

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du 3 février 2023

Sommaire

I Séance.....	6
III Ordre du jour.....	14
IV Délibérations.....	18
IV Débats.....	174

I Séance

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Séance ouverte à 9h et levée à 19h20 – Suspension de séance de 12h54 à 14h33.

Convocation : 2 décembre 2022

Présidents de séance:

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes ;
- M. Bassem ASSEH – Premier Adjoint (délibérations 11 à 15, 17 à 23, 29, 32, 33, 48) ;
- Mme Hélène NAULIN – Deuxième Adjointe (délibération 47).

Secrétaires de séance:

- M. Pierre-Emmanuel MARAIS (délibérations n°15, 44, 48) ;
- M. Olivier CHATEAU (autres délibérations).

Quorum :

- délibération n°16 : 31 ;
- délibérations n°38, 46, 47 : 33 ;
- délibération n°48 : 29 ;
- autres délibérations : 35.

Présents et absents:

Délibération n°1

Présents (51) :

Mme ROLLAND, M. ASSEH, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme NAULIN, M. QUERO, Mme HAKEM, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, M. MARAIS, Mme BIR, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSSE, Mme LANGLOIS, M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, Mme JEN, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUAT, Mme GOUÉZ, Mme VITOUX, M. SALECROIX, M. GUINE, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. CHOMBART DE LAUWE, M. GRENIER, Mme BROSSEAU.

Absents et excusés (12) : Mme FIGULS (pouvoir à Mme Rodriguez), M. BOULÉ (pouvoir à M. Marais), Mme PIAU (pouvoir à Mme Bir), M. LE TEUFF (pouvoir à M. Martin), Mme FERREIRA (pouvoir à M. Salaün), M. JOUIN (pouvoir à M. Citeau), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme Oppelt), M. BELHAMITI (pouvoir à M. Huchet), M. DANTEC (pouvoir à Mme Gouez), Mme COPPEY (pouvoir à Mme Bassani), Mme VIALARD (pouvoir à Mme Vitoux), M. THIRIET (pouvoir à M. Chombart de Lauwe).

Absents (6): M. AZZI, Mme BONAMY, M. BOUTIN, M. TRICHET, Mme SOTTER, Mme GUERRA.

Délibération n°2

Présents : 55 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 2

Arrivée de Mme BONAMY, M. BOUTIN, M. TRICHET et Mme GUERRA.

Sortie de M. GUINE.

Mme SOTTER donne pouvoir à M. Trichet.

Délibération n°2A (vœu)

Présents : 53 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 3

Arrivée de M. GUINE.

Sortie de M. Rebouh et Mme LEFRANC.

Délibération n°3

Présents : 52 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 2

Arrivée de M. REBOUH et Mme LEFRANC.

Sortie de M. RIOM.

Mme LEFRANC donne pouvoir à M. Bainvel.

Mme AMROUCHE donne pouvoir à Mme Van Goethem.

Délibération n°4.

Présents : 49 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 4

Arrivée de , M. DANTEC, Mme COPPEY, M. THIRIET et Mme GARNIER.

Sortie de Mme GOUZ, M. REBOUH et Mme HAKEM.

Mme ROBERT donne pouvoir à M. Salecroix, Mme JEN donne pouvoir à M. Guissé, M. PROCHASSON donne pouvoir à Mme Bonamy, M. RIOM donne pouvoir à Mme Bassani, M. GRENIER donne pouvoir à Mme Brosseau.

Délibération n°5

Présents : 45 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 11

Sortie de M. QUÉRO, M. MARTIN, M. TALLEDEC, Mme VAN GOETHEM, Mme LEFRANC, Mme AMROUCHE et M. LE TEUFF.

Délibération n°6

Présents : 46 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 1 O

Arrivée de Mme VAN GOETHEM, Mme LEFRANC, M. QUÉRO.

Sortie de M. BELHAMITI et Mme VIALARD.

Mme AMROUCHE donne pouvoir à Mme Van Goethem.

Délibération n°7

Présents : 48 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 6

Arrivée. de M. HUCHET, M. TALLEDEC et M. MARTIN.

Sortie de M. BAINVEL.

M. LE TEUFF donne pouvoir à M. Martin, M. BELHAMITI donne pouvoir à M. Huchet.

Délibération n°8

Présents : 50 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 5

Arrivée de M. GRENIER et M. BAINVEL.

Délibération n°9

Présents : 42 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 18

Arrivée de Mme JEN et M. PROCHASSON.

Sortie de Mme BROSSEAU, M. TALLEDEC, M. BAINVEL, M. COCOTIER, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, Mme BIR, M. ASSEH, Mme NAULIN, M. TRICHET, Mme SOTTER, M. RIOM et Mme PIAU.

Délibération n°10

Présents : 38 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 21

Arrivée de M. TRICHET et Mme GOUÉZ.

Sortie de Mme BASSAL, M. BOUTIN, M. SALAÛN, Mme LEFRANC, M. OUGGOURNI et Mme FERREIRA.
Mme SOTTER donne pouvoir à M. Trichet.

Délibération n°11

Présents: 44 ; Absents représentés : 11 ; Absents: 14

Arrivée de M. ASSEH, M. COCOTIER, M. GUISSÉ, Mme BROSSEAU, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme BIR, M. BAINVEL et M. RIOM.

Sortie de Mme ROLLAND, Mme BOISRAMÉ et Mme COLLINEAU.

Mme PIAU donne. pouvoir à Mme Bir.

Délibération n°12

Présents : 53 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 4

Arrivée de M. SALAÛN, Mme BASSAL, M. REBOUH, Mme LEFRANC, M. BOUTIN, M. OUGGOURNI, M. TALLEDEC, Mme BOISRAMÉ et Mme COLLINEAU.

Mme FERREIRA donne pouvoir à M. Salaün.

Délibération n°13

Présents : 51 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 6

Sortie de Mme BENÂTRE et M. PASCOUAU.

Délibération n°14

Présents : 49 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 7

Sortie de Mme BONAMY et M. CHOMBART DE LAUWE.

Mme VIALARD donne pouvoir à Mme Vitoux.

Délibération n°15

Présents : 43 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 16

Arrivée de M. PASCOUAU.

Sortie de Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. CHATEAU, M. COCOTIER, Mme GOUÉZ, Mme LANGLOIS, Mme FERREIRA, M. DANTEC, M. SALAÛN et Mme VIALARD.

Délibération n°17

Présents : 51 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 9

Arrivée de M. BOUTIN, M. COCOTIER, Mme LANGLOIS et M. CHATEAU.

Sortie de Mme FERREIRA.

M. SALAÜN donne pouvoir à M. Chateau.

Délibération n°18

Présents : 45 ; Absents représentés : 10 ; Absents : 14

Sortie de Mme LANGLOIS, M. HUCHET et M. BELHAMITI.

Délibération n°19

Présents : 45 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 11

Arrivée de Mme BENÂTRE, M. HUCHET et Mme LANGLOIS.

Sortie de M. GUINE.

M. TALLEDEC donne pouvoir à M. Fournier, M. BELHAMITI donne pouvoir à M. Huchet et M. BAINVEL donne pouvoir à Mme Guerra.

Délibération n°20

Présents : 49 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 6

Arrivée de Mme GOUÉZ, M. GUINÉ, Mme BONAMY, Mme HAKEM.

M. DANTEC donne pouvoir à Mme Gouez.

Délibération n°21

Présents : 48 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 6

M. RICHARD donne pouvoir à Mme Weiss.

Délibération n°22

Présents : 47 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 7

Sortie de M. QUERO.

Délibération n°23

Présents : 47 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 9

Arrivée de M. RICHARD.

Sortie de M. TRICHET et Mme SOTTER.

Délibération n°24

Présents : 39 ; Absents représentés : 9 ; Absents : 21

Arrivée de Mme ROLLAND.

Sortie de Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. LE TEUFF, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, M. THIRIET, Mme WEISS, Mme LANGLOIS, M. CITEAU, M. JOUIN, M. MARAIS, M. BOULÉ et Mme COLLINEAU.

Délibération n°16

Présents : 38 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 20

Arrivée de Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS et Mme COUSSINET.

Sortie de M. SEASSAU, Mme GUERRA, M. BAINVEL et M. ASSEH.

Mme AMROUCHE donne pouvoir à Mme Van Goethem.

Délibération n°25

Présents : 43 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 15

Arrivée de Mme GUERRA, Mme BOURDON, M. CHOMBART DE LAUWE, M. SEASSAU et M. ASSEH.

Sortie de Mme FERREIRA.

M. BAINVEL donne pouvoir à Mme Guerra.

Délibération n°26

Présents : 42 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 14

Arrivée de M. QUERO.

Délibération n°27

Présents : 46 ; Absents représentés : 13 ; Absents : 10

Arrivée de M. THIRIET, M. MARTIN et M. CITEAU.

Sortie de Mme BOISRAME.

M. LE TEUFF donne pouvoir à M. Martin, M. JOUIN donne pouvoir à M. Citeau.

Délibération n°28

Présents : 45 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 10

Mme JEN donne pouvoir à M. Guissé.

Délibération n°29

Présents : 39 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 18

Sortie de Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. LE TEUFF, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, M. THIRIET, Mme WEISS, M. RICHARD et Mme ROLLAND.

M. TRICHET donne pouvoir à M. Rebouh.

Délibération n°32

Présents : 45 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 8

Arrivée de M. MARAIS, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme LANGLOIS, Mme COUSSINET, M. MARTIN et Mme WEISS.

Sortie de M. OUGGOURNI.

M. BOULE donne pouvoir à M. Marais, Mme AMROUCHE donne pouvoir à Mme Van Goethem, M. LE TEUFF donne pouvoir à M. Martin et M. RICHARD donne pouvoir à Mme WEISS.

Délibération n°33

Présents : 47 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 6

Arrivée de Mme COLLINEAU et M. OUGGOURNI.

Délibération n°31.

Présents : 48 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 6

Arrivée de Mme BOISRAME et de Mme ROLLAND.

Sortie de M. TRICHET et de M. REBOUH.

Délibération n°30

Présents : 38 ; Absents représentés : 11 ; Absents : 20

Sortie de Mme COUSSINET, Mme GOUZ, M. DANTEC, Mme BIR, Mme PIAU, M. COCOTIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. ASSEH, Mme NAULIN, Mme OPPELT, Mme EL HAIRY et Mme JEN.

Délibérations n°34 et 35

Présents : 46 ; Absents représentés : 14; Absents : 9

Arrivée de Mme COUSSINET. Mme BIR, M. COCOTIER, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. ASSEH, Mme NAULIN et M. REBOUH.

Sortie de Mme RODRIGUEZ.

Mme PIAU donne pouvoir à Mme BIR, M. TRICHET donne pouvoir à M. Rebouh et Mme JEN donne pouvoir à M. Guissé.

Délibération n°36

Présents : 44 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 10

Arrivée de Mme RODRIGUEZ.

Sortie de M. RICHARD et M. SEASSAU.

Mme GARNIER donne pouvoir à M. Chombart de Lauwe et Mme WEISS donne pouvoir à M. Thiriet.

Délibération n°37

Présents : 42 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 12

Sortie de Mme BERTU et M. COCOTIER.

Délibération n°38

Présents : 40 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 15

Arrivée de M. SEASSAU et Mme BERTU.

Sortie de M. OUGGOURNI, M. GUISSÉ, Mme HAKEM, Mme BLIN et Mme JEN.

Délibération n°39

Présents : 44 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 10

Arrivée de M. OUGGOURNI, Mme HAKEM, Mme BLIN et Mme GOUZ.

M. DANTEC donne pouvoir à Mme Gouez.

Délibérations n°40 et 41

Présents : 44 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 11

Arrivée de M. DANTEC.

Sortie de Mme VITOUX.

Délibération n°42

Présents : 43 ; Absents représentés : 14 ; Absents : 12

Sortie de Mme BASSAL.

Délibération n°43

Présents : 40 ; Absents représentés : 15; Absents : 14

Arrivée de Mme BASSAL

Sortie de Mme BIR, M. BOLO, M. REBOUH, M. TRICHET.

Mme VITOUX donne pouvoir à Mme Coppey.

Délibération n°44

Présents : 41 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 12

Arrivée de M. REBOUH et Mme BIR.

Sortie de M. CHATEAU.

M. TRICHET donne pouvoir à M. Rebouh.

Délibération n°45

Présents: 42; Absents représentés: 15; Absents: 12

Arrivée de M. SOLO et M. CHATEAU.

Sortie de Mme VITOUX et Mme COPPEY.

Délibération n°46

Présents : 38 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 16

Sortie de M. ASSEH, Mme BENÂTRE, Mme BONAMY et M. QUÉRO.

Délibération n°47

Présents : 35 ; Absents représentés : 16 ; Absents : 18

Arrivée de Mme COPPEY et Mme BONAMY.

Sortie de Mme COLLINEAU, Mme BERTU, Mme BASSAL, Mme BASSANI et Mme ROLLAND.

Mme VITOUX donne pouvoir à Mme Coppey.

Délibération n°48

Présents : 34 ; Absents représentés : 12 ; Absents : 23

Arrivée de M. ASSEH, Mme BERTU, Mme BASSAL et Mme BASSANI.

Sortie de Mme VITOUX, M. SALAÛN, M. CHATEAU, Mme COPPEY, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, M. THIRIET, Mme WEISS et Mme BONAMY.

Délibération n°49

Présents : 41 ; Absents représentés : 14; Absents : 14

Arrivée de Mme ROLLAND, Mme COPPEY, Mme BONAMY, M. CHATEAU, Mme COLLINEAU, Mme BENÂTRE et M. QUÉRO.

Mme VITOUX donne pouvoir à Mme Coppey.

M. SALAÜN donne pouvoir à M. Chateau.

Délibération n°50

Présents : 43 ; Absents représentés : 15 ; Absents : 11

Arrivée de Mme VAN GOETHEM et M. THIRIET.

Mme WEISS donne pouvoir à M. Thiriet.

III Ordre du jour

N°	Objet	Délibérations (page)	Débats (page)	Rapporteur
	<i>Communication thématique : la longévité</i>		198	
1	Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 – Approbation.	17	173	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	18	173	Mme la Maire
2A	Vœu : « Pour la libre administration des collectivités territoriales »	26	178	M. ASSEH
3	Débat d'orientations budgétaires pour 2023.	27	183	M. BOLO
4	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021/2022 – Information.	28	215	Mme BONAMY
5	Renouvellement du Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle – Une nouvelle dynamique pour une ville plus égalitaire – Approbation.	31	224	Mme BENÂTRE
6	Assises nationales de lutte contre les violences sexistes - Appel à projets – Conventions – Subventions – Approbation.	33	225	Mme BERTU
7	Egalité femmes – hommes – Citad'elles, Centre de ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d'activité – Présentation.	35	229	Mme BERTU
8	Protocole de rappel à l'ordre et charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre de la prévention de la délinquance – Création d'une commission d'alerte et de soutien des familles – Approbation.	38	231	M. TALLEDEC
9	Accueils de loisirs et séjours de vacances – Contrat de délégation de service public – Subvention d'Investissement 2022 - Choix du délégataire 2023-2024 – Tarifs 2023 – Approbation.	40	233	Mme RODRIGUEZ
10	Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et l'ACCOORD – Activités éducatives, sociales et culturelles – Approbation.	45	236	Mme BERTU

11	Convention triennale 2023 – 2025 avec Ecopole – Subvention – Approbation.	48	239	Mme BONAMY
12	Nantes – ZAC du Projet Global Nantes Nord – Projet de programme des équipements publics – Principe de réalisation – Approbation.	50	239	M. ASSEH
13	Appel à projets « Les temps de la nuit » – Approbation.	52	242	M. SALAÜN
14	Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréates et des lauréats – Convention – Approbation.	59	243	M. SEASSAU
15	Développement culturel – Répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.	61	243	M. SEASSAU
16	Attribution de subventions – Crédits anticipés 2023 – Cité des Congrès – Association Tempo – Approbation.	66	250	M. COCOTIER
17	Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.	67	244	M. SEASSAU
18	Mise à disposition temporaire d'un espace du Cimetière Miséricorde pour l'exposition de l'œuvre « Miroirs des temps » – Convention avec le Voyage à Nantes – Approbation.	69	245	Mme BASSAL
19	Patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	70	245	M. CHATEAU
20	Équipements publics – Dénominations – Approbation.	74	246	M. CHATEAU
21	Avenant à la Convention pluriannuelle 2022/2024 avec l'association Ping – Subvention – Approbation.	76	247	M. TRICHET
22	Appel à créativité « Lieux à réinventer » – Bilan de la deuxième édition – Résultats des lauréats – Subventions de fonctionnement – Approbation.	78	248	M. ASSEH
23	Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2023 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2022 – Approbation.	84	249	Mme RODRIGUEZ
24	Centre pilote La Main à La Pâte de Loire Atlantique – Renouvellement de la convention – Approbation.	87	249	Mme RODRIGUEZ

25	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation.	89	251	Mme RODRIGUEZ
26	Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse – Convention de partenariat – Subvention – Approbation.	84	251	Mme RODRIGUEZ
27	Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Conventions – Subventions – Approbation.	93	252	Mme NAULIN
28	Petite Enfance – Crèches associatives – Convention et avenants – Approbation.	95	252	Mme NAULIN
29	Petite Enfance – Convention de collaboration relative à l'accueil des étudiants de troisième année de l'école d'orthoptie du CHU pour la campagne de prévention des troubles visuels – Approbation.	97	254	Mme NAULIN
30	Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan 2022 du soutien à la Vie associative – Nouvelle plateforme du bénévolat – Tarification des salles associatives – Conventions et avenants – Approbation.	98	257	Mme BERTU
31	Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Conventions et avenants – Approbation.	109	257	Mme LANGLOIS
32	Sports – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.	112	255	M. REBOUH
33	Sports – Plan handball VI - 2022/2026 – Convention d'objectifs – Approbation.	114	255	M. REBOUH
34	Budgets participatifs – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation.	116	259	Mme BASSANI
35	Echanges Internationaux – Subvention – Approbation.	119	259	M. MARAIS
36	Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Convention – Approbation.	120	260	M. GUISSÉ
37	Jumelages européens – Subventions – Approbation.	122	261	M. PASCOUAT
38	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	124	261	Mme BASSAL
39	Bilan d'activité 2021-2022 de la commission éthique et transparence – Information.	131	262	M. ASSEH

40	Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines – Conventions de services communs – Approbation.	133	265	M. BOLO
41	Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	138	266	M. QUERO
42	Règlement intérieur du conseil municipal – Modifications – Approbation.	146	268	M. ASSEH
43	Convention d'utilisation du gymnase du collège de Chantenay – Approbation.	147	270	M. ASSEH
44	Désignation – Cité des Congrès – Approbation.	148	270	M. ASSEH
45	Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de trois canalisations souterraines et accessoires rue de la Bottière, rue Alfred Nobel et route de Sainte-Luce – Approbation.	149	270	M. BOLO
46	Transactions foncières – Avenant n°10 à la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières -Approbation.	150	271	M. BOLO
47	Dispositions diverses à caractère financier - Approbation.	153	271	M. BOLO
48	Attribution de subvention – Politique de soutien aux lieux culturels – SAMOA – Approbation.	167	273	M. SEASSAU
49	Association Pirouette – Projet de relocalisation et d'extension de la crèche Pirouette située 7 rue des Perrines à Nantes – Emprunt auprès de la Banque Postale – Garantie d'emprunt de la Ville – Convention – Approbation.	168	274	M. BOLO
50	Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire – Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Nantes, au titre des années 2015 et suivantes – Rapport des actions entreprises suite aux observations de la chambre – Information.	170	274	M. BOLO

IV Délibérations

Délibération n°1

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 – Approbation.

*Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2022.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le procès-verbal du 14 octobre 2022.

■ Direction du Secrétariat Général

Délibération n°2

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

*Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par la Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après :

- des décisions,
- des marchés passés après procédure adaptée,
- des avenants aux marchés.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par Mme la Maire ou son représentant et listées en annexe.

Nantes, le 9 décembre 2022,

Le secrétaire de séance

La Maire

Olivier CHATEAU

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 16 décembre 2022.

N° de la décision	Elu signataire	Date	Objet
2022_273DEC	M. BOLO	12/09/22	Local situé 1 boulevard Henri Orrion à Nantes – Bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour l'ensemble immobilier « Scène Michelet » d'une surface de 337 m² de la société civile immobilière 3MOP – Période du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 – Loyer annuel : 76 968 € nets – Bail.
2022_274DEC	M. SEASSAU	12/09/22	Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – La Fabrique Bellevue – Chantenay – Mise à disposition gratuite de locaux à l'association Duchesse – Période du 31 août au 2 septembre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – La Fabrique Bellevue – Chantenay – Mise à disposition gratuite de locaux à la Compagnie Brumes – Période du 14 au 23 septembre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – La Fabrique Bellevue – Chantenay – Mise à disposition gratuite de locaux à la Compagnie Qui est là ? / Emerick Guezou – Période du 26 au 30 septembre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – La Fabrique Bellevue – Chantenay – Mise à disposition gratuite de locaux à la Compagnie Je t'accapare & Fanny Sintès – Période du 26 au 30 septembre 2022 – Convention.
2022_275DEC	M. COCOTIER	12/09/22	Acceptation du don de livres (œuvres d'Hélène CADOU et Madeleine VIVAN) d'un usager pour une valeur de 150 € - Inventaire.
2022_276DEC	M. SEASSAU	12/09/22	Cession d'un lot de documents désaffectés des collections de la Bibliothèque municipale à l'association des Bouquineries du Sénégal afin de promouvoir auprès des populations éloignées, l'accès à la poésie – Convention.
2022_277DEC	M. SEASSAU	12/09/22	Cession d'un lot de documents désaffectés des collections de la bibliothèque municipale d'une valeur de 373 € à l'association Maison de la Poésie, afin de promouvoir auprès de différents publics, l'accès à la poésie – Convention.
2022_278DEC	Mme BIR	12/09/22	Parcelle de terrain située sur le site de Saint Joseph de Porterie, rue du Bois Hue à Nantes – Mise à disposition gratuite d'un terrain à l'association Hue Cocotte pour l'installation d'un poulailler collectif à compter du 1 ^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an – Convention.
2022_279DEC	Mme RODRIGUEZ	23/09/22	Ouverture de classes supplémentaires pour la rentrée 2022 dans les écoles primaires Alice Guy (4 ouvertures), Batignolles, Jacques Tati, Joséphine Baker, Leloup Bouhier, Marsauderies Breton ; les écoles élémentaires Ledru Rollin, Louise Michel ; les écoles maternelles Chateigniers, Dervallières Chézine, Frédureau, Port Boyer, Plantes, Urbain Le Verrier.

2022_280DEC	M. SEASSAU	23/09/22	Locaux situés 18 rue Scribe à Nantes – Mise à disposition gratuite de locaux de l'espace 18 à Marion Riguera et Franck Lebegue pour la période du 1 ^{er} au 30 septembre 2022 – Convention.
2022_281DEC	Mme BERTU	23/09/22	Locaux situés 15D Boulevard Jean Moulin (pôle associatif du DRAC) à Nantes – Modification de la surface des locaux mis à disposition à titre gratuit à l'Union Régionale des Pays de la Loire de la CFDT à compter du 1 ^{er} juillet 2022 – Avenant.
2022_282DEC	Mme BERTU	23/09/22	Locaux situés 5 rue Jules Noël à Nantes – Prolongation de mise à disposition de locaux à titre gratuit, à l'association Vivre Libre 44 à compter du 1 ^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 – Avenant.
2022_283DEC	M. SEASSAU	23/09/22	Locaux situés 18 rue Scribe à Nantes – Prolongation de mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'association Open It – Période du 16 septembre 2022 au 31 août 2023 – Avenant.
2022_284DEC	M. SEASSAU	30/09/22	Demande de subvention au titre du FRAB 2022 pour l'acquisition de documents sur les exercices 2021 et 2022.
2022_285DEC	M. ASSEH	03/10/22	Mise à disposition de triporteurs à titre gracieux avec le Voyage à Nantes – Période du 13 au 22 septembre 2022 – Convention.
2022_286DEC	M. SEASSAU	03/10/22	Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à l'association Mots de Tête Compagnie – Période du 3 au 8 octobre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à la Compagnie Les Dupont/d – Période du 10 au 15 octobre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à la Compagnie Losange / Marion Solange Malenfant – Période du 17 au 22 octobre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux « Bar » de la Fabrique Bellevue – Chantenay à la Compagnie Moradi – Période du 17 au 21 octobre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux de la Fabrique Bellevue – Chantenay à la Compagnie Flowcus – Période du 24 au 28 octobre 2022 – Convention. Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mise à disposition gratuite des locaux « Bar » de la Fabrique Bellevue – Chantenay à la Compagnie Groupe Fluo – Période du 25 au 28 octobre 2022 – Convention.

2022_287DEC	M. SEASSAU	03/10/22	Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition à titre payant de locaux de la Salle Paul Fort à l'association Brijy Production – Journées des 8/10/2022, 19/11/2022, 04/03/2023, 01/04/2023 et 13/05/2023 – Redevance journalière d'occupation : 537 € HT – Convention.
2022_288DEC	Mme BERTU	03/10/22	Locaux situés 18bis rue Charles Perron à Nantes – Mise à disposition à titre payant de 3 bureaux d'une surface globale de 29,99 m² du pôle associatif à l'Union Locale CLCV Nantes Métropole à compter du 1 ^{er} juin 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Redevance annuelle d'occupation : 36,54 €/m² charges comprises – Convention.
2022_289DEC	M. SEASSAU	03/10/22	Locaux situés 1 boulevard Henri Orion à Nantes – Mise à disposition à titre payant d'un ensemble immobilier d'une surface totale de 337 m² à l'association Big City Life – Période du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 – Convention.
2022_290DEC	Mme BERTU	19/10/22	Locaux situés 15D boulevard Jean Moulin à Nantes (pôle associatif du Drac) – Modification de la surface de locaux à compter du 30 août 2022 pour une durée d'un an renouvelable, mis à disposition à titre payant à l'association Tissé Métisse – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m² charges comprises – Avenant
2022_291DEC	Mme BERTU	19/10/22	Locaux situés 3 rue Eugène Thomas à Nantes (Maison de quartier La Mano) – Mise à disposition à titre payant, de locaux à compter du 3 août 2022 pour une durée d'un an renouvelable à l'association Métisse à Nantes – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m² charges comprises – Convention.
2022_292DEC	Mme BERTU	19/10/22	Locaux situés 7bis rue Jacques Cartier à Nantes – Mise à disposition à titre payant, de locaux d'une superficie totale de 90,91 m² à l'association Casse Ta Routine à compter du 15 septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Redevance annuelle d'occupation : 37,83 €/m² charges comprises – Convention.
2022_293DEC	Mme COLLINEAU	22/09/22	Remboursement de frais de transport, hébergement et restauration, sur présentation de justificatifs, engagés par un intervenant lors de la conférence-débat « Focus Santé » du 18 octobre 2022, organisé par la Ville.
2022_294DEC	Mme COLLINEAU	20/10/22	Locaux situés 33 rue Fouré à Nantes – Mise à disposition à titre gratuit de locaux d'une superficie totale de 203 m², partagés entre les associations PALOMA et ASS44 – Période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027 – Convention.
2022_295DEC	Mme BASSAL	21/10/22	Défense des intérêts de la Ville et d'un policier municipal victime d'une agression dans le cadre de

				l'exercice de ses fonctions le 17 juillet 2021.
2022_296DEC	M. SEASSAU	25/10/22		Locaux situés 18 rue Scribe à Nantes – Mise à disposition à titre gratuit de locaux de l'Espace 18 à une usagère – Période du 13 octobre au 22 novembre 2022 – Convention.
2022_297DEC	M. BOLO	25/10/22		Locaux situés 1 rue du Honduras à Nantes – Prise à bail par la Ville, auprès de Nantes Métropole Habitat, de locaux d'une surface de 68 m², à compter du 25 octobre 2022 pour une durée de 6 ans – Redevance annuelle d'occupation : 5 160 € - Bail professionnel.
2022_298DEC	M. BOLO	25/10/22		Locaux situés 6 rue Samuel de Champlain à Nantes – Mise à disposition à titre payant par Nantes Métropole Habitat au profit de la Ville de Nantes, de locaux d'une surface de 84 m², à compter du 15 octobre 2022, pour une durée de 3 ans – Redevance mensuelle d'occupation : 382,49 € - Convention.
2022_299DEC	M. SEASSAU	25/10/22		Locaux situés 9 rue Basse Porte à Nantes – Mise à disposition à titre payant de locaux de la Salle Paul Fort à l'association Angel Art – Journée du 7 janvier 2023 – Redevance journalière d'occupation : 537 € HT - Convention.
2022_300DEC	M. BOLO	25/10/22		Locaux situés 10 rue de la Dordogne à Nantes – Mise à disposition temporaire et précaire à titre gratuit pour l'installation d'une zone de stockage de matériaux, au profit de Loire Océan Métropole Aménagement – Période du 8 septembre 2022 au 31 mars 2023 – Convention.
2022_301DEC	Mme ROLLAND	24/10/22		Demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique pour la mise en œuvre pluriannuelle du Plan Pleine Terre dans les cours d'écoles, jardins de crèche et tout autre espace public concerné.
2022_302DEC	M. BOLO	03/11/22		Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 14 décembre 2021 accordant un permis de construire au 3 bis avenue du Chalet à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans les actions intentées par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 20 décembre 2021 accordant un permis d'aménager à la SNC Nantes Talensac au 4-8 rue Moquechien à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par la société Foncinvest tendant à l'annulation d'une décision du 19 mai 2022 retirant la décision de non-opposition à déclaration préalable accordée à la société, au 5 rue Gaston Turpin à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par un usager tendant à l'annulation d'un arrêté du 11 janvier 2022 accordant un permis de construire au 21 rue Jean

			Emile Laboureur à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par la SCCV Nantes Les Terrasses d'Eden tendant à l'annulation d'un arrêté du 12 mai 2022 refusant un permis de construire au 154 route de Rennes à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté de non opposition à déclaration préalable en date du 8 février 2022 au 11 rue des Dahlias à Nantes. Défense des intérêts de la Ville devant le tribunal administratif dans l'action intentée par des usagers tendant à l'annulation d'un arrêté du 22 mars 2022 refusant un permis de construire au 27 rue de la Bottière à Nantes.
2022_303DEC	Mme BERTU	03/11/22	Local situé 5 rue du Honduras à Nantes – Mise à disposition gratuite d'un local de stockage mutualisé à l'association RésO Villes, Centre de ressources politiques de la Ville Bretagne Pays de la Loire, à compter du 15 juin 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Convention.
2022_304DEC	Mme BERTU	03/11/22	Local situé 5 rue Fénelon à Nantes (pôle associatif Dulcie September) – Mise à disposition gratuite d'un local de stockage de 10 m² à l'association Greenpeace France, à compter du 4 août 2022 pour une durée d'un an renouvelable – Convention.
2022_305DEC	M. SEASSAU	03/11/22	Locaux situés 30 boulevard de la Liberté à Nantes – Mises à disposition gratuites de la Fabrique Bellevue-Chantenay, successivement, à diverses compagnies, du 4 novembre au 1^{er} décembre 2022, pour l'exposition de leurs projets – Conventions.
2022_306DEC	M. CHATEAU	28/10/22	Demande de subvention auprès du Service interministériel des Archives de France pour le financement d'acquisitions de documents des Archives de Nantes réalisées en 2021 en rapport avec des habitations cafétères à Saint-Domingue.

MARCHES DE FOURNITURES ET PRESTATIONS RECURRENTES et MAPA

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et montant TTC
26/09/2022	Mme BOUTERA	DGCAV	Mission d'animation de séminaires de direction appui à l'écriture de la politique publique culture et arts dans la ville (octobre-décembre 2022) – Titulaire : L'OUVRE-BOITES 44/SCOP SA – Montant : 18 036 €
29/09/2022	M. SEASSAU	DGCAV	Acquisition de matériels pour les salles de spectacle – Lot n° 1 : matériels lumière et accessoires – Titulaire : B LIVE – Montant : 41 209,45 € (partie forfaitaire)
29/09/2022	M. SEASSAU	DGCAV	Acquisition de matériels pour les salles de spectacle – Lot n° 2 : matériels audio vidéo et accessoires – Titulaire : B LIVE – Montant : 35 246,48 € (partie forfaitaire)
03/10/2022	M. BOUQUIN	SPORTS	MOE Stade de la Marrière et Stade des basses Landes – Titulaire : SPORT INITIATIVES – Montant : 39 624 €
03/10/2022	M. PERROCHEAU	NATURE ET JARDINS	Marché subséquent aménagement de jeux – Champ de Tir – Titulaire : KOMPAN – Montant : 28 552,20 €

AVENANTS AUX MARCHES

Date de notification	Signataire	Direction pilote	Objet et Montant TTC
10/10/2022	M. GOUINEAU	DGCAV	Mission de commissariat de l'exposition des lauréates du prix des arts visuels 2022 – Avenant n° 1 au marché n°2021-81776 – Modification d'une incohérence administrative lors du report du montant du marché dans le document PAS – Montant : -1 500 € - Taux de diminution : - 17,65 %
14/10/2022	M. SEASSAU	DGCAV	Marché subséquent n°11 prestations de nettoyage dans les médiathèques et bibliothèques – Avenant n° 1 au marché n°2022-82280 – Modification des prestations initiales – Nouveau prix annuel applicable à la date anniversaire du marché : 364 618,61 € - Taux de diminution : - 0,69 %

Vœu

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Vœu « Pour la libre administration des collectivités territoriales ».

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Le mercredi 2 novembre, la Première ministre bloquait, par voie de 49-3, le vote des parlementaires sur le Projet de Loi de Finances comportant un nouveau mécanisme de contrôle des dépenses des collectivités territoriales appelé « *contrat de confiance* ». Ce mécanisme consistait en une limitation pour chaque niveau de collectivités des dépenses de fonctionnement à hauteur de l'inflation moins 0,5 % sur la durée du quinquennat avec, en cas de dépassement, un système de sanction.

Le 24 novembre 2022, sous la pression des élus locaux, la Première ministre a annoncé que son « *intention n'est pas de maintenir un mécanisme de sanction* ». Nous en prenons acte.

Mais dans le même temps, concernant la trajectoire des finances publiques, la Première Ministre déclarait : « *Cette trajectoire sera la même pour l'État et pour les collectivités* », laissant ainsi entendre sa volonté d'encadrer l'évolution des finances locales.

Ainsi, l'État, après avoir au fil des ans réduit à une portion congrue l'autonomie fiscale des collectivités locales, après avoir décidé en toute irrationalité d'amputer son budget de 8 milliards d'euros pour compenser l'incompréhensible suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) décidée par Emmanuel Macron, n'en a pas terminé avec sa volonté de corseter les collectivités locales.

C'est d'autant plus inadmissible que ces mêmes collectivités ne représentent que 8 % de la dette publique du pays, quant à l'inverse elles représentent près de 70 % de l'investissement public. D'autant plus injuste que contrairement à l'État, elles ne peuvent s'endetter pour financer leur fonctionnement. D'autant plus inacceptable que l'État ne cesse de se désengager dans de nombreux domaines comme par exemple sur la mise à l'abri des personnes à la rue, domaine dans lequel les collectivités se mobilisent pour assurer un accueil digne et humain. Le tout dans un contexte où les budgets des collectivités sont impactés par la hausse des coûts de l'énergie pour laquelle le gouvernement refuse la mise en place d'un vrai bouclier énergétique, préférant, sous la houlette de Bercy, des mesures dont la traduction concrète risque de s'avérer bien en deçà des affichages de communication.

C'est dans ce contexte que :

- Réunis en Conseil municipal ce 9 décembre 2022, nous, élus et élues de la ville de Nantes, rappelons notre attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales.

- Réunis en Conseil municipal ce 9 décembre 2022, nous, élus et élues de la ville de Nantes, appelons le Gouvernement à retirer du Projet de Loi de Finances actuellement en examen au parlement, toute idée de contrôle des finances locales et à garantir, pour l'avenir, la libre administration des collectivités territoriales.

La Première Ministre entendra-t-elle la demande des élus locaux ?

Le Conseil approuve,

(1 abstention, 4 voix contre)

Délibération n°3

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Aux termes du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat doit avoir lieu sur les orientations du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement, et faire état de la structure et de la gestion de la dette. Il doit par ailleurs présenter des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat, conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le Conseil, à l'unanimité,

1. constate par son vote la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour 2023, avec pour appui le rapport joint à la présente ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°4

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021/2022 – Information.

Mme BONAMY, Adjointe,

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Rendez-vous annuel depuis la loi de juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le rapport développement durable mesure le chemin accompli et à accomplir pour aller vers une ville sobre, vivable et soutenable. La présentation de ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est complémentaire au bilan social et au bilan d'activités et illustre à l'aide d'indicateurs, données et cartographies les différents sujets de la transition écologique, à différentes échelles.

Les actions de transition écologique présentées dans ce rapport sont mises en perspective avec les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies et qui répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, tant sur les plans de la transition écologique que sur les questions d'égalité. Les actions sont également présentées à l'aune du cadre stratégique pour la transition écologique à Nantes, inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable. Il se traduit schématiquement sous la forme d'un pentagone à 5 axes :

- sobriété carbone et adaptation aux changements climatiques ;
- modes de production et consommation économes en ressources naturelles et durables ;
- reconquête de la biodiversité ;
- environnements favorables à la santé ;
- agriculture et alimentation sûres, saines et durables.

Ce cadre pose les cibles et objectifs de la transition écologique, nourrit l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à la transition écologique et assure le suivi évaluatif et le degré d'avancement de ces objectifs.

L'édition 2022 du rapport couvre la période du deuxième semestre 2021 au premier semestre 2022 et s'organise selon le plan suivant :

- une première partie relatant les faits marquants, déclinés selon les 5 axes de la transition écologique ;
- une deuxième partie présentant des indicateurs d'impact à l'échelle de la Ville qui sont suivis chaque année sur toute la durée du mandat, constituant ainsi un tableau de bord de la transition écologique ;
- une troisième partie axée sur les quartiers, dressant 11 portraits des réalisations et des services de proximité sur la transition écologique à l'échelle de la ville du quart d'heure ;
- une quatrième partie portant sur l'éco-responsabilité de l'administration.

Le rapport 2022 donne à voir des réalisations concrètes :

- **en matière de sobriété carbone et d'adaptation aux changements climatiques** : labellisation 5 étoiles « territoire engagé pour la transition écologique » (ex Cit'ergie Gold) aux côtés de la métropole ; augmentation du nombre d'usagers accompagnés par les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique : 430 visites à domicile de médiation énergie et 3 200 ménages aidés pour la prise en charge d'une dette en eau ou en électricité avec le Fond Solidarité pour le Logement ; premiers projets de végétalisation des cours d'écoles et des crèches ; préparation et accompagnement de l'extension du stationnement en zone rouge pour 2023.
- **des réalisations pour promouvoir des modes de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables** : intégration des enjeux de transition écologique dans les projets urbains nantais avec notamment une expérience sur la revitalisation des terres issues des chantiers sur l'Île de Nantes ou une phase de conception avec les filières de l'économie circulaire sur Pirmil-les Isles ; développement du compostage avec 8 places de village pour développer des liens autour de composteurs partagés et 21 composteurs pédagogiques dans les écoles.
- **des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité** : plan Pleine Terre adopté en juin 2022 avec l'objectif de végétaliser au minimum 7 hectares, l'équivalent de la surface du Jardin des plantes d'ici 2026 ; développement et accompagnement des 1 200 parcelles de jardins familiaux avec l'appui d'une soixantaine de collectifs et d'associations.
- **des réalisations pour un environnement favorable à la santé des nantais** : actions de lutte contre les nuisances sonores, avec le développement de la ville apaisée (électrification des busways, meulage et graissage des rails de tramways...) ; recherche action sur les liens entre précarité énergétique et santé ; développement des mobilités actives : création de la vélorue sur la rue d'Allonville, aménagement cyclable tactique sur le boulevard Gustave Roch, inauguration de la cyclo-station gare SNCF Nord avec 700 places.
- **des actions pour une agriculture et une alimentation sûre, saine et durable** : micro-ferme associative à Bellevue ; ferme urbaine de Doulon Gohards ; 20 tonnes de légumes frais distribués à 1 500 foyers en grande précarité avec 25 parcelles de paysages nourriciers.

Les portraits de transition écologique par quartier s'appuient sur diverses initiatives publiques, citoyennes et privées soutenues par la Ville et la Métropole. 7 thématiques sont observées : transition énergétique, agriculture urbaine, réemploi, mobilité douce, alimentation durable, pratique sportive libre, observation et préservation de la biodiversité. Ces 11 portraits constituent un véritable atlas cartographique, état des lieux spatial des initiatives locales avec des indications sur les dynamiques citoyennes en œuvre vers un mode de vie plus sobre.

L'écoresponsabilité de l'administration se mesure avec :

- des actions pour réduire la **consommation énergétique du patrimoine** : important travail de propositions en cours sur l'optimisation des usages des bâtiments, installations photovoltaïques (4 000 m² installés en 2021 sur une vingtaine de chantiers), etc.
- un accompagnement des **usages éco-responsables** dans les bâtiments et équipements publics : 7 nouveaux équipements accompagnés en 2022 (centre socio-culturel, multi-accueil, EHPAD, pôle associatif...) et une première version d'un guide ressource à destination des gestionnaires.
- une réduction de **l'empreinte écologique du numérique** : déploiement de nouveaux ordinateurs portables économes en énergie, diminution de la consommation électrique de la salle serveurs, recyclage de 19 tonnes d'équipements informatiques, suppression de 200 imprimantes individuelles, etc.
- des **déplacements plus durables** pour les agents : optimisation des usages avec mise en place de pools et réduction des véhicules personnels ; 40 % du parc de véhicules légers GNV (gaz naturel véhicule) ou électrique (contre 12 % en 2012) ; mise en place du forfait mobilités durables en 2021, etc.
- la **réduction des déchets des services** : lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place de composteurs, charte chantiers durables, etc.

- **l'organisation d'événements éco-responsables** : pour atteindre l'objectif de 100 % d'événements éco-responsables organisés par la collectivité, des actions de sensibilisation et de formation se sont déroulées.

- **la commande publique durable** : le schéma de promotion des achats durables (SPAR) nouvelle génération pose comme axe majeur d'intégrer la valeur environnementale des offres pour 100 % des marchés.

Le Conseil,

1. prend acte du rapport de la Ville de Nantes sur la situation en matière de développement durable 2021/2022 joint à la présente délibération ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°5

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Renouvellement du Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle – Une nouvelle dynamique pour une ville plus égalitaire – Approbation.

Mme BENÂTRE, adjointe,

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité : l'égalité est un marqueur pilier du mandat 2020-2026, aux côtés de la transition écologique.

L'action publique de la Ville ne doit exclure aucun public, aucun territoire. Cette intention fédératrice nécessite de regarder les réalités vécues par les Nantaises et les Nantais, particulièrement les publics fragilisés, exposés aux discriminations et aux ruptures dans les parcours de vie, comme les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité universelle est un des leviers de l'égalité qui doit irriguer l'action publique, des projets, du quotidien aux grands projets du territoire. L'enjeu est bien de garantir à toutes et tous un égal accès à la vie dans la Cité.

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté en matière de handicap » porte la création des Commissions Communales pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Depuis, l'ordonnance du 26 septembre 2014 vient renforcer la concertation en conférant à cette instance un caractère universel tant dans son rôle que dans sa composition. Les représentantes et représentants des personnes âgées, les actrices et acteurs économiques et autres usagères et usagers de la ville sont désormais invités à y participer.

Dans le cadre de la mise en débat des politiques publiques et des projets, la Ville se fonde historiquement sur l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap. Véritable marque de fabrique de l'accessibilité à la nantaise, elle valorise leur pouvoir de dire et d'agir qui se veut à la fois levier d'émancipation individuelle et instrument fondamental du vivre ensemble sur le territoire.

Installé en 2015, après sept années de fonctionnement, cette commission, appelée Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle (CNAU) est devenu une instance reconnue comme espace de dialogue, d'interconnaissance et d'expertise autour de l'accessibilité universelle. Son expertise et la qualité de ses interventions contribuent à alimenter et faire progresser l'action publique nantaise au plus près des besoins, au service des personnes en situation de handicap mais aussi de toutes et de tous.

En effet, ce qui s'avère indispensable pour 10% des personnes, est en réalité utile pour 40 %, et confortable pour 100 %.

Le CNAU a permis d'avancer, de transformer l'action publique, de changer les représentations, de nourrir les pratiques professionnelles et nos normes collectives en écoutant davantage les problématiques et les besoins qui en découlent pour favoriser l'accès à la cité, à la citoyenneté.

Dans la continuité de son engagement historique en faveur de l'accessibilité universelle, la Ville de Nantes souhaite poursuivre son action avec le CNAU dans un cadre renouvelé avec l'objectif de franchir un nouveau cap en faveur de l'égalité pour une ville plus incluante et émancipatrice.

Ainsi, la contribution du Conseil nantais de l'accessibilité universelle renouvelé devra permettre de faire avancer l'égalité dans les représentations en changeant les regards, dans les choix et les parcours de vie, dans l'accès aux droits et aux services, ainsi que dans les usages et la fabrique de la ville. Il aura ainsi pour mission d'assurer un suivi de la mise en accessibilité de la Ville de Nantes et de nourrir les politiques publiques et les projets de la Ville par des préconisations et des avis, formulés à l'issue d'un dialogue entre ses membres.

Sa composition est élargie. Cette évolution permettra entre autre une meilleure représentation des différents types de handicap, des thématiques de politiques publiques. Les personnes âgées, des citoyennes et citoyens seront également représentés.

Il sera composé de quatre collèges qui permettent la prise en compte d'approches diverses autour de l'accessibilité universelle :

- Un collège d'élus piloté et animé par l'adjointe à l'accessibilité universelle. Des élus thématiques seront associés à chaque plénière et en fonction des sujets traités.
- Un collège de membres associatifs représentant la diversité des associations sur tous les types de handicap et les personnes âgées.
- Un collège d'usagers et usagers renforcé.
- Un collège d'expertes et experts ainsi que de personnalités qualifiées, déjà existant, notamment dans les champs de l'économie, la mobilité, la culture et les loisirs, le logement.

L'inscription des membres de l'instance se fera sur candidature, pour une durée de 3 ans. Les candidatures seront validées par l'adjointe à l'accessibilité universelle.

Le CNAU renouvelé abordera chaque année une plus grande variété de thématiques, des grands projets aux sujets du quotidien, et ce dans tous les domaines de la vie dans la cité, comme notamment la citoyenneté, l'espace public, la culture, les sports, les loisirs.

Il se traduira à la fois par une plénière, un événement thématique ainsi qu'un programme de travail décliné en ateliers et visites sur site. Les membres seront invités à y participer selon le sujet, la modalité qui leur correspond et leur profil (usager, association, expert).

Le fonctionnement du CNAU renouvelé s'inscrit dans la démarche de gouvernance ouverte et participative portée par la Ville de Nantes, avec une attention particulière au respect des principes du débat démocratique, de transparence, de rendre compte et de droit de suite.

La séance plénière du nouveau CNAU se tiendra au premier trimestre 2023.

Le Conseil,

1. prend acte du renouvellement du Conseil Nantais pour l'Accessibilité Universelle, selon l'organisation proposée ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°6

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Assises nationales de lutte contre les violences sexistes – Appels à projets – Conventions – Subventions – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les violences sexistes sont un phénomène de société et un fléau social qui nécessitent une réponse collective et une approche globale et pluridisciplinaire. Dans le cadre de sa politique publique *ville non-sexiste* et de son engagement de mandat à devenir la première ville non-sexiste de France d'ici à 2030, la Ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ainsi, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nantes et l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Nantes a inauguré, le 25 novembre 2019, Citad'elles, centre ressources pour les femmes majeures victimes de violences et leurs enfants. Situé 8 boulevard Vincent Gâche à Nantes, le centre a vocation à « prendre soin » des victimes, 24h/24, 7j/7, et a également pour ambition de devenir, à terme, un lieu ressources pour les acteurs du territoire métropolitain pour agir ensemble contre ce fléau.

En outre, dans le cadre de l'engagement de mandat municipal n°234 et dans l'objectif de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France d'ici 2030, la collectivité a pris l'initiative d'organiser les premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes.

Elles ont eu lieu les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022 à la Cité des congrès de Nantes. Cet événement a rassemblé pour la première fois l'ensemble des acteurs et actrices de la lutte contre les violences sexistes : collectivités, expertes et experts, associations, etc, issus du territoire local et national. Ces Assises ont représenté une opportunité de témoigner auprès de l'ensemble des publics professionnels et des citoyens et citoyennes de la mise en action concrète et du positionnement fédérateur de la collectivité.

L'organisation de cet événement s'est construit autour d'une mobilisation territoriale forte. En effet, des temps forts sont ainsi organisés tous les ans sur l'ensemble du territoire métropolitain, autour notamment du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Ces Assises ont représenté également une occasion de valoriser les actions menées en proximité sur le territoire de la ville de Nantes et de Nantes Métropole (conférences, ateliers, spectacles, exposition, etc). Un dispositif de soutien financier à l'émergence de propositions dans ce cadre a également été construit.

Au titre de l'exercice 2022, il est ainsi proposé de verser un montant de 14 950 € à 12 associations, selon la répartition jointe en annexe 1. Ces subventions ont pour objet de soutenir des actions dans les 11 quartiers de Nantes dans le cadre des Assises nationales de lutte contre les violences sexistes, dans des formats variés : ateliers, temps de présentation et d'échanges, spectacles, ciné-débats, expositions, etc. Autant

d'actions qui permettront de sensibiliser et mobiliser les habitants et les habitantes sur le sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil sont communiqués dans l'annexe 1, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget : 65/428.10/65748 11 D.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations dans le cadre des Assises nationales de lutte contre les violences sexistes, pour un montant de 14 950 €, selon la répartition exposée en annexe 1, ainsi que les conventions afférentes ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°7

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Egalité femmes - hommes : Citad'elles, Centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d'activité – Présentation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité et sa politique publique ville non-sexiste, la Ville de Nantes est pleinement engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et leurs enfants, véritable fléau social. Sortir d'une spirale de violences, protéger ses enfants, retrouver une confiance en soi est le fruit d'un parcours complexe et difficile pour les victimes, qui nécessite une réponse collective et une approche globale.

C'est dans ce cadre que la Ville de Nantes a inauguré, le 25 novembre 2019, Citad'elles, centre ressources pour les femmes majeures victimes de violences et leurs enfants. Situé 8 boulevard Vincent Gâche à Nantes, le Centre accueille 24h/24h, 7j/7j toutes les femmes et leurs enfants, quelques soient les violences subies, gratuitement, en toute confidentialité et dans un environnement sûr et tranquille, avec une sécurité renforcée.

Ce centre ressources s'inscrit pleinement dans les actions concrètes de la politique publique ville non-sexiste, mettant en exergue les violences systémiques faites aux femmes et la nécessaire réponse territorialisée dans la lutte contre les violences sexistes.

Depuis son ouverture, un rapport annuel de l'activité de Citad'elles est présenté en Conseil municipal. Le troisième rapport couvre l'année 2022, sur une période allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022. Ce rapport d'activité est joint à la présente délibération. Une synthèse en est présentée ci-après.

La maintien de la mobilisation et l'engagement des partenaires

Le Centre, c'est d'abord un collectif formé d'actrices et d'acteurs publics et associatifs réunis dans un même lieu, qui poursuivent leur action dans la lutte contre les violences faites aux femmes en s'engageant auprès de Citad'elles.

Depuis 2019, le Département de la Loire Atlantique, l'Agence Régionale de Santé via le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et la Caisse d'Allocations Familiales maintiennent leur soutien au fonctionnement du Centre, par la mise à disposition de personnels et/ou de moyens financiers. La Caisse d'Allocations Familiales a également maintenu en 2022 la tenue de permanences de ses professionnels sur site. L'État a poursuivi son soutien à Citad'elles pour la seconde année, à nouveau à hauteur de 200 000 € au titre de l'année 2022. De la même manière, Nantes Métropole, au-delà de sa contribution à travers la prise en charge du loyer des locaux, a également montré une attention particulière au Centre, au regard du nombre de femmes issues du territoire métropolitain accompagnées par Citad'elles, et maintient son soutien au fonctionnement du Centre à hauteur de 200 000 € pour l'année 2022.

Par conventions avec la Ville de Nantes, le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Nantes, la Police nationale et la Gendarmerie nationale, l'Ordre des Avocats du Barreau de Nantes, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de

Nantes Métropole (ATDEC), le Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), France Victimes 44 Nantes, le Planning Familial, Question confiance, SOLidarité femmeS, SOS Inceste et Violences Sexuelles, Les Pâtes au Beurre et l'École des Parents assurent des permanences individuelles et des ateliers collectifs au sein du Centre.

L'association l'Étape assure également depuis mai 2021 dans le cadre d'un marché public, la médiation auprès des femmes accueillies par Citad'elles et la gestion des logements pour mise en sécurité. Pour consolider l'offre de services et proposer le meilleur accompagnement aux femmes et à leurs enfants dans le domaine de la reprise de confiance en soi, l'Oeil parlant (atelier photographique), Chapidock (atelier d'arts du cirque) et l'Atelier intérieur (atelier artistique) ont également proposé des interventions régulières.

Une fréquentation soutenue au cœur d'une année charnière

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, ce sont 935 femmes qui ont été accueillies pour la première fois à Citad'elles entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022. Depuis son ouverture en novembre 2019, ce sont au total plus de 3 170 femmes qui se sont adressées au Centre. Elles ont en majorité moins de 45 ans, et 80 % d'entre elles sont mères.

Plus du 80 % des femmes qui viennent à Citad'elles résident sur le territoire de la métropole nantaise, dont 50 % à Nantes.

Si la majorité d'entre elles sont venues pour des faits de violences conjugales et psychologiques, les professionnels constatent que le sujet des violences sexuelles peut désormais être abordé dès les premiers rendez-vous.

En 2022, les femmes qui s'adressent à Citad'elles le font d'avantage pour une demande d'accompagnement plutôt que pour une demande d'information. Elles prennent majoritairement un premier contact par téléphone. Ces éléments témoignent d'une meilleure connaissance de l'activité du Centre, à la fois de la part des professionnels comme du public accueilli.

Dans cette continuité, on constate que les femmes accueillies s'engagent de plus en plus dans un parcours de sortie des violences, dans des temporalités différentes. Cela induit une mobilisation et une agilité permanentes de la part de l'équipe chargée de la coordination des parcours, qui accompagne les 2 à 3 premières demandes quotidiennes, ainsi que le suivi des femmes engagées dans un parcours de sortie des violences et de reconstruction depuis novembre 2019. Les suivis sont réalisés par ailleurs en coordination étroite avec l'ensemble des partenaires opérateurs du Centre et du territoire.

Un Centre mieux identifié, en complémentarité des actrices et des acteurs du territoire

Pour faciliter le parcours de sortie des violences, de nombreuses actrices et de nombreux acteurs interviennent au sein de Citad'elles ainsi qu'en relais sur le territoire. Leur mobilisation et leur engagement permettent la mise en œuvre d'un suivi adapté, précieux pour les femmes victimes et leurs enfants. Trois ans après son ouverture, Citad'elles œuvre en permanence à consolider ses partenariats et réseaux pour faciliter et ajuster son accompagnement.

Concernant les partenaires intervenant au sein de Citad'elles, ce sont plus de 4 100 entretiens individuels qui ont été réalisés en 2022, confirmant ainsi le caractère indispensable de leur présence au sein du Centre.

Il est constaté depuis l'ouverture que ce sont toujours les permanences thérapeutiques ainsi que les permanences juridiques et judiciaires qui sont les plus sollicitées. 1 959 rendez-vous thérapeutiques ont été assurés avec une part de plus en plus importante accordée aux activités de reprise de confiance en soi. 760 rendez-vous auprès des juristes ont été assurés en 2022. Les informations juridiques, essentielles pour accompagner les femmes dans leur parcours de sortie des violences, s'inscrivent dans une complémentarité des missions des avocates et des avocats qui assurent des conseils juridiques au sein de la structure.

Les rendez-vous liés au logement sont en augmentation, cette tendance étant notamment liée à la présence plus soutenue de l'Étape à Citad'elles.

Pour les cas d'urgence et de danger immédiat, les dispositifs d'hébergement ont permis de mettre temporairement en sécurité 89 femmes et 99 enfants en 2022. 170 rendez-vous ont été réalisés dans le cadre de ces mises en sécurité.

Depuis l'ouverture de Citad'elles, les besoins d'accompagnement et de conseils dans la relation parent-enfant et autour du développement de l'enfant se sont accrus. Cette problématique concerne particulièrement les enfants de moins de 5 ans pour lesquels l'écoute, l'accompagnement et la relation avec la mère nécessitent une expertise spécifique. Près 245 consultations psychologiques ou de soutien d'enfants ont eu lieu en 2022.

Pour l'accès à l'emploi, les formations collectives avec l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) ont été poursuivies. Pour les femmes qui considèrent l'emploi comme la pierre angulaire de leur parcours, un volet formation est également souvent adjoint à l'accompagnement.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement des victimes en terme d'information sur leurs droits sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose des permanences individuelles et collectives, dans le cadre desquelles plus de 90 femmes ont été accueillies. Depuis le 1^{er} janvier 2022, une permanence d'accès au droit des étrangers a également été ouverte pour accueillir le public d'origine étrangère, et 73 femmes ont pu bénéficier de conseils dans ce cadre.

Citad'elles, centre de ressources

Au cours de cette année 2022, Citad'elles a montré l'utilité sociale de son activité en complémentarité avec les actions menées plus globalement sur le territoire nantais et métropolitain. Au plan national, de nombreuses collectivités se sont adressées au Centre pour s'inspirer et bénéficier de l'expertise construite autour de ce lieu.

C'est à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre que Citad'elles a organisé en 2021 une journée d'information « Les Rencontres de Citad'elles », qui a réuni plus de 180 professionnels. Les premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes organisées par la Ville de Nantes et Nantes Métropole les 25 et 26 novembre 2022 seront également l'occasion de présenter Citad'elles.

Le Conseil,

1. prend acte du rapport d'activité 2022 de Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°8

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Protocole de rappel à l'ordre et charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre de la prévention de la délinquance – Création d'une commission d'alerte et de soutien des familles – Approbation.

*M. TALLEDEC, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Ces dernières années, et principalement à l'issue de la crise du « Covid-19 », le vivre ensemble se trouve régulièrement altéré voire compromis par des comportements nuisant à la tranquillité des habitants. D'un côté, la régulation sociale semble parfois en panne tandis que de l'autre côté, la judiciarisation de la société renvoie aux tribunaux un nombre d'infractions toujours plus élevé.

Face au rajeunissement observé des premiers passages à l'acte incivils ou délictuels, la Ville de Nantes assume pleinement son rôle et sa prérogative de coordination de la prévention de la délinquance.

Elle souhaite poursuivre le renforcement de ses outils de prévention sociale destinés au suivi individuel des jeunes exposés à la délinquance, afin d'éviter qu'ils ne basculent irrémédiablement dans un parcours délinquantiel. Trois actions spécifiques ont été inscrites dans le Contrat de Sécurité Intégrée afin de soutenir le jeune et sa famille par le biais d'un réseau d'acteurs ressources.

Il est ainsi proposé :

- **L'adoption d'une nouvelle charte déontologique** d'échange d'informations, qui structure et encadre les échanges nominatifs entre l'ensemble des signataires du Contrat de Sécurité Intégrée dans une visée de prévention sociale de la délinquance.

Il s'agit de favoriser les alertes concernant les plus jeunes enfants notamment, mais également de permettre la mise en œuvre fluidifiée de diagnostics des besoins socio-éducatifs d'une famille et le déclenchement, le cas échéant, d'orientations vers les structures adaptées.

- **L'approbation d'un protocole actualisé de rappel à l'ordre** institué avec le parquet du Tribunal Judiciaire de Nantes, donnant pouvoir au maire de procéder à une injonction verbale à l'encontre d'une personne, mineure ou majeure, auteur de faits susceptibles de porter atteinte à la tranquillité publique (certaines nuisances sonores, attroupement bruyant, incidents aux abords des établissements scolaires, mineur présent à des heures tardives sur l'espace public, dégradation de mobilier urbain, etc.).

Le rappel à l'ordre est exclu s'agissant de faits susceptibles d'être qualifiés de délit, lorsqu'une plainte a été déposée ou qu'une procédure judiciaire est cours. Sa mise en œuvre est donc précédée d'une consultation du parquet.

La convocation s'effectue en mairie, par l'élu désigné (par arrêté de la Maire), et, concernant les mineurs, en présence des parents.

- **La création d'une commission d'alerte et de soutien des familles** : La commission s'adresse aux parents de mineurs dont le comportement provoque des troubles récurrents à l'ordre et à la tranquillité sur l'espace public ou dans les équipements municipaux.

Modalité de relation au jeune et à sa famille, la commission d'alerte offre un temps d'échange centré sur le jeune à partir d'inquiétudes remontées à son égard par les professionnels de terrain ou à partir de passages à l'acte dûment observés.

Il s'agit, pour la Ville, de faire prendre conscience au jeune des conséquences de ses actes :

- Pour les victimes directes,
- Pour la société : les habitants du quartier, réflexion autour de la notion de bien commun, et de vivre-ensemble,
- Pour sa famille comme pour lui-même, notamment au regard des risques encourus au pénal comme au civil.

La commission d'alerte se structure autour de deux niveaux:

- **La séance plénière** présidée par un élu (désigné par arrêté de la Maire), durant laquelle pourra être prononcé le rappel à l'ordre .

La composition de la commission plénière permet de donner un aspect solennel à la rencontre, visant à responsabiliser l'auteur des troubles. L'élu est accompagné d'un membre de la Mission Prévention, d'un cadre de la police municipale ainsi qu'une personnalité qualifiée en matière de délinquance juvénile.

- **Les convocations à l'échelle du quartier**, menées par les membres de la Mission Prévention, en présence des représentants des services ou institutions concernés par les troubles (Équipements de la Ville, Centre socio-culturels, Bailleurs, Éducation nationale, etc). Il s'agit d'entendre la famille sans formalisme et de vérifier son niveau de conscience sur la gravité des actes et les risques encourus par leur enfant.

Quel que soit le niveau retenu, la famille pourra être accompagnée de l'éducateur ou du conseiller du jeune (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse ou Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) si cela s'avère utile au suivi éducatif mis en œuvre par ce dernier.

Au-delà de l'alerte relative au comportement de l'adolescent, la commission vise à obtenir l'adhésion de la famille à des mesures de soutien ou à l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement dans les domaines de l'action sociale, du soin, de l'insertion ou de la prévention de la délinquance. Les coordonnateurs de prévention de la Ville de Nantes s'assureront de la déclinaison des recommandations prononcées et de l'activation des orientations proposées.

Un bilan annuel sera établi dans le cadre du contrat de sécurité intégrée, et fera mention des éléments statistiques relatifs au rappel à l'ordre et aux convocations devant la commission d'alerte et de soutien des familles.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la charte déontologique d'échange d'informations à conclure avec le Préfet, le Parquet, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la SEMITAN, Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitation, CDC Habitat, Aiguillon Construction, et Villogia (cf. annexe 2) ;
2. approuve le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre entre la Ville de Nantes et le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nantes (cf. annexe 1) ;
3. acte la création de la commission d'alerte et de soutien des familles pour la Ville de Nantes ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°9

Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Contrat de délégation de service public – Subvention d'Investissement 2022 - Choix du délégataire 2023-2024 – Tarifs 2023 – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Contrat de délégation de service public 2018-2022 – Subvention d'investissement

Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'ACCOORD le 24 novembre 2017 pour la mise en œuvre des accueils de loisirs sans hébergement et séjours enfants et adolescents sur les années 2018 à 2021, et prolongé d'une année, prévoit une contribution de la Ville au titre de l'investissement. Les sommes versées au délégataire à ce titre sont destinées au renouvellement de son parc automobile, du matériel pédagogique et du mobilier mis à sa disposition, aux petits travaux d'entretien et d'aménagement dans les équipements mis à sa disposition par la Ville, ainsi qu'à l'entretien, au renouvellement et au développement de son parc informatique et des systèmes d'impression.

Le contrat prévoit que le versement de chaque échéance est subordonné au fait que le délégataire justifie de la réalisation physique et financière des éléments du programme d'investissement auxquels se rapporte l'échéance précédente.

L'ACCOORD ayant transmis les pièces justifiant de l'utilisation de la précédente échéance d'investissement versée en décembre 2021, il est proposé, comme le contrat le prévoit, de verser l'échéance suivante, pour un montant de 281 009 €. Par ailleurs, l'ACCOORD ayant également justifié de l'usage des dépenses d'investissement se rapportant à l'échéance janvier 2022, il est proposé de verser la seconde et dernière échéance du contrat 2018-2022, pour un montant équivalent de 281 009 €. Le montant global à verser pour 2022 est donc de 562 018 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 23, article 20421, opération 131, sous-fonction 331.10, programme 34D1."

Contrat de délégation de service public 2023-2024 – Choix du délégataire – Tarifs 2023

60 980 Nantais ont moins de 18 ans, soit 19 % de la population, parmi lesquels 27 283 sont des enfants de 3 à 11 ans, 12 625 Nantais ont entre 11 et 14 ans et 9 826 Nantais ont entre 15 et 18 ans. La Ville s'est donné pour objectif de développer une politique adaptée à la spécificité de chaque âge de la vie. Dans ce contexte, les politiques publiques éducation et adolescence-jeunesse s'inscrivent plus largement dans le cadre de la politique éducative de la Ville.

Le parcours éducatif est pensé pour tous et toutes, avec une attention particulière pour ceux et celles qui en seraient le plus éloignés. Il prend en compte l'enfant et l'adolescent dans leur globalité en favorisant le décloisonnement des espaces et temporalités, de la petite enfance à l'adolescence, tout au long de sa scolarité.

Il se construit à partir des besoins de l'enfant, de l'adolescent et de leurs familles par une offre adaptée qui recouvre différents champs d'activités. Il implique les acteurs de la communauté éducative autour de projets communs. Cette approche partenariale apparaît comme un cadre particulièrement pertinent pour la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les valeurs sur lesquelles repose le projet éducatif nantais.

L'enjeu, autour des accueils de loisirs et des séjours de vacances, est de faire du temps libre un moment éducatif à part entière, source d'ouverture, d'autonomie, d'émancipation et de créativité ; mais aussi un temps de socialisation et d'apprentissage de la vie collective, dans des espaces et avec des projets adaptés aux différents âges de l'enfance et de l'adolescence.

La gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants de 3 à 15 ans fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) qui arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le lancement d'une procédure de consultation en vue d'assurer le renouvellement de la convention pour les années 2023 et 2024 a été voté en Conseil municipal le 17 décembre 2021. Cette durée de deux ans doit permettre à la Ville d'organiser une réflexion sur la future organisation des temps d'accueil péri et extrascolaires.

A la suite de l'appel à candidatures, seule l'association ACCOORD, actuel délégataire, a déposé une offre.

Il ressort de la consultation et des négociations que l'offre du candidat ACCOORD présente toutes les garanties attendues concernant la qualité du service rendu aux usagers, la pertinence économique et financière, la qualité technique et professionnelle. Il est donc proposé de retenir le candidat ACCOORD comme délégataire.

♦ Principaux objectifs et évolutions du contrat 2023-2024

Dans son cahier des charges, puis ensuite lors de la phase de négociation, la Ville s'est attachée à répondre aux attentes des familles, consultées dans le cadre d'une enquête conduite très largement au cours des mois de septembre à octobre 2021 et à laquelle plus de 5 800 personnes (dont 5 300 familles) ont participé.

La courte durée du futur contrat, qui doit permettre à la ville d'organiser une réflexion sur la future organisation des temps d'accueil péri et extrascolaires, n'a en rien limité l'ambition que la Ville de Nantes porte à son offre de service public qui se traduit dans le nouveau contrat par des évolutions importantes :

- **l'augmentation de l'offre de places les mercredi après-midis** dans les accueils de loisirs enfants (+500 places soit +22 % par rapport au nombre de places prévues au contrat 2018-2022). Les 500 places qui devront être créées au cours du contrat 2023-2024 s'ajouteront aux 572 places créées entre 2020 et la rentrée de septembre 2022.
- **l'augmentation de l'offre sur les séjours** (+30 % par rapport au contrat qui se termine).
- l'intégration au contrat des **Multispots, offre spécifique de médiation** en direction des enfants et des familles n'ayant pas recours à l'offre.
- **une offre de transition destinée aux adolescents de 16-17 ans** résidant dans des quartiers prioritaires de la ville identifiés.

Le renforcement du lien aux familles sera également un enjeu fort des deux prochaines années, à travers notamment leur participation aux instances de concertation, la poursuite de l'amélioration des modalités d'inscription, la lisibilité des contenus et activités grâce à des outils d'information et de communication adaptés à leurs attentes, l'invitation des familles à découvrir les accueils de loisirs et à rencontrer les professionnels qui encadrent leurs enfants.

La Ville reste également attentive aux conditions d'**accueil des enfants et adolescents en situation de handicap**. Leur accueil sera favorisé selon un protocole préalablement défini et en complémentarité avec les autres offres d'accueil existantes à Nantes.

Enfin, le délégataire intervenant dans la continuité d'autres temps éducatifs, particulièrement le mercredi après-midi, il est attendu de lui qu'il contribue pleinement à **renforcer la continuité éducative** et la cohérence des interventions avec les autres acteurs que sont la Ville, le titulaire de l'accord-cadre relatif à l'accueil et l'animation périscolaire des écoles publiques de la Ville de Nantes, les acteurs associatifs et l'éducation nationale. Cette ambition se traduit par des engagements conjoints avec l'opérateur du périscolaire, autour de la mise en place d'instances et d'espaces de coopération.

Par ailleurs, la Ville de Nantes avait posé des attendus forts concernant la **reconnaissance des métiers de l'animation**, qui ont permis des évolutions notables pour les salariés :

- détachement du taux d'encadrement des responsables adjoints dans les accueils de loisirs multisites de plus de 120 enfants (soit 11 postes pour l'année 2022/2023) les mercredis ;
- la revalorisation des postes d'animateurs socio-culturels enfance avec une bonification de 20 points mensuels ;
- la création d'un poste RH partagé avec l'opérateur du périscolaire (à mi temps pour chaque structure) afin de conduire une démarche conjointe en matière d'attractivité des métiers (consolidation des temps de travail, formations) ;
- le passage à temps plein de 4 animateurs pour mettre en place une cellule ressources pédagogiques partagée avec l'opérateur du périscolaire ;
- l'augmentation du temps de travail de tous les animateurs d'activité enfance (+21h/an) sur des temps de préparation ;
- la création de 10 postes pour l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers (soit 4,48 ETP) : enfants en situation de handicap ou renfort dans les écoles en REP ;
- la création de 16 postes d'animateurs Multispots sur les vacances d'été, avec un déploiement à programmer chaque année avec les services de l'autorité délégante ;
- l'augmentation du temps de travail des animateurs des adolescents à temps partiel ayant un contrat à 1200h/an : passage à 1300h/an soit +100h/an ;
- la création d'un 80 % ETP d'animateur sur l'espace ados de St Joseph de Porterie ;
- la création de 2,5 ETP pour les services supports (1 ETP sur le service informatique et 1,5 ETP pour les finances et le contrôle de gestion).

A ces évolutions volontaristes, s'ajoute l'impact de l'évolution de la convention collective de l'animation sur la masse salariale du délégataire.

♦ Principales caractéristiques du contrat 2023-2024

Le délégataire devra assurer la gestion et l'exploitation des accueils de loisirs 3/11 ans (âge primaire) et 11/17 ans (âge collège) dans les équipements mis à disposition. Il devra également organiser des séjours de vacances (pour les enfants et les adolescents).

Sur le volet enfance, l'offre sera structurée autour de trois axes :

- une offre de places en accueil de loisirs le mercredi ;
- une offre de service dédiée sur les vacances scolaires ;
- une offre spécifique de médiation : les Multispots déployés sur 8 sites durant l'été.

Sur le volet adolescence, l'offre sera structurée autour de trois dimensions :

- Une offre socle construite autour des espaces adolescents, organisée à l'échelle des quartiers, articulée au Plan Educatif de Territoire et coordonnée avec les actions éducatives des territoires ;
- Un dispositif de médiation en direction des adolescents et leur famille qui n'ont pas recours à l'offre de service (en s'appuyant notamment sur les collèges) ;
- Une offre de transition pour les adolescents de 16-17 ans des quartiers QPV identifiés ;
- Une intervention sur l'espace public à travers des démarches d'aller-vers comme une nouvelle façon d'agir et d'aller à la rencontre des adolescents.

Enfin, l'offre **séjours enfants et adolescents**, s'accompagnera d'un dispositif de médiation renforcé et de la mise en place d'actions favorisant les premiers départs en séjours.

Le délégataire s'engage sur un niveau d'activité annuel, quantifié en nombre de journées participants :

Volume d'activité (en nombre de journées enfants)	Année 2023	Année 2024
Accueils de loisirs 3-11 ans	217 505	223 068
Accueils de loisirs 11-17 ans	46 200	46 200
Séjours de vacances	13 000	13 000
Total Nombre journées participants	276 705	282 268

En cas de non-atteinte de ces objectifs annuels de fréquentation, des pénalités financières pourront être mises en œuvre.

Le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers et partenaires l'ensemble des recettes liées au service délégué.

Les tarifs du service, pour les usagers, sont définis par la Ville de Nantes. Concernant l'année 2023, il est proposé de reconduire les principes de calcul des tarifs, appliqués depuis 2012. Ainsi, les tarifs seront réévalués en 2023 de 3 %, les tranches de quotient familial ayant été réévaluées de 2,2 à 2,4 % pour rattraper la grille tarifaire mise en œuvre sur les accueils périscolaires. L'évolution conséquente des tranches de quotient familial permet d'absorber une partie de l'augmentation tarifaire. La nouvelle grille tarifaire est annexée au contrat 2023-2024.

En contrepartie des sujétions de service public imposées au délégataire (notamment l'instauration de tarifs sociaux inférieurs au coût de revient du service), la Ville de Nantes s'engage à verser au délégataire une participation financière en fonctionnement comme en investissement :

Contribution Ville Valeur janvier 2023	Montants 2023	Montants 2024
Fonctionnement (sous réserve de réalisation des objectifs de fréquentation)	16 536 914 €	16 636 893 €
Investissement	611 250 €	573 170 €

Le contrat prévoit un contrôle de la Ville de Nantes sur la qualité du service rendu aux usagers et sur les comptes du délégataire.

Le rapport joint à la présente délibération retrace le déroulement de la consultation, ainsi que les motifs du choix du futur délégataire et l'économie générale du contrat.

Le contrat et ses annexes ont été adressés aux membres du conseil 15 jours avant le Conseil municipal.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le versement à l'ACCOORD, délégataire du service public des accueils de loisirs et séjours de vacances, de 562 018 € correspondant à deux échéances de subventions d'investissement au titre du le contrat 2018-2022 ;
2. autorise le versement par anticipation du vote du budget primitif de la 1ère échéance de fonctionnement, à savoir 3 961 309 € ;
3. approuve le choix de l'association ACCOORD comme délégataire de service public des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans, pour la période 2023-2024 ;
4. approuve les termes du contrat de concession de service public à conclure avec l'association ACCOORD joint à la présente délibération ainsi que les annexes à ce contrat ;
5. approuve les tarifs du service pour l'année 2023 ;

6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 voix contre)

Non participation au vote de M. JOUIN et Mme ROBERT.

Délibération n°10

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et l'ACCOORD – Activités éducatives, sociales et culturelles – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Attentive au contexte social et soucieuse d'améliorer l'action publique au bénéfice de toutes les Nantaises et tous les Nantais, la Ville de Nantes oriente sa stratégie d'animation sociale et culturelle sur des enjeux de citoyenneté et de solidarité. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur les Centres socioculturels (CSC) de l'ACCOORD qui par leur proximité, leurs missions d'écoute, d'accueil, de perception des signaux faibles contribuent à entendre, recevoir et promouvoir les initiatives de la société civile.

L'ACCOORD est une association d'éducation populaire, socioculturelle et citoyenne, engagée pour l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes et tous.

L'ACCOORD gère 22 centres socioculturels, 40 accueils de loisirs et 18 espaces ados,

Tout au long de l'année, les équipes y accueillent des Nantais de tous les âges et co-construisent ensemble des programmes d'animations adaptées à chaque public.

L'ACCOORD déploie également une offre éducative de loisirs, collabore avec de très nombreux partenaires nantais pour soutenir la pratique du sport, l'accès à la culture, coordonne des actions solidaires pour favoriser l'apprentissage du français, soutenir la parentalité, développer l'accès au numérique ou encore lutter contre l'isolement des familles isolées et des seniors.

Pour mener à bien ses actions, l'ACCOORD s'appuie sur un réseau de 1 500 bénévoles, engagés aux côtés des équipes professionnelles, pour faire vivre la solidarité, les loisirs et la culture à Nantes.

L'ensemble des actions conduites par l'ACCOORD est au service de la mise en vie de son projet associatif.

Pour sa part, la Ville de Nantes et son CCAS ont défini des politiques publiques qui s'adressent à tous sans distinction d'âge, d'origine, et de position sociale avec une attention particulière en direction des publics vulnérables (enfant et adultes en situation de précarité, seniors isolés et en perte d'autonomie)

Elle s'exerce au travers d'activités, d'actions, de projets au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations.

Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes, des collectifs en vue d'un changement social, notamment en recherchant à améliorer les conditions de vie des habitants. Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté.

Pour le CCAS, les deux politiques publiques de solidarités sont mobilisées. D'une part, la politique publique action sociale et insertion dont l'ambition vise à sécuriser le parcours de vie et favoriser l'accès aux droits et

services des nantais, d'autre part la politique publique Ville Amie des Aînés dont l'ambition est de créer les conditions d'une ville bienveillante face au défi démographique annoncé.

Le parti pris nantais :

C'est une priorité municipale forte, à la hauteur des enjeux et des transformations de la société.

Partie prenante de la politique publique Vie Associative, le projet nantais, s'inscrit dans les fondements de l'éducation populaire et les finalités de l'ASC. Il ambitionne la consolidation du **lien social** entre les habitants, les générations et les territoires, les quartiers.

Le projet ASC nantais s'appuie sur la diversité et la richesse des acteurs qui participent à sa dynamique et à son déploiement en proximité. Il vise à **améliorer la qualité de vie des nantais**.

C'est une priorité municipale forte, à la hauteur des enjeux et des transformations de la société.

Les enjeux et les orientations stratégiques à relever

Pour la Ville de Nantes et son CCAS, la politique d'animation sociale et culturelle - adossée à la politique publique de la Vie Associative - s'inscrit dans le champ des grandes problématiques sociales, culturelles, éducatives et citoyenne, elle œuvre en complémentarité d'actions plus spécialisées. Elle renforce l'action des autres politiques publiques.

Transversale par nature, elle se distingue par un partenariat incontournable, qui s'inscrit dans un maillage territoriale en proximité.

La Ville soutient les actions de l'ACCOORD qui sont en lien avec les politiques publiques municipales, par une nouvelle convention, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2027, est proposée à votre approbation.

Cette convention et ses annexes précisent les conditions de mise en œuvre du partenariat entre la Ville, le CCAS de la Ville de Nantes et l'ACCOORD, ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention municipale octroyée en raison de l'intérêt communal que présentent les objectifs statutaires de l'association et les activités sociales, culturelles, éducatives et citoyennes qu'elle propose.

La subvention accordée par la Ville concerne les axes prioritaires - Social, Culturel, Citoyen et Solidaire - qui s'inscrivent dans les principaux leviers d'action de la politique d'animation sociale et culturelle de la Ville de Nantes :

- Stimuler l'implication, l'engagement et le **pouvoir d'agir** des citoyens,
- Développer les **actions de médiation** entre les offres, les équipements, les acteurs et les habitants,
- Contribuer à **réduire les inégalités sociale et culturelle** entre les territoires

Les objectifs et actions prévus dans cette convention sont issus du projet associatif de l'ACCOORD et s'inscrivent pleinement dans les enjeux politiques publiques de la Ville de Nantes et du CCAS de la Ville de Nantes.

L'ACCOORD développera pendant cette période, son action socioculturelle en s'appuyant sur les domaines d'action suivants :

- Pour une approche solidaire qui encouragent l'autonomie des habitants,
- Pour une culture au sens large
- Pour une adaptation, un accompagnement et une coéducation au changement climatique
- Pour assurer les continuités éducatives et favoriser la coéducation
- Pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes
- Pour favoriser l'engagement et la citoyenneté active

- Pour des modes d'intervention transversaux afin de mieux agir auprès des publics éloignés des offres, des équipements et des acteurs

Dans cette nouvelle convention, outre la prise en compte de l'évolution des coûts salariaux en application de la convention collective, la Ville de Nantes et son CCAS viennent plus spécifiquement soutenir l'ouverture d'équipements nouveaux, le renforcement d'actions existantes et la pérennisation d'actions expérimentales, le développement d'actions nouvelles. On peut notamment citer les actions suivantes :

- la pérennisation de l'animation de rue à Malakoff
- les actions au sein de la nouvelle maison de quartier Halvèque (notamment ludothèque et café social), et l'ouverture de 3 centres sociaux culturels (Manu, Beaulieu et Saint Joseph de Porterie)
- le recrutement d'aides animateurs l'été permettant à des jeunes nantais de venir en soutien des activités tout en développant leur projet d'insertion professionnelle
- l'ouverture permanente des centres sociaux culturels l'été pour proposer des activités aux Nantais ne partant pas en vacances sans discontinuité
- le renforcement des ateliers socio-linguistiques
- le co-financement de 4 postes de conseillers numériques contribuant à la lutte contre la fracture numérique et soutenant les nantais dans leurs démarches en ligne
- le développement d'actions culturelles, le soutien aux pratiques amateurs et à la culture scientifique

L'ACCOORD s'engage en outre à accompagner les dynamiques territoriales, à partir des 22 centres socio-culturels mis à sa disposition en s'appuyant notamment sur un travail partagé d'identification des enjeux de chacun des 11 quartiers nantais (cf. annexe 3).

La convention précise également :

- les modalités de suivi des objectifs et actions prévus (annexe 2)
- l'identification des enjeux territoriaux précités (annexe 3)
- l'engagement de la Ville à mettre à disposition de l'ACCOORD les équipements nécessaires pour mener à bien ses activités (annexes 4),
- les engagements financiers de la Ville de Nantes pour l'année 2023, dont le montant est fixé à 4 256 100 €.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la convention avec l'ACCOORD, jointe en annexe 1 à la présente délibération ainsi que les annexes correspondantes ;
2. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement 4 256 100 € à l'ACCOORD, au titre de l'année 2023, pour les activités sociales, culturelles, éducatives et citoyennes ;
3. autorise Mme la Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 voix contre)

Non participation au vote de M. JOUIN et Mme ROBERT.

Délibération n°11

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Convention triennale 2023 – 2025 avec Ecopole – Subvention – Approbation.

*Mme BONAMY, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'association ECOPOLE, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de Nantes, exerce des activités d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement durable du territoire de l'agglomération nantaise, en particulier sur les champs environnementaux.

Son nouveau projet associatif 2021 / 2026 adopté en juillet 2022 s'articule autour de 3 axes structurants (Transmettre / Coopérer / S'engager).

ECOPOLE accompagne des ambassadeurs de la transition : mobiliser, former, outiller des porteurs de parole et initiatives en faveur des transitions. La transformation et le développement des contenus du centre de ressources permettront d'accompagner les acteurs de l'éducation, les associations ou encore les porteurs de projet nantais, en créant des passerelles avec les dispositifs existants sur Nantes (CADRAN, budgets participatifs, fonds à l'émergence, éco-événements par exemple).

L'association souhaite consolider sa mission de centre de ressources de territoire sur la transition écologique : créer des supports, mobiliser des ressources pour répondre aux besoins des acteurs du territoire en matière de transition écologique. Mais aussi valoriser les initiatives et les réalisations pour essaimer et donner envie d'agir.

Elle peut ainsi accompagner la montée en compétence des acteurs engagés dans la transition : mieux former les animateurs et les animatrices pour valoriser, soutenir et conforter les initiatives. Ecopole peut jouer un rôle dans un parcours de formation pour les animateurs périscolaires. Dans le cadre de son projet « L'école au cœur du quartier en transition », ECOPOLE pourra accompagner le mouvement de végétalisation des cours d'école, après la livraison de nouveaux espaces.

Par ailleurs, ECOPOLE poursuit en matière de Nature en Ville le projet « Allées de la Nature » pour mettre en valeur et en synergie les continuités écologiques publiques et/ou privées et ainsi participer à une éducation à la biodiversité, en privilégiant une approche sensible.

Pour soutenir cette association, il est proposé de passer avec elle une convention triennale 2023-2025 d'objectifs et de moyens (cf. annexe).

Dans ce cadre, au titre de l'année 2023, le montant de la subvention de fonctionnement qu'il est proposé d'allouer à l'association s'élèvera à 73 000 €, montant conditionné par le vote du budget 2023 en Conseil municipal au chapitre 65 sur le programme 88N.

Afin de permettre à ECOPOLE de mettre en œuvre ses missions dès le début de l'année, il est proposé d'accorder un 1^{er} versement de 22 000 €, qui sera versé dès début janvier 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature d'une convention pluriannuelle 2023 / 2025 accordant une subvention annuelle de 73 000 € à l'association ECOPOLE pour 2023 dont un premier versement de 22 000 € ;
2. *autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibération n°12

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Nantes – ZAC du Projet Global Nantes Nord – Projet de programme des équipements publics – Principe de réalisation – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le quartier prioritaire Nantes Nord figure comme projet d'intérêt national dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole a signé en septembre 2019 avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ce quartier constitue le plus grand quartier d'habitat social nantais avec 11 600 habitants et 4 500 logements locatifs sociaux.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le traité de concession confiant l'aménagement de la ZAC du projet global Nantes Nord à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

Par délibération en date du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a décidé de créer la ZAC Nantes Nord, sur une emprise de 80 hectares couvrant trois secteurs prioritaires - Bout des Pavés/Chêne des Anglais, Petite Sensive et Boissière, dans l'objectif de transformer et de requalifier le quartier Nantes Nord, selon les principes urbains inscrits dans le plan-guide élaboré par l'agence Germe & Jam.

Le projet global Nantes Nord prévoit les objectifs suivants :

- améliorer la convivialité et l'appropriation du quartier et renforcer son identité en agissant sur les espaces fédérateurs du quartier, le parc de l'Amande, un cœur urbain renforcé mais aussi les espaces collectifs à l'échelle des secteurs co-élaborés avec les habitants ;
- accompagner la requalification des logements sociaux dans un objectif de redynamisation et de diversification sociale ;
- ouvrir le quartier sur ses franges et améliorer la connexion du quartier avec les territoires limitrophes ;
- inscrire le quartier dans la dynamique de développement de la Métropole, créer des emplois, redynamiser le commerce de proximité.

Les études complémentaires menées depuis 2019 permettent de présenter, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de cette ZAC, ainsi que le projet de programme des équipements publics (PEP) figurant en annexe, qui sera présenté pour approbation au Conseil métropolitain du 16 décembre 2022.

Le programme global des constructions prévoit la réalisation de 76 274 m² de surface de plancher (SP) :

Nature des constructions	SP prévisionnelle (m ²)
Logements	70 050
Locaux d'activités, commerces et services	6 224
Total	76 274

Il est possible qu'à l'intérieur du périmètre de la ZAC des fonciers puissent muter et générer des constructions sans intervention directe de l'aménageur. Les capacités constructives supplémentaires sont estimées à environ 320 logements.

Il est rappelé que la ZAC Nantes Nord s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain d'un quartier constitué qui bénéficiait déjà de certains équipements publics existants. Certains d'entre eux feront l'objet de réhabilitation et d'extension (Groupe scolaire George Sand et Camille Claudel) tandis que d'autres équipements vont être créés (Pôle d'équipements publics, maison pluri-professionnelle de Santé).

Le projet de programme des équipements publics prévoit des interventions ambitieuses sur l'espace public, avec la création ou la requalification de voiries, de places publiques, de promenades paysagères et d'aires de jeux.

Le projet de programme des équipements publics comprend plusieurs équipements publics requalifiés destinés à être incorporés au patrimoine de la Ville de Nantes : **les aires de jeux et pataugeoires** situés dans le périmètre de la ZAC.

Ces équipements seront réalisés ou requalifiés par le concessionnaire de la ZAC et financés par une participation de la Ville de Nantes, d'un montant de 1 350 000 € HT (hors frais annexes : coût de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'actualisation), dont le versement sera échelonné entre 2023 et 2034.

Les modalités précises de versement, ainsi que la procédure de remise des ces équipements dans le patrimoine communal, feront l'objet d'une convention à conclure entre l'aménageur, la Métropole et la Ville de Nantes,

Une participation de l'ANRU subventionnera à hauteur de 25 % les travaux d'aménagements des espaces publics des secteurs Bout des Pavés, Chêne des anglais et du centre commercial Boissière.

Selon l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, « *lorsque le projet de programme des équipements publics comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement.* ».

Aussi, il est proposé d'approuver le principe de réalisation, dans le cadre de la ZAC Nantes Nord, des équipements publics précités, qui ont vocation à intégrer le patrimoine de la Ville. Les modalités de l'incorporation et du financement de ces équipements sont identifiées dans le projet de programme des équipements publics.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le principe de réalisation et la requalification, dans le cadre de la ZAC Nantes Nord des équipements publics suivants : les aires de jeux et pataugeoires situées dans le périmètre de la ZAC ;
2. approuve les modalités de financement et l'incorporation de ces équipements au patrimoine communal, conformément au projet de programme des équipements publics ci-annexé ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°13

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Appel à projets « Les temps de la nuit » – Approbation.

*M. SALAÜN, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes a mis en place une stratégie transversale autour de la « **Ville la nuit** » dont la finalité est de **concilier les différents usages de la nuit** entre la ville qui dort, qui s'amuse et qui travaille, mais aussi la ville des publics identifiés comme vulnérables.

Dans ce cadre, la collectivité a fait le choix en 2017 de créer un **appel à projets propre à la nuit**, complémentaire à l'offre existante (subventions, budget participatif, fonds de soutien à l'émergence et autres appels à projets) et aux politiques publiques que la Ville mène, servant d'**espace et de cadre d'expérimentations** pour les projets associatifs du territoire.

L'appel à projets fait **partie intégrante du plan d'actions transversal** de la Ville la Nuit en lien avec plusieurs directions et services associées (notamment culture, solidarités, tranquillité publique, prévention/réduction des risques, vie étudiante, ville non sexiste, etc) et avec le Conseil de la Nuit.

Cette année, la Ville de Nantes a proposé une **troisième édition** de l'appel à projets « Les temps de la nuit », ouvert du 25 avril au 30 août 2022, avec un **budget augmenté à 80 000 €** et des **orientations travaillées collectivement** avec des membres volontaires du Conseil de la Nuit.

Les deux premières éditions avaient permis d'accompagner une quinzaine de projets en 2018 et 2019.

L'appel à projets « Les Temps de la Nuit » a pour but de faciliter l'**émergence de projets et expérimentations** autour des **potentialités et singularités** de la nuit : espaces, temporalités, publics, usages et permet les partenariats entre les acteurs et actrices de la nuit. Il s'adresse à **l'ensemble des Nantaises et Nantais** : citoyens et citoyennes, acteurs et actrices du monde associatif, culturel et économique.

Il se veut **participatif et partenarial**, de ses orientations lors d'un atelier de travail jusqu'à la sélection des projets par une **commission citoyenne consultative**, qui s'est tenue le 26 septembre 2022 et qui était composée de l'**Adjoint délégué à la Ville la Nuit** et de membres volontaires du Conseil de la Nuit représentatif de la diversité des acteurs et actrices de la nuit : association de prévention des risques, usagers de la nuit, association de riverains, établissement et acteur culturels, institution d'enseignement supérieur en lien avec la vie étudiante et citoyen intéressé par la démarche.

Les membres du jury ont été sensibles à la **répartition des projets** dans différents quartiers nantais et à la manière dont la proposition **implique les habitantes et habitants** en termes de conception ou de réalisation ainsi qu'à l'**originalité** des projets.

Depuis que la nuit « revoit enfin le jour » suite à la situation sanitaire, il a été souligné l'importance de se réapproprié **collectivement et positivement** l'espace public nocturne en termes d'ambiances et d'espaces ainsi que de souligner le potentiel de la contribution de la fête et la vie nocturne dans le développement de

notre **bien-être physique et mental**, en termes de cohésion sociale, de solidarité, de partage, de connaissances de soi, etc.

Les actions soutenues dans ce cadre prennent **plusieurs formes** (animations festives, itinéraires collectifs, dispositifs expérimentaux, etc) et viennent prolonger les réflexions sur les **actions et dispositifs déjà menés** par la Ville (plan fête autour de la prévention et de la santé en milieu festif, médiateurs de tranquillité nocturne, stations nocturnes, démarche des cafés citoyens en cours de relance, engagements contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif, etc).

Elles permettent aux acteurs et actrices de poursuivre leurs engagements en proposant de nouveaux projets, contribuant ainsi à la construction d'une **réponse partagée** et adaptée aux enjeux de la nuit.

Un dispositif qui a vocation à porter sur les **différentes thématiques de la Ville la nuit et à venir en complément des dispositifs de tranquillité publique**

L'appel à projets, un des axes du plan d'actions transversal de la « Ville la Nuit », fait appel aux créativité et est **complémentaire** des actions et dispositifs engagés par la Ville de Nantes concernant la **tranquillité publique la nuit** : création des postes de secours combinés avec la Protection civile 44 et Avenir santé, déploiement des stations nocturnes sur plusieurs lieux stratégiques du retour de soirée, mise en place de médiateurs de tranquillité nocturne, travail sur le parcours lumineux, augmentation de la présence institutionnelle la nuit (actions de la brigade de contrôle nocturne, effectifs de la police municipale, police nationale), développement de l'arrêt à la demande et du réseau Luciole, réflexion en cours sur le dispositif des cafés citoyens, communication sur l'application app-elles de l'association Résonantes, etc.

Bien qu'une de ses orientations concerne l'espace public nocturne, l'appel à projets n'a **pas vocation à soutenir des projets qui ne concernent que la tranquillité et la sécurité publique nocturne**.

Les 15 projets retenus sur 27 déposés sont :

- Projet « MBQTR LA NUIT » - Clown en Nez Veille

Montant proposé : 3 500 €

L'association « Clown en Nez Veille » est une association de pratique et de médiation culturelle, qui, notamment, anime et développe des actions de médiation dans le quartier Bottière Pin Sec.

L'objectif du projet « MBQTR LA NUIT », en partenariat avec l'association TWO POINTS, est de créer un événement différent et nocturne dans le quartier Bottière pour les habitants et de mettre en valeur la Maison de Quartier et le Pavillon, sous une autre forme, dans l'obscurité. Les habitants et habitantes seront invités à se retrouver sur l'esplanade devant la maison de quartier Bottière avec une lanterne distribuée grâce à un personnage clownesque et à des guides de nuit pour accueillir et faciliter les déplacements en sécurité ainsi qu'à découvrir à plusieurs formes artistiques dans les deux lieux : projection d'un poème, à partir de mots recueillis auprès des habitants et habitantes / "et la nuit c'est", un concert, du jonglage, de la danse et une exposition.

- Projet « SAFE BAR : FAIRE DE NANTES UN LABORATOIRE DE LIEUX FESTIFS "SAFER" » - CONSENTIS

Montant proposé : 10 000 €

L'association « Consentis » a pour but d'accompagner les organisateurs d'événements festifs dans la mise en place de dispositifs de prévention contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif à travers des formations des professionnels sur la question et des conférences de sensibilisation auprès des publics. Elle

est partenaire d'autres structures et dispositifs sur ces enjeux tels que Ici c'est Cool et SHINE (projet européen porté par European Forum for Urban Security).

L'objectif du projet « SAFE BAR : FAIRE DE NANTES UN LABORATOIRE DE LIEUX FESTIFS "SAFER" », en lien avec l'association « Nous Toutes 44 » est d'enclencher un processus expérimental de formation des acteurs et actrices de la fête nantaise sur le sujet des violences sexistes et sexuelles afin de rendre la fête plus engagée et plus sécurisante et de proposer des événements co-crées par Nous Toutes, Consentis et les structures ayant débuté le parcours de formation pour donner de la visibilité à leurs actions et donner une image positive du traitement de ces problématiques ainsi que de placer Nantes dans une démarche de profonde amélioration du sentiment de sécurité des personnes qui viennent faire la fête. Le projet s'envisage sur une année avec 6 établissements volontaires (3 bars / 3 discothèques, clubs) pour se former et se faire suivre pendant une année de test sur des dispositifs de prévention.

-Projet « BIG BIG UP/Réparez les lieux » - Arrache l'asphalte à la nuit

Montant proposé : 8 520 €

L'association « Arrache l'asphalte à la nuit » a pour objectif la création, la production et la diffusion d'oeuvres artistiques (théâtre, musique, danse, arts plastiques, performances, arts graphiques et visuels, et oeuvres radiophoniques) et se donne également pour mission d'encourager le partage culturel au sens large par la transmission et la promotion de divers arts et disciplines, et de favoriser la collaboration entre artistes et structures.

L'objectif de ce projet est la création et la projection de plusieurs séquences vidéos sur un mur ou une façade sur plusieurs lieux en simultané, de personnes qui se rejoignent au ralenti pour se faire un câlin. L'objectif est de questionner le spectateur d'aujourd'hui à la vue de cette action sur ce que cela suscite en lui dans un contexte sanitaire et social qui ne favorise pas les interactions entre les gens. Le projet sera participatif avec 32 personnes choisies pour composer les « hugs » via un appel à participation en lien avec le pôle associatif Félix Thomas et la Maison de quartier Madeleine Champ de Mars.

- Projet « ESCAPADES NOCTURNES » - Territoires InterStices

Montant proposé : 6 000 €

L'association InterStices coordonne le projet des Ateliers Magellan (tiers-lieu artistique situé à Nantes), et se propose d'accompagner et de structurer les arts de la rue sur son territoire ainsi que de développer un laboratoire de recherche/action à la croisée de la culture, du développement territorial, de l'urbanisme transitoire et de l'agir citoyen.

L'objectif du projet « Escapades nocturnes » est de proposer des soirées-échappées hivernales dans Nantes la nuit dans plusieurs endroits à sélectionner précédées par un spectacle d'arts de rue aux Ateliers Magellan. Chaque soirée abordera un enjeu différent comme la pollution nocturne et les sons dans la ville, la nature qui reprend ses droits la nuit ou encore les rêveries et imaginaires nocturnes à travers une randonnée artistique et un guide spécialisé sur la thématique pour explorer collectivement les différentes facettes de la vie nocturne.

- Projet « FLUORESCENCE ET PHOSPHORESCENCE » - Les Petits Débrouillards Grand Ouest

Montant proposé : 2 000 €

L'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » vise notamment à aider à la découverte de toutes les sciences et technologies et donner le goût de la démarche scientifique, à partir de l'expérimentation ludique et concrète.

L'objectif du projet « FLUORESCENCE ET PHOSPHORESCENCE » est de proposer des expériences scientifiques ludiques sur la thématique de la lumière, et plus particulièrement de la fluorescence et la phosphorescence sur l'espace public sur la place Talensac, à proximité du bar Pioche aux familles présentes et public, à travers des défis à réaliser en groupe. Ce projet est en lien avec l'action proposée par le Labo des Savoirs.

- Projet « LA GRANDE NUIT DE LA JONGLE » - Collectif Quai des Chaps

Montant proposé : 5 000 €

L'association « Quai des Chaps » est un collectif de structures du spectacle vivant et un lieu dédié aux Arts Nomades.

L'objectif du projet « LA GRANDE NUIT DE LA JONGLE » est de proposer un événement festif et convivial sur le thème de la jongle qui rassemble les acteurs de cette discipline du spectacle vivant nantais, professionnels comme amateurs, public non initié ou plus expérimenté. Le temps s'est déroulé le 10 Novembre 2023 autour d'une programmation toute la nuit avec des spectacles, des ateliers, des jeux et des échanges, dans le cadre de l'appel à participation pour la Nuit du Cirque, événement international porté par Territoire de Cirque.

- Projet « LA NUIT AU MUSEUM » - Bureau des arts d'Audencia

Montant proposé : 900 €

L'association « Bureau des arts d'Audencia » est une des associations d'Audencia Business School qui propose des événements et des projets autour de la culture pour les étudiants et étudiantes de leur école, le plus souvent en partenariat avec d'autres.

L'objectif du projet « LA NUIT AU MUSEUM » est de mettre en place une soirée gratuite et réservée aux étudiants et étudiantes au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes au cours de laquelle des visites guidées des collections permanentes en anglais et en français, des propositions artistiques, un café littéraire et des conférences seront organisées pour et par les étudiants de Nantes. Cette soirée autour du thème de l'océan de l'exposition temporaire se fait en partenariat avec le Muséum et différentes associations étudiantes nantaises, qui cherchent à se rapprocher des institutions culturelles de la Ville dans un objectif de professionnalisation.

- Projet « PROJECTION EN PLEIN AIR DU VLIPP » - DIPP

Montant proposé : 2 700 €

L'association « Des Idées plein la prod » (DIPP) édite un média vidéo local, le Vlipp qui dans une démarche participative a pour ambition de valoriser la parole de la jeunesse nantaise.

L'objectif du projet « PROJECTION EN PLEIN AIR DU VLIPP » est de proposer un temps convivial, gratuit et fédérateur autour de projections vidéos sur l'espace public à Nantes Nord en impliquant les habitants et habitantes pour le choix des films et en valorisant les projets réalisés par des jeunes. La soirée se fera en lien avec plusieurs partenaires : Café Prod (diffusion d'un des courts métrages réalisé par les jeunes de l'association), l'Atelier des initiatives et le festival des 3 continents (proposition de plusieurs films soumis à un vote) et la société Cin'étoiles pour la logistique de la projection.

- Projet « PROJET PERCHE, PERSPECTIVISME VÉGÉTAL, CONFÉRENCES A LA NUIT TOMBÉE » - Bruit Vert

Montant proposé : 2 400 €

L'association « Bruit Vert » a pour but d'émerveiller pour sensibiliser aux mondes vivants à travers des propositions de médiations culturelles, scientifiques et pédagogiques.

L'objectif du projet est de proposer des conférences sonores présentées par un des membres-artistes de l'association, à la tombée du jour, en extérieur au pied d'un chêne centenaire situé dans le parc du Grand Blottereau, dès le printemps 2023, afin de partager de manière sensible une expérience vécue par l'artiste lui-même dans ce même chêne du 19 au 26 avril dernier au public. Le but est de compter son aventure végétal au public, d'écouter les sons nocturnes du parc et de valoriser la vie nocturne des parcs à côté de chez soi (espèces méconnues, occupation des espaces).

- Projet « LES NUITS SEMENT » - SISMA

Montant proposé : 12 000 €

L'association « SISMA » a pour but d'émerveiller pour sensibiliser aux mondes vivants à travers des propositions de médiations culturelles, scientifiques et pédagogiques.

L'objectif du projet est d'offrir un lieu ressource pour marquer une étape dans la fête et devenir acteur ou actrice de la nuit par la prévention et la mise en œuvre d'une attitude positive. L'action se fera via l'installation d'un confessionnal détourné sur différents lieux de fête à Nantes (Gloria à Macadam, LAB, Trempe, etc) soit environ 20 à 25 temps forts à travers Nantes entre septembre 2023 et juillet 2024, afin de proposer un temps introspectif et régénérateur autour des possibilités d'agir dans le contexte de la nuit et échanger autour de 4 grands thèmes : l'amour, la danse, le lâcher-prise, l'oubli.

La personne est invitée à exprimer en une phrase la raison de son choix thématique, et d'échanger sur un vécu / une anecdote qui s'y rapporte et se verra confier une ou deux missions autour des enjeux de prévention sur ces sujets.

- Projet « PROPOSITIONS DE SOIRÉES FESTIVES, ARTISTIQUES ET RASSURANTES » - Group Berthe

Montant proposé : 16 000 €

L'association « Group Berthe » est une compagnie artistique ancrée dans l'espace public et au cœur du public qui propose des spectacles hybrides, mêlant chorégraphies et prise de parole.

L'objectif du projet est de proposer plusieurs soirées dans plusieurs lieux différents afin de travailler sur la confiance en soi et dans sa ville et s'engager dans la nuit sans appréhension. Les lieux visés sont des lieux très fréquentés par les jeunes adultes, et des sites sûrement à réinvestir ou simplement, des endroits de passages. Le programme proposé des soirées dans la bienveillance avec beaucoup d'humour est une initiation au self défense, la projection du film Trouble fête sur moniteurs et casques (film expérimental sur le thème de la fête), un moment de préparation public, un spectacle « Superbe(s) » et une discussion autour de la thématique abordée toute la soirée « sortir à Nantes ».

- Projet « LES NUITS VERTES SUR SÈVRE » - COLLECTIF SERRES

Montant proposé : 8 000 €

L'association « Collectif Serres » a pour but d'explorer les liens entre arts et sciences avec un collectif d'artistes, médiateurs, journalistes scientifiques et créateurs et proposer aux publics des animations pour repenser les rapports au vivant.

L'objectif du projet « LES NUITS VERTES SUR SÈVRE », en lien avec l'association « RÊVER SÈVRE » est de proposer aux habitants de tous âges des berges de Sèvre et plus largement de Nantes des nocturnes saisonnales expérimentales autour de la berge Sellier Goudy, pour ré-attribuer aux espaces naturels leur place essentielle dans notre quotidien mais aussi leur pouvoir sur l'imaginaire collectif. Seront proposées plusieurs animations : performances d'une œuvre originale conçue avec des chercheurs et des artistes, balades contées à la lanterne dans les arbres, les berges ou sur l'eau en fonction de la saison et du coucher du soleil, ateliers pour les publics (aquarelle, cyanotypes, dessin sensoriel) et temps convivial pour boire et manger ensemble.

- Projet « NANTES, PLUS BELLE LA NUIT » - LES HÉRONS

Montant proposé : 6 000 €

L'association « Les Hérons » est une communauté d'hospitalité qui s'inscrit dans le cadre du tourisme participatif pour faire visiter Nantes et sa métropole autrement en lien avec des habitants, artistes, associations et artisans du territoire.

L'objectif du projet est de proposer des rendez-vous nocturnes insolites sur la Ville de Nantes, sur plusieurs dates (en week-end) pour les Nantaises, nantais, et curieux de passage qui pourront (re)découvrir les quartiers d'habitat social, leur dynamisme et enthousiasme lors d'accueil de représentations artistiques chez l'habitant (conte, théâtre, musique, cinéma avec Paq la Lune, la Lune Rousse, festival des 3 continents, Two Points, collectif Odyssée), des balades découverte du quartier par un habitant ou acteur du quartier et le partage d'un dîner convivial.

- Projet « LA NUIT DU THEATRE #3 » - THÉÂTRES NANTAIS ASSOCIÉS

Montant proposé : 4 500 €

L'association « Théâtres nantais associés » réunit plusieurs théâtres nantais (associatifs et privés) pour inviter le public à (re)découvrir ces lieux de création et de programmation à Nantes.

L'objectif du projet est de proposer, à côté de l'événement de la Nuit du Théâtre à Nantes qui propose dans plusieurs théâtres des spectacles de comédie, théâtre contemporain, stand up, théâtre musical, seul en scène, humour, one man show, plateau d'artiste ou encore improvisation, des temps forts artistiques gratuits devant les théâtres associés ainsi que des parcours dans la ville entre les théâtres (esplanades, rues, places ou terrasses) avec une signalétique spécifique de 22h à l'aube. Le but est de donner au public la possibilité de se réapproprier l'espace collectif par des expériences d'art vivant nocturnes, accessibles et ludiques.

- Projet « LA NUIT DES SAVOIRS » - LE LABO DES SAVOIRS

Montant proposé : 1 500 €

L'association « Le Labo des Savoirs » a pour but la diffusion des savoirs et des connaissances scientifiques pour tous et toutes et par tous les moyens possibles, notamment via une émission radio hebdomadaire.

L'objectif du projet est de proposer une émission de radio autour des phénomènes vus en moments festifs, tels que des festivals ou soirées : « comment bouge la foule ? » vus sous l'œil de la science et expliqués par les experts au micro du Labo des savoirs et les spécificités suivant les types de musiques. La présence du public sera aussi l'occasion de tester une mise en application "en conditions réelles" de la propagation des informations dans une foule avec une expérience sur place à la suite de l'émission. La soirée se finira avec un moment festif co-organisé avec l'association Prun' et ses bénévoles.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2022, chapitre 65 - fonction 420.20 – article 65 748

Sont également proposés au conseil municipal l'approbation des conventions et avenants aux conventions en cours.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 89 020 € (annexe 1) ;
2. approuve les avenants et conventions (avec (annexes 2 à 5) :
 - COLLECTIF SERRES – *Convention 2022 – Annexe 2* ;
 - TERRITOIRES INTERSTICES – *Avenant n°1 – Annexe 3* ;
 - LES PETITS DÉBROUILLARDS – *Avenant n°2 – Annexe 4* ;
 - DES IDÉES PLEIN LA PROD (DIPP) – *Avenant n°1 – Annexe 5* ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°14

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréates et des lauréats – Convention – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'accompagnement de la scène artistique nantaise est un axe fort de la politique de soutien aux arts visuels. Diverses actions sont engagées depuis plusieurs années pour offrir aux artistes les moyens logistiques nécessaires à leur création et contribuer à les accompagner vers une meilleure reconnaissance professionnelle. Le dispositif du Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes est un des volets de cette politique publique, qui distingue chaque année 4 artistes, en leur offrant de la visibilité et des aides sous forme de bourse et d'accompagnement.

Le prix existe depuis 2002. 81 artistes en ont bénéficié jusqu'à présent : 38 femmes et 43 hommes.

Les lauréates et les lauréats bénéficient grâce à ce prix d'une bourse, d'un atelier d'artiste sur l'un des sites de la Ville gérés par l'association Bonus, d'un accompagnement professionnel individualisé avec le Pôle arts visuels des Pays de la Loire et d'une exposition collective commissariée à l'Atelier, pendant le Voyage à Nantes.

En outre, parmi les candidates et les candidats n'ayant pas obtenu le prix, deux artistes bénéficieront d'un Prix spécial du jury, constitué d'une mise à disposition de l'atelier Alain Le Bras pour la présentation d'une exposition pendant un mois, en juillet ou en août 2023, pendant le Voyage à Nantes, accompagnée d'un financement de 1 050 € par artiste pour la cession des droits d'exposition.

Le montant de chaque bourse attribuée par la Ville aux artistes lauréates et lauréats du Prix des arts visuels est de 9 000 € par artiste. La somme attribuée est versée en trois temps sur les deux années qui suivent l'adoption de la délibération par le Conseil municipal.

Pour l'année 2022, le choix s'est porté sur les artistes suivants :

- Madame Claire Amiot,
- Madame Elise Hallab,
- Monsieur Clément Vinette,
- Monsieur Benoit Travers.

Par ailleurs, les artistes qui bénéficieront du Prix spécial du jury sont :

- Monsieur Rémy Drouard,
- Madame Charlène Guyon Mathé.

Les crédits nécessaires à l'attribution de ces bourses sont prévus au chapitre 65 – 44I - sous-fonction 311.11 article 65131.

Dans une optique de diffusion des bonnes pratiques et d'exemplarité en matière de rémunération des artistes des arts visuels, la Ville a mis en place une convention relative à l'attribution du Prix des arts visuels. Il est proposé l'approbation de cette convention type (cf. annexe 1).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide d'accorder quatre bourses individuelles au titre du Prix des arts visuels d'une valeur de 9 000 € chacune pour Madame Claire Amiot, Madame Elise Hallab, Monsieur Clément Vinette, Monsieur Benoit Travers ; dont le versement est échelonné sur deux ans conformément aux termes de la convention relative à l'attribution du Prix des arts visuels, aux artistes ci-dessus proposés ;
2. approuve la convention type relative à l'attribution du Prix des arts visuels figurant en annexe 1 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°15

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Développement culturel – Répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel ouvert aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé :

- au titre de l'année 2022, de procéder à la dernière répartition de subventions de l'année,
- au titre de l'année 2023, de prévoir le versement d'avances afin de permettre à certaines structures de poursuivre leurs activités dès le début de l'année civile 2023. Pour ce faire, le renouvellement de certaines conventions avec les partenaires est rendu nécessaire par leur caducité au 31 décembre 2022.

Au titre de l'année 2022, par une cinquième répartition, il est proposé d'autoriser l'attribution de subventions dans le cadre du soutien à la vie culturelle :

Pour ce faire, il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien aux lieux culturels :

L'Association « **LE PLATEAU DES DOCKS** » a conçu et initié le projet d'un lieu de répétition intermédiaire pour les artistes du spectacle vivant de Nantes, de la Métropole et de la Région. Ce lieu dénommé « le Plateau des Docks » permettra de compléter l'offre d'espaces de création insuffisante au regard du nombre d'artistes et de compagnies sur le territoire. Situé dans le Bas-Chantenay, cet équipement permettra des rencontres avec des publics très variés dans le cadre de sortie de création, de répétitions ou d'événements publics en extérieurs. La Ville attribue, par convention, une subvention au titre de l'année 2022 d'un montant de 5 000 € en soutien aux activités développées par l'association dans ce lieu (cf. annexe 1).

Politique de soutien aux pratiques amateurs :

L'Association « **FRASQUES** » est une structure de création et de diffusion autour de la musique Jazz et de spectacles pluridisciplinaires. Elle mène, de plus, dans le cadre de son projet associatif des projets d'action culturelle en lien avec ses créations et des partenaires locaux. Par ailleurs, l'association est installée au sein

de la Fabrique Dervallières et contribue ainsi au projet Fabrique porté par la Ville de Nantes. Il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention de 17 000 € au titre de l'année 2022 en soutien au projet « Ecole de la Voix » (cf. annexe 2).

Politique de soutien à la médiation :

L'association «STRADIVARIA» met en œuvre le projet « Les apartés dans les quartiers » qui permet de renforcer l'accès et l'accessibilité des nantais avec les œuvres et les artistes pour tous et particulièrement des personnes isolées. Ce programme fait ainsi l'objet d'un accompagnement dans le cadre du réseau de médiation carte blanche et s'inscrit à la croisée de sa politique culturelle et de l'axe « Nantes, ville amie des aînés ». Il est proposé de soutenir ce projet en attribuant, par avenant à la convention en date du 13 décembre 2019, une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2022 (cf annexe 3).

Politique de soutien à l'investissement

Il est proposé d'attribuer, par convention, une subvention d'investissement de 4 700 € à l'Association « LES 3 CONTINENTS », au titre de l'année 2022, destinée à financer la fabrication de supports de communication durables pour le festival, destinés à l'espace public fabriqués dans des matériaux durables et respectueux de l'environnement. Le Festival des 3 Continents participe pleinement de la vitalité cinématographique locale et se révèle être un acteur essentiel pour la diffusion de l'art cinématographique des 3 Continents et de son accompagnement en direction de tous les nantais et ce, notamment par la mise en œuvre de son festival annuel. (cf. annexe 4).

Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 47 583 € dont 4 700 € de subventions d'équipement (cf. annexe 16).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Au titre de l'année 2022, il est nécessaire de procéder à l'annulation de quelques subventions :

Lors de sa séance du 28 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé son Budget Primitif 2022. Des subventions individualisées ont été votées. Or, quelques associations n'ont finalement pas souhaité donner suite à leur demande de subvention. Il est donc nécessaire d'annuler ces subventions, pour un total de 12 200 € :

- La Cloche 7 000 € (44C 316.10 65748)
- Batiskaf..... 4 000 € (44F 311.14 65748)
- Ctesibios..... 500 € (44F 311.14 65748)
- Les Chants de coton..... 700 € (44F 311.14 65748)

Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Conseil municipal a approuvé une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2022, au bénéfice de l'association Le Comptoir du Rêve, en soutien au DOUDOU Festival, événement très jeune public à la Maison de quartier de l'île de Nantes. Or, ce festival est annulé de manière définitive. Il convient donc d'annuler cette subvention afin que l'association procède à son remboursement (44PC 311.30 65748).

Remise gracieuse et annulation de titre :

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse totale de 540 € pour le titre de recettes 2022/1569 émis à l'encontre de l'association Théâtre Puzzle qui rencontre d'importantes difficultés financières, ne leur permettant pas de régler le loyer annuel pour l'occupation de locaux situés au 1 rue Jules Bréchoir à Nantes. Cette association n'a par ailleurs sollicité aucune aide financière auprès de la Ville pendant la crise Covid.

Au titre de l'année 2023, il est proposé le versement d'avances sur les subventions versées en fonctionnement avant le vote du Budget Primitif 2023. Il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances début 2023.

Il est donc proposé le versement d'avances sur les subventions 2023 pour les bénéficiaires et les montants précisés ci-dessous. Pour plusieurs associations, les conventions étant arrivées à échéance, il est proposé la signature de nouvelles conventions ou avenants autorisant le versement de crédits anticipés au titre de l'année 2023 :

Bénéficiaires	Convention	Imputation budgétaire	Montant
NANTES EVENEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS	2022-2024 en date du 28/12/2021	44B 311.30 65748	82 100 €
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE	A renouveler pour 2023-2025	44B 311.30 65748	250 000 €
LIEU UNIQUE	A renouveler pour 2023	44B 311.30 65748	887 850 €
PICK UP PRODUCTION	2021-2023 en date du 21/12/2020	44B 311.30 65748	60 000 €
AGENCE CULTURELLE BRETONNE	2021-2023 en date du 21/12/2020	44B 31.30 65748	15 000 €
THEATRE UNIVERSITAIRE	2021-2023 en date du 25/10/2020	44C 316.10 65748	100 000 €
PAQ'LA LUNE	A renouveler 2023-2025	44C 316.10 65748	12 000 €
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES	A renouveler 2023-2025	44D 311.13 65748	84 000 €
BOUCHE D'AIR	2022-2024 en date du 28/12/2021	44F 311.14 65748	52 500 €
COLLECTIF CULTURE BAR BARS	2021-2023 en date du 8/01/2021	44F 311.14 65748	15 600 €
SKENE	A renouveler pour 2023	44F 311.14 65748	9 150 €
CITE MONDE	A renouveler pour 2023-2025	44F 311.14 65748	65 000 €
SONGO	2020-2023 en date du 17/01/2020	44G 311.14 65748	340 000 €
APO 33	A renouveler 2023-2025	44G 311.14 65748	25 000 €
CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE / GALERIE CONFLUENCE	2021-2023 en date du 21/12/2020	44I 311.11 65748	15 000 €
BONUS	2021-2023 en date du 8/01/2021	44I 311.11 65748	16 500 €
ZOO GALERIE	A renouveler 2023	44I 311.11 65748	12 000 €
TROIS CONTINENTS	Avenant de prolongation à la convention 2020-2022 en date du 13/01/2020	44J 311.30 65748	100 000 €
RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL	Avenant de prolongation à la convention 2020-2022 en date du 13/12/2019	44J 311.30 65748	33 000 €
AMICALE LAÏQUE ST JOSEPH DE PORTERIE	2021-2023 en date du 21/12/2020	44K 311.30 65748	12 000 €
EXPRESSION LIVRE	2021-2023 en date du 21/12/2020	44K 311.30 65748	18 000 €
LIRE	2021-2023 en date du 21/12/2020	44K 311.30 65748	12 000 €
MAISON DE LA POESIE	Multipartite 2021-2023 en date du 18/02/2021	44K 311.30 65748	30 000 €
TOTAL			2 246 700 €

Politique de soutien aux lieux culturels :

Doté du statut de scène nationale, le « **LIEU UNIQUE** » développe un projet de diffusion culturelle et de production artistique dans des domaines aussi variés que le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque ou encore les arts visuels. Il participe au développement culturel local par les projets impulsés tout en menant un travail d'action culturelle et d'accessibilité à la création contemporaine. La qualité de la démarche artistique du Lieu Unique combinée à un projet culturel d'envergure, en font un acteur de référence de la vie culturelle locale et nationale. Il est proposé la signature d'une convention pour 2023 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 5).

L'association « **LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES** », qui bénéficie du label de « centre chorégraphique national », est un outil de la politique de développement de la création chorégraphique et de la diffusion artistique dans la Ville, en France et à l'échelle internationale. Il est proposé une convention d'objectifs et de moyens relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle 2023-2025 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 6).

Politique de soutien à la création et à la diffusion :

L'Association « **APO 33** » est une association ressources sur les musiques expérimentales et un laboratoire artistique et technologique transdisciplinaire. Il est proposé la signature d'une nouvelle convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la période 2023-2025 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 7).

« **SKENE PRODUCTIONS** » est un ensemble spécialisé dans la création musicale des 20^{ème} et 21^{ème} siècles. Sa spécificité repose sur la création artistique pluridisciplinaire entre musique, théâtre, arts visuels, installations et œuvres radiophoniques. Il est proposé la signature d'une convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour 2023 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 8).

L'Association « **GALERIE CONFLUENCE** » se dénomme désormais « **CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE** ». Elle soutient et promeut la photographie contemporaine et sa diffusion sous toutes formes et supports auprès d'un large public. Pour accomplir cette mission, l'association se dote d'un espace d'exposition dédié à la photographie contemporaine, le Centre Claude Cahun. Il est proposé la signature d'un avenant à la convention en date du 21/12/2020 qui prend en compte ce changement de dénomination de l'Association et autorise le versement de crédits anticipés au titre de l'année 2023 (cf. annexe 9).

L'Association **ZOO GALERIE** a pour objet de promouvoir la création contemporaine en arts visuels à travers des expositions régulières et la publication d'ouvrages d'art ainsi que d'une revue de critique d'art contemporain intitulée 02. Elle s'appuie sur une ligne artistique exigeante et une programmation privilégiant l'émergence et l'accompagnement des jeunes artistes tout en présentant des artistes confirmés au niveau national et international. Il est proposé la signature d'une convention pour l'année 2023 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 10).

Politique de soutien aux événements et festivals :

L'association « **CITE MONDE** » met en œuvre le projet « Urban Voices Nantes », qui se donne pour objectif de renouveler son public dans un souci de plus grande mixité sociale et culturelle à travers une collaboration avec cinq artistes nantais. L'association porte notamment une attention particulière à la participation de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. Il est proposé la signature d'un avenant de prolongation de la convention initiale en date du 28 décembre 2021 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 11).

L'association « **LES 3 CONTINENTS** » poursuit la découverte et la diffusion de la cinématographie des trois continents Afrique, Asie et Amérique latine et développe son action de sensibilisation auprès du public dans un souci d'élargissement par des actions conjointes avec différents relais. Il est proposé la signature d'un avenant de prolongation de la convention initiale en date du 13 janvier 2020 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 12).

L'association « **RENCONTRES DU CINEMA ESPAGNOL** » est une structure reconnue sur le champ de la diffusion de la production cinématographique espagnole et de l'éducation à l'image, notamment par la mise en œuvre de son festival annuel. Il est proposé la signature d'un avenant de prolongation de la convention initiale en date du 13 décembre 2019 autorisant le versement de crédits anticipés (cf. annexe 13).

« **L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE** » a pour but d'organiser, de gérer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes et de sa métropole, en

particulier les festivals « Aux heures d'été » et « Les Rendez-Vous de l'Erdre ». Elle agit également afin de favoriser l'inclusion et l'émancipation des personnes à travers des projets d'actions culturelles permettant l'expression créative de chacun dans une dynamique collective. Il est proposé le renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens pour 2023-2025 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle autorisant le versement de crédits anticipés. (cf. annexe 14).

Politique de soutien aux projets culturels de proximité :

L'Association « **PAQ' LA LUNE** » a conçu et initié un projet culturel global favorisant le développement de la lecture et l'accès au livre, grâce aux animations, ateliers et projets artistiques et culturels mis en place tout au long de l'année. Les actions de l'association se déroulent historiquement sur les quartiers Nantes Nord et Nantes Erdre, avec une attention particulière vers les habitant.e.s les plus éloigné.e.s de l'offre culturelle, via des actions de médiation permettant de nouer un contact durable avec elles/eux. Il est proposé une convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle autorisant le versement de crédits anticipés (cf annexe 15).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les conventions et avenants avec les organismes suivants :

PLATEAU DES DOCKS.....	5 000 €
FRASQUES.....	17 000 €
STRADIVARIA.....	1 500 €
LES 3 CONTINENTS.....	4 700 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2022 ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2022, pour un montant global de 47 583 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 16 ;
3. approuve les annulations de subventions d'un montant global de 14 200 € pour les associations La Cloche, Batiskaf, Ctesibios et les Chants de Coton, Le Comptoir du Rêve au titre de l'année 2022 ;
4. approuve la remise gracieuse de 540 € et annule le titre n°2022/1569 émis à l'encontre de l'association Théâtre Puzzle au titre de l'année 2022 ;
5. autorise le versement des avances sur subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus, et la signature des conventions ou avenants afférents, pour un montant global de 2 246 700 €, au titre de l'année 2023 ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°16

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Attribution de subventions – Crédits anticipés 2023 – Cité des Congrès – Association Trempo – Approbation.

*M. COCOTIER, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de l'année 2023, il est souhaitable de prévoir des avances sur les subventions versées en fonctionnement avant le vote du Budget Primitif 2023. Il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances début 2023.

Il est proposé le versement d'avances sur les subventions 2023 pour les bénéficiaires et les montants précisés ci-dessous.

Politique de soutien aux événements et festivals :

L'édition 2023 de la Folle Journée se déroulera du 1^{er} au 5 février, avec pour thème central cette année « Ode à la nuit ». Il est proposé d'autoriser le versement de crédits anticipés au titre de l'année 2023, d'un montant de 400 000 € à la SPL « La Cité le Centre des Congrès de Nantes ».

Politique de soutien aux lieux culturels :

Dans le cadre des activités développées à la Fabrique de l'île de Nantes en faveur des pratiques musicales et artistiques, L'Association « TREMPO » est à la fois une plateforme d'accompagnement des carrières des musiciens amateurs et professionnels, un campus dédié aux pratiques musicales, à l'éducation artistique et culturelle et aux initiatives portées par les acteurs du territoire et aussi un lieu culturel dédié à l'expérimentation artistique, économique, sociale, pédagogique et citoyenne. Trempo œuvre également au développement de partenariats structurants avec les structures phares du territoire (Stereolux, Conservatoire de Nantes, Pont supérieur....) mais aussi avec des structures émergentes et transdisciplinaires. Il est proposé l'attribution de crédits anticipés au titre de l'année 2023 pour un montant de 316 000 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. Autorise le versement de crédits anticipés au titre de l'année 2023 pour 400 000 € à la SPL « La Cité le Centre des Congrès de Nantes » et pour 316 000 € à l'association « TREMPO » ;
2. Autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. RICHARD.

Délibération n°17

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Les orientations de la politique culturelle visent à positionner Nantes comme la Ville des énergies culturelles et créatives, une Ville pour toutes les complicités artistiques et culturelles.

Le plan d'actions culture, qui accompagne le projet politique, s'articule autour de grandes orientations consistant à :

- défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative ;
- stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population ;
- conforter une création foisonnante et plurielle ;
- entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles ;
- cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

La délibération présentée vient s'inscrire dans ce cadre.

Musée d'arts : information sur une acquisition par vente aux enchères

Par vente aux enchères de la Société de Ventes Ferri et Associés le 14 octobre 2022, le Musée d'arts a fait l'acquisition d'une œuvre de l'artiste Henri Sizeler (1884-1944) - Lot 68 – Profil de jeune homme auréolé.

Henri Sizeler (Toulon, 1884- Nantes, 1944) est un artiste encore largement inconnu dont seul le Musée d'arts de Nantes possède une œuvre, un autoportrait au fusain à l'âge de « vingt ans » (don de M. Guitton en 1946). Des recherches approfondies pourront être menées mais l'on sait déjà que l'artiste fut actif dans la ville dès 1904 lorsqu'il présenta deux œuvres à l'Exposition internationale (Le Jeune homme à l'Émeraude et Étude de tête). Il fréquenta ensuite l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de 1911 à 1920.

Le petit portrait peint (32 x 33 cm) évoque particulièrement l'esthétique des œuvres d'Edgard Maxence, autre artiste nantais, des années 1890-1900. Il mêle en effet l'esprit et la ligne préraphaélite, les références au sacré chrétien et la mystique bretonne : portrait hiératique au cou allongé se détachant sur un fond boisé, mise en avant symbolique de feuillages et de fruits, tenues d'inspiration religieuse, nimbe ornementé. Il peut notamment être rapproché de Profil au paon (1896) ou, conservés au Musée, de L'Âme de la forêt (1898) et du portrait de la Famille Roy (1897).

L'encadrement, réalisé par Préaubert à Nantes (étiquette au dos), de grande qualité, participe lui aussi de cette esthétique. Il est tout à fait comparable à celui du portrait de Jeanne Frangeul de Maxence acquis par le Musée en 2019.

Cette acquisition permet ainsi de faire entrer dans les collections une première peinture d'Henri Sizeler, d'entraîner des recherches sur l'artiste et de compléter la collection symboliste, notamment bretonne, du musée.

Elle s'élève à 2 833,60 € frais inclus.

Il sera par ailleurs sollicité une subvention du Fonds régional d'acquisition des musées de France (FRAM).

Muséum : Convention d'acquisition d'objets de collections en Histoire naturelle

Dans le cadre de l'enrichissement des collections, la Ville a l'opportunité d'acquérir une collection de fossiles régionaux du Bassin de Loire Atlantique/Vendée. Cette collection contient 26 lots parmi lesquels des dents remarquables de requin géant Mégalodon et des éléments de squelettes de lamantins. Ces fossiles datant d'environ 15 millions d'années sont caractéristiques de la faune régionale de l'époque Miocène (cf. annexe).

Cette collection a une valeur totale 4 000 € nets de taxes. Il sera par ailleurs sollicité une subvention du Fonds régional d'acquisition des musées de France (FRAM).

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée « Culture et Patrimoine, International et coop. décentralisée », opération 2021 n°4100 libellée « Équipements et patrimoine culturels – acquisition restauration ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte de l'acquisition par le Musée d'arts d'un autoportrait de Henri Sizeler d'un montant de 2 833,60 € ;
2. approuve l'acquisition de fossiles pour le Muséum, pour un montant de 4 000 € ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°18

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Mise à disposition temporaire d'un espace du Cimetière Miséricorde pour l'exposition de l'œuvre « Miroirs des temps » – Convention avec le Voyage à Nantes – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe,

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

A l'occasion de l'édition 2022 de l'événement estival du Voyage à Nantes, un projet artistique pérenne a été imaginé par l'artiste Pascal Convert pour le site du Cimetière Miséricorde à Nantes. Baptisée « Miroirs des temps », l'œuvre est installée dans la partie ancienne du site et accessible au public depuis le 2 juillet 2022.

Ce projet répond aux enjeux portés par la Ville de Nantes sur l'ouverture des cimetières sur la ville et leur évolution comme lieux de recueillement mais aussi lieux de vie.

L'œuvre est composée de quatre dalles en verre incolore transparent de 8 cm d'épaisseur ayant chacune une face modelée en bas-relief. L'œuvre « Miroir des temps » représente un cerf, un chevreuil, une biche et deux faons. Les dalles sont installées sur quatre emplacements distincts dans la partie historique du Cimetière, situé 4 rue de la Pelleterie à Nantes.

L'œuvre est visible depuis l'intérieur du Cimetière, ouvert au public tous les jours, tout au long de l'année.

A l'occasion de l'édition 2022 de la Nuit du Voyage à Nantes le 2 juillet 2022, une procession musicale intitulée « Just a Closer Walk with thee » s'est déroulée dans le Cimetière de 22h à 22h30. Il s'agissait d'une invitation de l'Artiste à célébrer l'arrivée de l'œuvre au Cimetière. Pendant l'événement estival du Voyage à Nantes, des médiateurs ont été présents afin d'assurer l'accueil, la surveillance et la médiation du site et de l'œuvre.

La Ville de Nantes et le Voyage à Nantes souhaitent offrir aux habitants une œuvre pérenne. La convention est proposée pour une première durée de 10 ans et pourra être renouvelée une fois pour une nouvelle période de dix années.

Une convention est proposée afin de définir les conditions et modalités de l'autorisation d'occupation de l'espace du Cimetière concédé à la SPL le Voyage à Nantes pour l'exposition de l'œuvre.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention avec la société publique locale le Voyage à Nantes permettant l'implantation pérenne de l'œuvre « Miroirs des temps » au sein du cimetière Miséricorde ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Délibération n°19

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

*M. CHATEAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

AIDE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et patrimoniale, la Ville de Nantes apporte une aide financière aux associations agissant dans les domaines liés aux patrimoines nantais, au moyen de subventions. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement de projets associatifs, de projets d'investissements ou encore de projets exceptionnels.

La diversité des associations patrimoniales nantaises est remarquable et témoigne d'engagements, parfois très anciens, des acteurs de la société civile dans les domaines aussi variés que sont la valorisation du patrimoine architectural et urbain, des savoirs-faire en matière de restauration ou de conservation du patrimoine, le patrimoine historique et archivistique, le patrimoine industriel, maritime, fluvial et technique.

A ce titre, il est proposé l'attribution de subventions pour un montant de 41 199 €, selon la répartition jointe (*annexe 1*).

Patrimoine historique, archivistique et immatériel : aide exceptionnelle aux projets.

L'association **ARDEPA** a pour objet la diffusion de la culture architecturale et urbaine. Le soutien proposé permettra de développer une plateforme numérique : « L'index ». Ce site internet proposera une cartographie interactive permettant de découvrir l'architecture moderne et contemporaine de notre territoire. Dans le cadre de ce projet, il est proposé de soutenir l'association par une subvention exceptionnelle à hauteur de 7 000 €.

L'association **ARTABAN** a pour objet la découverte des événements culturels et des richesses patrimoniales nantaises sous forme de visites, conférences et voyages. Le soutien proposé portera sur un projet original et unique ; la découverte du patrimoine nantais tout en pratiquant une activité sportive telle que le roller ou le footing. Il est proposé de soutenir l'association par une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 800 € pour ce projet.

KIMVUKA NTUKA KONGO (KNK) est une association qui a pour but de promouvoir et créer des œuvres à caractère culturel et social qui contribuent à la vulgarisation de la tradition kongo à Nantes. L'association propose la réalisation d'un documentaire racontant la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs nantais autour de l'histoire et la mémoire de la traite et de l'esclavage. Le soutien portera sur la finalisation

de ce documentaire. Il est proposé de soutenir l'association par une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 500 €.

L'association **THE BEIT PROJECT FRANCE** porte un projet européen sur le vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations. Nantes étant reconnue pour son travail éducatif important concernant sa politique mémorielle, en 2023, l'association souhaite mettre en place un projet qui regroupera des jeunes nantais. Ils seront amenés à s'interroger sur les traces historiques et mémorielles, présentes sur l'espace public, liées à la traite, l'esclavage mais aussi à la Seconde Guerre mondiale. Ce projet vise à aborder la question de l'altérité et des luttes contre le racisme et l'antisémitisme. Le soutien porte sur la mise en œuvre du projet. Il est proposé de soutenir l'association par une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2022 chapitre 65, programme n°43D libellé Coordination de la médiation des patrimoines.

Patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique : aide exceptionnelle au projet.

L'association **ERDRE VOILE PASSION** a pour objet la conservation et la valorisation du patrimoine nautique en exploitant trois bateaux construits aux chantiers Dubigeon de Chantenay dont le « *Vétille* », un des plus anciens bateaux de plaisance français, classé monument historique en 1994. Le voilier *Vétille* a été construit en 1893 et fêtera ainsi ses 130 ans. Afin de célébrer cet important anniversaire qui, à travers lui, met en valeur toute l'importance du patrimoine maritime et fluvial nantais, l'association propose un programme d'exposition temporaire en 2023 qui sera destiné au grand public pendant Débord de Loire du 30 mai au 5 juin, les RDV de l'Erdre du 22 au 28 août et les journées du patrimoine et du patrimoine les 16 et 17 septembre. Pour accompagner à la réalisation de ce projet, il est proposé de soutenir l'association par une subvention exceptionnelle à hauteur de 15 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2022 chapitre 65, programme n°43F libellé Patrimoine industriel, fluvial et maritime

Patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique : aide à l'investissement.

La **Fondation BELEM** reconnue d'utilité publique a pour but de promouvoir le passé maritime de la France, de susciter l'intérêt et le développement des connaissances dans ce domaine et de conserver le trois-mâts barque « Belem » seul témoignage de la flotte de commerce française au long-cours du 19ème siècle. Il est proposé de soutenir l'association pour les travaux de restauration du petit roof par l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 899 €.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°928 libellée Patrimoine – Subventions d'équipement

Versement d'avances sur les subventions 2023 au bénéfice d'associations.

Au titre de l'année 2023, il est nécessaire de prévoir des avances sur des subventions de fonctionnement avant le vote du Budget Primitif 2023. Il convient de prendre ces dispositions pour permettre à certains partenaires de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances début 2023.

Il est proposé le versement d'avances sur les subventions 2023 pour les bénéficiaires et les montants précisés ci-dessous. Pour plusieurs associations, les conventions étant arrivées à échéance, il est proposé la signature de nouvelles conventions autorisant le versement de subventions par anticipation au titre de l'année 2023 :

Bénéficiaire	Convention	Imputation budgétaire	Montant
Centre d'histoire du travail	Convention d'objectifs et de moyens 2023/2025 annexe 2	65 // 312.10 // 65748 // 43F	20 000 €
Maison des Hommes et des Techniques	Convention d'objectifs et de moyens 2023/2025 annexe 3		20 000 €
Musée de l'Imprimerie de Nantes	Convention d'objectifs et de moyens 2021/2023		20 000 €
TOTAL			60 000 €

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Patrimoine architectural : aide à la restauration du patrimoine bâti ancien.

La Ville soutient au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine urbain, les projets de restauration du patrimoine bâti ancien, notamment dans le secteur sauvegardé. Il est proposé d'attribuer une nouvelle série d'aides pour un montant total de 132 020 €, dont bénéficieront les propriétaires et copropriétés, selon la répartition jointe en annexe 4. Ces attributions de subventions font l'objet de conventions jointes en annexe 5.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°928 libellée Patrimoine – Subventions d'équipement

ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS MUNICIPALES

Archives de Nantes : convention d'acquisition de documents

Les Archives de Nantes ont l'opportunité d'acquérir auprès de La Librairie Le Bail (Paris) un plan de Nantes figurant les travaux d'agrandissement et d'embellissement de la ville réalisées entre 1757 et 1766.

Ce document en excellent état (cf. annexe 6) est intitulé « Plan de Nantes, avec les changements et les augmentations qu'on y a fait depuis 1757 ». Réalisé par François Cacault et Georges-Louis Le Rouge il est daté de 1766. Celui-ci comprend l'Île Feydeau, le Cours des États devenu aujourd'hui Cours Saint Pierre et Saint André ou encore la place Viarme.

Le montant total de cette acquisition s'élève à 2 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4100 libellée Équipements et patrimoine culturels – acquisition, restauration

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du patrimoine à hauteur de 41 199 € conformément à l'annexe 1 ;
2. approuve les conventions d'objectifs et de moyens conclues avec le Centre d'Histoire du Travail (cf. annexe 2) et la Maison des Hommes et des Techniques (cf. annexe 3) ;
3. autorise le versement d'avances sur les subventions 2023 à hauteur de 20 000 € à chacune des associations suivantes : Centre d'Histoire du Travail, Maison des Hommes et des Techniques et ProArte-Graphica – Musée de l'imprimerie ;
4. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétaires et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine

architectural pour un montant total de 132 020 € (cf. annexe 4) et autorise la signature des conventions correspondantes (cf. annexe 5) ;

5. approuve l'acquisition proposée pour les Archives de Nantes pour un montant de 2 000 € et autorise la signature de la convention correspondante (cf. annexe 6) ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Équipements publics – Dénominations – Approbation.

*M. CHATEAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire sur le territoire, dans le temps long, l'histoire et les mémoires qui font et feront les identités de la ville. Depuis 2016, la démarche de féminisation des noms de rues et d'équipements publics, alimentée par la contribution citoyenne, a permis de mener une action volontariste avec le besoin impératif de visibilité du rôle des femmes dans l'histoire locale ou nationale mais aussi une volonté de résonance avec l'histoire passée, présente et à venir des lieux. Dans ce cadre, il est ainsi proposé de dénommer 2 équipements sur le quartier Nantes Erdre et 1 équipement sur le quartier Nantes Nord

- En référence au plan joint en annexe 1, afin d'attribuer un nom à la Maison des associations de St-Joseph de Porterie, située au 478 route de Saint-Joseph, il est proposé la dénomination suivante : « **Maison des Associations - Louis Le Bail** ».

Louis Le Bail, né à Vannes le 2 août 1933, commence sa carrière d'instituteur dans le Morbihan avant de la poursuivre à Couëron dans le quartier de la Chabossière. En 1963 il est muté à l'école publique de Saint-Joseph de Porterie dont il devient le directeur. Il termine sa carrière d'enseignant à l'école de Port-Boyer. Militant associatif, il fut un des piliers de l'Amicale laïque de Saint-Joseph-de-Porterie et, en tant que passionné d'histoire, un membre actif de plusieurs associations dont Nantes-Histoire, le Centre généalogique de Loire-Atlantique et le Comité du souvenir des fusillés de Chateaubriant et de la Résistance en Loire-Inférieure. On lui doit plusieurs ouvrages historiques sur le quartier Nantes Erdre dont « Saint-Jo et les Batignolles » et le dernier posthume sur « Batignolles, il y a cent ans les cités en bois ». Louis le Bail est décédé le 31 décembre 2021.

- En référence au plan joint en annexe 2, afin d'attribuer un nom à la salle municipale de la maison ouvrière des Batignolles, située 30 boulevard des Batignolles, il est proposé la dénomination suivante : « **Salle municipale Annick Vidal – Maison ouvrière des Batignolles** ».

Infatigable militante pour le progrès social, Annick Vidal a marqué de son empreinte la politique et la vie associative nantaise, en particulier celle du quartier Nantes Erdre. Elle est née à Nantes le 19 juillet 1929. Son père Alfred Baron est ajusteur à l'usine des Batignolles, militant communiste et syndicaliste CGT, et sa mère Marcelle travaille à l'usine Brissonneau et Lotz. Ses parents s'engagent dans la Résistance, Marcelle Baron agent de liaison, arrêtée début 1944 sera déportée à Ravensbruck et libérée en 1945.

Après guerre, la famille habite la cité ouvrière de La Halvêque. En 1949, Annick épouse Émile Vidal le gardien de but du FC Nantes. Elle reprend des études de droit et devient fonctionnaire d'Etat. Militante communiste, elle s'engage dans la vie associative nantaise, et crée le comité de quartier Halvêque-Beaujoire. Celui-ci inspire la création, par la municipalité, des comités consultatifs de quartier, aujourd'hui conseils de quartier. Elle joue aussi un rôle de premier plan au sein de la Fédération des Amicales Laïques, en devenant vice-présidente départementale et anime le centre Jean-Macé. Elle fonde la Fédération des amis de l'Erdre, dont elle est présidente pendant près de vingt ans. Ancienne habitante des cités en bois,

elle se bat au sein de l'association Batignolles Retrouvailles pour qu'une réplique des petites bâtisses en planches de l'époque soit édifiée dans le quartier Saint-Joseph de Porterie. La « Maison ouvrière des Batignolles » est inaugurée en septembre 2006 et fait aujourd'hui office de salle associative qui portera désormais son nom. Annick Vidal est décédée le 26 mai 2020.

- En référence au plan joint en annexe 3, afin d'attribuer un nouveau nom à la salle associative Santos Dumont située 11 rue Santos-Dumont, il est proposé la dénomination suivante : **«Salle Olga Chalon»**.

Née le 19 août 1922, dans le quartier de Chantenay, Olga Chalon née Doulain, aura été un grand témoin de l'histoire du logement à Nantes. Après les bombardements de 1943, elle a connu les baraquements provisoires du Chêne des Anglais avant de s'installer en 1970 dans le tout nouveau quartier de la Petite Sensive où elle va rapidement en devenir une figure majeure. Habitante engagée de Nantes Nord, elle est une militante inlassable du droit des quartiers populaires et de leurs habitants à être reconnus et considérés. Olga Chalon est notamment à l'origine de la création, de l'association du CAPS "Comité d'Actions de la Petite Sensive" en 1970 et du restaurant social Pierre Landais en 1971. Nombreux étaient les habitants de Nantes Nord qui l'appelaient simplement "Mamie". C'est dire si sa personnalité et sa profonde humanité ont profondément marqué toutes celles et ceux qui, un jour ou l'autre, ont bénéficié de sa formidable bienveillance et de son sens profond de la solidarité. Olga Chalon est décédée à Nantes le 14 août 2014. L'activité du restaurant social est reprise bénévolement par ses deux filles et quelques bénévoles.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les dénominations de :

- « Maison des associations - Louis Le Bail », pour la maison des associations de Saint-Joseph de Porterie ;
- « Salle municipale Annick Vidal – Maison ouvrière des Batignolles », pour la salle associative située au 30 boulevard des Batignolles ;
- « Salle Olga Chalon », pour la salle associative Santos-Dumont située au 11, rue Santos-Dumont ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°21

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Avenant à la Convention pluriannuelle 2022/2024 tripartite entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'association Ping – Subvention – Approbation.

*M. TRICHET, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le projet de l'Association PiNG s'inscrivant dans le cadre de la politique publique de Nantes Métropole en matière de numérique et d'innovation et de la Ville de Nantes en matière de vie associative, la convention pluriannuelle 2022/2024 approuvée lors du bureau métropolitain du 4 mars 2022 et du Conseil Municipal du 28 janvier 2022 prévoit le soutien de l'association PiNG sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

- La Ville de Nantes apporte son soutien financier à hauteur de 40 000€ annuels au titre des actions : Tiers-lieux numériques, animation du réseau des acteurs de la médiation numérique, éducation au numérique, et animation de l'atelier partagé du Breil.
- Nantes Métropole apporte son soutien financier à hauteur de 52 880€ annuels au titre des actions : Tiers-lieux numériques, animation du réseau des acteurs de la médiation numérique et animation et prise en charge du loyer et des charges du fablab Plateforme C.

Au printemps 2023 s'ouvrira à Nantes, les Halles 1&2. Sur plus de 3300 m², ce bâtiment accueillera entreprises, salles de créativité ainsi qu'un laboratoire citoyen des cultures numériques, ouvert au grand public permettant la découverte et le croisement d'une pluralité d'acteurs issus des champs de la médiation et de l'inclusion numérique, de la fabrication numérique, de la transmission et pédagogie, des arts, des sciences et techniques, des solidarités, de l'ESS.

PiNG porte notamment la définition et la coordination future de ce projet de laboratoire citoyen des cultures numériques, appelé « Hyperlien », lieu totem de la médiation numérique, ouvert au plus grand nombre, notamment les publics éloignés, autour duquel PiNG mobilisera les acteurs du territoire pour son animation. Cette activité implique le transfert des activités de Plateforme C vers les Halles 1&2.

A ce titre, l'association a présenté une demande de subvention complémentaire auprès de Nantes Métropole pour la prise en charge de la hausse du loyer et des charges due à ce transfert d'activités vers les Halles 1&2.

En sus de la subvention de 52 880 € prévue dans la convention pluriannuelle 2022-2024, Nantes Métropole accorde à l'association une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de :

- 15 914 € au titre de l'année 2022 soit un total de 68 794 € ;
- 96 665 € au titre de l'année 2023 soit un total de 149 545 € ;
- 107 667 € au titre de l'année 2024 soit un total de 160 547 €.

Ces subventions complémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant que la Ville de Nantes, en tant que signataire de la convention pluriannuelle 2022/2024, doit également approuver, même si la subvention complémentaire ne sera versée que par Nantes Métropole. Cet avenant est sans incidence financière pour la Ville de Nantes.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'avenant à la convention pluriannuelle 2022-2024 entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, et PiNG ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°22

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Appel à créativité « Lieux à réinventer » – Bilan de la deuxième édition – Résultats des lauréats – Subventions de fonctionnement – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
Donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La seconde édition de l'appel à créativité « Les lieux à réinventer », lancée lors du Conseil municipal du 25 juin 2021, s'inscrit dans la politique de dialogue citoyen à Nantes. Dans la continuité de la première édition, la collectivité a souhaité instituer un nouveau mode de faire, à savoir la réinvention de lieux avec le citoyen comme acteur de la transformation de la ville. Cette politique innovante vise à faire émerger des dynamiques citoyennes et de soutenir du pouvoir d'agir.

Cela répond à l'engagement 315 du nouveau programme municipal : « 20 nouveaux espaces publics et bâtiments peu utilisés reprendront vie grâce à des projets portés et choisis par la votation des Nantaises et des Nantais. Parmi ces lieux, 3 espaces feront l'objet d'un appel spécifique dédié à des projets portés par des collectifs ou associations de jeunesse ». Cette seconde édition a proposé 9 lieux à réinventer, 4 lieux bâtis et 5 espaces verts.

1 - Une deuxième édition de l'appel à créativité « Les Lieux à réinventer » sous le signe de la mobilisation citoyenne faisant émerger des projets conjuguant lien social, solidarité et transition écologique .

L'appel à créativité « les Lieux à réinventer » a suscité, à nouveau, de l'engouement et l'émergence de dynamiques citoyennes. Il a mis en synergie des initiatives et non pas en concurrence, favorisant les projets plus collectifs. De nombreuses propositions conjuguent lien social, solidarité et transition écologique. Elles s'incarnent dans des projets de tiers-lieux principalement à la Cure du Vieux Doulon.

Sur quatre lieux au moins, Square Vertais, la Chaufferie, la Vallée du Cens, la Chapelle de la Chantrerie, la prise en compte du quartier et l'ancrage au territoire sont à l'origine du dépôt d'idée. Enfin, pour certains porteurs de projets, cette démarche représente aussi une opportunité dans la recherche de locaux associatifs pour concrétiser leur projet.

Plutôt jeunes, les porteurs de projet font preuve d'un véritable sens du collectif et partagent l'envie de porter des démarches ouvertes au plus grand nombre. La moitié des collectifs se sont constitués pour répondre à l'appel à créativité et d'autres représentent des associations structurées et avec de l'expérience. Tous proposent des projets ambitieux, qui leur ressemblent, d'intérêt général, en s'adaptant aux contraintes connues à ce jour des Lieux. En cela ils font preuve de créativité et d'une détermination assez remarquable.

Spécificité de cet appel à créativité, les Nantaises et les Nantais ont été mobilisés et acteurs à chaque étape du processus :

- *lors de la phase d'inspiration citoyenne*, de juin à octobre 2021, à travers des temps forts, des temps d'échanges sur les lieux et un grand atelier citoyen. Cette étape, essentielle pour la suite de la démarche, a permis de nourrir la partie « inspiration citoyenne » des cahiers des charges et a commencé à donner des envies et des idées à des citoyens de se lancer ;
- *lors de l'appel à créativité*, de décembre 2021 à mars 2022, invitant les citoyens à proposer des projets. Afin de créer des dynamiques collectives et de favoriser les rencontres et les synergies, plusieurs temps d'échanges, dont un grand forum ont été organisés. Cela a abouti au dépôt de 47 propositions sur la plateforme du Dialogue citoyen, dont 23 projets conformes aux cahiers des charges et de fait, éligibles au vote ;
- et enfin *lors de la votation citoyenne*, de septembre à octobre 2022, où les Nantaises et les Nantais se sont exprimés pour choisir les projets préférés pour leur ville, pour leur quartier.

Aussi, par souci de transparence, l'intégralité des contributions, propositions et retours de la collectivité, notamment pour les propositions non éligibles au vote, sont visibles sur la plateforme du Dialogue citoyen.

2- Le choix des projets lauréats réalisé par les Nantaises et les Nantais : résultat de la votation citoyenne

Du 24 septembre au 19 octobre, les Nantaises et les Nantais, ayant plus de 16 ans, ont été invités à voter pour les projets souhaitant voir se réaliser sur chacun des lieux. Le vote s'est déroulé de manière numérique uniquement, via la plateforme dialogue citoyen. Ils pouvaient voter pour autant de projets qu'ils souhaitaient et pour plusieurs projets par lieu, après validation par SMS.

Une campagne de communication et de médiation a été menée en s'assurant de la bonne accessibilité du vote : des espaces de vote et de médiation organisés en proximité des Lieux à réinventer, un forum le 8 octobre avec la présence des porteurs de projet en lice et des espaces de vote dans les mairies de quartier. Afin de garantir une équité entre les porteurs de projet, un kit de communication a été construit de la même façon pour tous.

Le dépouillement s'est déroulé le jeudi 20 octobre 2022 sous contrôle d'un huissier de justice. Il y a eu 12 365 votants et 17 243 votes.

Les 9 projets lauréats

Escalator Îlot Boucherie – quartier Centre-Ville :

Avec 1 568 voix, le projet lauréat est « Dernière Main : une mode durable, économique et engagée » porté par l'association Dernière Main

Un lieu où le vêtement est recyclé, à prix modéré et non genré. Il s'agit de proposer un espace de vente et de collecte de vêtement. Celui-ci sera animé par des rendez-vous ponctuels comme des ateliers de couture, de sérigraphie sur textile, de workshop ... L'association œuvre déjà sur le réemploi et la valorisation de textiles depuis plusieurs années.

Le Pigeonnier – quartier Dervallières-Zola :

Avec 430 voix, le projet lauréat est « Le Pigeon Voyageur » porté par un collectif d'habitants.

Le Pigeon voyageur consiste à réaliser un potager urbain de légumes poussant dans le noir et une redistribution solidaire avec les associations locales. Il s'agit de faire redécouvrir ce lieu patrimonial avec une démarche respectueuse de l'environnement et développant un volet éducatif à travers cette culture.

La Chapelle de la Chantnerie – quartier Nantes Erdre :

Avec 533 voix, le projet lauréat est « Le bar à étoile de l'Erdre » porté par un collectif d'habitants.

Le projet invite les habitants, les personnes de passages, à se retrouver pour des temps de convivialité, des événements culturels et de citoyenneté afin de profiter de « cet observatoire crépusculaire ». La chapelle sera également mise à disposition pour permettre à des collectifs, des associations, des habitants de développer leurs temps forts.

La Cure du Vieux Doulon – quartier Doulon-Bottière :

Avec 3 919 voix, le projet lauréat est le projet « La Cure » porté par l'association Génération Tardigrade.

La toute jeune association propose un nouveau repère nantais convivial, festif et chaleureux dédié à la transition écologique des citadins, un lieu où il est proposé d'expérimenter des solutions concrètes pour accompagner les visiteurs et visiteuses vers un mode de vie éco responsable de manière ludique et positive (ateliers pour réparer, fabriquer, améliorer, jardin, café cantine, événements ponctuels, jeux collaboratifs ...).

Dessous du Pont de la Tortière – interface quartiers Nantes Erdre Malakoff - St-Donatien :

Avec 459 voix, le projet lauréat est « Scène en Erdre » proposé par l'association Coma Teatro.

Le projet consiste en la création et la mise à disposition d'une scène sous le pont de la Tortière. Ainsi, les habitants et les associations des deux quartiers reliés par le pont, Malakoff Saint Donatien et Nantes Erdre, proposant des activités artistiques (chants, théâtre, danses,...) pourront venir proposer des représentations durant l'été. Ce projet permettra donc de créer du lien entre les deux quartiers tout en proposant une pratique amateur d'arts vivants.

La Chaufferie du Port Boyer – quartier Nantes Erdre :

Avec 390 voix, le projet lauréat est « Le Collectif de la Chaufferie » proposé par l'association le Collectif de la Chaufferie (mobilisant quatre associations Projet Solidaire dans la Cité, Le Petit Lieu, Vis ton Rêve et l'Ecole aux parents).

L'objectif du projet est de proposer un lieu ouvert sur le quartier et l'extérieur construit par quatre associations présentes au Port Boyer, pour lutter contre le risque d'isolement et de perte de lien social, notamment dans les quartiers prioritaires. Dans ce tiers-lieu, différentes activités pourront être proposées : aide à la parentalité, apprentissage des outils numériques, organisation d'événements culturels, épicerie participative et solidaire...

Square Vertais – quartier Île de Nantes :

Avec 491 voix, le projet lauréat est « Réinventer Vertais » proposé par l'association Des Ponts entre nous.

Le collectif d'habitants, d'associations et d'acteurs impliqués dans le développement du quartier souhaite redonner à cet espace de nature ses qualités jusqu'alors tant appréciées. Avec une ambition collective forte, ce projet invite les Nantais à les rejoindre pour réunir des idées qui font le plus consensus. Sont prévues : l'extension de l'espace de jeu pour les enfants, la restauration du terrain de basket existant,

l'intégration d'une scène pouvant accueillir des événements ponctuels, la réalisation d'une fresque participative sur les piles du pont... Autant d'éléments à compléter avec la collaboration des habitants.

Vallée du Cens – interface quartier Breil Barberie et Nantes Nord :

Avec 689 voix, le projet lauréat est « Prairie Fleurie » proposé par l'association Autour du Cens

Le projet consiste en la sélection et la semence d'espèces de plantes dont les caractéristiques leur permettront de se développer sur le lieu. Ainsi, cette « prairie » permettra de concevoir une biodiversité intéressante. L'implication de personnalités expertes dans le domaine est un plus et encouragée.

Arches Motte Rouge – quartier Hauts-Pavés - St-Félix :

Avec 588 voix, le projet lauréat est « La Parenthèse Enchantée » porté par un collectif d'habitants et d'artistes.

La Parenthèse Enchantée propose de « ralentir pour ré enchanter son quotidien » à travers un parcours immersif ponctué de fresques, de messages poétiques, de dispositifs inventifs, beaux et ludiques. Une pause en plein cœur de Ville.

Intégralité des résultats de la votation citoyenne

Escalator Îlot Boucherie – quartier Centre Ville :

- « Le Crayon de bois/Galerie solidaire » proposé par l'association Le Crayon de Bois : 601 votes
- « Osmose » proposé par l'association NOSIG : 1 142 votes
- « Dernière main : une mode durable, économique et engagée » proposé par l'association Dernière Main : 1 568 votes

Le Pigeonnier – quartier Dervallières Zola :

- « L'Envol, un lieu de voyage artistique poétique et collectif » proposé par un collectif de citoyens : 202 votes
- « Le Pigeon Voyageur » proposé par l'association Pigeon Voyageur : 430 votes

La Chapelle de la Chantrierie – quartier Nantes Erdre :

- « Le Bar à étoile de l'Erdre » proposé par un collectif de citoyens : 533 votes
- « Yoga Nature » proposé par l'association Esprit de corps : 233 votes

La Cure du Vieux Doulon – quartier Doulon-Bottière :

- « La Cure » proposé par l'association Génération tardigrade : 3 919 votes
- « La Base D » proposé par un collectif de citoyens : 1 269 votes
- « La Cure Radieuse » proposé par l'association Bois d'Encre : 219 votes
- « Maison Pass'âge du Vieux Doulon » proposé par l'association ADT : 715 votes
- « L'Epicurieuse – Tiers lieu de proximité » proposé par un collectif de citoyens : 308 votes
- « Les Ateliers de la Cure » proposé par l'association TOPO : 443 votes
- « La Curieuse, continuons l'histoire d'accueil, de partage et d'hospitalité » proposé par un collectif d'associations : 991 votes
- « La Maison du Végétal » proposé par un collectif d'associations : 767 votes
- « L'éducation et l'inclusion peu importe « Doulon » part » proposé par un collectif d'associations : 541 votes

Dessous du Pont de la Tortière – interface quartiers Nantes Erdre Malakoff-St Donatien :

- « Scène en Erdre » proposé par l'association Coma Teatro : 459 votes

La Chaufferie du Port Boyer – quartier Nantes Erdre :

- « Le Collectif de la Chaufferie » proposé par l'association le Collectif de la Chaufferie : 390 votes

Square Vertais – quartier Île de Nantes :

- « Réinventer Vertais » proposé par l'association Des ponts entre nous : 491 votes

Vallée du Cens – interface quartier Breil-Barberie et Nantes Nord :

- « Prairie Fleurie » proposé par l'association Autour du Cens : 689 votes

Arches Motte Rouge – quartier Hauts-Pavés St-Félix :

- « L'Erdre, les êtres et les arches », proposé par un collectif de citoyens : 503 votes
- « La Parenthèse enchantée » proposé par un collectif de citoyens : 588
- « Pick Up » proposé par un collectif de citoyens : 242 votes

3- Aide au démarrage des projets lauréats – attribution d'une subvention de fonctionnement

Comme indiqué lors de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2021, une subvention de fonctionnement, comme aide au démarrage du projet, sera octroyée à chaque lauréat pour un montant de 5 000 €.

Les subventions proposées sont prévues au budget 2022 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé pour un montant total de 20 000 € ; il s'agit des projets suivants :

- le projet lauréat « Prairie Fleurie » proposé par l'association Autour du Cens sur le lieu « la Vallée du Cens »

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- le projet lauréat « Réinventer Vertais » proposé par l'association Des ponts entre nous sur le lieu « Square Vertais »

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- le projet lauréat « Scène en Erdre » proposé par l'association Coma Teatro, sur le lieu « Dessous du pont de la Tortière »

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

- le projet lauréat « Pigeon Voyageur » proposé par l'association Pigeon Voyageur, sur le lieu « Pigeonnier »

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 €

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. prend acte du bilan de la seconde édition de l'appel à créativité ;
2. approuve le résultat de la votation citoyenne ;
3. approuve l'attribution des subventions des fonctionnements aux lauréats cités ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°23

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2023 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2022 – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

En vertu du principe de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé, l'article L442-5 du code de l'éducation prévoit que la commune participe au coût de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes dans l'enseignement public. Ce forfait communal doit s'appliquer aux élèves domiciliés sur le territoire de la commune.

Le montant global de la participation de la Ville a fait l'objet de négociations avec les représentants de l'enseignement privé, aux termes desquelles un accord a été défini en 2019 sur les différentes composantes de la participation versée par la Ville aux écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association.

Cet accord définit les modalités de la participation financière de la Ville à verser aux écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2023.

En plus du forfait communal, les écoles privées perçoivent une aide sociale à la restauration. Cette dernière est calculée selon les mêmes modalités que la tarification sociale pour les accueils périscolaires publics, c'est à dire en fonction des ressources des familles mesurées par le quotient familial.

Enfin, une participation à l'accueil périscolaire est versée. Elle est calculée globalement par différence entre le montant global et la participation déjà versée avec les forfaits et l'aide sociale à la restauration.

Les périodes de confinement de l'année 2020 ont entraîné un versement de cette participation supérieur de 92 000 € à la somme due. Il a été convenu avec les représentants de l'enseignement privé que cette régularisation serait déduite du solde de la participation financière sur 2 années.

Il convient donc de délibérer, pour 2023, sur le montant unitaire des forfaits, et sur les modalités de calcul des aides facultatives. Il convient également de délibérer sur le montant du solde de la participation pour 2022, qui tient compte de la régularisation liée à la période de confinement en 2020.

I – MONTANT DU FORFAIT COMMUNAL 2023

Les forfaits s'appliquent aux effectifs réels de chaque école. Il leur est réglé chaque année en quatre fois : le premier règlement de l'année N est versé en début d'année (février) en fonction des effectifs de

septembre de l'année N-1. Les deux règlements suivants sont versés sur la base des effectifs d'avril de l'année N, en mai et en septembre. Le dernier règlement est versé en novembre sur la base des effectifs de septembre de la même année.

Les montants des forfaits sont fixés comme suit :

	2023
Forfait maternel	1 355€
Forfait maternel écoles à aider	1 376€
Forfait élémentaire	487€
Forfait élémentaire écoles à aider	531€
Forfait élémentaire enseignement spécialisé	642€

Il est précisé que les écoles à aider sont les établissements suivants : Marcel Callo, Notre Dame des Batignolles, Saint Martin, Sainte Claire d'Assise, Notre Dame de Lourdes, Sainte Agnès et Notre Dame de la Sagesse, Don Bosco, école Diwan. Il s'agit d'écoles qui scolarisent un nombre important d'enfants issus des quartiers d'éducation prioritaire.

Il est précisé que le forfait ne concerne que les élèves nantais mais que par dérogation et considérant le caractère particulier des modalités d'affectation des élèves scolarisés en ULIS, ces derniers continuent par exception de bénéficier du forfait « élémentaire enseignement spécialisé » même s'ils ne sont pas résidents de la commune. Cette disposition concerne une dizaine d'élèves chaque année.

Pour l'année 2023, le montant global du forfait communal est estimé à 6 293 100 €, inscrit au chapitre 65 - sous-fonction 213.12 - article 6558 - code service 34A04

II – AIDES FACULTATIVES 2023

Ces aides facultatives doivent font l'objet d'une convention avec chaque OGEC. Le modèle de cette convention est annexé à la délibération (annexe 1). La liste des écoles privées concernées est jointe (annexe 2).

1- Aide sociale à la restauration

Certaines familles bénéficient d'une aide sociale à la restauration. Cette dernière est calculée selon les mêmes modalités que la tarification sociale pour les accueils périscolaires publics, c'est à dire en fonction des ressources des familles mesurées par le quotient familial. Elle est versée aux OGEC, qui déduisent cette aide du prix du repas facturé aux familles bénéficiaires.

Elle est financée au chapitre 011, sous fonction 213-12, article 62878, code service 34A04. Le montant prévu pour 2023 est de 360 000 €.

2- Participation à l'accueil périscolaire

La participation à l'accueil périscolaire est le solde entre le montant global de la participation et les subventions versées au titre du forfait communal et de l'aide sociale à la restauration. Les montants sont arrondis au millième.

Elle est versée à chaque école privée au prorata des effectifs scolaires de janvier, avec un doublement pour les écoles à aider.

Cette aide est versée en deux fois, avec un 1^{er} versement en février de 50 % du montant global prévu et le solde au plus tard en décembre.

Pour 2023, le montant global prévu pour la participation à l'accueil périscolaire est de 290 600 €.

Elle est financée au chapitre 65, sous fonction 213.12- article 65748-code service 34A04.

III – VERSEMENT DU SOLDE 2022 DE LA PARTICIPATION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET REGULARISATION DE LA PERIODE DE CONFINEMENT

Le montant global de la participation financière 2022 a été négocié à 6 676 000 €. Le montant global du forfait communal versé aux OGEC s'élève à 5 866 426 €. L'aide sociale à la restauration versée en 2022 est de 400 852 €. Le premier versement pour la participation à l'accueil périscolaire, qui a été versé en mars sur la base d'un montant prévisionnel, s'élève à 397 507 €.

Pour 2022, le solde à verser se décompose comme suit : 6 676 000 € - 5 866 426 € (forfait communal) – 400 852 € (aide à la restauration) – 397 507 € (1^{er} versement participation à l'accueil périscolaire), soit 11 215 €.

Le solde à verser au titre de la participation financière 2022 s'élèverait donc à 11 215 €. Il est proposé de ne pas verser ce solde, compte tenu du montant dû par les OGEC au titre de la régularisation liée au confinement. Le montant dû par les OGEC au titre de cette régularisation s'élèverait donc à 92 000 € moins 11 215 €, soit 80 785 €.

Ces 80 785 € seront déduits de la participation périscolaire 2023.

Le montant final de la participation à l'accueil périscolaire en 2023 s'élèverait donc à 284 000 € moins 80 785 €, soit 203 215 €.

Ce montant est financé au chapitre 65, sous fonction 213.12- article 65748-code service 34A04.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve les montants unitaires du forfait communal pour l'année civile 2023 ;
2. approuve le versement des subventions facultatives pour l'année 2023, soit l'aide sociale à la restauration et la participation à l'accueil périscolaire, selon les modalités définies ci dessus ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°24

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Centre pilote La Main à La Pâte de Loire Atlantique – Renouvellement de la convention – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes et Nantes Métropole sont signataires d'une convention triennale avec la Fondation La Main à La Pâte, aux côtés de 8 autres partenaires (la fondation pour l'éducation à la science, l'Éducation Nationale, la Ville de Saint-Brevin-les-Pins, Nantes Université, L'IMT Atlantique, L'École Centrale de Nantes, le Réseau Canopé, l'OCCE), depuis 2009.

Cette convention a pour objet d'acter la poursuite du développement du centre pilote La Main à la pâte de Loire Atlantique (LAMAP 44), de fixer au centre pilote des objectifs opérationnels pour les 6 années à venir (2022-2028), de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés au centre pilote ainsi que les engagements réciproques des différents signataires.

Le centre pilote LAMAP 44 décline les objectifs nationaux de la fondation de coopération scientifique *Éducation à la science* dans le sillage de La main à la pâte, qui visent à améliorer l'enseignement des sciences à l'école, par des actions de développement professionnel pour les enseignants, à favoriser l'acquisition de connaissances scientifiques solides, permettant aux élèves de comprendre les enjeux du XXI^e siècle par une pédagogie active, et à contribuer à atténuer les déterminismes sociaux en portant une attention particulière en direction des élèves en difficultés ou à besoins éducatifs particuliers.

Les objectifs opérationnels se déclinent ainsi :

- 1- la mise en place de dispositifs d'accompagnements pédagogiques et scientifiques en classe, en priorisant les écoles relevant de l'éducation prioritaire et des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 2- l'expérimentation et le développement d'actions innovantes visant à actualiser les connaissances scientifiques des enseignants et acquérir une pratique pérenne de l'enseignement scientifique fondée sur l'investigation ;
- 3- la développement de la dimension « centre de ressources » par la mise à disposition de matériel empruntable (malles pédagogiques) et la constitution de modules d'enseignement et ressources documentaires.

Le centre pilote réunit Nantes Métropole et la Ville de Nantes, la Ville de Saint-Brévin-les-Pins, l'Université de Nantes, l'école Nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, l'école Centrale de Nantes, Canopé, l'OCCE et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Loire Atlantique. Il est situé à Séquoia (pôle sciences et environnement de la Ville de Nantes) qui met à disposition du coordinateur une partie de ses locaux.

La présente convention vient renouveler les engagements de chacun des signataires.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention avec La Main à la pâte, Nantes Métropole, la Fondation pour l'éducation à la science, l'Éducation Nationale, la ville de Saint-Brevin-les-Pins, Nantes Université, L'IMT Atlantique, L'École Centrale de Nantes, le Réseau Canopé, l'OCCE (annexe 1) ;
2. autorise Mme la Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu une délégation, à signer cette convention ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°25

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2021, le projet éducatif se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- **Réduire les inégalités sociales :**

Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc. Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.

- **Agir sur la santé et les conditions de vie des enfants :**

Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon de construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.

- **Développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain :**

Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités... La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi 116 052 €, dans le cadre de plusieurs thématiques :

1. les actions éducatives sur temps périscolaire représentent un montant de 1 745 € ;
2. le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle représente un montant de 9 300 € ;
3. le soutien divers aux acteurs et associations représente un montant de 4 967 € ;
4. le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité représente un montant de 100 040 € ;
5. Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en partenariat avec la CAF, l'État et le Conseil Départemental, la Ville soutient et accompagne les acteurs associatifs du champ de l'accompagnement à la scolarité. Suite à un appel à projets, à partir du référentiel national des CLAS, les associations proposent de s'appuyer sur différents supports qui visent à permettre aux enfants et aux jeunes de mieux comprendre leur environnement et de s'ouvrir au monde qui les entoure, de manière complémentaire et en continuité de ce qui peut être proposé par l'école et par leurs parents. le soutien aux associations proposant des actions d'accompagnement à la scolarité s'élève à 100 040 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Pour chaque thématique, la répartition par bénéficiaire est donnée en annexe 1. Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 116 052 € (cf. annexes 1 et 2) ;
2. approuve les avenants avec :
 - Regart's : avenant N°3 à la convention du 7 février 2020 (annexe 3) ;
 - Les Deux Rives : avenant N°2 à la convention du 4 décembre 2020 (annexe 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°26

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse – Convention de partenariat – Subvention – Approbation.

*Mme RODRIGUEZ, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours. Pour ce faire, elle veille à prendre compte l'apport de la recherche universitaire permettant l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes dans le Bien grandir à Nantes.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention de partenariat avec le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse, de l'Université d'Angers.

Le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse est issu des travaux de recherche et réseaux constitués dans le cadre du programme de recherche régional EnJeu[x] (2015-2021).

Aujourd'hui, EnJeu bénéficie d'un réseau de partenaires solide, avec lequel il a œuvré durant sept années dans le but de favoriser l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes par la recherche en Sciences humaines et sociales et le dialogue avec la santé.

EnJeu se compose de trois Chaires universitaires axées autour des thématiques suivantes :

- Université d'Angers : **Parole et pouvoir d'agir des enfants et des jeunes**, portée par Yves DENECHERE
- Nantes Université : **Prendre soin des enfants pour leur bien-être**, portée par Fabien BACRO
- Le Mans Université : **Raconter des histoires pour grandir ensemble**, portée par Nathalie PRINCE.

Fort d'une expertise acquise et reconnue au fil des années, EnJeu poursuit ses travaux en plaçant les enfants et les jeunes en tant qu'acteurs de la recherche, en proposant une approche interdisciplinaire et globale de la question de l'enfance et de la jeunesse, par le développement de travaux de recherche à l'international.

EnJeu, via sa chaire nantaise « Prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être », pilote la mise en place du comité participatif d'enfants et de jeunes (CPEJ). Le CPEJ est groupe de travail composé de 12 jeunes âgés de 6 à 18 ans volontaires, de toutes origines et sans lien avec des élus. Le CPEJ se réunira 3 fois par an avec pour objectif d'accompagner les enseignants-chercheurs dans leurs recherches, en apportant leur expertise sur le bien-être des enfants. L'objectif du CPEJ est de faire émerger de nouvelles thématiques de recherche sur le bien-être des enfants et des jeunes, et de contribuer à la valorisation des résultats.

A ce titre, la Ville de Nantes affirme sa volonté de collaboration active avec EnJeux, en apportant un soutien financier de 3000 euros par an pour la durée de la convention (jusqu'au 31 décembre 2023).

EnJeux, via sa chaire « Prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être » s'engage à co-construire avec la ville de Nantes des projets de recherche autour de la thématique du bien-être des enfants et des jeunes.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention de partenariat avec l'Université d'Angers (annexe 1) ;
2. approuve le versement de la subventions proposée pour un montant de 3 000 € par an ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°27

Conseil municipal du 9 Décembre 2022

**Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Conventions – Subventions –
Approbation.**

*Mme NAULIN, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nantes subventionne les Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP) qui sont gérés par des associations à but non lucratif.

Les LAEP sont des espaces conviviaux qui accueillent, de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Ces structures, adaptées à l'accueil de jeunes enfants, constituent un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Ils sont ouverts sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Les LAEP :

- offrent un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants,
- favorisent également les échanges entre adultes,
- confortent la relation entre les enfants et les parents.

Ces structures, qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire, développent un certain nombre d'actions innovantes au service de la solidarité et du soutien à la parentalité.

La Ville de Nantes, de son côté, a défini une politique de réussite de l'enfant, afin de favoriser l'égalité des chances; au sein de laquelle la place des parents est un enjeu essentiel. Ainsi, la Ville entend aider les parents dans leur fonction parentale, et renforcer la relation entre professionnels de l'enfance et parents, en amorçant d'une véritable communauté éducative.

Pour cela, les LAEP associatifs, en complément des LAEP municipaux, jouent un rôle essentiel, que la Ville souhaite valoriser et rendre visible, aussi bien pour les partenaires que pour les familles.

Dans le cadre de l'accompagnement des LAEP associatifs, la Ville leur verse une subvention de fonctionnement dont les modalités permettent à la Ville de pouvoir accompagner un nombre croissant d'acteurs associatifs gestionnaires de LAEP, et de suivre le développement des LAEP actuels lorsqu'ils décident d'ouvrir des créneaux supplémentaires au bénéfice des familles nantaises.

Dans la continuité des conventions 2020-2022 arrivant à échéance au 31 Décembre 2022, entre la Ville et les associations, il est proposé de renouveler le soutien aux activités de LAEP du 104 porté par les CEMEA à travers une nouvelle convention triennale proposée pour 2023-2025 (annexe 1) et aux activités du LAEP La Marouette à travers une nouvelle convention triennale proposée pour 2023-2025 (annexe 2). Ces

conventions intègrent les nouvelles modalités de subventionnement des LAEP et formalisent les engagements réciproques des parties.

Ainsi, pour un LAEP en exercice, le montant de la subvention municipale pour l'année N est calculé sur la base des heures d'ouverture et de préparation réellement effectuées et déclarées à la CAF pour l'année N-1.

Lieu Accueil Enfants – Parents : la Marouette – Association Petit à Petit :

Le LAEP La Marouette, est un lieu de rencontre et de parole pour les enfants de 0 à 6 ans, les parents ou leurs proches. La Marouette est gérée par l'association Petit à Petit (loi de 1901), fondée en 1996, et est soutenue depuis plusieurs années par la Ville, dans le cadre de ses politiques publiques petite enfance et famille, au moyen d'une subvention de fonctionnement.

Conformément à la nouvelle convention, et selon les heures déclarées pour l'année 2022, il est proposé de verser à l'association, pour 2022, une subvention de 5250 €, montant demandé par l'association. Pour rappel, en 2020 et 2021 ont été versées des subventions de 8 500 €.

Lieu Accueil Enfants – Parents : le 104 - CEMEA :

Le LAEP « Le 104 », est un espace qui s'adresse aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leurs parents ou de substituts parentaux, ainsi qu'à de futurs parents. Le LAEP « Le 104 » est géré par l'association CEMEA (loi de 1901), fondée en 1985, qui est soutenue depuis plusieurs années par la Ville, dans le cadre de ses politiques publiques petite enfance et famille, au moyen d'une subvention de fonctionnement.

Conformément à la nouvelle convention, et selon les heures déclarées pour l'année 2022, il est proposé de verser à l'association, pour 2022, une subvention de 15 500 €, montant demandé par l'association. Pour rappel, en 2020 et 2021 avaient été versées des subventions de 15 300 €.

Le montant des subventions pour l'année 2022 ayant été approuvé sur la base des précédentes conventions pour l'année 2022, il est proposé que le Conseil approuve par avance le vote des subventions de 2023 basées sur les heures 2022 déclarées à la CAF au plus tard au 30 avril 2023, sous réserve du vote du BP 2023.

Le montant de ces subventions seront inscrits au budget de la direction petite enfance, chapitre 65, fonction 4228.10 opération 65748.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la nouvelle convention avec l'association Le 104 porté par les CEMEA (annexe 1) ;
2. approuve la nouvelle convention avec l'association La Marouette (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°28

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Petite Enfance – Crèches associatives – Convention et avenants – Approbation.

*Mme NAULIN, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de sa politique de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, la Ville de Nantes soutient la création des places d'accueil en crèches et accompagne les structures du secteur de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles) dans leur fonctionnement. Entre 2020 et 2026, l'équipe municipale s'est donné pour objectif d'accompagner la création de 750 places supplémentaires en accueil collectif à Nantes.

La présente délibération vise à soutenir l'intégration au guichet unique de la Ville de Nantes des trois places de la microcrèche PSU (Prestation de service unique) « Les Berlingots » gérée par l'association Habitat et Humanisme et de modifier en conséquence le financement de cette structure.

Par ailleurs, dans un contexte de fin au 31 décembre 2022 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la collectivité, il est également proposé au conseil municipal de modifier par avenant la convention entre chaque crèche associative et la Ville de Nantes permettant à la collectivité de percevoir le nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus territoire CTG (conventions territoriales globales) » pour une durée de deux années dans l'attente d'une refonte plus globale des conventions.

Il est également proposé d'ajouter à cet avenant une mention permettant à la Ville de Nantes de se prémunir de tout changement de contrôle d'une association gestionnaire de crèche en termes de gouvernance et assortie d'une obligation pour chaque structure de faire connaître à la Ville de Nantes son prévisionnel d'activité de l'année n+1.

Micro-crèche PSU « Les Berlingots »

Au cœur de Nantes, Habitat et Humanisme Loire-Atlantique a réalisé en 2014, un projet d'habitat social innovant rue de la Bastille avec une résidence intergénérationnelle couplée à une micro-crèche ouverte sur le quartier. Cette opération a été rendue possible par un partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui a racheté ces anciens bureaux administratifs en 2010, avant de les confier via un bail de réhabilitation de 20 ans à la Foncière d'Habitat et Humanisme. L'immeuble est composé de 21 logements privatifs qui accueillent 9 familles, en majorité monoparentales, 4 seniors et 8 jeunes travailleurs ou en formation, issus de milieux variés mais tous à revenu modestes. Dans un cadre partagé, ces logements sont complétés par des espaces collectifs : une salle d'animation polyvalente, un bureau, et une salle bibliothèque, une cour aménagée, ainsi qu'une micro-crèche. La micro-crèche comprend 10 places dont 7 en conventionnement avec la CARSAT pour les besoins de ses salariés.

Dès l'origine, la ville de Nantes a été partenaire (aide au démarrage du CCAS puis subvention de fonctionnement de la Ville) aux côtés de la CAF. En 2013, le Conseil Municipal a approuvé la convention par laquelle la Ville accorde son soutien à l'Association Habitat et Humanisme dans la gestion des 3 places de sa micro-crèche «Les Berlingots» destinées prioritairement aux familles en réinsertion sociale et professionnelle logées et suivies par l'Association avec le versement d'une subvention annuelle forfaitaire de fonctionnement. Celle-ci a été de 4 000 € au titre de l'exercice 2013 (activité du 1er septembre au 31 décembre 2013) et de 6 000 euros par an depuis 2014.

A la demande de l'association, il est proposé d'intégrer à partir de janvier 2023 les trois places de cette micro-crèche dans le droit commun des crèches associatives ce qui signifie la possibilité pour les familles nantaises de s'y inscrire via la guichet unique. La convention jointe à cette délibération fixe le cadre la relation entre la ville et l'association et définit les modalités de subventionnement de la ville au bénéfice de l'association pour la gestion de sa crèche.

Avenants aux conventions des crèches associatives

Dans l'attente d'une refonte plus globale des conventions, qui sera rendue nécessaire par l'arrêt au 31/12/2022 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la Collectivité au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus territoire CTG », il est proposé de modifier par avenant la convention ente la Ville de Nantes et chaque crèche associative pour permettre à la Ville de Nantes de percevoir le « bonus territoire », subvention versée par la CAF pour une durée complémentaire de deux années et de la prolonger de deux ans.

Le montant du bonus territoire étant en cours de calcul par les services de la CAF pour l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nantais, l'avenant précise que chaque crèche associative acceptera par conséquent d'être signataire de la future convention tripartite entre la Ville de Nantes, l'EAJE et la CAF, proposée au cours de l'année 2023 qui précisera le montant de ce bonus.

Par ailleurs, afin de prémunir la Ville de Nantes financeur des seules structures du secteur de l'économie sociale et solidaire d'un changement de contrôle d'une association, il est proposé d'ajouter à la convention entre chaque crèche associative et la collectivité la mention qu'en cas de projet d'adhésion d'une entreprise de crèche privée à l'association ou en cas de projet de signature d'une convention de prestations de services entre l'association et une entreprise de crèche privée, l'association s'engage à en informer en amont la ville qui décidera de l'opportunité de mettre fin de manière anticipée à la convention de financement.

Enfin, pour faciliter à l'avenir les prévisions budgétaires de la collectivité, il est proposé d'ajouter à cet avenant une mention ajoutant l' obligation à chaque association de faire connaître à la Ville de Nantes au plus tard en juin de l'année n leurs prévisionnels d'activité (heures facturées projetées) pour l'année n+1.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention de fonctionnement avec l'association Habitat et Humanisme (annexe 1) ;
2. approuve la modification par avenant de la convention entre la Ville de Nantes et chaque crèche associative (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 abstentions).

Délibération n°29

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Petite enfance – Convention de collaboration relative à l'accueil des étudiants de troisième année de l'école d'orthoptie du CHU pour la campagne de prévention des troubles visuels – Approbation.

*Mme NAULIN, Adjointe,
Donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'école d'orthoptie de l'université de Nantes, qui est rattachée à la faculté de médecine délivre, au terme de 3 années d'études, le certificat de capacité d'orthoptiste. Dans ce cadre, les étudiants de troisième année doivent trouver un terrain de stage.

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre le CHU, l'Université de Nantes et la Ville de Nantes (Direction de la Petite Enfance), terrain de stage des étudiants de troisième année.

L'école d'orthoptie s'engage à mettre à disposition dans chaque multi accueil pour chaque campagne de prévention 2 stagiaires de troisième année, afin qu'ils interviennent dans les multi accueils municipaux pour réaliser un examen visuel des enfants.

La convention prend effet pour 5 années à partir du 1^{er} octobre 2022. Il s'agit du troisième renouvellement de la convention.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention entre la Ville de Nantes, l'Université de Nantes et le CHU ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. JOUIN et de M. TRICHET.

Délibération n°30

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan 2022 du soutien à la Vie associative – Nouvelle plateforme du bénévolat – Tarification des salles associatives – Conventions et avenants – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes soutient et accompagne le développement de la vie associative dans un partenariat constructif qui s'inscrit dans le cadre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Outre la dernière répartition de subventions au titre de l'année 2022, la présente délibération rend compte de la richesse du bilan annuel du soutien de la collectivité à la vie associative. Dans ce cadre, elle met en avant la mise en service par la Ville d'une nouvelle plateforme numérique en faveur de l'engagement bénévole. La plateforme du bénévolat de la Ville de Nantes permet aux associations de publier des annonces de recherche de bénévolat pour lesquelles toute personne peut se porter volontaire. Elle permet aussi aux citoyens d'identifier des terrains d'engagement.

La mise à disposition de locaux tout comme l'attribution de subventions constituent le socle de soutien des associations par la Ville de Nantes. Il est ainsi proposé au vote du conseil municipal une évolution de la tarification des salles associatives à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de tenir compte de l'évolution des charges de structure tout en portant une attention particulière en direction des associations et des particuliers, afin de limiter l'impact de ces réajustements tarifaires.

Il est également souligné que le fonds Covid se clôture en 2022 après examen de l'ensemble des dossiers, traduisant ainsi la forte mobilisation de la Ville pour que la crise sanitaire ait le moins de répercussions possible sur le monde associatif, indispensable à la vie quotidienne, sociale et au bien-vivre ensemble des Nantaises et des Nantais.

1. Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises lié à la crise sanitaire covid19

Nombre de dossiers : 3 – imputation 338.10/65748.EXCP/52B2

Dans le cadre du fonds de soutien exceptionnel aux associations - Covid19 approuvé par délibération du conseil municipal du 30 avril 2020, les subventions sont attribuées au regard des 3 critères suivants :

- prendre en compte l'impact financier de la crise sanitaire sur les projets associatifs (réduction d'activités, d'effectifs, d'adhérents, annulation d'événements...).
- aider au maintien d'activités au regard de la crise sanitaire engendrant des frais supplémentaires (achat de matériel, dont l'acquisition de matériels relatifs au protocole sanitaire, surcoûts liés au dédoublement d'activités...).

- accompagner l'augmentation et/ou le développement d'activités liées à la crise sanitaire, notamment auprès de publics fragiles.

Doté d'un million d'euros, ce fonds a fait l'objet d'un dispositif spécifique d'instruction impliquant les directions, selon leur champ d'intervention, en charge du suivi des associations, et la direction du contrôle de gestion en charge de l'analyse financière. Enfin, il est porté à l'arbitrage politique sous le pilotage général de l'adjointe déléguée à la Vie associative.

Il est proposé d'octroyer 3 nouvelles subventions pour un montant total de 20 054 € (annexe 1).

Ainsi, à la clôture du fonds Covid, le bilan est de 135 dossiers ayant donné lieu à une attribution de subvention pour un montant cumulé total de 956 278 €.

Cela illustre l'engagement et l'attention de la Ville de Nantes en direction des associations dans une séquence de plus de deux années qui a bouleversé la vie associative et l'engagement des bénévoles. La collectivité a écouté, accompagné, conseillé et guidé les associations.

2. Cinquième répartition de subventions de fonctionnement

Dans un contexte toujours fragile et compliqué de reprise des activités, la Ville de Nantes entend également continuer à soutenir les associations qui œuvrent sur notre territoire (annexe 1).

Il est proposé à ce conseil municipal des subventions au fonctionnement général des activités, des subventions exceptionnelles sur des projets ponctuels ainsi que des subventions liées aux dispositifs « animations estivales », « fonds d'accompagnement spécifique », « projets émergents », « emplois aidés », appel à projets « conseillers numériques ».

Récapitulatif Subventions Vie Associative		
Catégories subventions	Total	Nbre de dossiers
Fonds de soutien exceptionnel - Covid 19	20 054 €	3
Fonctionnement général des activités	17 417 €	2
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	107 390 €	7
Animations estivales	169 820 €	2
Fonds d'Accompagnement Spécifique – FAS	4 500 €	1
Projets Émergents	10 000 €	2
Emplois aidés	6 386 €	2
Appel à projets conseillers numériques	50 000 €	2
Totaux	385 567 €	21

• Soutien au fonctionnement général des activités

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 17 417 €.

• Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 7- Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur trois projets ponctuels sont proposées pour un montant total de 107 390 €.

- **Animations estivales**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la Ville de Nantes a décidé de qualifier et renforcer son dispositif « Animations Estivales » au regard du contexte sanitaire qui impacte significativement les Nantaises et Nantais, notamment les plus fragiles. En 2022, la programmation s'est construite dans chaque quartier avec la mobilisation des associations de proximité tout en s'appuyant sur des associations structurantes « têtes de réseau » qui ont eu la capacité à déployer une offre conséquente sur plusieurs quartiers et assurer une présence sur toute la période estivale.

En complément des subventions déjà votées cette année, il est proposé au vote deux subventions exceptionnelles pour un montant total de 169 820 €.

Les bilans qualitatifs et quantitatifs sont en cours de réalisation. On peut cependant dégager les tendances suivantes :

- Une programmation de proximité diversifiée, ambitieuse et qualitative dans divers domaines : sport, nature, sorties, théâtre, spectacle, concert, danse, jeux, lecture ...
- Une ambiance globale dans les quartiers sous le signe de la festivité via un maillage territorial équilibré. L'ensemble des quartiers nantais se sont vu proposer **une offre équitable pour tous**.
- L'intervention renforcée et structurée de la Ville par ce dispositif a démontré une vraie utilité sociale et culturelle pour tous les Nantais ; un soutien nécessaire du projet associatif et des professionnels de la culture aussi impactés par la crise économique ; un véritable levier pour mieux agir contre les inégalités liées à l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture et ainsi permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader ou de s'offrir un spectacle d'en bénéficier.

Pilotée par la direction vie associative et jeunesse avec l'appui des directions de quartiers et de l'animation sportive, les associations de proximité dans les quartiers sont au premier plan de la programmation estivale. A noter qu'elles restent fidèles à ce rendez-vous estival et sont chaque année plus nombreuses : une vingtaine supplémentaire en 2022 soit une cinquantaine de plus depuis 3 ans (150 en 2020, 180 en 2021, 200 en 2022).

Au plan financier, l'enveloppe dédiée aux animations estivales correspond à un montant consolidé de 674 820 € dont 556 820 € en subvention et 128 000 € en achat de prestations.

- **Fonds d'accompagnement spécifique (FAS)**

Nombre de dossiers : 1 – Imputation 338.10/65748.FAS sur le programme 52B2

Depuis 2018, la Ville de Nantes apporte un soutien au travers d'un « Fonds d'accompagnement spécifique », aux associations nantaises fragilisées par la diminution et la non-reconduction du financement par l'État de certains emplois aidés, notamment les Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et les emplois d'avenir.

Une subvention est proposée au titre du FAS pour un montant de 4 500 €.

- **Fonds d'accompagnement aux projets émergents (FAE)**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.PE sur le programme 52B2

Le dispositif fonds d'accompagnement aux projets émergents (FAE) a pour objectif de renouveler la vie associative en soutenant des projets innovants ou expérimentaux. Ces projets peuvent concerner tous les aspects de la vie associative : vie sociale, culturelle, développement durable, participation des habitants... L'innovation et l'expérimentation peuvent concerner le projet, l'action, la méthode, les bénéficiaires, les modes d'intervention. Le soutien financier est de 5 000 € maximum et un projet ne peut pas être subventionné plus de 2 fois dans le cadre du FAE.

Il est proposé de soutenir 2 projets du Fonds à l'émergence pour un montant total de 10 000 €.

- **Emplois aidés**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

Au travers du dispositif de soutien financier aux « emplois aidés », la Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, et s'inscrit en lien avec la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, le contrat « adulte-relais » assure des missions de médiation sociale et culturelle. Il est proposé à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Il est proposé de soutenir un contrat « adulte-relais » pour un montant de 4 967 €.

Un deuxième type de contrat aidé appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) a été mis en place en 2018 et se substitue aux Contrats Uniques d'Insertion – Contrats d'Accompagnement à l'Embauche (CUI-CAE).

Il est proposé de soutenir un contrat PEC pour un montant de 1 419 €.

- **Soutien au déploiement de Conseillers numériques France Services**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 38.10/65748.EXCP sur le programme 52B2

La fracture numérique que connaît un nombre non négligeable d'habitants les plus en fragilité, issus pour partie d'entre eux des quartiers prioritaires de la politique de la ville, nécessite de les accompagner en proximité, de leur proposer une solution d'aide et d'accompagnement dans leurs différentes démarches numériques.

Parmi les modalités de mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de médiation numérique à l'échelle du territoire nantais, la Ville de Nantes, en coordonnant les propositions d'acteurs associatifs, a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projets de l'État afin de déployer à titre expérimental des postes de conseillers numériques France Services.

12 postes de conseillers numériques au sein d'associations nantaises sont financés par l'État à hauteur de 50 000 € par poste et pour 2 ans (2021 et 2022). En complément du financement de l'État, la Ville de Nantes apporte un soutien financier à hauteur de 10 000 € par poste en 2022.

Dans la présente délibération, il est proposé d'attribution de subventions correspondant à 5 postes. Cela porte à 50 000 € le montant total de cette section de subventions.

3 – Renouvellement de conventions avec des partenaires associatifs

- **Nouvelles conventions triennales avec des radios associatives**

Depuis les premières expériences de radiodiffusion à la fin du 19ème siècle, la radio a su s'imposer comme le média de masse du 20ème siècle. Aujourd'hui, 98,3% des foyers français disposent au moins d'un récepteur radio. 67% des Français l'écoutent tous les jours ou presque d'après le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Nantes compte 5 radios associatives (Radio Alternantes, Radio Chrétienne, Radio jet, Radio Prun', Radio Sun). Outre leur rôle d'information et d'animation, elles assurent un rôle de formation et d'éducation aux médias notamment pour les plus jeunes.

Il est proposé à l'approbation du conseil municipal de renouveler les conventions triennales 2023-2025.

- **Nouvelle convention triennale avec la FAL 44**

La Ligue de l'enseignement - Fédération des Amicales Laïques (FAL 44) fédère 411 associations regroupant 34 422 personnes adhérentes, dont 64 associations et 7 655 adhérents nantais.

La fédération œuvre avec et auprès d'un important réseau d'associations, d'établissements scolaires et de collectivités locales, avec pour objectif commun de « Faire société ». Actrice historique au national comme au local, elle prône une République solidaire, citoyenne, elle défend l'école publique et laïque et se positionne comme une actrice majeure dans l'éducation, la co-éducation et la formation des citoyens. Son projet s'appuie sur une démarche d'éducation populaire en direction du plus grand nombre et défend les principes de citoyenneté active et participative, de laïcité, de solidarité et d'épanouissement de la personne. Elle entend lutter contre toutes les formes de discriminations et contre toutes formes de rupture démocratique.

Par une demande en date du 16 juin 2022, l'Association a sollicité une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 afin de poursuivre son projet :

- Agir pour la vie associative : renforcer et soutenir le fait associatif et l'engagement bénévole en proximité.
- Agir pour faire vivre la citoyenneté en participant à la formation continue des citoyens et citoyennes, en éveillant à la dynamique citoyenne, avec la promotion de l'égalité dans la cité et en luttant contre le racisme et toutes les formes de discriminations.
- Agir avec et pour les jeunes en contribuant à la réussite éducative de toutes et tous, soutenant l'engagement des jeunes en favorisant leur inclusion dans la société.
- Agir en faveur de la réussite et de l'émancipation des enfants et des jeunes en partenariat avec l'Éducation Nationale.

La Ville de Nantes, de son côté, a défini une politique publique en matière de vie associative par laquelle elle entend :

- soutenir le fait associatif, vecteur de démocratie locale et de développement local,
- organiser la bonne gouvernance des relations entre la Ville et les associations,
- mettre à disposition des usagers des équipements associatifs et socioculturels de qualité.

Le projet et les activités de l'Association s'inscrivent ainsi dans le cadre la politique publique ci-dessus rappelée et présentent à ce titre un caractère d'intérêt public local.

Ainsi, au regard des objectifs du plan quadriennal de la fédération, des éléments de bilan du rapport d'activité de la précédente convention et du contexte social, il est proposé au Conseil municipal de l'approbation d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2023 -2025.

4. Bilan 2022 du soutien à la vie associative

4.1 - Démarche Agir ensemble

Les projets « **Agir ensemble** » ont été, comme beaucoup d'autres, ralentis par la crise sanitaire. En 2022, une nouvelle dynamique a pu exister à travers :

- **la mise en place d'une nouvelle enquête de l'observatoire de la vie associative qui révèle les nouveaux chiffres clés de la vie associative nantaise.**

En 2022, les chiffres de l'observatoire mettent en avant **9 000 associations nantaises** avec environ **135 000 bénévoles** engagés. La Ville de Nantes est un territoire attractif pour les dynamiques associatives avec notamment près de **544 créations d'associations** chaque année ainsi qu'une part importante

d'associations employeurs (1500). **829 associations** ont leur siège social en quartier prioritaire et 27 % des associations nantaises déclarent agir en quartier politique de la ville. L'ensemble des chiffres clés seront mis en avant à travers une infographie qui sera présentée lors de la conférence de la vie associative nantaise.

- **l'évaluation de la charte d'engagements mutuels qui organise et précise les relations entre la Ville de Nantes et les associations nantaises**

L'évaluation de la Charte a été réalisée avec deux années de retard en raison de la crise sanitaire par le bureau d'études sociologiques du GERS (Groupe d'études et de recherches sociales). Les premiers résultats de l'évaluation mettent en avant la l'intérêt de la charte, comme une avancée dans la clarification des relations Ville – Associations. Elle nécessite d'être accompagnée d'évolutions organisationnelles internes pour atteindre l'harmonisation des modes de faire dans les modalités de soutien aux associations. Elle nécessite également d'être clarifiée et simplifiée dans ces usages et la façon dont la Ville et les associations y font référence.

- **le lancement d'une plateforme dédiée à l'engagement bénévole associatif**

La Ville de Nantes dans les perspectives d'évolution de l'espace association dédié à la vie associative nantaise - <https://metropole.nantes.fr/associations> - propose un nouveau service dédié à l'engagement bénévole, à travers la création d'une plateforme du bénévolat. Elle permet à toute association de publier en ligne des missions de bénévolat pour lesquelles tout un chacun peut se porter volontaire. Ce nouvel outil numérique donne de la visibilité aux offres de bénévolat proposées par les associations et facilite la mise en relation avec de futurs bénévoles . Par ailleurs, l'expérience de la plateforme Nantes Entraide (mise en place lors de la crise sanitaire lors du premier confinement en 2020) a démontré l'envie des habitants de s'engager dans cette nouvelle forme de soutien aux initiatives solidaires à l'échelle des quartiers nantais.

A présent, la plateforme du bénévolat s'inscrit obligatoirement en complément de l'accompagnement à la vie associative réalisé par les directions municipales et les associations ressources partenaires du CADRAN de la Ville de Nantes.

- La plateforme a été confiée pour sa réalisation à l'entreprise Benevolt et sera accessible pour les associations nantaises dès la fin 2022 et pour le grand public à partir de janvier 2023.

- **l'organisation de la conférence de la vie associative nantaise le 10 décembre prochain sur l'engagement associatif**

La conférence de la vie associative est un rendez-vous annuel, piloté par l'adjointe à la vie associative, qui réunit la Ville de Nantes et les associations nantaises pour aborder conjointement l'actualité de la vie associative nantaise. Cette année, la conférence aborde la thématique de **l'engagement associatif** à travers la question suivante : « Comment envisager l'engagement sous toutes ces formes et comment la vie associative est-elle traversée par ces évolutions ? En retour, comment la Ville de Nantes adapte ses politiques publiques de soutien au secteur associatif ? ».

4.2- Bilan annuel du soutien financier

L'histoire sociale de Nantes a produit un tissu associatif dense et dynamique. Les associations permettent de renforcer la démocratie locale au sens de la participation et de l'accès aux responsabilités des individus, mais aussi au sens de l'émergence d'organisations locales fortes, capables d'initiatives, de créations de réseaux d'acteurs, d'animations dans la ville et de développement économique.

Nous observons depuis quelques années des modifications dans l'engagement des bénévoles qui, pour certains, recherchent davantage un engagement plus ponctuel, ou moins chronophage. Par ailleurs des

citoyens s'inscrivent dans des « collectifs » ou des formes « plus souples » pour porter des projets ou des revendications.

Toutes ces formes d'engagements traduisent la vitalité de la Ville et de ses citoyens qui s'organisent autour d'intérêts communs et d'ambitions partagées.

2022 aura été marquée, une nouvelle fois, par la volonté de la Ville de Nantes de renforcer son soutien aux associations les plus impactées par la crise sanitaire au travers du fonds exceptionnel covid doté d'un million d'euros et de ses différents dispositifs qui ont, encore cette année, démontré toute leur pertinence et leur efficacité.

Comme chaque année, tous les dossiers reçus ont fait l'objet d'une instruction attentive et rigoureuse dans le cadre fixé par la Charte d'engagements mutuels et donnent lieu à des échanges entre la Ville et les responsables associatifs.

Ainsi, pour l'année 2022, 337 dossiers ont donné lieu à attribution de subventions au titre de la politique publique vie associative pour un montant global de 6 229 559 € dont 3 685 630 € versés à l'ACCOORD au titre de la convention d'objectifs et de moyens pour ses interventions dans les centres socio-culturels.

Typologie De Subventions	Nombre De Dossiers	Montant Demandé	Montant Versé
Fonds Covid	12	152 080,00	76 880,00
Fonctionnement	149	5 572 343,00	4 935 067,00
Exceptionnelle	31	176 247,00	119 560,00
Fonctionnement de FAS	2	37 653,00	25 653,00
Fonds d'accompagnement spécifique (FAS)	28	234 603,00	163 250,00
Projets émergents	21	97 050,00	77 450,00
Contrats de Ville	45	240 954,00	146 995,00
Emplois aidés	19	87 277,00	83 409,00
Animations estivales	17	504 420,00	406 295,00
Soutien à la vie fédérative (tête de réseau)	5	75 000,00	75 000,00
Conseillers numériques	8	120 000,00	120 000,00
Montant total global	337	7 297 627,00	6 229 559,00

Sur 352 dossiers reçus, 15 n'ont pas donné lieu à une attribution de subvention.

Les motivations sont de plusieurs ordres :

- Le dossier est incomplet malgré les prises de contacts avec les associations concernées : l'absence de pièces justificatives et le manque de précision dans les comptes ne permettent pas d'objectiver le besoin de soutien.
- La création de l'association étant récente, il n'est pas possible de réaliser une analyse permettant d'appréhender et objectiver les besoins de soutien.
- L'association est réorientée vers un autre type de soutien, la demande initiale ne répondant pas aux critères d'attribution de la subvention sollicitée.
- La demande de financement n'est pas justifiée. Pour les dossiers de fonds covid, soit les difficultés financières ne sont pas directement liées à la crise sanitaire, soit l'association a la capacité à faire face à la crise sanitaire et à poursuivre ses activités sans aide d'urgence. Pour les autres dossiers, soit le besoin de soutien financier n'est pas objectivé, soit l'association bénéficie déjà de subventions.
- L'association n'a pas donné suite : soit le besoin de financement n'est pas confirmé (par exemple, l'action projetée ne se réalisera pas), soit l'association annule et remplace son dossier en sollicitant un autre type de financement, soit elle ne souhaite pas communiquer les éléments requis pour l'instruction (absence de dossier Cerfa et des pièces obligatoires).

A l'issue de l'instruction, un courrier est adressé à chaque association lui faisant part des éléments d'analyse et l'invitant, si besoin, à solliciter l'accompagnement du CADRAN afin de l'aider dans ses démarches et son fonctionnement.

5 – Tarification des salles associatives

La mise à disposition de locaux, tout comme l'accompagnement et l'attribution de subventions, constitue le socle de soutien des associations par la Ville de Nantes.

A cet effet, la Ville de Nantes propose des salles aux associations pour l'organisation de leurs activités. Ces salles sont également accessibles aux particuliers pour leurs événements familiaux, aux sociétés et institutions pour des séminaires, formations ou temps conviviaux. Chaque année, 14 500 réservations ponctuelles sont enregistrées, dont les 3/4 pour des associations. 83 % de ces réservations se font à titre gratuit. C'est la traduction concrète de l'application de la grille tarifaire et du soutien de la Ville de Nantes.

Il est proposé une revalorisation des tarifs des salles associatives à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de tenir compte de l'évolution des charges de structure.

Le montant des pénalités est également réévalué au regard des débordements constatés dans les salles, afin de préserver la tranquillité publique et le patrimoine associatif.

Ces tarifs et les pénalités ont été réévalués pour la dernière fois en 2014.

Dans le contexte actuel de sortie de crise sanitaire et d'inflation, une attention particulière a été portée en direction des associations et des particuliers, afin de limiter l'impact de ces réajustements tarifaires.

La tarification est adossée à une catégorisation des salles selon la vocation de la salle, sa capacité et les équipements mis à disposition. Cette répartition a été approuvée par les délibérations des conseils municipaux des 3 décembre 2010, 14 avril 2012 et 12 octobre 2018. Il convient d'actualiser la liste des salles proposées à la location, réparties par catégorie. Cette liste est proposée en annexe 11. Il est proposé de changer certaines salles de catégories, afin d'ajuster les conditions de mise à disposition au projet d'usage des salles et d'assurer une cohérence au sein des équipements associatifs.

5.1 - Tarifs horaires (H.T.)*

* Ces tarifs feront l'objet d'une taxation au taux normal de TVA (20 % à ce jour). Il est proposé en annexe 12 le montant des tarifs en montants TTC.

Salles/Catégories	Associations		Particuliers/ Familles	Sociétés/ Organismes
	Semaine	Week-end et jours fériés	Semaine et week- end	Semaine et week- end
Catégorie 1	Gratuit	Gratuit	5 €	25 €
Catégorie 1 bis (1)	5€	5 €	-	25 €
Catégorie 2	Gratuit	10,42€	11,67€	50 €
Catégorie 3	15,83€	15,83€	16,67€	58,33 €
Catégorie 3 bis (2)	15,83€	15,83€	-	58,33 €
Catégorie 4	50 € sans cuisine 58,33 € avec cuisine	50 € sans cuisine 58,33 € avec cuisine	58,33 € sans cuisine 66,67 € avec cuisine	108,33 € sans cuisine 125,00€ avec cuisine

(1) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, hors conférence ou couplé avec la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

(2) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, usage conférence ou sans la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

Le week-end comprend le samedi et le dimanche.

5.2 - Arrhes (forfait journalier) et Cautions - (H.T.)*

* Ces tarifs feront l'objet d'une taxation au taux normal de TVA (20 % à ce jour)

Salles/ Catégories	Associations		Particuliers/ Familles	Sociétés/ Organismes	Cautions (forfait)
	Semaine	Week-end et jours fériés	Semaine et week-end	Semaine et week-end	
Catégorie 1	non	non	16,67€	83,33€	-
Catégorie 1 bis (1)	16,67€	16,67€	-	83,33€	-
Catégorie 2	non	41,67€	41,67€	166,67€	-
Catégorie 3	58,33€	58,33€	58,33€	200,00€	-
Catégorie 3 bis (2)	58,33€	58,33€	-	200,00€	-
Catégorie 4	30 %	30 %	30 %	30 %	500 €

(1) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, hors conférence ou couplé avec la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

(2) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, usage conférence ou sans la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

- Pour les salles de catégorie 1, 2 et 3, les arrhes seront demandées pour toutes réservations supérieures à 10h en semaine et 6 heures en week-end et jours fériés. Pour les salle de catégorie 4, les arrhes seront systématiquement demandées, quelle que soit la durée de la réservation.

- Les arrhes ne sont pas restituées en cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur.

5.3 - Pénalités (H.T.)*

* Ces tarifs feront l'objet d'une taxation au taux normal de TVA (20 % à ce jour)

Salles/ catégories	Forfait non respect du règlement, Ménage non fait (hors dégradation, sur facture)			Dépassement horaire Prix de l'heure		
	Associations	Particuliers /Familles	Sociétés/ Organismes	Associations	Particuliers/ Familles	Sociétés/ Organismes
Catégorie 1	62,50€	62,50€	62,50€	41,67€	41,67€	41,67€
Catégorie 1 bis (1)	83,33€	-	83,33€	66,67€	-	66,67€
Catégorie 2	125,00€	125,00€	125,00€	83,33€	83,33€	83,33€
Catégorie 3	166,67€	166,67€	166,67€	125,00€	125,00€	125,00€
Catégorie 3 bis (2)	83,33€	-	83,33€	66,67€	-	66,67€
Catégorie 4	208,33€	208,33€	208,33€	166,67€	166,67€	166,67€

(1) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, hors conférence ou couplé avec la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

(2) Halls de la Manufacture des Tabacs et de la Maison des Syndicats, usage conférence ou sans la salle de conférence, espaces non accessibles aux particuliers

5.4 - Critères de réductions et d'exonérations

Réductions :

- Demi-tarif pour montage, démontage, en dehors du jour même de la manifestation, pour les associations et les particuliers. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les sociétés/organismes
- Demi-tarif à partir du 2ème jour pour des locations sur plusieurs jours consécutifs, pour les associations et les particuliers. Facturation de l'immobilisation de la salle jusqu'à 22h. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les sociétés/organismes

Exonérations :

Applicables aux salles de catégories 1, 2 et 3 uniquement, pour :

Associations :

- a - Assemblées générales annuelles en semaine
- b - Événements en faveur de la vie sociale : actions gratuites d'associations du quartier, s'adressant aux habitants du quartier, dans les salles suivantes : salle polyvalente du Breil, salle festive des Dervallières, salle polyvalente de la Maison des Habitants et du Citoyen, salle B du Dix, salle de la Crapaudine, future salle de quartier de la Maison de Quartier de la Halvèque, salle de quartier de la Maison de Quartier de la Bottière, salle AB de la Maison de Quartier de la Mano, salle AB Ile de Nantes, salle polyvalente A de la Maison de Quartier Madeleine Champ de Mars, salle A du pôle associatif Félix Thomas
- c - Actions caritatives liées à la lutte contre l'isolement au moment des fêtes de fin d'année
- d - Pour les organisations syndicales entre 8h et 19h en semaine dans l'ensemble des salles de la Maison des Syndicats
- e - Tenue de réunions syndicales des personnels de la Ville ou de Nantes Métropole en semaine
- f - Distributions alimentaires : les demandes liées aux distributions alimentaires seront examinées au cas par cas et pourront faire l'objet d'une exonération

Particuliers :

- Départ en retraite d'un agent de la ville de Nantes, de Nantes Métropole ou du CCAS en semaine

Institutions :

- Tenue de réunions publiques organisées et/ou soutenues par la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS
- Tenue de réunions internes à la Ville de Nantes, à Nantes Métropole et au CCAS

5.5 - Autres dispositions

- Toute heure commencée est due.
- Durée minimale de location pour les salles de catégorie 1, 2 et 3 : 2h pour les salles de catégories 1, 2 et 3 en semaine, et 3h le week-end.
- Durée minimale de location pour les salles de catégorie 4 : 4h.
- Durée maximale de location : 10 jours.
- Pour les salles de catégorie 4, supplément pour demande d'ouverture de 2h à 4h du matin (pour rangement et nettoyage uniquement) : 91,67€ H.T.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 385 567 € (annexe 1) ;
2. approuve les conventions et avenants avec :
 - Accoord – Avenant09 – Annexe02 ;
 - Adelis – Avenant01 – Annexe03 ;
 - Radio Alternantes – Convention 2023/2025 – Annexe04 ;
 - Radio Chrétienne – Convention 2023/2025 – Annexe05 ;
 - Radio jet – Convention 2023/2025 – Annexe06 ;
 - Radio Prun' – Convention 2023/2025 – Annexe07 ;
 - Radio Sun – Convention 2023/2025 – Annexe08 ;
 - Fal 44 – Convention 2023/2025 – Annexe09 ;
 - Paq la Lune – Avenant02 – Annexe10 ;
3. approuve la nouvelle tarification des salles associatives à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que l'actualisation de la liste des salles proposées à la location par catégorie (annexes 11 et 12) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. BAINVEL, M. JOUIN et Mme ROBERT.

Délibération n°31

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Conventions et avenants – Approbation.

Mme LANGLOIS, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La jeunesse est « plurielle » et « ressource », elle est un point d'appui essentiel pour construire les conditions futures du bien-vivre ensemble dans la ville. Il convient d'amener les jeunes à prendre toute leur place dans la cité tout en étant attentif à la réduction des inégalités et à la recherche de cohésion sociale. A ce titre, la politique publique en faveur des 16 – 25 ans porte des dispositifs innovants, évolutifs et toujours au plus proche des réalités de terrain et des projets émergents . Elle s'attache particulièrement à lutter contre toutes formes de discriminations et est porteuse d'une attention particulière aux relations filles - garçons.

Pour ce faire, la Ville de Nantes s'appuie sur les initiatives locales et les jeunes, s'attache à fédérer et coordonner une diversité de partenaires et de porteurs de projets, et s'appuie sur la dynamique associative dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

1. Cinquième répartition de subventions

Sont proposées des subventions de fonctionnement en complément de celles qui sont inscrites habituellement lors du vote du budget ainsi que des subventions exceptionnelles sur des projets ponctuels et des subventions relevant de dispositifs spécifiques et / ou transversaux.

Les subventions proposées au titre de la présente délibération se répartissent ainsi :

Récapitulatif Subventions Vie Associative		
Catégories subventions	Total	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités	155 700 €	2
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	17 500 €	3
Vie Etudiante	1 000 €	1
Totaux	174 200 €	6

Les dossiers inscrits sont détaillés dans l'annexe 1 de la présente délibération. Par catégories de subvention, les propositions se déclinent comme suit :

- **Soutien au fonctionnement général des activités**

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.11/65748.IP sur le programme 52C3 – Subventions pour un montant de 155 700 €.

- **Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles - Jeunesse**

Nombre de dossiers : 3 – Imputation 338.11/65748.IP sur le programme 52C3– Subventions pour un montant de 17 500 €.

- **Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles – Vie Etudiante**

Nombre de dossiers : 1 – Imputation 338.11/65748.VE sur le programme 52C3– Subventions pour un montant de 1 000 €.

Sont également proposés à l'approbation du conseil municipal des avenants à des conventions en cours, rendus nécessaires pour attribution de certaines attributions. Les associations concernées sont mentionnées dans l'annexe n°1.

2. PIA Jeunesse : modification de l'Avenant n° 6 à la convention pluriannuelle avec l'ANRU

En raison de modifications de forme du contenu de l'avenant 6 soumis à approbation lors du Conseil municipal du 24 juin 2022 et d'ajustements techniques des annexes, il est proposé un nouvel avenant 6 retirant et remplaçant le précédent .

Le cadre général et substantiel de l'avenant n'est pas modifié :

Lauréate de l'appel à projets « Projets innovants en faveur de la Jeunesse » piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Nantes, aux côtés d'une diversité d'acteurs de la Métropole, développe depuis 2017 des actions dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dont l'objectif est de favoriser sur notre territoire l'émergence de politiques globales et intégrées en faveur de la jeunesse.

En sa qualité de porteur de projet, la Ville de Nantes est signataire d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui assure le portage de la démarche PIA Jeunesse pour le compte de l'État. Le Conseil municipal du 7 octobre 2016 a approuvé les termes de cette convention pluriannuelle.

Le projet PIA Jeunesse nantais devait initialement se déployer sur 5 ans (2017/2021), avec deux phases distinctes :

- Une phase 1 de trois ans : du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.
- Une phase 2 de deux ans : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la formalisation du passage en phase 2, le Conseil municipal du 2 avril 2021 a approuvé un avenant à la convention, intégrant plusieurs évolutions :

- la prolongation de six mois de la phase 2, dont le terme a été reporté au 30 juin 2022 ;
- la révision du taux de cofinancement appliqué par l'ANRU aux dépenses éligibles du projet ;
- l'adaptation de la feuille de route opérationnelle du projet afin d'y intégrer deux nouvelles actions ;
- l'actualisation du montage financier du projet ;
- l'élargissement de l'accord de groupement à de nouveaux acteurs.

Il est à nouveau proposé d'apporter plusieurs évolutions à la convention cadre liant la Ville de Nantes à l'ANRU (annexe 6). Ces évolutions portent principalement sur :

- la prolongation de la phase 2 de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ;
 - l'actualisation du montage financier du projet, à travers une réaffectation des enveloppes d'action à action.
- Conventions bilatérales modifiées avec les partenaires de l'accord de groupement

Le projet PIA Jeunesses nantais est mené dans le cadre d'un accord de groupement qui lie la Ville de Nantes, porteur du projet et ses partenaires maîtres d'ouvrage. Cet accord de groupement correspond à la formalisation de l'habilitation du porteur de projet par ses partenaires, à les représenter dans le cadre du projet et à agir comme chef de file du groupement.

L'accord de groupement se décline sous la forme de conventions bilatérales qui visent à organiser la relation partenariale entre la Ville de Nantes et chacun des membres du groupement. Elles précisent les actions dont le partenaire assure tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage, fixent les modalités de mise en œuvre du projet et déterminent les obligations du porteur de projet et du partenaire maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la prolongation de la phase 2, et parallèlement à l'avenant de la convention cadre avec l'ANRU, il est proposé d'apporter des évolutions à l'ensemble des conventions bilatérales (annexes 7 à 23).

Ces évolutions portent principalement sur :

- la prolongation de la phase 2 de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2022.
- l'actualisation du budget prévisionnel et du taux de cofinancement PIA de la phase 2 de chacun des partenaires de l'accord de groupement.

Les partenaires maîtres d'ouvrage concernés sont :

- la Ville d'Orvault – Annexe 7 ;
- la Ville de Rezé – Annexe 8 ;
- la Ville de Saint-Herblain – Annexe 9 ;
- la Ville de Couëron – Annexe 10 ;
- l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) – Annexe 11 ;
- l'Atelier des Initiatives – Annexe 12 ;
- Le CRIJ – Info Jeunes des Pays de la Loire – Annexe 13 ;
- Les Francas de Loire-Atlantique – Annexe 14 ;
- Léo Lagrange Ouest – Annexe 15 ;
- La Maison Des Adolescents de Loire-Atlantique – Annexe 16 ;
- Parcours Le Monde – Annexe 17 ;
- La FAL44 – Annexe 18 ;
- Unis-Cité – Annexe 19 ;
- Les CEMEA – Annexe 20 ;
- L'Ouvre-Boîtes 44 – Annexe 21 ;
- PiNG – Annexe 22 ;
- Résilience – Annexe 23.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 174 200 € (annexe 1) ;

2. approuve la signature des avenants avec les associations suivantes :

- Léo Lagrange – Avenant n°11 – Annexe 2 ;
- Entreprise dans la Cité – Avenant n°1 – Annexe 3 ;
- Fragil – Avenant n°1 – Annexe 4 ;
- CEMÉA – Avenant n°6 – Annexe 5 ;

3. approuve l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine – ANRU (Annexes 6 à 23) et retire l'avenant 6 approuvé lors du Conseil municipal du 24 juin 2022 (point 1 de la Délibération Politique Jeunesse) ;

4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°32

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Sports – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, a prévu de procéder à une cinquième répartition de subventions au titre de l'année 2022, pour un montant total de 55 705 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Manifestations sportives	2 500 €
Manifestations – plan handisport et sport adapté	1 000 €
Fonctionnement – plan handisport et sport adapté	7 792 €
Fonctionnement	18 913 €
Fonction Sociale et de Solidarité du Sport	25 500 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1.

Elles seront imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonctions 326.13 et 30.10, pour un montant total de 55 705 €.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil municipal sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

B) Conventions et avenants

Pour le vote des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités territoriales sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation résulte de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ainsi, des avenants aux conventions existantes relatives à la saison sportive 2022-2023, sont proposés avec les associations suivantes :

DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 2
ASPTT NANTES	annexe 3
RACING CLUB NANTAIS	annexe 4

Est aussi proposée une convention à conclure pour la saison 2022-2023 avec l'association suivante :

BELLEVUE ATHLETIQUE FORME	annexe 5
---------------------------	----------

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 55 705 €, et la signature des avenants et de la convention correspondants (annexes 2 à 5) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°33

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Sports – Plan handball VI - 2022/2026 – Convention d'objectifs – Approbation.

*M. REBOUH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le handball, fort de sa popularité nationale et internationale, est une discipline attractive qui conforte Nantes comme une place remarquable en la matière.

Nantes compte sur son territoire 6 clubs de handball, avec 2 clubs phares féminin et masculin que sont les Neptunes et le HBCNantes évoluant au plus haut niveau national. Les Neptunes, club féminin Nantais est le 1^{er} club nantais à remporter une Coupe d'Europe. Le HBCN (3 fois finaliste de la coupe d'Europe) a remporté le coupe de France en 2017 et par deux fois la Coupe de la Ligue en 2015 et 2017.

Depuis sa mise en œuvre en 2003, le Plan handball a permis de placer les clubs signataires (Porterie Handball, ASPTT, Handball Club Nantais, CSC Laëtitia, les Neptunes et RACC) dans une dynamique cohérente avec la montée en puissance de cette discipline. Les clubs locaux ont ainsi pu développer des compétences et de la structuration, ils ont su mener une politique d'intervention dans les quartiers auprès des jeunes filles et garçons, mais également auprès de personnes en situation de handicap.

Le travail réalisé par les clubs en matière de professionnalisation, de formation des jeunes joueurs et joueuses, souligne également l'implication dans le développement des orientations en matière de cohésion sociale, d'offre sportive de proximité et d'accès aux sports pour le plus grand nombre.

Afin de conforter la dynamique des clubs de handball, le nouveau plan de développement, annexé au présent exposé, comprend 5 orientations (déclinées en 16 actions) :

- concevoir le club comme un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion ;
- renforcer la coopération, la solidarité et le faire ensemble entre les clubs et ainsi renforcer la cohésion inter clubs ;
- poursuivre la démarche de structuration des clubs ;
- accompagner le développement de la pratique avec des installations adaptées ;
- soutenir/accompagner les clubs vis à vis des violences et incivilités dans le sport.

L'implication de la Ville repose sur trois principes :

- un engagement financier de 65 000 € par saison sportive maximum, indexé selon l'atteinte des objectifs du plan ;
- la durabilité du partenariat qui engage les contractants de la saison 2022/23 à la saison 2025/26 ;
- le pilotage, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Il est proposé d'approuver le Plan Handball pour la période 2022-2026, engageant la Fédération Française de Handball, l'Office Municipal du Sport de Nantes et les 6 clubs nantais : Porterie Handball, ASPTT, Handball Club Nantais, CSC Laëtitia, les Neptunes et RACC.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la convention d'objectifs, présentée en annexe 1, entre la Ville de Nantes, la Fédération Française de Handball, l'Office Municipal du Sport de Nantes, et les 6 clubs nantais : Porterie Handball, ASPTT, Handball Club Nantais, CSC Laëtitia, les Neptunes et RACC ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°34

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Budgets participatifs – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation.

*Mme BASSANI, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La mise en place des budgets participatifs s'inscrit dans le nouveau cycle de notre politique de proximité visant à faire de Nantes :

- une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire,
- une ville qui promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les quartiers.

Ils constituent un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville qui vient progressivement amplifier l'action des bureaux des projets par la capacité nouvelle à financer des projets collectifs par de l'investissement.

Sa particularité principale :

- les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet, et s'engagent à mener à bien ce projet dans une logique d'engagement réciproque avec la ville et de coopération dans sa mise en œuvre.
- tous les porteurs de projet présentent leur initiative au comité d'animation de leur quartier. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu du quartier, il les accompagne et délibère collectivement de l'aide à leur apporter : humaine, matérielle et financière.
- la réception des projets se fait au fil de l'eau, les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Les budgets participatifs sont dotés de 1 M € par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement, au titre du fonds de soutien à l'initiative citoyenne des bureaux des projets.

La subvention proposée soutient un projet participatif présenté, discutée et accompagnée en octobre 2022, au sein des comités d'animation des budgets participatifs, qui se renforcent avec de nouveaux habitants volontaires pour former un collectif et s'approprier progressivement les modalités nouvelles de soutien aux différentes initiatives.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil, sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

La subvention de fonctionnement proposée dans ce cadre porte sur un montant total de 1 200 €, selon la thématique suivante :

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives :

- « Le FSE Rutigliano se cultive avec le quartier », proposé par l'association Foyer Socio Éducatif du Collège Rutigliano (FSE Rutigliano), à Nantes Erdre.

Montant demandé et proposé au vote : 1 200 € (subvention de fonctionnement).

Avec ce projet, l'ambition est d'ouvrir les actions du collège au quartier pour tisser des liens entre lieu d'apprentissage et lieux de vie, mais aussi entre tous les élèves dans un objectif de mixité, d'inclusion et de solidarités. Cette initiative vise plus précisément à soutenir les liens entre le foyer socio-éducatif, les habitants et les ressources du territoire autour d'actions collectives. Au programme par exemple : deux soirées cinéma seront portées en association avec l'amicale des Marsauderies, ou encore un après-midi d'initiation à l'escalade sera proposé par le club alpin français de Nantes à la salle de la Bottière. Et enfin, après une première participation au réaménagement des abords du ruisseau des Sourdes, les collégiens ont ensuite réalisé un jardin partagé, qu'ils proposent aujourd'hui d'ouvrir aux visites. Les habitants seront ainsi invités par les élèves à découvrir le jardin et sa serre, ainsi que sa dynamique écologique (compost, oiseaux, et insectes du jardin), avec une vente de plants issus de la serre, mis en godet par les collégiens.

Cette subvention de fonctionnement est prévue au budget 2022 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé, pour un montant total de 1 200 €.

A titre d'information, les trois projets collectifs suivants ont été soutenus par les budgets participatifs, à partir de la régie d'avance, de septembre à octobre 2022, pour un montant de 2 915 € :

Initiatives pour la transition écologique

- « Boite à livres à la Barberie », à Breil Barberie.

Montant alloué par le comité d'animation : 965 €

Un collectif d'habitants a proposé d'installer une boîte à livres « La Barba-livres » en pignon d'un nouvel immeuble situé rue Pierre Yvernogean, aux Collines du Cens. Cette initiative collective autour du partage de livres, contribuera également à réguler l'usage de cet espace public en l'animant positivement. Le comité d'animation a souligné l'intérêt d'adapter la hauteur de la boîte à livres pour les personnes à mobilité réduite. Sa gestion sera assurée par les habitants (entretien, rangement et alimentation en livres), les services techniques de Nantes Métropole prendront à leur charge la réalisation des semelles en béton pour la fixation de la boîte à livres (à hauteur de 400 euros).

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives

- « Lancement du mouton à 5 pattes », à Malakoff Saint Donatien.

Montant alloué par le comité d'animation : 950 €

Créée le 21 juillet 2022, l'association « Le mouton à cinq pattes » a pour objectif de contribuer au vivre ensemble au sein du quartier de la Moutonnerie et de son parc. Un large public intergénérationnel s'est réuni à la mi-octobre autour d'un repas partagé et d'animations inter-générationnelles proposées par l'association, une journée de lancement pour recueillir des idées d'activités en rapport avec les loisirs, le sport et les mobilités douces, et des projets en lien avec la réappropriation du parc, ses usages et son animation.

- « Nantes Sud en action : raconte-moi, montre-moi... », à Nantes Sud.

Montant alloué par le comité d'animation : 1 000 €

Le projet proposé par l'Association Sportive et Culturelle Bonne Garde (ASCBG) en partenariat avec des acteurs de proximité, parmi lesquels l'association des commerçants de Saint-Jacques et le groupe mémoire du quartier Nantes Sud, a pour ambition de mieux faire connaître le quartier - de Pirmil au Clos Toreau - et sa richesse patrimoniale auprès des habitants. Il consiste en une exposition itinérante qui se déploiera dans différents lieux du quartier et la diffusion d'un opuscule illustrant la vie passée et actuelle des différents micro-quartiers, réalisé avec les témoignages des habitants.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve l'attribution d'une subvention à l'association Foyer Socio Éducatif du Collège Rutigliano (FSE Rutigliano) pour un montant de 1 200 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°35

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Echanges Internationaux – Subvention – Approbation.

*M. MARAIS, Conseiller municipal,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Soutien à l'engagement », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les Villes jumelles de Nantes et par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et internationale. Dans ce même cadre, l'Espace Cosmopolis favorise l'ouverture des Nantais sur le monde en accompagnant les associations dans la réalisation de projets d'expositions et de rencontres autour de l'Europe et de l'international.

Une demande de subvention a été déposée par l'association Dante Alighieri quant à l'organisation d'une exposition et d'un programme culturel et pédagogique consacrés à l'écrivain italien Italo Calvino.

A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de l'écrivain, l'association propose de mettre en lumière l'une de ses œuvres les plus connues et traduites dans le monde : « Les villes invisibles ». L'exposition sera composée de 55 aquarelles de l'artiste Sylvie Perrot représentant les villes invisibles et d'une présentation pédagogique sur Italo Calvino et son œuvre.

L'association Dante Alighieri travaille en collaboration avec l'association des professeurs d'italien de l'académie pour concevoir un programme pédagogique adapté aux scolaires. De nombreux ateliers artistiques seront proposés au public ainsi que des conférences.

L'exposition et le programme culturel sont programmés à l'espace Cosmopolis du 23 février au 12 mars 2023.

Le montant demandé est de 3 500 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 3 200 € à cette association, subvention qui sera versée en 2023. Aucune subvention n'a été versée à cette association en 2021.

La subvention sera imputée sur le budget 2023 au chapitre 65 (article 65748), fonction 048,10, Programme 35B.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement de la subvention de 3 200 € au titre de Cosmopolis pour l'association Dante Alighieri ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°36

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Convention – Approbation.

*M. GUISSÉ, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1 - Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projets de Développement International Solidaire – APDIS (annexe 1)

Dans le cadre de son dispositif d'appel à projets, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires partenariaux en Afrique du Nord, Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbes et Asie.

Les projets des associations s'inscrivent dans les thématiques suivantes : les secteurs santé/social (aide médicale, hygiène, nutrition, prévention), le développement local (actions culturelles, économiques, agricoles et sociales, urbaines et rurales, financements solidaires, mutuelles de santé), l'éducation et la formation ainsi que l'environnement (énergies renouvelables, eau, collecte des déchets, recyclage).

Dans le cadre du second appel à projets pour l'année 2022, 4 projets ont été retenus pour un montant total de 18 000 € (chapitre 65748.APDIS, fonction 048.10, programme 35C).

7 projets avaient été présentés lors de cette session, dont 2 inéligibles, pour un montant total de subventions demandées de 51 359 €.

Le montant réparti entre les 4 associations retenues (18 000€) est détaillé en annexe.

2 - Coopération entre Nantes, Rezé et Abu Dis

Le Conseil municipal du 31 mars 2017 a adopté une délibération approuvant le principe du soutien de la Ville de Nantes à la coopération entre les Villes d'Abu Dis et de Rezé.

Nantes et Rezé partagent en effet une vision commune des valeurs et des modalités de la coopération internationale, reposant sur un soutien direct aux autorités locales partenaires et sur la volonté de mettre en relation les habitants des deux territoires, avec une attention particulière portée à l'action culturelle et sociale, à l'amélioration des conditions d'accès aux soins médicaux de la population palestinienne ainsi qu'aux échanges de pratiques entre services municipaux.

Il est par conséquent proposé qu'une convention soit conclue entre Nantes et Rezé aux termes de laquelle la Ville de Nantes renouvelle son appui au titre de l'année 2022 à la coopération menée par les Villes de

Rezé et d'Abu Dis, en mettant l'accent cette année sur le renforcement des moyens du centre médical d'Abu Dis.

Dans cette perspective, la convention produite en annexe propose une subvention de 15 000 € destinée à l'agrandissement du centre médical d'Abu Dis et à l'achat de matériel médical. Le montant demandé était de 15 000 €, le montant versé en 2020 et 2021 de 15 000 €. Les crédits sont ouverts au chapitre 204, article 204182, opération 139, programme 35 A

3- Pays de Loire Gaza Jérusalem - Subvention de fonctionnement pour 2022-2023

L'association Pays de Loire Gaza Jérusalem (PLGJ) a été créée en 1987 avec pour objectif de favoriser la coopération entre notre territoire et les régions de Gaza et Jérusalem, ainsi que d'Agadir au Maroc.

Pour ce faire, elle développe depuis 35 ans des actions de solidarité à destination notamment de jeunes palestiniens et de femmes en situation de précarité à Agadir. En 2022, l'Association a ainsi conduit une action visant à apporter un soutien psychologique à 200 enfants palestiniens à travers principalement des activités artistiques. Elle a également œuvré à des actions de formation à destination de 20 femmes d'Agadir, en partenariat avec l'association locale « La voix des femmes marocaines », afin d'améliorer leur maîtrise des langues arabe et française en vue de retrouver un emploi. L'association PLGJ a par ailleurs organisé à Nantes, du 11 au 21 octobre, une exposition valorisant la culture Amazigh à travers la présentation d'œuvres de plasticiens et de photographes d'Agadir.

L'association entend poursuivre ce travail en 2023, tant en Palestine qu'à Agadir. Au titre de son programme d'action entre octobre 2022 et décembre 2023, l'association PLGJ sollicite une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 400 €, pour un budget total prévisionnel de 24 600 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'accorder à l'association PLGJ une subvention de 1 400 € (montant versé en 2020 : 4 000 € ; montant versé en 2021 : 2 000 €). Les crédits sont ouverts au chapitre 65748, fonction 048.10, programme 35C.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement d'une subvention globale de 18 000 € à quatre associations, dans le cadre de l'Appel à Projets de Développement International Solidaire – APDIS ;
2. approuve le versement de la subvention de 15 000 € à la commune de Rezé destinée à l'agrandissement du centre médical d'Abu Dis et à l'achat de matériel médical et la signature de la convention correspondante pour la Commune de Rezé ;
3. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 400 € à l'association Pays de Loire Gaza Jérusalem ;
4. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Délibération n°37

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

*M. PASCOUAT, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Action internationale et Europe », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les villes jumelles de Nantes et par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne.

1. Subvention à l'association France Grande Bretagne

L'association France Grande Bretagne œuvre à sensibiliser les habitants de la ville de Nantes à la langue et à la culture anglaise depuis près de 70 ans. Les activités proposées contribuent à l'objectif de la Ville de Nantes de sensibiliser à la citoyenneté européenne et à l'ouverture au monde.

Le montant demandé est de 1 800 €. Une subvention de 900 € a été versée en 2020, et aucune en 2021.

Il est donc proposé de verser une subvention de 1800 € à cette association au titre des jumelages européens (programme 35E, chapitre 65, articles 65748, fonction 048.10).

2. Subvention au collège Saint-Martin

Le collège Saint-Martin coordonne l'organisation d'un déplacement en Allemagne, à Sarrebruck, Ville jumelle de Nantes, à l'occasion du Marché de Noël du 25 au 27 novembre. Ce déplacement permettra à 10 germanistes de 3 établissements différents (collège Saint Martin, lycée Sacré Cœur et Nantes Université) de découvrir la culture allemande dont le marché de Noël, d'être sensibilisé au jumelage et de développer des partenariats. Ils réaliseront une vidéo suite à ce déplacement afin de promouvoir le jumelage.

Le montant demandé est de 1 000 €, il n'y a pas eu de subvention en 2020 et 2021.

Il est donc proposé de verser une subvention de 1 000 € au profit du collège Saint-Martin au titre des jumelages européens, dans le cadre du soutien à la mobilité et promotion du jumelage (programme 35E, chapitre 65, articles 65748, fonction 048.10).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le versement d'une subvention de 1 800 € à l'association France Grande Bretagne ;
2. approuve le versement d'une subvention de 1 000 € au Collège Saint-Martin ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°38

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

*Mme BASSAL, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents (annexe n°1).

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit :

- 7 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de responsable de pôle (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction de l'éducation.
 - 1 poste de chef de projets (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction de l'éducation pour une durée de trois ans.
 - 1 poste d'attaché (chargé de la stratégie organisationnelle des services d'accueils périscolaires et extrascolaires) est créé à la direction de l'éducation pour une durée de trois ans.

Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir ces trois recrutements à la voie contractuelle.

 - 2 postes de rédacteur (accompagnateurs de projet de la pépinière Horizon) sont créés à la direction vie associative et jeunesse. Compte tenu de la spécificité de ces missions, il vous est proposé d'ouvrir ces recrutements à la voie contractuelle.
 - 2 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.
- 4 suppressions de postes :
 - 4 postes d'assistante maternelle devenus vacants consécutivement à une démission et trois départ en retraite sont supprimés.
- 4 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 16 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondants aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil, suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- Redéfinition de la procédure de pourvoi d'emplois afin de pourvoir :
 - sept postes (un ingénieur, trois attachés et trois techniciens) à la direction de l'urbanisme réglementaire,
 - deux postes (un assistant socio-éducatif et un médecin) à la direction de la santé publique.

Il est proposé d'ouvrir ces recrutements à la voie contractuelle.

II – RECOURS A DES AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces besoins ne peuvent excéder six à dix-huit mois en fonction du motif.

Pour 2023, afin de répondre aux besoins estimés des directions sur ces motifs, il est proposé de créer 1 000 emplois non permanents correspondant à 348 équivalents temps plein conformément à l'annexe n°2.

III – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Le rapport social unique est établi annuellement sur la base des données sociales relatives à l'année écoulée.

Un arrêté ministériel du 10 décembre 2021, paru le 12 janvier 2022, a précisé la liste des indicateurs devant figurer dans la base de données sociales.

Le rapport social unique 2021 est établi selon les dix thèmes qui structuraient le document relatif à l'année 2020. Il est toutefois actualisé afin de prendre en compte les données et indicateurs supplémentaires conformément à la liste parue dans l'arrêté sus-visé.

La base de données 2021 relative à la Ville de Nantes est disponible sur le site Naonantes.

Les données disponibles dans la base et les indicateurs qui en découlent présentés dans le rapport social unique constituent autant d'outils disponibles pour alimenter le dialogue social, affiner notre analyse, mieux anticiper les évolutions et ainsi prioriser et cibler nos actions en matière de ressources humaines.

Le rapport social unique 2021 a été présenté en comité technique du 18 novembre 2022.

Conformément au décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, l'avis du comité technique dans son intégralité (annexe n°3), ainsi que le rapport auquel cet avis se rapporte sont portés à la connaissance du conseil municipal.

IV-- AJUSTEMENT TECHNIQUE DU RIFSEEP

La délibération n°46 du conseil municipal du 24 juin 2022 relative au nouveau régime indemnitaire en vigueur au 01/07/2022, comprend des erreurs matérielles ainsi que des évolutions dans les annexes qu'il convient de rectifier. L'annexe n°2 de cette délibération est ainsi composée de différents sous-annexes qu'il est proposé de modifier :

L'annexe 1 relative à « l'assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois » est ajustée pour les différents points :

- **Modification du montant du régime indemnitaire de responsabilité concernant les emplois de niveau 1.1 – Directeurs de département** des cadres d'emplois : des Administrateurs territoriaux, des Attachés territoriaux, des Ingénieurs en chef territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Conservateurs du Patrimoine et des Conservateurs des Bibliothèques : lire 1 240 € au lieu de 1 205 €.
- **le cadre d'emplois des Cadres territoriaux de santé paramédicaux** est composé de deux grades : "Cadre de santé" et "Cadre supérieur de santé" au lieu de trois grades auparavant. Leurs régimes indemnitaires de grade sont respectivement de 555 € et de 678 € mensuels.

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des Cadres Territoriaux de santé paramédicaux								
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds annuels maximaux	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant			
3	Cadre de santé	555,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	24 000,00 €	2 000,00 €
	Cadre supérieur de santé	678,00 €						
2	Cadre de santé	555,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00 €		24 000,00 €	2 000,00 €
	Cadre supérieur de santé	678,00 €						
1	Cadre de santé	555,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00 €		24 000,00 €	2 000,00 €
	Cadre supérieur de santé	678,00 €						

- **le cadre d'emploi des Conseillers territoriaux socio-éducatifs** est composé de trois grades "Conseiller socio-éducatif", "Conseiller supérieur socio-éducatif" et "Conseiller socio-éducatif hors classe" au lieu de deux grades auparavant. Leurs régimes indemnitaires de grade sont respectivement de 525 €, 555 € et 678 € mensuels.

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux Socio-éducatifs									
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA	RIFSEEP Plafonds annuels maximaux	RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux	
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant				
3	Conseiller socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.2 Cadre expert	75,00	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA	24 000,00 €	2 000,00 €	
	Conseiller Supérieur socio-éducatif	555,00 €							
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €							
2	Conseiller socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.1 Responsable de service	130,00		30 000,00 €	2 500,00 €	
	Conseiller Supérieur socio-éducatif	555,00 €							
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €							
1	Conseiller socio-éducatif	525,00 €		Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	210,00		30 000,00 €	2 500,00 €	
	Conseiller Supérieur socio-éducatif	555,00 €							
	Conseiller socio-éducatif hors classe	678,00 €							

L'annexe 3 relative aux « primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP » est ajustée conformément aux instances d'octobre 2021 de la Ville de Nantes, de son CCAS et de Nantes Métropole, avec la prise en compte des directives du décret n°2002-598 du 25/04/2002 permettant le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à certains cadres d'emplois de catégorie A listés, de la filière médico-sociale.

Libellé	Montant 01/01/2018	Bénéficiaires	Modalités / Conditions	Délibération référence
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Montant variable	Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B, et à certains cadres d'emplois de catégorie A listés de la filière médico-sociale : puéricultrices, sage-femmes, cadres de santé, pédicures podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens, infirmiers en soins généraux.	Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 Décret 2002-598 du 25 avril 2002	Délibération VDN 04/12/2009 Délibération NM 15/06/2009 Délibérations : CCAS du 13/10/2021 VdN du 15/10/2021 NM du 8/10/2021

L'annexe 1 également fait l'objet d'une évolution des modalités d'attribution du régime indemnitaire des conservateurs des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité :

Le régime indemnitaire des Directeurs Managers - Directeurs d'établissement Culturel de niveau 2.0 peut être attribué dans la limite des butoirs indemnitaires aux agents mis à disposition par l'État.

En vertu de l'article 7 du décret n°85-986 applicable aux fonctionnaires de l'État mis à disposition, il est possible pour la collectivité d'accueillir de verser un complément de rémunération au fonctionnaire mis à disposition selon les dispositions suivantes : ce complément doit être dûment justifié et versé selon les règles applicables aux personnels exerçant leurs fonctions dans l'organisme d'accueil. Il est précisé que le fonctionnaire mis à disposition continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade ou à l'emploi qu'il occupe dans son administration ou son établissement d'origine.

Pour information : le cadre d'emplois équivalent au corps de conservateur de bibliothèque d'Etat correspond à celui des conservateurs territoriaux de bibliothèques. Notre délibération actuelle en prévoit le versement : extrait de la grille de l'annexe 1 de la délibération de juin 2022.

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Conservateurs des Bibliothèques						
Groupe	Grade	IFSE part grade		IFSE part responsabilité		CIA
		IFSE grade	IFSE prise de fonction de niveau supérieur	Emploi	Montant	
3	Conservateur	718,00 €		Niveau 2,0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	410,00 €	Référence tableau des primes individuelles attribuées au titre du CIA
	Conservateur en chef	788,00 €				
						RIFSEEP Plafonds mensuels maximaux
						3 083,33 €

La collectivité prendra en charge le versement d'un complément de rémunération pour le poste de directeur des bibliothèques municipales 2.0. Ce complément de rémunération prendra la forme d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) dont le montant fixé dans la limite des butoirs indemnitaires fera l'objet d'un arrêté individuel d'attribution qui sera établi par la collectivité.

V – AVENANT À LA CONVENTION COLLECTEAM (annexe n°4)

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Ville de Nantes propose à ses agents d'adhérer à une convention de participation au risque prévoyance, convention commune à ce jour à 18 structures.

Les 18 structures regroupées au sein du contrat prévoyance passé avec la société Groupement Collecteam / IPSEC sont les suivantes :

- * Nantes Métropole
- * Ville de Nantes
- * CCAS de la Ville de Nantes
- * Crédit Municipal de Nantes
- * Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra
- * Ecole des beaux arts de Nantes Saint Nazaire
- * Ville de Bouaye
- * Ville de Carquefou
- * CCAS de la Ville de Carquefou
- * Ville de la Chapelle-sur-Erdre
- * Ville des Sorinières
- * Ville de Rezé
- * CCAS de la Ville de Rezé
- * Ville de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- * Ville de Saint-Léger-les-Vignes
- * Ville de Saint-Jean-de-Boiseau
- * Caisse des Ecoles de Saint-Jean-de-Boiseau
- * Ville de Vertou

Lors de la procédure de marché public relative au renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour 6 années, de la convention de participation au risque prévoyance, les négociations préalables avaient conduit à garantir un gel des taux pour les 3 premières années, puis, à encadrer ceux-ci à compter de la 4^e année en proposant un pourcentage d'augmentation applicable en fonction de l'aggravation de la sinistralité ne pouvant dépasser 15 %.

Suite au constat d'une dégradation des comptes de résultat du contrat de prévoyance au titre des exercices 2020 et 2021 expliquée notamment par l'augmentation de l'absentéisme indemnisé, il est nécessaire de modifier la convention de participation conformément aux éléments négociés à la mise en œuvre de la convention et pour ce qui concerne le point suivant :

- Hausse du taux de cotisation de 15 % pour toutes les formules.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les nouveaux taux de cotisation sont fixés comme suit :

GARANTIES	TAUX DE COTISATION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31/12/2022	TAUX DE COTISATION APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2023
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE / PERTE DE RETRAITE CONSÉCUTIVE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE	1,52 %	1,75 %
FORMULE 1 : RÉGIME DE BASE + DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE / FRAIS D'OBSÈQUES	1,92 %	2,21 %
FORMULE 2 : FORMULE 1 + RENTE TEMPORAIRE DE CONJOINT	2,22 %	2,55 %
FORMULE 3 : FORMULE 1 + RENTE ÉDUCATION	2,09 %	2,40 %
FORMULE 4 : FORMULE 1 + FORMULE 2 + FORMULE 3	2,39 %	2,75 %

Il est à noter que ces taux demeurent applicables jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, il est expressément convenu que chaque collectivité membre du groupement de commande dont Nantes Métropole est le coordonnateur autorise ce dernier à signer l'avenant au nom et pour le compte de l'ensemble des participants.

Ce dossier a été soumis pour avis au comité technique le 18 novembre 2022.

VI – AVANTAGES EN NATURE : ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION (annexe n°5)

Conformément à l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, il appartient au conseil municipal de délibérer annuellement sur la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction, sur la base de la liste des emplois bénéficiaires, telle qu'établie par la délibération du 19 juin 2015 (annexe n°5).

VII – PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEILS MUNICIPAUX – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE (annexe 6)

Comme toutes les collectivités de taille importante, la Ville de Nantes est confrontée à une pénurie de professionnels de la petite enfance, auxiliaires de puériculture, puériculteurs et éducateurs de jeunes enfants.

En complément de son action de promotion de ces métiers et de son action pour faire connaître les besoins des gestionnaires auprès des pouvoirs publics compétents, elle agit en tant qu'employeur pour augmenter le nombre d'agents titulaires de la fonction publique territoriale disponibles sur le territoire afin de combler ses besoins de recrutement.

Dans ce cadre, en tant que collectivité non affiliée, elle a sollicité le centre de gestion de Loire Atlantique pour organiser un concours d'auxiliaires de puériculture en décembre 2022 à visée départementale, en plus du concours prévu au niveau régional en mars 2023, offrant ainsi 62 places supplémentaires d'auxiliaires de puériculture.

Ceci offrira la possibilité aux agents temporaires et ou contractuels non titulaires mais déjà salariés de la Ville de Nantes qui le souhaitent de maximiser leurs chances de présenter et réussir leur intégration au sein de la Fonction publique territoriale, et de stabiliser les équipes des multiaccueils municipaux s'ils le

souhaitent. Cela permettra également à la collectivité d'éventuellement recruter de nouveaux lauréats issus d'autres territoires si ceux ci font acte de candidature.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention de partenariat avec le centre de gestion de Loire-Atlantique qui fixe les conditions d'organisation du concours. La participation financière de la Ville de Nantes sera corrélée au nombre de candidats et n'excédera pas 30 000 €.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2023 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe n°2) ;
3. prend acte de l'avis du comité technique du 18 novembre 2022 et du rapport social unique 2021 auquel il se rapporte (annexe n°3) ;
4. approuve les ajustements techniques portés aux annexes 1 et 3 de la délibération cadre de refonte du régime indemnitaire (délibération n°46 du conseil municipal du 24 juin 2022) ;
5. approuve l'évolution des modalités d'attribution du régime indemnitaire des conservateurs des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité sur poste de direction 2.0 ;
6. approuve l'avenant n°1 à la convention de participation à la prévoyance coordonnée par Nantes Métropole avec le groupement Collecteam/IPSEC à compter du 1^{er} janvier 2023 (annexe n°4) ;
7. approuve la liste nominative des agents bénéficiant d'un logement de fonction constituant un avantage en nature (annexe n°5) ;
8. approuve la convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique, pour un montant n'excédant pas 30 000 € TTC (annexe n°6) ;
9. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
10. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Non participation au vote de M. JOUIN.

Délibération n°39

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Bilan d'activité 2021-2022 de la commission éthique et transparence – Information.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

En octobre 2020, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la *charte de déontologie des élus municipaux*, laquelle énonce des engagements en matière d'éthique et de déontologie. Cette charte a notamment pour ambition de « Renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et la transparence ». À cet effet, une commission éthique et transparence a été instituée auprès du Conseil Municipal.

Cette commission est « garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » et composée de 5 élus municipaux désignés par le Conseil municipal et de 5 citoyens nantais [titulaires] tirés au sort ». Aussi, le tirage au sort des citoyens est réalisé le 24 août 2021 en présence d'un huissier. Ce sont alors 20 citoyens et citoyennes qui se sont vu attribuer le statut de titulaire, suppléant ou réserviste. Par ailleurs, suite à une proposition en lien avec les engagements de la charte de déontologie, la présidence de cette commission est assurée par une élue issue de l'opposition.

Conformément à l'article 5 de la charte, le bilan d'activité de la commission éthique et transparence est présenté chaque année au Conseil municipal.

Pour la période 2021/2022, les faits saillants relatifs à l'activité de la commission sont les suivants :

- le 13 septembre 2021 les membres élus de la commission et tous les citoyens tirés au sort ont été invités à participer à une séance d'installation. Cette première séance plénière a été consacrée à la présentation du mandat et de l'objet de la commission. À cette occasion, une formation spécifique relative à l'éthique, à la transparence et à la déontologie a été proposée.
- En décembre 2021, sur proposition de la commission éthique et transparence de Nantes Métropole, M. Granger a été désigné déontologue auprès des élus de la Métropole et de la ville de Nantes.
- Le 10 janvier 2022, la commission a établi son programme de travail en choisissant les engagements dont elle étudierait la mise en œuvre au cours des séances suivantes (Cf. Bilan d'activités en annexe). Cette réunion de travail a également permis d'acter le calendrier des séances et l'organisation des séances de travail. À cette occasion, le déontologue a présenté ses missions aux membres de la commission.
- Lors de la réunion du 11 mai 2022, la commission a étudié l'engagement relatif à l'évaluation participative des politiques publiques. À l'issue de ce temps de travail, une proposition d'avis a été rédigé sur la base des échanges, questions et débats qui ont eu lieu en séance.
- Le 19 septembre 2022 les travaux de la commission ont porté sur le dialogue citoyen. Les membres ont souhaité disposer de plus de temps pour la rédaction de l'avis sur l'engagement en lien avec l'évaluation participative des politiques publiques. Ils ont également souhaité qu'une séance supplémentaire soit

consacrée à la co-construction du bilan d'activité de la commission, présenté en conseil municipal conformément à la charte de déontologie des élus.

- Une séance supplémentaire dédiée à la préparation du bilan d'activité s'est tenue le 19 octobre.

Conformément à la charte de déontologie, les avis de la commission sont rendus publics et mis en ligne sur le site institutionnel de la Ville de Nantes via la page consacrée à la charte de déontologie des élus municipaux, après validation des membres de la commission.

Le bilan d'activité comportant notamment l'avis rendu par la commission est joint à la présente délibération.

À raison de 3 réunions en moyenne par an, les autres engagements de la charte seront inscrits au programme de travail de l'année prochaine.

Le Conseil,

1. prend acte du bilan d'activités de la commission éthique et transparence joint en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°40

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines – Conventions de services communs – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec l'ensemble des communes de la métropole. Un premier schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise et des 24 Communes a été approuvé lors du Conseil métropolitain du 15 décembre 2015.

Par délibération du 17 juillet 2020, le conseil métropolitain a engagé un travail sur l'élaboration d'un nouveau Pacte métropolitain 2021-2026 comportant la mise à l'agenda d'un schéma de coopération et de mutualisation renouvelé.

1 - Contexte et enjeux du Pacte de coopérations et de solidarité métropolitaines

Le Pacte métropolitain 2021-2026 s'articule autour de 4 pactes :

- le **pacte de gouvernance** qui décrit les processus d'élaboration des décisions et les modalités d'une gouvernance collective et proche des territoires de Nantes Métropole (approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 9 avril 2021) ;
- le **pacte financier de solidarité** qui précise les relations financières entre l'EPCI et les communes et organise la solidarité et les principes de péréquation, (approuvé par délibération du Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021) ;
- le **pacte de citoyenneté** qui pose les principes de dialogue citoyen, de gouvernance ouverte et l'évaluation participative à l'échelle métropolitaine (approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 12 février 2021) ;
- le **pacte de coopération et de solidarité** qui porte les ambitions en matière de mutualisation et de coopération intercommunale (**ci-joint**).

Ce nouveau schéma de coopération et de solidarité métropolitaines constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une Métropole plus proche des habitants prenant en compte le service public à l'échelle des bassins de vie. Dans un contexte économique contraint, le schéma de coopération et de solidarité poursuit également l'objectif de renforcer la transversalité et l'efficacité pour un service à l'usager toujours amélioré.

Dans ce cadre, le schéma de coopération et de solidarité métropolitaines conforte le schéma de mutualisation et de coopération actuel. Il vaut schéma de mutualisation des services, au sens de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Périmètre du Pacte de coopérations et de solidarité métropolitaines

2.1 - L'approfondissement du schéma actuel autour de services communs confortés et complétés

La mise en œuvre progressive du schéma de coopération et de mutualisation de décembre 2015 a permis la constitution, au 1^{er} janvier 2018, de 4 services communs respectivement en charge :

- du **Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes**, qui concerne la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les Communes et la constitution d'un patrimoine commun de données géographiques métropolitaines et communales ;
- de la **gestion documentaire et des archives**, qui vise à co-construire une gestion commune de l'information et à préserver le patrimoine documentaire du territoire métropolitain. L'objectif cible est la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique ;
- de l'**animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS)** : dans un contexte de mise en œuvre du PLUm, ce service commun concerne l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS des 24 communes ;
- et du **Centre de Supervision Urbain (CSU)**.

Il a par ailleurs renforcé les coopérations entre communes dans 3 domaines : la lecture publique, les écoles de musique et les piscines.

A noter également l'existence de 2 autres services communs constitués en dehors du schéma de mutualisation :

- un service commun dans le domaine des énergies dans le cadre du partenariat avec l'ADEME (un conseiller en énergie partagé à destination des communes de moins de 10 000 habitants).
- le service commun d'instruction des ADS du pôle Sud Ouest qui concerne 8 communes de moins de 10 000 habitants suite à l'arrêt de cette prestation par les services de l'État.

Le Pacte doit proposer de nouvelles thématiques qui structurent l'offre et le soutien aux communes, notamment aux plus petites.

Le pilotage global de la démarche a été confiée à Monsieur Jean-Claude Lemasson, vice-président de Nantes Métropole en charge de la proximité, des contrats de développement et des coopérations intercommunales et à Monsieur Laurent Turquois, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Dès mai 2021, un premier groupe de travail réunissant des Directeurs Généraux des Services (DGS) volontaires a permis de retenir plusieurs thématiques jugées prioritaires, notamment autour des services à la population (instruction des ADS, relation usagers, culture...), des services supports et ressources (gestion des risques...,)

Sur chacune des thématiques, des groupes de travail ont ensuite été initiés afin de :

- réaliser un état des lieux ;
- définir le périmètre et les prestations concernés, identifier les pistes d'amélioration ou d'optimisation ;
- analyser la faisabilité organisationnelle, technique, juridique, numérique et financière ;
- proposer la ou les formes de mise en œuvre.

A l'issue de groupes de travail thématiques composés de DGS des Communes et de référents thématiques, les services communs voient leur offre ou le nombre de communes adhérentes augmenter et de nouveaux services communs sont proposés.

- Les ADS :

Le service commun actuel « **Animation du réseau des instructeurs des ADS** » est conforté par la mise en œuvre de la **dématérialisation de l'urbanisme**, pour répondre aux obligations réglementaires du 1^{er} janvier 2022 (dépôt dématérialisé et instruction informatisée) et accompagner les communes à la transformation numérique des métiers de l'instruction.

- Le Numérique :

Le service commun « **SIG métropolitain et portail Géonantes** » intègre désormais l'ensemble des communes et poursuit ses activités avec 2 niveaux d'appui.

- La Protection des populations :

Le service commun « **Gestion du Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU)** » est conforté par l'intégration de deux nouvelles communes et le renforcement de ses capacités opérationnelles.

Le service commun en charge du « **Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation Logistique (CRAIOL)** » est créé.

- La Culture :

Le service commun « **Archives et gestion documentaire** » est conforté et amplifié, notamment avec la mise en œuvre du Système d'Archivage Électronique (SAE) afin de sécuriser la gestion et la conservation des archives papier déjà constituées et en cours de constitution, de sécuriser la production, la gestion et le pérennisations des documents et données numériques et de déployer le Socle d'Archivage métropolitain à l'échelle de la Métropole, d'en assurer la gestion, l'administration et l'évolution.

La coopération autour de la lecture publique se structure autour d'un nouveau service commun en charge de l'« **Animation du réseau de Lecture publique** ».

- La Relation usagers :

Le réseau d'échange informel se structure autour d'un nouveau service commun à créer en charge de l'« **Animation de la Relation à l'usager** » afin de déployer, à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers.

- L'Appui aux petites communes :

Le service commun en charge de l'« **Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol** » du pôle Sud Ouest est conforté.

Le résultat de ces travaux a été présenté et débattu en conférence des Maires en juin 2022.

A l'issue de ces travaux, il vous est proposé par la présente délibération d'adhérer aux services communs suivants : « **SIG métropolitain et portail Géonantes** », « **Archives et Gestion documentaire** », « **Animation du réseau des instructeurs des ADS et dématérialisation de l'urbanisme** », « **Centre de Supervision Urbain** », « **CRAIOL** », « **Animation de la relation usager** » et « **Animation du réseau Lecture publique** ».

Il est proposé d'approuver les différentes conventions (générale et particulières) qui décrivent et fixent les modalités de mise en œuvre de ces différents services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité des services et traite les aspects financiers de ces créations.

2.2 – La mise à l'étude de nouveaux domaines de mutualisation et de coopérations

De nouveaux domaines de coopération et de mutualisation sont mis à l'étude sur la base de proposition émanant de Nantes Métropole et des communes, parmi lesquelles figurent notamment :

- Les Ressources :
 - via une plateforme ingénierie et support (RH, Juridique, Commande publique,...) ;
 - l'aide à la recherche de financements auprès des différents organismes institutionnels (Département, Région, État, Europe) ;
- La lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et les atteintes à l'environnement ;
- La Culture (la culture scientifique technique et industrielle, la Patrimoine, les lieux de création, l'enseignement ...) ;
- La cohésion sociale, solidarité, résorption des bidonvilles).

A l'instar de la première phase, la **démarche** envisagée consiste pour chaque thématique retenue à :

- Réaliser un état des lieux ;
- Définir le périmètre et les prestations concernés, identifier les pistes d'amélioration ou d'optimisation, vérifier la plus-value pour les usagers et les communes ;
- Analyser la faisabilité organisationnelle, technique, juridique, numérique et financière ;
- Proposer la ou les formes de mise en œuvre.

Pour mener à bien cette nouvelle étape, le comité de pilotage politique (binôme constitué de M. Lemasson et de M. Turquois) est reconduit et renforcé par la présence des Maires de Brains, Bouaye, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Orvault, Saint-Herblain Sautron et Thouaré sur Loire.

Un groupe miroir des DGS de ces communes sera également mis en place ainsi que des groupes de travail des « techniciens » des communes et de la Métropole pour chacune des thématiques retenues.

A l'issue de ces groupes de travail thématiques, les travaux seront présentés et débattus en Conférence des Maires. Le projet arrêté sera alors soumis pour avis et approbation aux 24 conseils municipaux avant son adoption par le Conseil métropolitain fin 2023 selon l'avancée des groupes de travail.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le « Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines » et de la poursuite des travaux engagés (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention-cadre relative aux services communs à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole (cf. annexe 2) ;
3. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé du Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole (cf. annexe 3) ;
4. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé de la Gestion documentaire et des archives à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 4), ;
5. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé de l'animation d'un réseau des instructeurs des Autorisations de Droits des Sols (ADS) et de la mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 5) ;

6. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé de la gestion du Centre de Supervision Urbain (CSU) à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 6) ;
7. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé du Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation de la Logistique (CRAIOL) à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 7) ;
8. approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé de l'Animation de la démarche métropolitaine de la relation à l'utilisateur à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 8) ; approuve la convention particulière ci-jointe relative au service commun chargé de l'Animation du réseau de Lecture publique à conclure entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, (cf. annexe 9) ;
9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions.

Délibération n°41

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

*M. QUERO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Afin de répondre aux besoins des services ou de réaliser des travaux, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I).

Il est par ailleurs proposé d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction de la nouvelle école Nantes Sud Provisoire (II), d'autoriser la signature du lot n°1 du marché de travaux de remise en état des murs et clôtures et démolition d'un préau pour la Maternelle Joseph Blanchart et d'attribuer et d'autoriser la signature de la concession de services pour l'exploitation du Café-restaurant de l'Orangerie et de sa terrasse au Jardin des Plantes à Nantes (III).

De nouvelles dispositions sont proposées en matière de groupements de commandes auxquels la Ville de Nantes participe (IV).

I - FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

Parking Tivoli - Travaux de sécurisation

Dans le cadre de la sécurisation du parking Tivoli du site Manufacture, des travaux de renforcement des accès et de vidéoprotection sont nécessaires.

Ces travaux permettront ainsi de réguler les occupations illicites, le stationnement sauvage, mais également d'améliorer les conditions de travail des agents et usagers du parking subissant ces désagréments.

Plus précisément, il est prévu de procéder au remplacement des clôtures périphériques côté rue Tivoli, à la fermeture par portails automatiques du rez-de-chaussée, à la mise en œuvre un système de vidéoprotection, au remplacement des portes d'accès piéton, à la création d'un local vélo « Police Municipale » sécurisé, au raccordement à la fibre et à la modification des éclairages. L'intervention sur le système électrique du bâtiment permettra également l'installation de bornes de recharge pour les futurs véhicules électriques de la collectivité.

Ces travaux seront divisés en quatre lots : gros œuvre, portails automatiques, métallerie/serrurerie, électricité (courants forts et faibles).

Le coût global de l'opération est estimé à 403 075 € HT, soit 483 690 € TTC, dont 350 500 € HT, soit 420 600 € TTC, réservés aux travaux.

Pour la réalisation de ces travaux, afin d'obtenir une large concurrence et de négocier les conditions optimales pour leur réalisation., et conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP005 libellée Affaires générales, opération 2021 n°214 libellée Bâtiments Administratifs – Travaux d'Amélioration, affectation 2021//274//1.

Patrimoine scolaire du 1^{er} degré, Petite Enfance, Jeunesse et Associatif – Programme de travaux d'entretien durable 2023

Le programme de travaux d'entretien durable du patrimoine, établi pour 2023, sur les bâtiments scolaires du 1^{er} degré, les équipements de la Petite Enfance, ainsi que ceux du patrimoine Associatif et Jeunesse prévoit cinq consultations différentes, dont certaines se structurent autour d'une tranche ferme, qui sera réalisée soit en 2023, soit en 2024, et d'une ou plusieurs tranches optionnelles qui, selon les résultats des consultations et les disponibilités budgétaires, pourraient être affirmées en 2023, 2024 ou 2025.

- Groupes scolaires du 1^{er} degré, patrimoine petite enfance - Réfection des étanchéités :

Cette opération concerne l'école maternelle Plessis Cellier et le Multi Accueil Petite Enfance de la Manufacture.

Elle est composée de deux lots, comportant notamment une tranche optionnelle.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 416 666 € HT, soit 500 000 € TTC, pour un coût global d'opération estimé à 541 666 € HT, soit 650 000 € TTC.

- Groupes scolaires du 1^{er} degré – Remplacement des sols :

Cette opération concerne les écoles maternelle Barberie et Maisonneuve, l'école Louis Pergaud, tant sur la maternelle que l'élémentaire, ainsi que l'école maternelle Fonteny.

Elle sera décomposée en 5 lots et assortie de 10 tranches optionnelles.

L'ensemble des travaux est estimé à 710 000 € HT soit 852 000 € TTC, pour un coût global d'opération estimé à 970 000 € HT, soit 1 164 000 € TTC.

- Groupes scolaires du 1^{er} degré - Réhabilitation des sanitaires :

Cette opération concerne l'école Maternelle Stalingrad.

Elle sera décomposée en 9 lots.

Le montant global des travaux est estimé à 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, pour un coût global d'opération estimé à 390 000 € HT, soit 468 000 € TTC

- Groupes scolaires du 1^{er} degré Patrimoine associatif Patrimoine Petite Enfance : réfection de chaufferie, réseaux de plomberie, sous station :

Cette opération concerne le groupe scolaire Port Boyer, le pole associatif Félix Thomas, la salle municipale Radar Pin Sec, ainsi que le multi-accueil petite enfance Beaulieu.

Elle sera décomposée en 4 lots.

L'ensemble des travaux est estimé à 570 000 € HT, soit 684 000 € TTC, pour un coût global d'opération estimé à 660 000 € HT, soit 792 000 € TTC.

Pour l'ensemble de ces opérations, afin d'obtenir une large concurrence et de négocier les conditions optimales pour leur réalisation, et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique, il est demandé d'autoriser le lancement de procédures adaptées.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP006 libellée Entretien durable des bâtiments et transition énergétique, sur les opérations suivantes :

- - opération 605 : Locaux scolaires entretien durable
- - opération 606 : Multi accueils – entretien durable
- - opération 609 : Salle associative – entretien durable
- - opération 624 : Bâtiments communaux - rénovation énergétique

Nantes - Maison de l'apiculture - Travaux de restructuration et réaménagement intérieurs

Situé à l'ouest de la ville, en bord de Loire et à proximité des anciens chantiers de Crucy, la Maison de l'apiculture, construite en 1840 pour un armateur Nantais du nom de François Aimé-Panneton, présente une architecture de style néo-maniériste très rare dans la région, ce qui appuie son intérêt architectural.

Aussi, en 2019, une campagne de restauration des façades et des couvertures a été lancée et est en voie d'achèvement.

En parallèle, et en lien avec les études sur le réaménagement des espaces publics, des études ont été menées sur les aménagements intérieurs, afin de mieux répondre aux usages actuels et futurs. Aujourd'hui, le bâtiment est en effet occupé par l'Union des Apiculteurs de Loire Atlantique (UNAPLA), avec au deuxième étage, niveau jardin, la « miellerie » pour l'extraction et le conditionnement du miel.

A l'inverse, le rez-de-chaussée et le premier étage sont depuis longtemps inoccupés.

Au regard du très mauvais état de conservation et des désordres structurels importants, des travaux importants de restructuration et de confortement structurel sont nécessaires afin de remettre en état l'édifice.

De plus, afin de répondre aux ambitions d'usage, il est prévu, au deuxième étage, le réaménagement de l'espace « miellerie », et surtout la création, au rez-de-chaussée, d'un local associatif accessible au public. La suppression du premier étage permettra par ailleurs d'obtenir un volume agréable pour l'accueil du public.

Le coût global de l'opération est estimé à 891 250,00 € HT, soit 1 069 500,00 € TTC, dont 775 000,00 € HT soit 954 000,00 € TTC, réservés aux travaux.

Ceux-ci se dérouleront à compter d'avril 2023, pour une durée de 12 mois et seront divisés en 8 lots.

Pour cette opération, afin d'obtenir une large concurrence et de négocier les conditions optimales pour sa réalisation, et conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP002 libellée Urbanisme et politique de la ville, Opération 2021/6568 libellée Maison de l'Apiculture - aménagements intérieurs, Affectation 2022/1373.

II – AJUSTEMENT D'ENVELOPPE

Quartier 11 Nantes Sud – Construction de la nouvelle école Nantes Sud

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 15 octobre 2021, le programme de construction d'une nouvelle école au Sud de Nantes, sur l'emplacement de l'actuel parking relais

Bourdonnières 2, en a arrêté l'enveloppe financière à 7 500 000 € TTC, et a autorisé pour sa réalisation le lancement d'un marché global de performances.

Cette procédure de consultation est en cours. Et l'analyse des offres intermédiaires remises par les candidats admis en négociation amène à réévaluer l'enveloppe globale.

Afin que le marché puisse être attribué, et que les études de conception puissent débiter en 2023, pour une livraison de la nouvelle école à la rentrée de septembre 2023, il est ainsi proposé de porter l'enveloppe de l'opération à 11 200 000 € TTC.

Le surcoût des travaux par rapport à l'estimation s'explique par :

- un contexte d'activité soutenue pour les entreprises de bâtiment et une procédure spécifique, celle d'un marché global de performances, qui réduit le nombre d'opérateurs en mesure de remettre une offre ;
- les spécificités techniques du site du futur projet, avec un terrain particulièrement contraint, et des études ayant révélé des aléas relatifs à la pollution et à la géotechnique.

Il importe de souligner l'ambition du projet en termes de performances environnementales, tant dans la conception et la réalisation du projet que dans son exploitation, puisqu'un engagement sur les consommations énergétiques réelles est exigé. En plus du respect de la RE2020, les consommations d'énergie finale devront ainsi être inférieures à 40 kWhEF/m².an. Une importance très forte est en outre donnée au confort d'été, via l'utilisation de leviers bioclimatiques (limitation des apports solaires, isolation permettant un déphasage thermique, etc.), mais aussi à la qualité de l'air dans les locaux, notamment avec la mise en œuvre de produits et matériaux de construction présentant une étiquette qualité de l'air de niveau A+. Enfin, le projet prend en compte des nouveaux enjeux relatifs aux cours de récréation (revêtements de sol clairs, îlots de fraîcheur, cour non genrée, place redonnée à la nature et principes de gestion naturels) et conserve la quasi-totalité des arbres existant sur le site.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen, opération 2021 n°2193 libellée Ecole Nantes Sud provisoire - création

III – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Maternelle Joseph Blanchart - Remise en état des murs de clôture et démolition d'un préau

Les murs en maçonnerie traditionnelle de l'enceinte de l'école Joseph Blanchart présentent un état de dégradation avancé sur plusieurs tronçons. Des éboulements ont déjà eu lieu sur la parcelle de l'école.

Il s'agit ainsi de réaliser une première phase de reprise des maçonneries sur les parties les plus dégradées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 334 167,35 € HT, soit 401 000,82 € TTC, dont 301 741,67 € HT, soit 362 090 € TTC, dédiés aux travaux.

Ces derniers sont décomposés en 2 lots :

- Lot n°1 - Maçonnerie
- Lot n°2 – Serrurerie

Eu égard à son montant estimé, soit 15 000 € HT, le lot n°2 sera réalisé à travers l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien durable.

Pour le lot n°1, une procédure adaptée a été lancée le 21 mars 2022, en application de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Après que l'analyse des offres lui ait été présentée, la Commission d'appel d'offres du 19 septembre 2022, a émis un avis favorable à l'attribution de ce lot n°1 à la société SATEM, pour un montant de 224 890,00 € HT, soit 269 868,00 € TTC.

Il est en conséquence proposé d'autoriser la signature du marché avec cette société.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen, opération 2021//1151 libellée Patrimoine scolaire – Travaux d'amélioration, affectation 2021//240/9.

Exploitation du Café-restaurant de l'Orangerie et de sa terrasse au Jardin des Plantes à Nantes

Véritable pôle d'attractivité, le jardin botanique de Nantes, espace vert de 7 hectares au cœur de la ville, abrite un bâtiment central situé à proximité des serres, et dont le rez-de-chaussée a vu son usage évoluer en restaurant depuis 2016.

L'exploitation de ce restaurant, confiée à la cheffe Elsa NUVOLI, prendra contractuellement fin le 31 décembre 2022.

Il convient en conséquence de désigner un nouvel exploitant, dans le cadre d'une concession de services d'une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027), valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et soumise à redevance au profit de la Ville de Nantes. Après avis d'appel public à la concurrence en date du 12 octobre 2022, 3 sociétés ont déposé leur candidature et leur offre dans le cadre d'une procédure dite ouverte (Elsa NUVOLI, KRUMPP MUSIC, NGUYEN / QUOC HUY).

La Commission de Concession de Services et de Délégation de Service Public (CCDSP) a émis un avis favorable à ce que tous les candidats soient admis à présenter une offre et a émis un avis sur celles-ci.

Il ressort de la consultation que l'offre de la candidate Elsa NUVOLI, est la plus performante au regard des critères retenus. Celle-ci présente ainsi toutes les garanties attendue en termes de performance éco-responsable, de qualité des services proposés, du concours apporté au développement de l'économie et de l'emploi local, de viabilité économique.

Il est donc proposé de retenir la candidate Elsa NUVOLI comme concessionnaire pour l'exploitation du café-restaurant de l'Orangerie et de sa terrasse au Jardin des Plantes à Nantes

L'économie générale de la convention qu'il est proposé de conclure avec Elsa NUVOLI est la suivante :

- le concessionnaire exploite le café-restaurant du café de l'Orangerie et de sa terrasse, situé dans le Jardin au Plantes de Nantes, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de notification de la concession ;
- le concessionnaire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du café-restaurant, sans aucune contribution de la Ville de Nantes ;
- le concessionnaire assume l'ensemble des travaux de mise en conformité actuelle et future des lieux (hygiène, sécurité, incendie, code du travail, etc.) durant tout la durée de l'exploitation ;
- la démarche du concessionnaire devra tendre vers l'objectif « zéro déchets » ;
- une redevance est versée annuellement à la Ville de Nantes selon les modalités suivantes : une part fixe de 12 000 €, que vient compléter une part variable de 2 % du chiffre d'affaires HT.

IV- GROUPEMENT DE COMMANDES

Groupelement de commandes entre les villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou pour des prestations de conseils en architecture - Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 1)

Un groupement de commande portant sur des prestations de conseils en architecture consistant à assister les élus et les instructeurs des autorisations en droits des sols dans leurs rôles d'analyse et de négociation des projets de construction, sur des questions de qualité architecturale, au regard de critères de qualités

d'insertion urbaine, patrimoniales, paysagères et environnementales a été constitué entre les communes suivantes : Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou.

À cet effet une convention a été signée par les 11 communes membres en décembre 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. Cette convention a été prolongée en décembre 2020 pour une durée de 2 ans supplémentaires.

La convention de groupement de commande prend fin en décembre 2022, c'est-à-dire avant la date de fin des contrats passés avec les différents prestataires.

Il est donc nécessaire de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2023 afin que les communes puissent bénéficier des prestations des architectes conseils titulaires des marchés jusqu'à la fin des différents contrats.

En parallèle, un travail sur la suite à donner à cette démarche à partir du 1^{er} janvier 2024 est lancé entre les communes et Nantes Métropole.

Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat – Avenant n°16 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 2)

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son CCAS, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, différentes familles d'achats sont intégrées. Pour chacune d'elles, un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir une extension des familles d'achats relevant du périmètre du groupement de commandes. Cette extension concerne les achats suivants :

- Conseil et accompagnement en communication de crise pour l'information et la relation au citoyen – Coordonnateur Ville de Nantes
-

Réalisation d'audits des consommations d'eau – Convention constitutive d'un groupement de commandes (cf. annexe 3)

Les ressources en eau sont fortement impactées par le changement climatique : augmentation des températures des eaux de surface, baisse des débits des cours d'eau, augmentation des fortes pluies, baisse de la recharge des nappes souterraines, sécheresse...

On constate notamment sur le territoire de Nantes Métropole des sécheresses de plus en plus marquées alors qu'en parallèle les besoins en eau sont croissants, en lien avec l'augmentation de la démographie. L'année 2022 est profondément marquée par une sécheresse historique en terme de durée et d'intensité avec un niveau de crise sur l'eau potable d'un niveau de 4/4.

Lors des Assises de l'eau en 2019, un premier objectif national de réduction des prélèvements d'eau a été adopté : -10 % d'ici 2025 et - 25 % d'ici 2035. De plus, en avril 2018 le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté son plan d'adaptation au changement climatique incitant les acteurs du cycle de l'eau à agir au travers de leviers et d'exemples d'actions avec un enjeu fort sur les consommations et les prélèvements d'eau.

Dans ce cadre, afin d'affirmer sa volonté d'agir, Nantes Métropole a été lauréate de l'appel à projet lancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur la période 2021-2024 dont le projet cible les équipements et sites publics dans une logique d'exemplarité. Ce projet permet aux acteurs publics du territoire de bénéficier d'une mise en réseau avec les acteurs engagés dans les mêmes actions grâce à une boîte à outil « formation/communication » mais aussi d'une aide financière pour la réalisation d'audits, pour les travaux et investissements de réduction des consommations d'eau.

Afin de bénéficier d'une méthodologie commune et d'un effet volume sur les prestations et achats commandés, Nantes Métropole a proposé aux communes volontaires, de se grouper afin de commander ensemble des audits sur les consommations d'eau d'équipements et sites publics, avec également un module de formation aux économies d'eau à destination des agents.

Aussi, il est proposé de constituer avec Nantes Métropole, le CCAS de Nantes et les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grandlieu, Saint-Herblain, Sainte-Luce sur Loire, Saint-Sébastien sur Loire, Sautron, Thouaré sur Loire et Vertou, un groupement de commandes, dont la convention constitutive figure en annexe à la présente délibération, et qui a pour objet la conclusion d'un marché de réalisation d'audits des consommations d'eau.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, cette convention précise les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, désigne Nantes Métropole comme coordonnateur, et lui confie à ce titre, au nom et pour les compte de l'ensemble des membres, la passation, l'attribution, la signature et la notification du marché décrit ci-dessus. Chaque membre sera chargé de l'exécution, matérielle et financière, de la partie du marché qui le concerne.

Il vous est en conséquence proposé d'autoriser la signature de cette convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil délibère et, d'une part

1. approuve la nouvelle enveloppe financière pour l'opération de construction de la nouvelle école Nantes Sud de 11 200 000 € TTC ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(10 abstentions)

d'autre part, à l'unanimité,

1. approuve le programme de sécurisation du parking Tivoli et l'enveloppe financière de 483 690 € TTC, dont 420 600 € TTC réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
2. approuve le programme de réfection des étanchéités de l'école maternelle Plessis Cellier et du multi accueil petite enfance de la Manufacture, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 650 000 € TTC, dont 500 000 € TTC réservés aux travaux, le programme de remplacement des sols des écoles maternelles Barberie, Maisonneuve et Fonteny, et de l'école Louis Pergaud, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 1 164 000 € TTC, dont 852 000 € TTC réservés aux travaux, le programme de réhabilitation des sanitaires de l'école Maternelle Stalingrad, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 468 000 € TTC, dont 360 000 € TTC réservés aux travaux, le programme de réfection de chaufferie, réseaux de plomberie, sous station du groupe scolaire Port Boyer, du pôle associatif Félix Thomas, de la salle municipale Radar Pin Sec et du multi-accueil petite enfance Beaulieu, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 792 000 € TTC, dont 684 000 € TTC réservés aux travaux, et autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation de l'ensemble de ses travaux ;
3. approuve le programme de restructuration et de réaménagement intérieurs de la Maison de l'apiculture, ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle de 1 069 500 € TTC, dont 954 000 € TTC, réservés aux travaux, et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux ;
4. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
5. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
6. autorise la signature du lot n°1 du marché de travaux de remise en état des murs et clôtures et démolition d'un préau pour la Maternelle Joseph Blanchart avec la société SATEM, pour un montant de 224 890 € HT, soit 269 868 € TTC ;
7. attribue et autorise la signature de la concession de services pour l'exploitation du Café-restaurant de l'Orangerie et de sa terrasse au Jardin des Plantes à Nantes avec Elsa NUVOLI ;

8. autorise la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre les villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou pour des prestations de conseils en architecture (cf. annexe 1) ;
9. autorise la signature de l'avenant n°16 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe 2) ;
10. autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le CCAS de Nantes et les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grandlieu, Saint-Herblain, Sainte-Luce sur Loire, Saint-Sébastien sur Loire, Sautron, Thouaré sur Loire et Vertou, pour la réalisation d'audits des consommations d'eau
11. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°42

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Règlement intérieur du conseil municipal – Modifications – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé le 4 décembre 2020.

Il est proposé de le modifier afin notamment de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires liées à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ainsi qu'à la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique. Divers ajustements rédactionnels sont également proposés concernant les délais de transmission des justificatifs d'absences et l'usage du vote électronique (articles 11 et 25).

Conformément au chapitre 14 du règlement intérieur actuel, le projet de règlement intérieur a été soumis au groupe de travail qui s'est réuni le 14 novembre 2022.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le règlement intérieur du Conseil municipal modifié (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(10 voix contre).

Délibération n°43

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Convention d'utilisation du gymnase du collège de Chantenay – Approbation.

*M. ASSEH, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention de mise à disposition du gymnase du collège de Chantenay (surface de 1056 m²) avec l'établissement scolaire et le département de Loire-Atlantique. Cette convention prend effet le 1er septembre 2022 pour se terminer le 30 août 2025. En 2022, le tarif horaire de cette mise à disposition est fixé à 12 €. Le tarif 2023 sera déterminé par le Département. Ce gymnase sera utilisé pour des activités sportives municipales ou associatives.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention d'utilisation du gymnase du Collège de Chantenay (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°44

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Désignation – Cité des Congrès – Approbation.

M. ASSEH, Adjoint,

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il est proposé au conseil municipal de remplacer M. Aymeric SEASSAU au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale La Cité – Le Centre des Congrès de Nantes.

Le Conseil délibère et,

1. décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
2. désigne M. Olivier CHATEAU en lieu et place de M. Aymeric SEASSAU au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale La Cité – Le Centre des Congrès de Nantes. ;
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Délibération n°45

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de trois canalisations souterraines et accessoires rue de la Bottière, rue Alfred Nobel et route de Sainte-Luce –

Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans le cadre de l'amélioration et de la maintenance du réseau public de distribution d'électricité, le Conseil municipal du 18 mars 2022 a approuvé la constitution, au profit d'ENEDIS, d'une servitude pour le passage de canalisations souterraines et leurs accessoires, dans les parcelles communales cadastrées BD 129, BD 299, BD 257, BD 270, BD 448, BD 287, BD 291, BD 288, AX 564 situées Rue de La Bottière / Rue Alfred Nobel / Route de Sainte-Luce : dans une bande de 3 mètres de large, trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 577 mètres et une profondeur de 0,80 mètre.

En raison de modification des tracés des canalisations, ENEDIS sollicite la constitution d'une nouvelle servitude pour le passage de canalisations souterraines et leurs accessoires, dans les parcelles communales cadastrées BD 129, BD 299, BD 257, BD 270, BD 448, BD 287, BD 291, BD 288, situées Rue de La Bottière / Rue Alfred Nobel / Route de Sainte-Luce : dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 529 mètres et une profondeur de 0,80 mètre.

Cette nouvelle convention doit être conclue au profit d'ENEDIS et remplace la convention approuvée par le Conseil municipal du 18 mars 2022.

Cette servitude étant de droit, elle est consentie sans indemnité. La régularisation interviendra par passation de la convention de servitude afférente, sans frais.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de trois canalisations souterraines et leurs accessoires ainsi que la convention correspondante (cf. annexe), dans les parcelles mentionnées ci-dessus qui remplace la convention de servitude accordée au profit d'ENEDIS par le Conseil municipal du 18 mars 2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°46

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Transactions foncières – Avenant n°10 à la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

1 – 30 Rue Frère Louis : acquisition, à titre gratuit, auprès de la SAS QUINTET, d'une parcelle de terrain nu cadastrée section DO n°469

Dans le cadre du projet urbain, mené autour de l'institut de la Persagotière, dans le quartier sud de Nantes, cinq promoteurs (COGEDIM, Eiffage, Bâti Nantes, le groupe Giboire, le groupe Launay) vont construire environ 350 logements sur les bords de Sèvre. Ces 5 promoteurs, regroupés au sein de la SAS QUINTET, ont procédé à l'engazonnement et à l'aménagement pavé d'une parcelle de terrain cadastrée section DO n°469 située au cœur du projet d'aménagement.

La parcelle cadastrée section DO n°469, d'une surface de 10 146 m², qui servira de liaison entre le quartier et les bords de Sèvre est composée de deux prairies, l'une haute, l'autre basse et de futurs jardins familiaux à destination des habitants du quartier. Cette parcelle, en nature d'espace vert, propriété de la SAS QUINTET, a été proposée, dans le cadre du projet urbain, gratuitement à la Ville de Nantes, avec constitution des servitudes afférentes.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été saisie sur ces conditions en date du 7 octobre 2022. Cette parcelle de terrain peut être évaluée à 591 018 € HT soit 709 221,60 € TTC correspondant au coût des aménagements (engazonnement, bordures, gravillons, etc.).

Il est proposé d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SAS QUINTET de la parcelle cadastrée section DO n°469 en nature de prairie et futurs jardins familiaux, avec constitution des servitudes afférentes. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de la Ville.

2 – Chemin de la Boisbonnière : incorporation dans le domaine privé communal de deux biens présumés vacants et sans maître, cadastrés section VI n°s 30 et 152

L'appropriation des immeubles sans maître constitue un mode d'acquisition de la propriété exorbitant de droit commun.

En application des articles L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et 713 du code civil, les biens qui n'ont pas de propriétaires connus, et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été

acquittées (ou acquittées par un tiers) au cours des 4 dernières années, sont des biens sans maître qui appartiennent de droit à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

C'est le cas des parcelles non bâties cadastrées section VI n°s 30 et 152, d'une surface respective de 1 174 m² et 698 m², pour lesquelles les recherches au Service de la Publicité foncière n'ont pas permis d'identifier leurs propriétaires.

Il est proposé d'approuver l'intégration de ces parcelles non bâties dans le patrimoine privé communal. Cette intégration sera constatée par arrêté de la Maire, qui sera publié au Service de la Publicité foncière.

3 – 9 rue des Civelles : vente à Monsieur MICHAUD et Madame FERNANDEZ d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section IL n°435

La propriété de la parcelle cadastrée section IL n°435, bien vacant et sans maître situé au 9 rue des Civelles à Nantes, a été attribuée à la ville de Nantes, par arrêté en date du 10 février 2022.

Suite à cette incorporation dans le domaine privé de la ville, la parcelle peut à présent faire l'objet d'une cession aux riverains, Monsieur Marc-Alexis MICHAUD et Madame FERNANDEZ.

Le prix de vente s'élève à 7 350 €.

La Direction de l'Immobilier de l'État a été régulièrement consultée en date du 10 octobre 2022.

Il est proposé d'approuver la vente à Monsieur MICHAUD et Madame FERNANDEZ de la parcelle non bâtie cadastrée section IL n°435, située au 9 rue des Civelles à Nantes, pour une superficie de 21 m², au prix net vendeur de 7 350 €. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de l'acquéreur.

4 - 7 Place des Dervallières : approbation d'un protocole tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement relatif au local commercial de la place des Dervallières cadastré section LP n°s 446, 458, 464, 779, 781, 783, 785, 787, 788 et 789, prolongation de concession, rémunération supplémentaire du concédant.

Le projet global des Dervallières, actuellement piloté par Nantes Métropole, a été initié par la Ville de Nantes en 2006, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain sur le secteur du Vallon des Dervallières. La réalisation de cette opération a été confiée par la Ville de Nantes à Nantes Métropole Aménagement par une concession d'aménagement conclue le 26 janvier 2006. Au titre de ses missions contractuelles, le concessionnaire, a acquis un local commercial sis n°7 place des Dervallières à Nantes, cadastré section LP n°s 446, 458, 464, 779, 781, 783, 785, 787, 788 et 789.

Depuis, Nantes Métropole, a décidé de poursuivre la mutation du quartier en élargissant la réflexion à la requalification de la place des Dervallières, pour mettre en œuvre les objectifs fixés dans le cadre de la convention pluriannuelle régionale signée avec l'ANRU

Ainsi, par une délibération en date du 28 juin 2019, le Conseil métropolitain a déclaré l'opération Place des Dervallières d'intérêt métropolitain, et approuvé la concession d'aménagement confiant à Nantes Métropole Aménagement sa réalisation. Le local commercial ci-dessus mentionné, et exploité par Aldi, est compris dans le périmètre géographique de la concession métropolitaine. Au titre de la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières conclue avec la Ville, ce local constitue un bien de retour revenant au concédant au terme du contrat pour une valeur nette comptable de 1 107 331 € au 31 décembre 2022.

La Ville de Nantes n'ayant pas la compétence économique, et le local commercial étant situé dans le périmètre de la concession métropolitaine, il est proposé d'acter le transfert de ce local de la concession municipale à la concession métropolitaine en vue d'abonder le projet de requalification de la place.

Les conditions de ce transfert sont précisées par un protocole tripartite entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et Nantes Métropole Aménagement. Il est donc proposé d'approuver le protocole tripartite entre la Ville, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement relatif au local commercial de la place des Dervallières cadastré section LP n°s 446, 458, 464, 779, 781, 783, 785, 787, 788 et 789. La régularisation interviendra par signature dudit protocole, sans frais.

Par ailleurs, dans le cadre de la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières, une étude de maîtrise d'œuvre paysagère, visant à réaliser des travaux d'ajustement du projet au regard des usages et à l'intégration des enjeux paysagers liés à l'Étoile Verte, a été engagée et s'est achevée en 2022. Elle conclut à l'opportunité de réaliser des aménagements liés aux cheminements le long de la Chézine, et de mettre en cohérence les espaces d'entrées de la vallée de la Chézine entre Saint-Herblain et la Ville de Nantes depuis le boulevard du Massacre.

Au regard de l'avancement du projet, et compte tenu de la nécessité de procéder à ces travaux d'ajustement, il est proposé de prolonger par avenant n°10 la durée de la concession d'aménagement d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 et de prévoir une rémunération supplémentaire du concédant de 25 000 euros sur l'année 2023 pour le suivi de ces travaux.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SAS QUINTET, d'une parcelle de terrain nu cadastrée section DO n°469, située 30 Rue Frère Louis à Nantes. La régularisation se fera par acte notarié aux frais de la Ville ;
2. approuve l'incorporation dans le domaine privé communal des parcelles non bâties cadastrées section VI n°s 30 et 152, d'une surface respective de 1 174 m² et 698 m², situées Chemin de la Boisbonnière à Nantes. L'incorporation sera constatée par arrêté du Maire qui sera publié au Service de la Publicité foncière ;
3. approuve la vente à Monsieur MICHAUD et Madame FERNANDEZ, de la parcelle cadastrée section IL n°435, située 9 Rue des Civelles à Nantes, d'une superficie de 21 m², au prix de 7 350 € net de taxes. La régularisation se fera par acte notarié aux frais des acquéreurs ;
4. approuve le protocole tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement relatif au local commercial de la place des Dervallières cadastré section LP n°s 446, 458, 464, 779, 781, 783, 785, 787, 788 et 789, situé 7 place des Dervallières à Nantes. La régularisation interviendra par signature du protocole sans frais ;
5. approuve l'avenant n°10 à la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 abstentions).

Délibération n°47

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

I – Subventions et prix

- **Subvention d'équipement à Nantes Métropole Habitat**

La Ville de Nantes a confié à Nantes Métropole Habitat la gestion du parc de 387 logements communaux regroupés au sein des cités communales.

En application de la convention de mandat de gestion, signée le 31 décembre 1990, et conformément à l'accord donné par la Ville de Nantes, propriétaire, dans un courrier en date du 5 juin 2018, Nantes Métropole Habitat a procédé à des travaux de réhabilitation de la cité communale Moulin des Carmes. Ces travaux visaient à assurer un meilleur confort des logements, la sécurisation des parties communes et la valorisation du cadre de vie.

Le montant de l'opération s'élève à 1 740 326 €. Nantes Métropole Habitat a financé 1 300 000 € en mobilisant ses fonds propres constitués dans le cadre de ce mandat de gestion.

Il est proposé que la Ville de Nantes verse à Nantes Métropole Habitat une subvention d'équipement complémentaire d'un montant de 440 326 € afin de financer le solde de cette opération.

Les crédits sont inscrits au chapitre 204 sur l'AP "001".

- **Comité Local d'Aide aux Projets – Projets validés par le jury**

Les missions du CLAP sont de conseiller les porteurs de projets, de diagnostiquer et d'orienter les demandes vers les dispositifs les plus adéquats, d'accompagner les jeunes dans le portage de projet et de valoriser leurs actions. Le CLAP permet de financer les projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est décidée en jury CLAP.

Les membres du jury des CLAP, ont décidé de soutenir les projets présentés en annexe 1 et d'attribuer les aides proposées :

- par les jurys du 13 octobre 2022 pour un montant total de 8 200 €, sous forme de bourses.

- par les jurys du 17 juin 2022 pour un montant total de 4 270 € : 2 070 € de subvention et 2 200 € sous forme de bourses.

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

- **Aide à la première mobilité internationale des jeunes en autonomie**

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, le projet « Agir ensemble pour l'émancipation des jeunes » est lauréat de l'appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse » piloté par l'ANRU et dont l'objectif est de favoriser, sur un territoire donné, l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées. Dans le cadre de ce projet, et plus précisément d'une action portant sur la mise en cohérence des aides aux projets de jeunes à l'échelle intercommunale, les Villes de Nantes et d'Orvault expérimentent conjointement une aide à la mobilité internationale des jeunes du territoire.

Cette aide vise à soutenir des projets (individuels ou collectifs) de mobilité internationale, en première autonomie et non organisés. Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et résidant sur les communes expérimentant le dispositif. Cette aide vient compléter les dispositifs municipaux d'aides aux projets de jeunes déjà développés (notamment le CLAP et l'aide à la mobilité étudiante).

Les dossiers de demande d'aide à la mobilité internationale en autonomie sont examinés en commission technique et élus. La commission du 24 octobre 2022 a décidé de soutenir les projets présentés en annexe 1 sous forme de bourse pour un montant total de 4 100 €. Les crédits sont inscrits au budget 2022.

- **Remboursement d'un trop perçu**

Dans le cadre du projet PIA Jeunesse « Agir ensemble pour l'émancipation des jeunes », la Ville de Nantes, en sa qualité de porteur de projet chef de file de l'accord de groupement, perçoit une subvention de l'ANRU et est chargée de la reverser à l'ensemble des partenaires, conformément aux conventions bilatérales. Les réorientations de la phase 2 du projet ont modifié le taux de cofinancement PIA de 71,13 % à 5,49 % pour l'association Entreprise dans la cité.

Il est donc demandé le remboursement du trop-perçu d'un montant de 14 447,85 €, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

- **Versement d'une bourse dans le cadre du « Legs Deville »**

Le « Legs Deville », destiné à récompenser un ou une jeune architecte, est proposé, pour cette année universitaire 2022-2023, à Madame Marion Dolo pour une somme de 381 €.

Les crédits pour ces versements sont prévus au chapitre 65, sous-fonction 338.11

- **Migration-Intégration : Subventions aux associations Berekty et la CIMADE**

L'égalité d'accès aux droits des personnes étrangères est un enjeu d'intégration. A ce titre, la ville de Nantes a toujours apporté son soutien financier aux associations Berekty et la Cimade.

En complément de la subvention de fonctionnement à Berekty approuvée en Conseil municipal de juin 2022, il est proposé de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros (cf. tableau) afin de permettre le financement de permanences d'interprétariat supplémentaires au sein des établissements municipaux.

Il est également proposé de soutenir pour un montant de 3 000 euros le projet présenté par la CIMADE (cf. convention en annexe 2) visant à réunir des Nantais étrangers et des bénévoles issus du réseau de partenaires de la CIMADE au sein d'un chœur amené à se produire dans le cadre du festival Migrant'scène.

- **Ville non sexiste – Subventions**

Depuis 2020, l'ambition de la Ville de Nantes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. C'est-

à-dire construire, avec les Nantaises et les Nantais, une ville dont l'ensemble des politiques publiques et des champs d'actions garantissent l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Pour avancer sur cet objectif, la Ville développe de nombreuses actions concrètes et continue de s'appuyer sur le dynamisme des acteurs associatifs qui se mobilisent et s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences (cf. annexe 3 à 5).

Au titre de l'année 2022, quatre répartitions de subventions ont été approuvées pour un montant de 217 886 €. Une cinquième répartition au titre de la ville non-sexiste est proposée pour un montant de 3940 € selon la répartition présentée dans le tableau en annexe 1.

Les crédits sont prévus au budget : 65/428.10 /65748 11D.

- **Subvention à l'association C'WEST pour le projet Kesk'IA**

Le projet consiste, dans 10 villes en France, à accompagner une promotion de jeunes issus des quartiers prioritaires, en cours de formation, pour développer leurs compétences en Intelligence Artificielle mais aussi leur employabilité afin de faciliter leur insertion professionnelle tout en leur proposant un support de formation qui soit « d'intérêt général ». C'West est un acteur local investi dans les quartiers qui porte le projet collectif avec pour objectif de promouvoir la réussite de ces jeunes talents et de rendre visible auprès des jeunes générations l'attractivité des métiers du numérique et les encourager à (s'autoriser à) s'engager dans cette discipline.

A ce titre, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association C WEST pour l'exercice 2022.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2022 au chapitre 65.

- **Subvention à l'association Soli'Cités**

Le projet de l'association s'inscrit sur le territoire du Clos Toreau en lien avec les acteurs jeunesse. Il a pour objet d'accompagner un grand nombre de jeunes dans leurs démarches, projets et initiatives. L'association vise à permettre une meilleure accessibilité aux droits des jeunes (dispositifs de droit commun et autres) et de promouvoir la solidarité locale et internationale. Elle développe un projet singulier à destination des jeunes les plus éloignés des dispositifs dits de « droits communs », dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle, à des horaires où les autres professionnels ne sont pas présents (soirées notamment), et sur les « lieux de vie » des jeunes (notamment les halls d'immeubles).

A ce titre, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 10 000 € pour le soutien au fonctionnement et aux activités de l'association Soli'Cités conformément à l'avenant 1 en annexe 6. Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2022 au chapitre 65.

II- Versement d'avances sur subventions

Nous vous proposons d'autoriser le versement d'avances sur les subventions 2023 pour les bénéficiaires et les montants précisés ci-après et d'approuver, le cas échéant, les conventions et avenants avec les organismes concernés.

Bénéficiaire	Fonction	Nature	Montant
CCAS de la Ville de Nantes	420.10	657362	8 250 000 €
ORPAN	4238.10	65748	448 150 €
ATELIER DES INITIATIVES	338.11	65748.IP	50 000 €

III- Dispositions tarifaires

- **Tarifs et taxes des prestations funéraires dans les cimetières nantais**

En 2023, il est proposé de fixer à 6 % l'augmentation des tarifs et taxes des prestations funéraires dans les cimetières nantais au 1^{er} janvier 2023 (application d'un arrondi à l'entier inférieur). Le détail de ces tarifs est présenté en annexe. Pour les tarifs assujettis à TVA, celle-ci s'entend au taux en vigueur au moment de l'application des tarifs (à ce jour, le taux est de 20 %).

La grille des tarifs est légèrement actualisée afin notamment de mieux gérer les espaces d'inhumation dans les cimetières par une diminution des durées de concession d'urnes ainsi que par la création d'emplacements plus petits pour les enfants de moins d'un an (cf. annexe 7.)

- **Multi-accueils petite enfance – Tarifs des repas adultes**

Le tarif des repas adultes (agents et stagiaires) servis dans les équipements de petite enfance évolue de la même façon que le tarif adopté chaque année pour le personnel municipal des écoles publiques. A compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif des repas adultes passera de 4,06 € à 4,19 €. Les agents participant à la confection des repas adultes sont les seuls à bénéficier de la gratuité de ceux-ci, qui sont déclarés en avantage en nature. Cette gratuité continue par ailleurs à être accordée de la même manière à ceux qui confectionnent exceptionnellement lesdits repas et pour les seuls jours où ils participent à cette confection. Dans ce cas, les agents concernés ne pourront pas bénéficier de tickets restaurants les jours où les repas sont pris sur place. L'exercice du droit d'option entre le déjeuner sur place ou les tickets restaurants est naturellement maintenu pour les agents.

Il est proposé d'aligner le tarif des repas adultes sur celui du personnel municipal des écoles publiques.

- **Tarifs de location des matériels du service Fêtes Manifestation et Logistique**

Les matériels du service du service Fêtes, Manifestations et Logistique (Direction Ateliers, Exploitation, Énergie, Livraison, Événementiel – DAELE - du Département BATII) sont utilisés par les services municipaux et métropolitains en fonction de leurs besoins mais peuvent également être prêtés ou loués dans les conditions précisées ci-dessous :

Les matériels peuvent être prêtés à titre gratuit : pour toute manifestation se déroulant exclusivement sur le territoire de la Ville de Nantes ; aux associations loi 1901 ; aux associations culturelles ayant leur siège sur Nantes ; aux administrations et établissements publics pour lesquels Nantes Métropole ou la Ville de Nantes interviennent au sein du conseil d'administration ; aux syndicats et partis politiques en dehors des campagnes électorales, et pour toute manifestation se déroulant dans l'enceinte d'un bâtiment métropolitain géré par un service ou une direction de la Ville de Nantes ou de Nantes Métropole .

Les prêts et locations aux personnes morales ne sont autorisés que pour celles dont le siège est basé dans le département.

Les prêts sont également autorisés :

- pour toute manifestation organisée en dehors ou sur le territoire de la Ville de Nantes aux collectivités avec lesquelles Nantes Métropole a établi une convention ;
- pour tout événement privé organisé en dehors ou sur le territoire de la Ville de Nantes aux personnels de la Ville de Nantes ou de Nantes Métropole.

La Ville accorde la gratuité des emplacements et fabrications de calicots sur le territoire de la Ville de Nantes pour les seules associations régies par la loi 1901 ayant un intérêt à agir pour les Nantais.

Le matériel spécifique (matériel de pavoisement et matériel électoral) est proposé à la location pour les sociétés, administrations dans lesquelles la Ville ne participe pas au conseil d'administration ; les associations extérieures à Nantes pour une manifestation se déroulant hors Nantes.

La Ville n'effectue pas de transport pour ces locations.

Les prêts et locations sont refusés aux clients extérieurs au département, Partis politiques pendant une campagne électorale, particuliers autres que le personnel de Nantes Métropole ou Ville de Nantes.

A compter du 1^{er} janvier 2023, il est prévu un ajustement des tarifs pour les articles proposés en location :

DÉSIGNATION DES MATÉRIELS	TARIFS sans TVA
Drapeau (unité)	5,97 €
Ecusson à drapeau (unité)	1,03 €
Gaillardet (par 10 ml)	4,86 €
Mât (unité)	5,41 €
Oriflamme (unité)	9,95 €
Pavillon (unité)	5,97 €
Socle en fonte – uniquement avec drapeau (unité)	2,15 €
Isoloir (unité)	4,37 €
Panneau d'affichage électoral (unité)	4,14 €
Pupitre orateur (unité)	8,44 €
Urne métallique (unité)	9,06 €
Urne transparente (unité)	14,36 €

Les prix (exonérés de TVA) s'appliquent à la location du matériel retiré au magasin du service Fêtes, Manifestations et Logistique du Pôle Maintenance et Ateliers, 8 Impasse Louis Momesson (anciennement 106 rue du Perray) à Nantes.

Le coût de la location vaut pour deux jours ou un week-end. Chaque journée complémentaire de location est facturée à 20 % du tarif défini.

Afin d'assurer une meilleure gestion du matériel, les prêts ou locations sont limités à une durée maximum d'un mois (deux mois pour les services municipaux ou métropolitains).

Le matériel perdu, volé ou détérioré sera soit remplacé à neuf par l'emprunteur (les caractéristiques techniques et/ou le nom du fournisseur auprès duquel il est possible de s'approvisionner seront transmises par le service Fêtes, Manifestations et Logistique) ; soit facturé à l'emprunteur aux tarifs indiqués en annexe.

- **D.A.E.E.L.E. – coût de main d'œuvre**

Il est proposé de fixer le tarif horaire des prestations de main d'œuvre et de transport assurées par le Pôle maintenance et atelier à 53,64 € pour l'année 2023.

- **Tarification des accueils périscolaires au titre de 2023**

Lors de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2010, il a été approuvé l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire des accueils périscolaires avec un nouveau mode de calcul des tarifs et le maintien du quotient familial de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales comme socle unique de calcul du barème.

Il est proposé de reconduire les principes de calcul des tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2023 et de réévaluer les tarifs des accueils périscolaires du matin, du midi et du soir, les tranches de quotient familial étant réévaluées de 1,4% conformément à la loi de finances 2022. Il est proposé de n'augmenter les tarifs qu'à partir de la tranche 4 et progressivement. L'évolution tarifaire sera ainsi de 0 à 3% pour la tranche 4, de 3 à 4% pour la tranche 5, et de 4 à 6% pour la tranche 6.

Ainsi, la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023 est proposée comme suit :

Accueils périscolaires du midi

Année 2023	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Tranches de quotient familial	0 €	460 €	631 €	884 €	1 495 €	2 109 €
	à	à	à	à	à	à
	459 €	630 €	883 €	1 494 €	2 108 €	2 722 €
Tarifs au 01/01/2023	0,85 €	0,85 €	3,31 €	4,69 €	5,77 €	6,25 €
		à	à	à	à	à
		3,31 €	4,69 €	5,77 €	6,25 €	6,66 €

Pour rappel tarifs année 2022

Année 2022	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Tranches de quotient familial	0	454 €	622 €	872 €	1 474 €	2 080 €
	à	à	à	à	à	à
	453 €	621 €	871 €	1 473 €	2 079 €	2 684 €
Tarifs au 01/01/2022	0,85 €	0,85 €	3,31 €	4,69 €	5,60 €	6,01 €
		à	à	à	à	à
		3,31 €	4,69 €	5,60 €	6,01 €	6,28 €

Accueils périscolaires du matin et du soir

Pour rappel tarifs année 2022

Année 2022	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
Tranches de quotient familial	0	454 €	622 €	872 €	1 474 €	2 080 €
	à	à	à	à	à	à
	453 €	621 €	871 €	1 473 €	2 079 €	2 684 €
Tarifs au 01/01/2022	0,37 €	0,37 €	1,42 €	2,08 €	2,75 €	3,15 €
	à	à	à	à	à	à
	1,42 €	2,08 €	2,75 €	3,15 €	3,15 €	3,15 €
Il est également proposé une revalorisation des tarifs des accueils périscolaires spécifiques comme suit :	Enfants accueillis à titre exceptionnel dans le cadre d'échanges scolaires		1,42 €	2,08 €	2,75 €	3,15 €
	Adultes accueillis à titre exceptionnel dans le cadre d'échanges scolaires			6,87 €	Sans objet	
	Centres de loisirs sans hébergement			4,88 €	Sans objet	
	Personnel municipal des écoles			4,19 €	Sans objet	
	Elèves-stagiaires et emplois de vie scolaire			4,19 €	Sans objet	
	Assistants et aides éducateurs			4,19 €	Sans objet	
	Personnel enseignant			7,48 €	Sans objet	
	Enseignants et encadrants des instituts ayant conventionné avec la Ville de Nantes (ex : la Persagotière et la Marrière)			6,87 €	Sans objet	
	Elèves des instituts ayant conventionné avec la Ville de Nantes (*)			5,76 €	Sans objet	
	Intervenant extérieur			6,87 €	Sans objet	
Conseil municipal du 5 décembre 2022	Usager habitant une commune hors Nantes qui n'applique pas la même tarification sociale aux élèves nantais (*)			6,66 €	3,34 €	

(*) Les élèves des instituts médicaux sociaux non nantais bénéficient de la même tarification sociale que les élèves nantais pour les accueils du matin et du soir.

Les élèves des classes ULIS non nantais bénéficient de la même tarification sociale que les élèves nantais pour les accueils du matin, du midi, et du soir.

Cas de dérogation tarifaire

La collectivité prévoit d'apporter une réponse adaptée aux situations d'extrême précarité. Il est proposé de reconduire la gratuité des accueils périscolaires pour les familles dénuées de toutes ressources et ne pouvant prétendre aux prestations sociales légales octroyées sur le territoire français. Ce tarif à zéro serait appliqué au vu d'un justificatif demandé aux usagers demandeurs, à savoir la carte familiale d'admission à l'aide médicale de l'Etat qui est attribuée dans ce type de situations.

- **Tarification des emplacements au marché Talensac au titre de l'année 2023**

A compter du 1er janvier 2023, il est proposé d'appliquer une évolution de 6% sur les tarifs du marché de Talensac déclinés comme suit :

Le Marché	Tarif (€)	Tarif (€)
	2022	2023

ARTICLE 1 : MARCHE DE TALENSAC		
1-1 sous la halle couverte,	43,53 €	46,14 €
le m²/trimestre - abonnés		
1-2 sous les auvents,		
Les commerçants	1,08	1,14
	6,19	6,56
- passagers le		
m²/jour		
- abonnés le	34,92	37,00
m²/trimestre		
1-3 équipements frigorifiques	43,87	46,50
le m3/trimestre	5,22 €	5,53 €
1-4 clé		
l'unité		
badge d'accès à la halle		
(à l'usage des commerçants en cas de		
perte		
l'unité		

IV – Autres dispositions financières

- **Avenant n°1 à la convention Territoriale Globale avec la Caisse des allocations familiales de Loire Atlantique – Prolongation 2023-2024**

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse des allocations familiales (CAF) laisse place à compter du 1^{er} janvier 2023 à un nouveau modèle de contractualisation : bonus territoire.

Le bonus territoire est un soutien au fonctionnement des structures et/ou actions, pérenne et pluriannuel.

Il remplace tous les financements du contrat enfance jeunesse et reste complémentaire aux prestations de service socles de la caisse des allocations familiales (prestation de service unique et prestation de service ordinaire).

Le versement du bonus territoire est conditionné à l'existence d'une convention territoriale globale (CTG).

En ce sens, la Ville de Nantes et la caisse des allocations familiales de Loire Atlantique souhaitent proroger de deux années supplémentaires la convention territoriale globale 2019-2022 qui les lient jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces deux années de transition entre la fin du contrat enfance jeunesse et la mise en œuvre du bonus territoire permettront la poursuite des financements à la Ville de Nantes et aux gestionnaires du territoire nantais.

S'en suivra une nouvelle convention territoriale globale pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est ainsi proposé l'approbation de l'avenant n°1 à la CTG portant prorogation de celui-ci pour 2023 et 2024 (cf. annexe 8.)

- **Convention avec Nantes Métropole pour l'installation d'un composteur collectif dans l'enceinte du cimetière Sainte-Anne ancien**

En vue d'organiser une activité de compostage par les habitants du secteur, l'installation d'un composteur collectif de déchets organiques, de cuisine et de jardin est proposée sur un terrain situé dans l'enceinte du cimetière Sainte-Anne ancien, 91 rue Amiral Du Chaffault à Nantes. Ce projet s'intègre dans le cadre du plan d'actions « Déchets » de Nantes Métropole.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une convention avec Nantes Métropole pour l'installation d'un composteur dans l'enceinte du cimetière (cf. annexe 9.)

- **Politique publique Ville Amie des Aînés – Avenant n°2 à la convention avec l'association des seniors nantais (ORPAN)**

Avec plus de 1 300 adhérents individuels et de nombreux adhérents institutionnels ou associatifs, l'association des Seniors Nantais (ORPAN) est un partenaire significatif de la Ville de Nantes.

L'ORPAN est ouvert à tous les retraités et personnes âgées nantais. Concernant les personnes âgées dépendantes, l'ORPAN met en œuvre des actions d'animation, en partenariat avec les autres acteurs du réseau gérontologique, notamment les gestionnaires de structures collectives d'hébergement pour personnes âgées.

La convention signée le 14 décembre 2018 entre la Ville de Nantes et l'association des seniors nantais (ORPAN) définit les activités initiées par l'association prises en compte par la Ville dans les champs de la vie sociale, de la lutte contre l'isolement et de l'information et du conseil auprès du public âgé. Elle arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, l'association a répondu à un appel à projets dans le cadre de la ville non sexiste.

L'avenant n°2 proposé aujourd'hui a donc deux objectifs :

- permettre la prolongation des dispositions de ladite convention pour une année supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 avec versement d'une subvention de fonctionnement annuelle en faveur de l'association (Programme 12A03 - chapitre 65 – sous-fonction 4238.10 - article 65748). Au titre de l'année 2022, il sera proposé une subvention de fonctionnement de 896 300 € lors du vote du budget primitif pour l'année 2022.

- verser une subvention complémentaire et exceptionnelle de 480 € au titre de la ville non sexiste (cf. annexe 10.)

- **Dispositif de rémunération des artistes plasticiens accueillis dans les lieux d'exposition de la Ville – Extension à la Maison de l'Erdre**

Par délibération en date du 24 juin 2022, la Ville a adopté un dispositif de rémunération des artistes plasticiens accueillis dans les lieux d'exposition de la Ville, à hauteur de 1 000 € pour une exposition monographique en solo ou en duo (500 € par artiste) et 1 500 € forfaitaire pour une exposition collective de 3 à 10 artistes. Les rémunérations donnent lieu à un contrat de cession de droits de représentation.

Située sur l'île Versailles, la Maison de l'Erdre est un espace dédié à la découverte de l'écosystème de l'Erdre. Cette Maison a été construite selon le schéma d'une maison de thé japonais traditionnel avec à son centre un jardin sec. La Maison de l'Erdre dispose d'un espace disponible à son entrée qui accueille des animations, des expositions, des conférences, des spectacles... Les expositions accueillies sont en lien avec la culture asiatique (techniques, esthétique...) ou avec la biodiversité et la nature.

Afin d'avoir une cohérence avec les artistes plasticiens accueillis dans les autres lieux gérés par la Ville, il est proposé d'étendre le dispositif de rémunération des artistes plasticiens aux expositions accueillies à la Maison de l'Erdre à partir du 1^{er} janvier 2023.

- **Plan France relance – Avenant à la convention avec l'État pour le financement du projet « paysages nourriciers »**

Par délibération en date du 17 décembre 2021, la Ville a approuvé la convention relative au financement du projet « paysages nourriciers » dans le cadre du plan France Relance. Ce projet avait été présenté en réponse à l'appel à projets « Projets alimentaires territoriaux » organisé par l'ADEME, la Région et l'Etat (DRAAF) dans le cadre du plan de relance et avait été retenu pour une subvention de 79 600 €.

Après échange avec la DRAAF, une proposition de crédits supplémentaires, de 72 524 € a été faite à la Ville permettant de prendre en charge une part plus importante du projet. Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe financière en prenant en compte l'évolution des dépenses de personnel et leur répartition dans le temps (-3,15%), de permettre le financement du projet à hauteur de 152 124 € en complétant le premier financement par l'octroi de 72 524 € supplémentaires et de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 (cf. annexe 11.)

- **Remboursement de factures d'eau à la SPLA Nantes Métropole Aménagement**

La SPLA Nantes Métropole Aménagement est l'aménageur de la ZAC du Pré Gauchet. Le 15 juillet 2020, une remise d'ouvrage des aménagements du Boulevard de Berlin, de la rue Marcel Paul et de voies annexes a été faite à Nantes Métropole. Malgré la remise d'ouvrage, Nantes Métropole Aménagement a continué à être facturé des consommations d'eau pour l'arrosage des espaces verts d'accompagnement de voirie alors que les compteurs d'eau auraient dû être repris au nom de la Ville de Nantes. Aussi, il est proposé de rembourser à Nantes Métropole Aménagement deux factures d'eau de respectivement 205,82 € et 7 953,39 € qu'elle n'aurait pas dû payer.

- **Restaurants et buvettes des parcs et jardins –Avenant de prolongation de contrat du Manoir de Procé**

La convention d'occupation du domaine public du Manoir de Procé conclue avec la SARL Le Rêve d'une Chose se termine le 31 décembre 2022. Un nouvel appel à projets pour l'exploitation de cet établissement à partir de 2023 aurait dû être lancé à la rentrée. Toutefois, cet appel à projet, eu égard à sa nature, rentre désormais dans le champ des concessions de service.

Aussi, afin de respecter les délais nécessaires à la procédure et afin de ne pas laisser le Manoir vide de toute exploitation pendant cette période, il est proposé de prolonger par avenant, la convention d'occupation du domaine public de 3 mois, du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023.

Cf. annexe 12.

- **Plans paysage et patrimoine – Convention de co-financement entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, et la Ville de Saint-Sébastien**

La démarche de Plan Paysage et Patrimoine initiée par la Ville de Nantes en 2016 se porte sur et autour de la Loire, s'inscrivant en cela dans la suite des engagements Loire adoptés par la métropole en 2015 et notamment les engagements visant à la qualité des paysages de bord de Loire.

La nouvelle démarche intègre dans son titre le terme de nature pour exprimer une inflexion méthodologique visant à intégrer dans l'équipe de conception les compétences en écologie que requiert à la fois la Loire et la nécessaire amélioration de la prise en compte des enjeux environnementaux notamment de biodiversité dans les process de conception de la ville pour être en phase avec la stratégie – Eviter Réduire Compenser et avec les enjeux d'accélération des changements climatiques en cours. Le Plan Paysage Nature&Patrimoine est une contribution à la mise en œuvre du méta-projet de l'Etoile verte métropolitaine sur l'une de ces branches majeures.

Dans le contexte de transition, notamment sur un espace qui connaît une forte appropriation et une grande variété d'usages, la collectivité a naturellement la responsabilité de ne pas faire disparaître le passé et doit faciliter la prise de décision collective sur ce qui fait patrimoine pour le conserver et le mettre en valeur. Afin d'avancer sur un périmètre qui englobe les villes de Nantes et Saint-Sébastien Nantes métropole a décidé de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage estimée à 80 000 € HT, que les deux villes acceptent de financer à hauteur de 20 000 € chacune.

Aussi, il est proposé d'approuver la convention de co-financement de l'AMO pour le Plan Paysage Nature&Patrimoine Loire (cf. annexe 13.)

- **Petite enfance – don de mobilier**

Dans le cadre du déménagement du LAEP SQUARE, il est proposé de faire don à des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité au bénéfice des familles et de la petite enfance :

- don d'une table basse jaune à l'association « Ilôt Familles Nantes » (Phare de l'Ilôt),
- don d'un camion porteur et d'une poussette jouet à l'association CEMEA Nantes.

Le montant du don est estimé à moins de 200 €.

- **Versement d'un acompte au Comité des œuvres sociales (COS)**

Le comité des œuvres sociales (COS) a pour objet d'organiser des actions et de proposer des prestations dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droit) de la Ville de Nantes notamment.

Un acompte de 336 042 € selon les modalités de calcul et de versements fixés dans la convention 2019-2022 est donc à prévoir pour le 15 janvier 2023.

Il est proposé au conseil d'approuver le versement de cet acompte.

- **Ouverture d'un lieu expérimental des pratiques sportives libres – Convention**

Pour le mandat 2020-2026, la Ville de Nantes a pris l'engagement d'ouvrir, avec les collectifs et les pratiquants, un lieu expérimental dédié aux pratiques sportives et culturelles urbaines (skate, BMX, slackline, roller, parkour, streetworkout, fitness). Ce projet, inscrit au plan pluriannuel d'investissement des sports s'intègre à sa politique sportive municipale dans le cadre de Nantes Terrain de Jeux : offre d'activités sportives qui accompagne les pratiques sportives libres.

Après de nombreuses recherches en lien avec les services de l'aménagement urbain, un site où pouvoir réaliser ce lieu a été identifié.

L'emprise est composée d'un bâtiment « Fercam » et d'un terrain aux abords, dans une parcelle faisant au total une superficie de 1 390 m, dont le propriétaire est Nantes Métropole. L'emplacement étant situé dans le périmètre du futur Jardin du Rail et de son Quai Wilson, la Métropole a mis à disposition cette parcelle à la SAMOA, qui conduit le projet urbain de l'île de Nantes avec sa maîtrise d'œuvre urbaine.

La SAMOA met donc à disposition de la Ville de Nantes à titre gracieux, la parcelle objet de la présente convention d'occupation précaire (cf. annexe 14.)

L'objectif commun et partagé étant que les sports nature, urbains et de glisse urbaine constitutifs des pratiques sportives libres (Nantes Terrain de Jeux) puissent être intégrés et trouver leur place dans le cadre du projet de Jardin du Rail, et de son Quai Wilson.

Les aménagements réalisés dans le cadre du projet urbain de l'île de Nantes sont programmés à compter de mi 2024 au plus tôt.

- **Projet de modernisation des équipements numériques des écoles nantaises – Demande de subvention FEDER React EU auprès du Conseil régional des Pays de la Loire**

Dans le cadre du plan de relance européen FEDER -REACT EU, le Conseil régional des Pays de la Loire, autorité de gestion de ce fonds a lancé un appel à projets. Les projets présentés doivent répondre à l'objectif de réparation des dommages liés à la crise Covid-19 et de transition vers une économie verte, numérique et résiliente. Le projet de la Ville de Nantes d'équipement numérique des écoles nantaises et des familles répond à l'objectif spécifique 1 de REACT EU de « renforcer la transition numérique en favorisant l'usage du numérique dans l'éducation notamment dans les établissements d'enseignement ». Cette opération est menée en partenariat avec Nantes Métropole dont les services seront chargés de la modernisation du système d'information des écoles. Il est proposé d'une part, de faire une demande de subvention conjointement avec Nantes Métropole, auprès de la Région des Pays de la Loire, et d'autre

part, d'approuver une convention de partenariat avec Nantes Métropole définissant les modalités de coopération pour la mise en œuvre de ce projet en ce qui concerne les modalités de gestion de cette subvention (cf. annexe 15).

V – Remises gracieuses et annulations de titres

Nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur la remise gracieuse de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivante (à imputer au chapitre 65, sous-fonction 11-10) :

1) Remise gracieuse totale :

Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
VAUTRIN Aurélie	VN 2022 07 0419	140,53 €	140,53 €	Erreurs PM et Fourrière
DERRIENNIC Camille	VN 2022 09 1290	127,69 €	127,69 €	Classement Pve par OMP
CLAUTOUR Yann	VN 2022 07 0740	121,27 €	121,27 €	Mauvaise signalisation
		389,49 €	389,49 €	

2) Remise gracieuse partielle :

Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
DAO CHEVILLOTTE Chloé	VN 2022 05 1188	134,11 €	93,88 €	Pbs financiers
MAIAH Moni	VN 2022 06 0102	255,38 €	127,69 €	Pbs financiers
		389,49 €	221,57 €	

Il convient d'accorder une remise gracieuse totale d'un montant de 545,92 € pour les titres de recettes n° 1267/2018, 1717/2018, 3047/2018, 180/2019, 705/2019, 1166/2019, 1574/2019, 2926/2019, 126/2020, 826/2020, 2413/2020, 235/2021, 797/2021, 1251/2021, 2641/2020, 25/2021, 364/2021, 596/2021, 875/2021, 1385/2021, 1848/2021 et 2553/2021 émis à l'encontre de M. Davidi SIRBILADZE concernant les factures de crèche et de périscolaire compte tenu de sa situation financière.

Il est proposé une remise gracieuse totale d'un montant de 420,48 € pour le titre de recettes n° 772/2019 émis à l'encontre de Mme Emilie SUDRET, concernant la facture de multi-accueil Petite Enfance, compte tenu de la situation.

VI – Admission en non-valeur de taxes d'urbanisme

La Direction Générale des Finances Publique a transmis deux demandes d'admission en non valeur concernant d'anciennes taxes locales d'équipement relatives à des permis de construire accordés avant le transfert de cette taxe en 2001 à la communauté urbaine de Nantes devenue Nantes Métropole. Le montant total s'élève à 16 441 €. Il est proposé d'admettre en non valeur ces deux dossiers joints en annexes 16 et 17.

VII – Protection fonctionnelle des élus

Conformément à l'article L. 2123-35 du CGCT, la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont il pourrait être victime à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

Dans le cadre de menaces et messages menaçants reçus par Madame la Maire, il est nécessaire d'engager des procédures juridiques précontentieuses et au besoin contentieuses. Il vous est proposé d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Johanna Rolland, par la prise en charge des frais d'avocat.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le versement d'une subvention d'équipement de 440 326 € à Nantes Métropole Habitat pour le financement des travaux de réhabilitation de la Cité communale Moulins des Carmes ;
2. approuve les propositions des jurys des CLAP telles qu'exposées ci-dessus et autorise le versement des bourses et subventions afférentes ;
3. approuve les aides à la première mobilité internationale des jeunes en autonomie et autorise le versement des bourses afférentes ;
4. approuve le remboursement du trop-perçu de 14 447,85 €, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, par l'association l'association Entreprise dans la cité ;
5. approuve le versement d'une bourse de 381 € à Madame Marion Dolo au titre du « Legs Deville » ;
6. approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Berekty ;
7. approuve la convention avec la Cimade et le versement à celle-ci d'une subvention de 3 000 € (annexe 2) ;
8. approuve le versement de subventions à différentes associations dans le cadre de la politique publique Ville non sexiste, pour un montant de 3 940 € (annexes 3 à 5) ;
9. approuve le versement de la subvention à l'association C WEST pour un projet Kesk'IA, pour un montant de 15 000 € ;
10. approuve le versement de la subvention à l'association Soli'Cités, pour un montant de 10 000 € (annexe 6) ;
11. autorise le versement des avances sur subventions 2023 telles que précisées ci-dessus ;
12. approuve les tarifs et taxes de prestations funéraires des cimetières nantais (annexe 7) ;
13. approuve les tarifs des repas adultes des multi-accueils petite enfance ;
14. approuve les tarifs de location de matériels du service Fêtes Manifestations et logistique ;
15. approuve les tarifs de prestation de main d'œuvre du Pôle Maintenance et Ateliers ;
16. approuve les tarifs des accueils périscolaires pour l'année 2023 ;
17. approuve l'évolution des tarifs des droits d'occupation du domaine public du marché de Talensac, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
18. approuve l'avenant n°1 de prolongation 2023-2024 de la convention territoriale globale entre la Ville de Nantes et la Caisse des allocations familiales de Loire Atlantique (annexe 8) ;

19. approuve la convention avec Nantes Métropole pour l'installation d'un composteur dans l'enceinte du cimetière Sainte-Anne ancien (annexe 9) ;
20. approuve l'avenant n°2 (annexe 10) à la convention avec l'association des seniors nantais ;
21. approuve l'extension du dispositif de rémunération des artistes plasticiens aux expositions accueillies à la Maison de l'Erdre à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
22. approuve l'avenant à la convention avec l'État pour le financement du projet « paysages nourriciers » (annexe 11) ;
23. approuve le remboursement de deux factures d'eau à Nantes Métropole Aménagement pour un montant total de 8 159,21 € ;
24. approuve l'avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public du Manoir de Procé avec la SARL Le rêve d'une chose (annexe 12) ;
25. approuve la convention de co-financement de l'AMO pour le Plan Paysage Nature&Patrimoine Loire (annexe 13) ;
26. approuve le don de mobilier à l'Ilôt Familles Nantes et CEMEA Nantes ;
27. approuve le versement d'un acompte de 336 042 € au comité des œuvres sociales (COS) ;
28. approuve la convention d'occupation précaire à titre gracieux avec la SAMOA, dans le cadre de l'ouverture d'un lieu expérimental des pratiques sportives libres (annexe 14) ;
29. décide de se prononcer favorablement sur la remise gracieuse de frais d'enlèvement de fourrière automobile présentée,
30. accepte d'accorder une remise gracieuse totale des différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles cités ci-dessus ;
31. autorise Mme la Maire à solliciter une subvention React EU conjointe avec Nantes Métropole auprès du Conseil régional des Pays de la Loire pour le projet de modernisation des équipements numériques des écoles nantaises ;
32. approuve la convention d'accord de partenariat ci-jointe avec Nantes Métropole définissant les modalités de coopération entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole en ce qui concerne la demande et le suivi de la subvention FEDER React EU (annexe 15) ;
33. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des dossiers présentés en annexe et d'en donner décharge à la Direction Générale des Finances Publiques à hauteur de 16 441 € (annexes 16 et 17) ;
34. accorde la protection fonctionnelle à Mme Johanna Rolland ;
35. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 voix contre).

Non participation au vote de Mme PIAU.

Délibération n°48

Conseil municipal du 9 décembre 2022

**Attribution de subvention – Politique de soutien aux lieux culturels – SAMOA –
Approbation.**

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel ouvert aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Politique de soutien aux lieux culturels :

La SPL Société d'Aménagement de la métropole Ouest Atlantique (SAMOA) porte le projet Min de Rien, sur l'ancien site du Min de Nantes, un tiers-lieu hors normes de 17 000 m², en plein cœur de Nantes, où créer, fabriquer, répéter, produire, expérimenter et innover prennent tout leur sens.

Afin de permettre le lancement de l'activité de Min de Rien, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la SAMOA, au titre de l'année 2022.

La structure n'a pas bénéficié de subvention en 2021 et 2020. Elle a formulé une demande de 10 000 € au titre de l'année 2022.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le versement d'une subvention de 10 000 € à la SAMOA au titre de l'année 2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(9 voix contre).

Non participation au vote de Mme GARNIER et de M. TRICHET.

Délibération n°49

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Association Pirouette – Projet de relocalisation et d’extension de la crèche Pirouette située 7 rue des Perrines à Nantes – Emprunt auprès de la Banque Postale – Garantie d’emprunt de la Ville – Convention – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'association Pirouette est gestionnaire de la crèche Pirouette située 7 rue des Perrines à Nantes. L'association a sollicité la Ville en août 2022 pour l'octroi d'une garantie à 100 % d'un emprunt de 600 000 € pour le financement du projet de relocalisation et d'extension de sa crèche.

Actuellement dotée d'une capacité d'accueil de 20 places agréées, la crèche Pirouette souhaite développer son activité et étendre sa capacité d'accueil à 39 places au total. L'association souhaite réaliser une construction neuve sur le terrain à l'arrière du jardin actuel de la crèche. Actuellement, l'association loue ses locaux d'activités auprès de Nantes Métropole Habitat et souhaite devenir propriétaire. La livraison des locaux, prévue fin 2024, permettrait l'ouverture des nouvelles places en janvier 2025.

Ce projet de relocalisation et d'extension est estimé à 1 626 207 € TTC et sera porté selon le plan de financement prévisionnel décomposé comme suit :

- apport en fonds propres de l'association : 358 207 €
- subvention d'investissement de la CAF : 468 000 €
- subvention d'investissement de la ville de Nantes (sous réserve du vote du conseil municipal en février 2023) : 200 000 €
- emprunt bancaire auprès de la Banque Postale : 600 000 € avec garantie Ville (100 %).

L'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale sera réalisé aux conditions suivantes, au vu de l'offre de prêt reçue (annexe 1) :

- Montant : 600 000 €
- Taux fixe : 2,02 %
- Durée : 20 ans après la période de préfinancement de 24 mois dont le terme est fixé au 29 décembre 2024
- Échéance : mensuelle, avec date prévisionnelle de la 1^{ère} échéance au 1^{er} février 2025
- Mode d'amortissement du capital : échéances constantes à terme échu
- Frais de dossier : 600 €

Après examen de ce dossier, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de garantie d'emprunt de la Ville, sous la forme d'un engagement de caution et sous réserve du respect des conditions suivantes par l'association Pirouette :

- Affectation exclusive des fonds empruntés à la réalisation de l'opération de relocalisation et extension de la crèche Pirouette qui sera située à l'arrière du jardin actuel de la crèche se situant au 7 rue des Perrines à Nantes ;
- Signature par l'association de la convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe 2, fixant ses obligations en contrepartie de l'engagement de la Ville ;
- constitution par l'association Pirouette, à ses frais et au profit de la Ville de Nantes, d'une hypothèque de premier rang sur le bien immobilier, situé à l'arrière du jardin actuel de la crèche se situant au 7 rue des Perrines à Nantes. L'établissement et la signature de l'acte d'affectation hypothécaire devront intervenir au plus tard dans le délai d'un an à compter de la signature de la convention de garantie d'emprunt. Cette condition constitue une condition suspensive à l'octroi de la garantie de la Ville.

En ce sens, la Ville s'engage, au cas où l'Association Pirouette, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur demande de la Banque Postale adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts, ni exiger que la Banque Postale discute au préalable avec l'organisme défaillant.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 100 % pour l'emprunt de 600 000 €, que l'association Pirouette souhaite contracter auprès de la banque pour une durée de 20 ans + période de préfinancement, au taux fixe de 2,02%, pour le financement de l'opération de relocalisation et extension de la crèche Pirouette qui sera située à l'arrière du jardin actuel de la crèche se situant au 7 rue des Perrines à Nantes, dans les conditions indiquées ci-dessus ;
2. s'engage au cas où l'association Pirouette pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme bancaire discute au préalable avec l'association Pirouette ;
3. s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti ;
4. autorise Mme la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Postale et l'association Pirouette pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe 2 et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie ;
5. autorise, d'une manière générale Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°50

Conseil municipal du 9 décembre 2022

Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire – Rapport d’observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Nantes, au titre des années 2015 et suivantes – Rapport des actions entreprises suite aux observations de la chambre – Information.

*M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

Le contrôle organique de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire relatif à la Ville de Nantes a été formalisé par un rapport d’observations définitives qui a fait l’objet d’une délibération du Conseil municipal le 17 décembre 2021.

L’article L.243-9 du code des juridictions financières prévoit que dans un délai d’un an à compter de la présentation des rapports d’observations définitives à l’assemblée délibérante, celle-ci soit informée des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes, par la présentation d’un rapport.

Le rapport, objet de la présente délibération, comporte ainsi la présentation des actions entreprises.

Au titre de ces actions figurent notamment :

- un renforcement des régularisations sur l’actif afin que la comptabilité de la Ville de Nantes reflète fidèlement sa situation patrimoniale ;
- l’établissement de la stratégie patrimoniale à l’échelle de la collectivité ;
- une opération de plan de continuité d’activités informatique, des tests réguliers des dispositifs de sauvegarde ;
- des actions pour prendre en compte l’évolution de la menace Cyber ;
- la poursuite de la démarche de diffusion de la culture de la protection des données personnelles au sein des services ;
- l’intégration dans les pièces du marché relatif à l’accueil et l’animation périscolaires des écoles publiques et en amont de sa notification d’une base d’indicateurs de suivi périodique complétée ensuite avec le titulaire du marché ;
- l’engagement en 2022 d’une démarche de calcul du coût de l’élève qui vise à intégrer l’ensemble des coûts, achats et prestations de service, charges de personnel, fluides et charges de structure

de façon à former un coût complet par activité scolaire, périscolaire extrascolaire et par type d'élève (maternelle/élémentaire).

Ce rapport sera communiqué à la Chambre régionale des comptes qui produit une synthèse annuelle des rapports de suivi qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre à la conférence territoriale de l'action publique.

La Cour des comptes intègre cette synthèse au sein de son rapport public annuel.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport présentant les actions entreprises par la Ville de Nantes suite aux observations de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire au titre du rapport d'observations définitives relatif au contrôle et à la gestion de la Ville de Nantes pour les années 2015 et suivantes ;
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV Débats

La séance est ouverte à 9 heures.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Bonjour à toutes et à tous. Chers collègues, nous avons, pour commencer, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Olivier Chateau. Merci.

Avant de démarrer nos travaux proprement dits, je donne la parole à Marie-Annick Benâtre pour évoquer devant vous un sujet tout à fait important.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de démarrer l'examen des délibérations de ce conseil, je voudrais saluer une nouveauté significative pour notre collectivité, pour notre assemblée et pour celles et ceux qui nous suivent ici ou à distance.

En effet, pour la première fois, cette séance sera interprétée en langue des signes française et ceci, en temps réel pour le public présent dans la salle et à distance, via la retransmission sur la chaîne YouTube de la Ville et sur Télénantes.

Quatre professionnels de la SCOP TIC44 vont se relayer toutes les quinze minutes pour traduire nos décisions, nos interventions et prises de position. J'aimerais, en notre nom à tous et toutes, les saluer et les remercier. Vous voyez Marion à l'écran, Vivien, traducteur sourd, qui est présent dans la salle, Fanny, qui est aussi derrière l'écran et Rémi, qui est également présent dans la salle. Je voudrais les saluer vivement.

Durant ce mandat, vous le savez, nous avons fait de l'égalité un marqueur politique fort, devant irriguer notre collectivité aussi bien dans les politiques publiques que dans l'accès à la vie de la cité. Dans cette démarche, garantir un accès à la citoyenneté et au débat démocratique est essentiel. C'est tout le sens de cette mesure nouvelle, qui se généralisera bien sûr à tous nos conseils municipaux et aux conseils métropolitains d'ici la fin du mandat.

Cette action n'a rien de symbolique ou d'accessoire. Elle était, je le sais, très attendue par la communauté sourde de notre territoire. Je leur souhaite donc la bienvenue et une très bonne journée. Merci à vous.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci, Marie-Annick Benâtre, pour cette intervention. Merci surtout à celles et ceux qui vont nous permettre d'ouvrir plus largement notre conseil. Nous aurons cet après-midi une délibération sur le Conseil nantais de l'accessibilité universelle, qui montrera, là aussi, comment une nouvelle étape est en train de se passer. Cela fait partie de la cohérence et de la détermination collective qui sont les nôtres sur ces sujets.

Chers collègues, avant de démarrer, je dois vous préciser, puisque nous avons désigné notre collègue Olivier Chateau comme secrétaire de séance mais que désormais, vous le savez, avec les nouvelles règles, un certain nombre d'entre nous doivent sortir de la salle quand ils sont empêchés de voter une délibération, que dans les petites nouveautés liées à cette législation, nous devons désigner une première suppléante du secrétaire de séance en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Chateau – je propose Delphine Bonamy –, et que nous devons désigner aussi un deuxième suppléant en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bonamy, et je propose donc Pierre-Emmanuel Marais.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 – Approbation

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de notre séance du 14 octobre dernier. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons ensuite, comme traditionnellement, le compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce sujet mais que notre Conseil est simplement amené à prendre acte.

Le Conseil prend acte.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Je me permets d'intervenir sur cette délibération ou plutôt, sur ce compte rendu, pour exercer une sorte de droit de suite, puisqu'au précédent conseil municipal, nous vous avons sollicitée pour vous demander une sorte de point d'étape sur le recrutement de nos policiers municipaux nantais. Vous vous en souvenez, nous avions souhaité un comité de suivi des engagements de la Ville. Il y en a eu plusieurs. Vous nous aviez renvoyés à une commission « personnel et affaires générales » et vous avez proposé il y a quelques jours, par l'intermédiaire de Madame Bassal – je ne siège pas à cette commission mais je crois que c'est elle –, un point d'étape sur le recrutement de nos policiers municipaux.

Avant toute chose, pour bien commencer la matinée, je voulais vous en remercier, Madame la Maire. Il est important, quand on siège en conseil municipal, que ce soit suivi d'effet, et cela l'a été.

Je vais entrer dans une partie un peu moins agréable, maintenant, de mon intervention matinale. Je vous prie de m'en excuser par avance, mes chers collègues.

Qu'est-ce que l'on apprend au travers du point de Madame Bassal ? La Ville a recruté, depuis le début du mandat, 42 agents sur les 120 auxquels vous vous êtes engagés. Je rappelle, parce que tout le monde n'a peut-être pas tout en tête : 70 policiers municipaux lorsque vous avez signé le contrat de sécurité intégrée avec Monsieur Darmanin en 2021 et ensuite, 50 policiers municipaux supplémentaires, il y a quelques semaines, à la suite de la rentrée difficile que nous avons connue. Cela fait donc 120 policiers municipaux. Vous en avez recruté 42 et il y a eu quinze départs. Cela fait donc un solde net de 27 agents, ce qui, à notre sens, n'est pas tenable et n'est pas suffisant pour permettre à la Ville d'assurer l'ensemble de ses prérogatives de sécurité.

Je rappelle par ailleurs que l'État, lui, en a affecté 70. 27 pour la Ville en l'espace de deux ans, bientôt trois, et 70 pour l'État... Je pense qu'il faut quand même se poser des questions.

Par ailleurs, il y a un taux de départs qui est important, puisque quinze agents sont partis sur environ 140 policiers municipaux aujourd'hui, soit plus de 10 % de turnover. Ceci, là aussi, nous interroge, et je pense qu'il faut investiguer la question de ces départs : pourquoi ces agents quittent-ils leurs fonctions au sein de notre police municipale de Nantes et ne faut-il pas se poser également la question des conditions de leurs interventions ainsi que celle de leur armement ? Ce n'est pas une passion pour les armes à feu, je le précise tout de suite pour Monsieur Bolo. C'est simplement, je pense, un débat qu'il faut poser sereinement. Cela ne réjouit personne. La montée de la violence dans notre ville et plus largement, dans notre société, ne réjouit personne, mais je pense que notre responsabilité est aussi de la prendre en compte et d'agir en fonction.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais dire ce matin en suite du conseil municipal du mois d'octobre dernier. Et encore une fois, je vous remercie d'avoir pris le temps de faire ce point. Je pense qu'il va falloir accélérer sérieusement dans les mois à venir pour atteindre les objectifs de 120 policiers municipaux supplémentaires que vous avez vous-même fixés. Nous sommes à mi-mandat. Un solde net de 27 policiers municipaux, cela ne fait même pas un de plus par mois. Je pense qu'il faut tout de même faire attention dans les messages que nous envoyons.

Si vous prenez la mesure de l'insécurité qui nous concerne, il faut que derrière, cela suive, qu'il y ait des recrutements, qu'il y ait des actes, et il faut que nous puissions, devant les Nantais, leur montrer que nous prenons en compte la montée de l'insécurité dans notre ville. Nous aurons l'occasion de refaire des points. Je souhaite que le point qu'a fait Madame Bassal la semaine dernière à la commission soit institué de manière permanente pour que nous ayons cette visibilité sur l'évolution de nos effectifs de police municipale.

Merci.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Je ne voulais pas intervenir sur ce sujet spécifiquement mais j'appuie quand même votre intervention, Madame Garnier, en ajoutant notre demande : nous n'avons jamais eu de réponse sur la nécessité de mettre en place une brigade canine, qui nous semble une bonne mesure à proposer à nos policiers municipaux.

Sur cette deuxième délibération, je voulais intervenir au sujet la Maison du peuple, à nouveau, parce que nous n'avons pas encore vu de débat ni de spécificité sur la convention qui aurait pu être votée dans cette délibération.

Il y a deux mois, nous avons demandé le détail de la convention signée, que nous avons bien reçue, hier matin, la veille du conseil. Merci, mais cela donne tout de même l'impression qu'il y a une gêne et surtout, une volonté de cacher ce débat. Pour la création d'un centre d'action climatique et citoyen, lieu de création des alternatives, il me semble qu'un débat n'était pas de trop, vu le type d'associations qui vont intégrer cet espace et l'enjeu du sujet.

La dernière fois, nous avons parlé d'un squat, car ces associations du collectif la Base et les élus proches de LFI évoquaient d'en faire un lieu inconditionnel autogéré. Et vous aviez d'ailleurs vivement réagi. Mais si ces associations et la Mairie n'ont rien à cacher, pourquoi le Conseil ne peut-il pas en débattre ?

Nous savons que des associations comme Alternatiba, Extinction Rebellion, Attac et beaucoup d'autres qui composent la Maison du peuple appellent ouvertement à la désobéissance civile et donc, à transgresser la loi.

Vous indiquez qu'une concertation a été organisée avec les habitants. Certes. Elle a été bien discrète et nous, en tant qu'élus, nous n'avons pas été informés ni conviés.

Une belle omertà organisée pour ce futur lieu d'organisation de futures manifestations, encore un cadeau indirect à la France insoumise, une décision politique que vous cachez et que vous rendez bien discrète... Et j'oublie ce cadeau que vous faites à ces associations : il s'agit du loyer, que vous leur offrez.

Il aurait mieux valu, je pense, pour notre objectif commun d'actions pour le climat, accentuer beaucoup plus, par exemple, la place d'Écopole – je sais que nous allons en débattre tout à l'heure – ou des initiatives comme la « galerie zéro déchet ».

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je vais laisser Mahaut Bertu répondre – je vois que Simon Citeau réagit également –, mais je voudrais tout de même inviter, en ce début de conseil, à peser les mots employés, Madame Oppelt. « Omertà », « transparence », « des choses à cacher... » Il me semble que tous, ici, en tant qu'élus de la République, nous devons choisir les mots que nous employons à dessein.

Vous avez reçu un courrier extrêmement précis, qui vous donne l'ensemble des éléments de la convention qui fixe les règles du jeu. Les élus ont été à votre disposition sur ce sujet. Il vous a été indiqué le calendrier de concertation avec les riverains.

Ce sujet est évidemment strictement encadré, avec vérification par l'ensemble des services de la Ville, que je remercie pour leur mobilisation sur ce sujet. Je ne voudrais donc pas que nous laissions croire à celles et ceux qui nous écoutent que c'est un sujet dont nous ne voudrions pas parler : cela va bien faire quatre ou cinq fois que vous nous en parlez, donc je n'ai pas franchement pas l'impression que l'on esquivait la question. Non seulement vous avez eu toutes les réponses, mais vous les avez eues à l'oral et à l'écrit. Je crois que nous ne sommes pas obligés de démarrer le conseil municipal par des jeux de rôle. Nous nous sommes eues hier soir au téléphone et nous avons à nouveau évoqué ce sujet.

Vous pouvez donc contester la décision de la Ville, cela, c'est votre liberté et votre droit d'élue de la République le plus total. Mais vous ne pouvez pas utiliser ni le mot « omertà » ni l'absence de transparence, tout simplement parce que ce n'est pas la réalité sur le sujet.

Mahaut Bertu, puis Simon Citeau.

Mme BERTU, Adjointe – Bonjour à toutes et à tous.

Effectivement, le centre d'action climatique dont vous parlez est un engagement de mandat. Je tiens à le rappeler : c'est un engagement que nous avons écrit noir sur blanc dans notre programme et qui trouve son atterrissage dans ce site.

Par ailleurs, vous parlez de la réunion... Moi, j'aimerais parler de cette réunion, parce que c'est une réunion où il y a eu des dizaines et des dizaines de riverains, où nous étions avec Robin Salecroix et Simon Citeau pour parler de l'ensemble du projet qui a lieu sur ce site, puisque vous focalisez sur le plus petit de ces bâtiments, mais qu'il y a bien trois bâtiments, dont un, très grand, qui vit depuis plus d'un an avec un projet extrêmement intéressant, qui a intéressé les riverains et sur lequel nous avons vraiment un très bon rapport entre ce qui s'y passe, les acteurs, les habitants qui sont hébergés et les habitants, les riverains qui sont autour.

J'aimerais donc juste redire que cette réunion était particulièrement intéressante, et il est dommage que vous n'y ayez pas participé, puisque c'était une réunion publique et qu'il aurait pu être intéressant d'entendre que les riverains ne focalisent pas comme vous sur ce point-là.

Vous parlez sans cesse de squat dans ce bâtiment. Je vais redire publiquement ce qui est écrit dans la convention que vous avez reçue non pas hier, mais il y a deux jours, et hier effectivement en main propre. Dans cette convention, il est écrit noir sur blanc qu'il ne peut y avoir lieu d'hébergement dans ce bâtiment. C'est écrit dans notre convention, parmi un certain nombre de points où nous stipulons que nous attendrons l'association et auxquels nous ne dérogerons pas. C'est écrit, vous le savez, nous vous l'avons dit, nous vous en avons fait la preuve avec la remise de cette convention, donc il serait bien d'arrêter de propager de fausses informations dans ce sens.

Par ailleurs, nous vous avons remis, en plus de la convention, un certain nombre de documents complémentaires, y compris les documents réglementaires que nous avons envoyés à la préfecture, puisque vous dénoncez aussi une manière de faire qui ne conviendrait pas. Tout a donc été fait dans les règles et vous en avez bien eu la preuve.

Et il s'agit bien d'un usage transitoire, avant travaux, dans un cadre habituel ou la direction de la vie associative peut effectivement envisager différents types de loyer en fonction des bâtiments, de leur état, de leur usage. Et en effet, il s'agit là d'une utilisation temporaire de bâtiments qui ne sont pas finalisés, sur lesquels il y aura des travaux. C'est donc là un usage assez habituel, encore une fois, en termes de mise à disposition.

Je terminerai juste sur la France insoumise, puisque vous en parlez chaque fois. La France insoumise ne fait pas partie des acteurs qui sont membres de la Base qui seront dans ce lieu, puisque nous avons là une série d'associations qui ont pour objectif les questions climatiques. Ce n'est donc pas du tout le sujet, encore une fois. Et je sais que vous avez eu un rendez-vous avec la Base Maison du peuple pour en parler, qu'ils vous l'ont dit, il y a maintenant un peu plus d'un mois. Ce serait donc bien d'arrêter avec ce sujet qui n'a pas lieu d'être. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci de me donner la parole.

Effectivement, pour moi, il y a une caricature dans la façon de voir les choses. Déjà, je remercie Mahaut d'avoir un peu dézoomé. Je pense qu'il est important aussi de donner à voir ce qui se passe sur le site.

Il faut rappeler que la collectivité prend en charge la mise à l'abri d'un certain nombre de personnes sans accompagnement de l'État. Il me semble important de le souligner : cela fait partie des engagements forts que nous portons, nous, collectivité. C'est financé à la fois par la Métropole et par la Ville de Nantes. J'aimerais bien que l'État soit davantage au rendez-vous sur ce sujet.

Effectivement, le lien avec les habitants est précieux et majeur. Nous avons fait trois temps au cours de l'année qui s'est écoulée pour échanger sur ce qui se passe pour l'avenir du Broussais, parce que comme l'a bien dit Mahaut, cela concerne l'avenir des trois bâtiments. Il y a d'abord eu une porte ouverte du site de l'ANEF Ferrer où nous avons déjà discuté et du calendrier et des différentes étapes qui seraient proposées sur chacun des bâtiments. Chaque fois, tous les événements font l'objet d'une information via les réseaux numériques et par courrier auprès des riverains, parce qu'il est évidemment important que les riverains puissent s'exprimer sur un périmètre suffisamment large.

Nous avons fait un deuxième temps où nous étions proches de la mairie de quartier, où les habitants pouvaient venir, s'ils le voulaient, à côté du tramway, pour échanger. Et en effet, nous avons eu des échanges et des questions des habitants sur ce sujet.

Enfin, il y a eu cette réunion publique, qui a permis de poser le calendrier sur les trois bâtiments sur ce qui va se passer.

Effectivement, nous avons aujourd'hui besoin des associations sur le climat pour travailler à nos côtés parce que nous savons que si nous voulons respecter les engagements climatiques de l'accord de Paris, respecter les 1,5 degré, nous avons besoin de tous. La mobilisation de la collectivité est majeure, la mobilisation des acteurs scientifiques est majeure et la mobilisation des acteurs du climat est également majeure. Ce sont des acteurs qui aujourd'hui, n'avaient pas de locaux pour travailler, pour se réunir, et je pense qu'il était important que nous puissions répondre à l'engagement que nous avons pris auprès des Nantais.

Mme la MAIRE – Merci. Je note que j'ai deux nouvelles demandes de prise de parole sur ce sujet. Je l'annonce d'emblée : je vais donner la parole à Madame Van Goethem puis à Tristan Riom. Je rappelle que ce sujet n'est absolument pas à l'ordre du jour de ce conseil. Je rappelle que Valérie Oppelt utilise le compte rendu des délégations, qui ne fait absolument pas mention de ce sujet, pour remettre une nouvelle fois le débat sur la table.

Je prends donc deux nouvelles interventions et ensuite, nous répondrons à la question de Madame Garnier sur le premier point, qui concerne la sécurité.

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – J'interviens juste en effet parce que n'est pas le sujet aujourd'hui mais jusqu'ici, cela n'a pas été le sujet. On parle de transparence. Est-il possible que tous les élus ou les responsables de groupe aient cette convention ? Merci.

Mme la MAIRE – Naturellement. Nous tenons à votre disposition la copie du courrier qui a été adressé à Madame Oppelt hier soir.

Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Je vais être court, mais je voulais dire que j'étais un peu las des attaques de Madame Oppelt sur les associations climat. Je pense qu'il faut vraiment sortir de la caricature. Vous parlez constamment de désobéissance. Mais en fait, qui désobéit aux traités internationaux, aujourd'hui ? C'est aussi l'État français, en matière de lutte contre le changement climatique. Il y a donc plein de désobéissance dont nous pouvons parler.

Ensuite, vous cherchez à opposer les associations les unes contre les autres. Je veux vous dire que c'est absurde. Opposer Écopole à Alternatiba n'a pas de sens. C'est un écosystème qui travaille ensemble. Vous êtes dans la caricature par rapport à ces acteurs. Vraiment, sortez-en, parce que personne n'y croit !

Mme la MAIRE – Merci. Je donne la parole à Aïcha Bassal pour répondre à la question de Laurence Garnier.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Vous vous étiez effectivement engagée, lors du précédent conseil municipal, à ce que lors de la commission, nous puissions échanger ou en tout cas, apporter les éléments

concernant les recrutements des policiers municipaux. J'ai pu regretter, mais comme nous avons pu le regretter globalement, que personne de votre groupe, Madame Garnier, n'ait été présent à cette commission.

(Intervention hors micro de Madame Garnier.)

Permettez-moi d'aller au bout de mon intervention, s'il vous plaît.

Effectivement, c'est un sujet qui vous tient à cœur, puisque vous nous en parlez à chaque conseil municipal. C'est un sujet sur lequel nous sommes mobilisés, puisque la sécurité est un droit. Et l'ensemble des élus du Conseil municipal sont mobilisés sur ce sujet. Néanmoins, quand nous vous avons proposé de venir pour en échanger, il n'y avait personne de votre groupe. C'est un fait. Je relate ici ce matin.

Vous évoquez les recrutements. En effet, nous sommes aujourd'hui, et je l'ai précisé, à 42 recrutements sur les 70 postes qui ont été créés. Nous avons tenu notre engagement de création de 72 postes. Vous parlez de quinze personnes qui seraient parties. Mais Madame Garnier, les policiers municipaux sont comme tous les agents de la Ville : ils font parfois le choix de partir pour une autre carrière professionnelle. Il y a également des départs en retraite, et s'agissant des 15 départs dont vous parlez, certains ont fait le choix de postuler à la PMTC, qui dépend de la Métropole. Il n'y a donc pas plus de départs à la police municipale nantaise qu'il n'y en a dans les autres services.

Ensuite, nous sommes mobilisés, vous le savez. Il y a eu un choix important de plusieurs grandes villes et de villes plus moyennes de créer des policiers municipaux. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu une crise sanitaire qui fait qu'il n'y a pas eu de concours pour les policiers municipaux.

En tout cas, ce que vous pouvez dire, aujourd'hui, et relater – et je relate ici ce que tous les Nantaises et Nantais doivent savoir –, c'est que nous sommes mobilisés, que nos services sont mobilisés pour pouvoir recruter ces policiers. Les postes sont créés et nous continuons à avancer sur ce sujet.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire.

Je trouve que l'explication de Madame Bassal, c'est tout de même un peu fort de café. L'argument qui consisterait à dire : nous avons tenu notre engagement parce que nous avons ouvert les postes, excusez-moi, mais est-ce une blague ou est-ce une caméra cachée ? Vous rendez-vous compte de ce que vous êtes en train de dire aux Nantaises et aux Nantais qui nous écoutent ? On a ouvert les postes donc on a rempli notre engagement... Le sujet n'est pas d'ouvrir les postes. Le sujet est d'avoir plus de policiers municipaux, des hommes et des femmes sur le terrain, prêts à protéger les Nantaises et les Nantais, pas d'ouvrir des postes pour ouvrir des postes...

Très franchement, posez-vous la question de savoir pourquoi notre police municipale n'est pas attractive aujourd'hui. Vous le disiez, il y a un certain nombre de communes qui ont créé des polices municipales. Il y a un certain nombre de communes, en Loire-Atlantique et partout en France, qui ont fait le choix d'armer leur police municipale. Quelle est la conséquence pour ces communes ? Ont-elles des difficultés à recruter ? Interrogez les maires de la métropole, posez-leur la question... Ils ont beaucoup moins de difficultés à pourvoir les postes ouverts que la Ville de Nantes.

Et quand vous êtes à 22 % – 22 % ! – des objectifs que vous vous êtes fixés, on peut quand même collectivement reconnaître qu'ils ne sont pas atteints. Et très franchement, il n'est pas acceptable que vous nous disiez : « on a tenu nos engagements ». Ce n'est pas acceptable !

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Je maintiens, Monsieur Bainvel, que nous avons tenu nos engagements. Nous avons créé les postes et nous mettons toute notre énergie pour pourvoir ces postes aujourd'hui. La question est effectivement de pourvoir ces postes. Quand vous dites que d'autres collectivités... Je vous invite à sortir un peu la métropole, Monsieur Bainvel, à regarder au niveau national : toutes les grandes villes, les villes moyennes, ont aujourd'hui du mal à recruter des policiers municipaux. Je vous l'ai dit, l'une des raisons, c'est qu'il n'y a pas eu de concours. Il n'y a pas eu de concours depuis le Covid. Donc aujourd'hui, je vous invite à regarder : des villes moyennes, des villes de toutes tendances politiques, je dis bien « de toutes tendances politiques », ont du mal à recruter.

Chez nous, nos équipes sont aujourd'hui mobilisées pour pourvoir ces postes-là. Je ne peux pas vous dire autre chose, Monsieur Bainvel. Nous sommes mobilisés. Nous sommes mobilisés et nous continuerons être mobilisés. C'est un sujet majeur, sur lequel nous continuerons à avancer.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt, et ensuite, je conclurai sur ce point et nous avancerons.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Très rapidement, simplement pour avoir une réponse, puisque je pose chaque fois la question, sur la brigade canine. Je pense que réellement, c'est une belle chose à mettre en place. Cela vous fait rire, vous soupirez mais franchement, c'est attesté et c'est une demande de la police municipale. Répondez-moi oui ou non, ou dites-moi si c'est en cours. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Dans tous les sujets qui peuvent permettre de contribuer, dans le cadre que nous nous sommes fixé, à la sécurité des Nantaises et des Nantais, rien n'est écarté par principe.

Je reviens sur la question qui a été posée au sujet du recrutement des effectifs de police municipale, parce que c'est effectivement un sujet tout à fait important pour les Nantaises et les Nantais.

Je rappelle, cela a été dit, que nous nous sommes engagés à créer 70 postes d'agent de police municipale supplémentaires dans ce mandat. Je rappelle que 29 postes ont été créés en 2021 et qu'ils ont tous été pourvus. Je rappelle ensuite que 25 ont été créés en 2022 et que nous sommes, à date, à onze personnes recrutées. Cela, c'est la réalité des chiffres.

La décision qui a été prise récemment pour faciliter et maximiser les processus de recrutement, c'est d'arrêter ce qui se fait dans toutes nos collectivités, à savoir des jurys sur temps dédiés, et de passer en processus de recrutement permanent, pour nous donner le maximum de chances de pouvoir recruter des personnels, et des personnels de qualité, parce que j'insiste sur ce point.

J'en profite pour saluer le professionnalisme de la police municipale : c'est une chose de qualité. Je le redis : nous avons besoin d'hommes et de femmes formés, de sang-froid, sérieux, capables d'être attentifs à toutes les situations auxquelles ils sont confrontés sur le terrain.

Donc à notre demande, dans un travail conjoint entre les ressources humaines et la direction de la sécurité, c'est cette évolution qui est en train d'être mise en œuvre. Nous avons, pour vous donner un exemple précis, depuis le mois d'octobre, quinze personnes qui ont été reçues en entretien, neuf qui ont été retenues et pour être précise, trois au jury du 7 décembre. Vous le voyez, Aïcha Bassal a parfaitement raison quand elle dit que nos équipes sont totalement mobilisées pour tenir nos engagements.

Je précise aussi que l'engagement que nous avons pris quand nous avons signé le contrat de sécurité intégrée avec le ministre de l'Intérieur, c'est que ces recrutements se feraient sur les trois ans. Au moment où nous nous parlons, nous sommes donc toujours dans cette mobilisation. Est-ce qu'il va nous falloir amplifier les efforts pour tenir les 70 plus les 50 ? La réponse est oui. C'est parfaitement juste.

Enfin, je signale, parce que là aussi, je crois qu'il ne faut pas tordre la réalité, qu'il y a également un certain nombre de situations – et les maires de la métropole me le reprochent parfois amicalement – où nous avons débauché des policiers municipaux d'autres communes. C'est la loi de nos collectivités locales. Le parcours professionnel de nos agents est libre, et c'est heureux. Pour ma part, je ne compte pas m'y opposer.

Nous sommes donc totalement mobilisés. C'est un travail absolument permanent qui se fait. Il y a de vraies questions, je le dis aux parlementaires qui sont dans la salle, sur les sujets de temporalité de formation. Aujourd'hui, les formations des policiers nationaux passent avant les formations des policiers municipaux. Nous avons besoin que l'ensemble de nos policiers, qu'ils soient de la police nationale ou de la police municipale, puissent être formés dans des délais raisonnables. Parce que la vérité, dans le concret la situation, c'est qu'entre le moment où vous recrutez quelqu'un et le moment où quelqu'un est disponible concrètement sur le terrain, il y a forcément un temps, et ce temps est essentiel. C'est celui de la formation.

Je dis donc aux parlementaires qui souhaitent faire œuvre utile que plus ils se battront à nos côtés pour augmenter les quotas de formation et faire en sorte que les polices municipales, dans ce pays, arrêtent d'être la variable d'ajustement en termes de temporalité de formation de police nationale, plus ils serviront les Nantaises et les Nantais.

Enfin, j'en conclus en disant que nous avons aussi engagé une campagne de promotion des métiers, avec l'objectif de continuer à étoffer nos équipes.

Vous le voyez, c'est une mobilisation globale, c'est une mobilisation permanente et c'est une mobilisation que nous allons naturellement poursuivre.

Merci à vous. Je vous propose d'avancer, chers collègues, puisque, je le dis tout de même, pour l'instant, nous n'avons évoqué que des sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour. Vous remarquerez donc notre grande souplesse dans la capacité d'accueillir les interventions des uns et des autres.

Je donne la parole à Bassem Asseh pour le vœu qui est présenté ce matin.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu : « Pour la libre administration des collectivités territoriales »

M. ASSEH, Adjoint – Le mercredi 2 novembre, la Première ministre bloquait, par voie de 49.3, le vote des parlementaires sur le projet de loi de finances comportant un nouveau mécanisme de contrôle des dépenses des collectivités territoriales, appelé « contrat de confiance ». Ce mécanisme consistait en une limitation, pour chaque niveau de collectivité, des dépenses de fonctionnement à hauteur de l'inflation moins 0,5 sur la durée du quinquennat avec, en cas de dépassement, un système de sanctions.

Le 24 novembre 2022, sous la pression des élus locaux, la Première ministre a annoncé que, je cite, son intention n'était « pas de maintenir un mécanisme de sanctions ». Nous en prenons acte. Mais dans le même temps, concernant la trajectoire des finances publiques, la Première ministre déclarait : « cette trajectoire sera la même pour l'État et pour les collectivités ». Elle laissait ainsi entendre sa volonté d'encadrer l'évolution des finances locales.

Ainsi, l'État, après avoir, au fil des ans, réduit à une portion congrue l'autonomie fiscale des collectivités locales, après avoir décidé, en toute irrationalité, d'amputer son propre budget de 8 Md€ pour compenser l'incompréhensible suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises décidée par Emmanuel Macron, n'en a pas terminé avec sa volonté de corseter les collectivités locales.

C'est d'autant plus inadmissible que ces mêmes collectivités ne représentent que 8 % de la dette publique du pays quand, à l'inverse, elles représentent près de 70 % de l'investissement public, d'autant plus injuste que contrairement à l'État, elles ne peuvent s'endetter pour financer leur fonctionnement, d'autant plus inacceptable que l'État ne cesse de se désengager dans de nombreux domaines, par exemple sur la mise à l'abri des personnes à la rue, domaine dans lequel les collectivités se mobilisent pour assurer un acte d'accueil digne et humain.

Le tout dans un contexte où les budgets des collectivités sont impactés par la hausse des coûts de l'énergie, pour laquelle le gouvernement refuse la mise en place d'un vrai bouclier énergétique, préférant, sous la houlette de Bercy, des mesures dont la traduction concrète risque de s'avérer bien en deçà des affichages de communication.

C'est dans ce contexte que réunis dans ce conseil municipal du 9 décembre 2022, nous, élus de la Ville de Nantes, rappelons notre attachement au principe de libre administration des collectivités territoriales. De même, nous appelons le gouvernement à retirer du projet de loi de finances actuellement en examen au parlement toute idée de contrôle des finances locales et à garantir pour l'avenir la libre administration des collectivités territoriales.

La Première ministre entendra-t-elle la demande des élus locaux ?

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors des discussions autour du budget 2023 en cours, le gouvernement a souhaité réintroduire dans la loi un mécanisme de contrôle des dépenses des collectivités locales, malgré l'opposition de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui ont tous deux rejeté le texte de programmation pluriannuelle des finances publiques. Le gouvernement a choisi la voie du 49.3 pour l'imposer dans le texte du projet de loi de finances avant de faire marche arrière, sous la pression des élus locaux.

Cependant, les discussions autour du PLF 2023 restent très inquiétantes pour les collectivités locales. En effet, la Première ministre a affirmé, fin novembre, que la trajectoire des dépenses devrait être la même pour l'État et les collectivités territoriales, laissant planer l'ombre du retour d'un mécanisme de contrôle au-dessus de nos collectivités. Cela ne constituerait qu'une étape supplémentaire dans les attaques répétées du gouvernement envers la libre administration des collectivités territoriales depuis 2017.

Dès 2017, en effet, le gouvernement a amorcé la suppression de la taxe d'habitation. Désormais pleinement effective, cette suppression a provoqué la perte, pour les collectivités, de dizaines de milliards d'euros par an directement liés à leur dynamisme. Le budget 2023 prévoit cette fois-ci la suppression de la CVAE, qui rapporte près de 10 Md€ aux collectivités chaque année, là aussi en grande partie du fait de leur dynamisme. Ces deux suppressions viennent amputer sensiblement les marges de manœuvre des collectivités locales.

Dans le même temps, le désengagement de l'État de ses territoires se poursuit. Face à la crise de l'énergie, l'État refuse d'instaurer un véritable bouclier tarifaire pour les collectivités ou de permettre le retour des tarifs réglementés. Face à l'inflation, l'État refuse d'augmenter la dotation générale de fonctionnement des collectivités locales, conduisant là aussi à une perte de recettes réelles.

Enfin, sur de nombreuses missions réputées régaliennes comme l'hébergement d'urgence, l'État faillit et impose aux collectivités de pallier ces manquements.

Dans cette situation, l'inquiétude des collectivités est légitime. Si la tendance d'une perte de libre administration notamment fiscale des collectivités se poursuit en même temps que le désengagement de l'État, les conséquences pour les habitants seront dramatiques. Cela entraînera des difficultés pour maintenir les services publics existants et condamnera l'ouverture de nouveaux services.

Vu les nouveaux enjeux qui se posent à nous, par exemple sur la question de l'écologie ou de la longévité, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, cela revient à renoncer à l'ambition transformatrice de l'échelon local. Nous ne pouvons l'accepter.

Par conséquent, notre groupe espère que ce vœu rassemblera une large majorité des élus de notre Conseil municipal, tant les inquiétudes qu'il exprime sont lourdes de conséquences pour le futur de notre territoire et de ses habitants.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la question des finances est au cœur des relations entre l'État et les collectivités. Souvent considérée comme technique et bureaucratique, l'adoption du projet de loi de finances détermine en réalité l'échelle et le prisme de toutes les politiques publiques qui seront développées au niveau local. Il s'agit donc d'un processus particulièrement politique, qu'il nous incombe de suivre de près pour éviter des dérives centralisatrices et défendre le rôle des collectivités territoriales.

Malheureusement, le débat autour du PLF 2023 – d'ailleurs, si l'on peut appeler cela un débat, quand la Première ministre décide d'avoir recours huit fois au 49.3... – est une preuve supplémentaire de cette vision centralisatrice portée par le gouvernement actuel. Fidèle au jacobinisme que nous lui connaissons, le gouvernement augmente son contrôle sur les collectivités territoriales et introduit un dispositif visant à limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Vous nous répondrez probablement que la Première ministre, après des échanges lors du Salon des maires, a décidé de supprimer les sanctions inhérentes à ce mécanisme. Pourquoi, alors, ne pas aller au bout de la logique et retirer ces contrats de confiance du PLF ? Pourquoi laisser la porte ouverte à des modifications ultérieures ?

Nous ne sommes pas dupes et regrettons le message envoyé par le gouvernement aux collectivités territoriales, qui sont, rappelons-le, les premières contributrices à l'équilibre budgétaire national.

Cette hausse du contrôle se fait également en parallèle à un désengagement criant de l'État au niveau local. Ce désengagement oblige les collectivités à prendre le relais sur des compétences qui ne lui appartiennent pas. Ces interventions volontaristes, au plus près des habitants dont elles témoignent des difficultés au quotidien, ont des conséquences non négligeables sur le budget, sur les dépenses de fonctionnement mais également sur les dépenses d'investissement.

Ce désengagement est notamment flagrant en termes de mise à l'abri. Fidèle à ses valeurs humanistes et à sa tradition d'accueil, Nantes, avec les associations du territoire, se mobilise pour assurer un accueil digne et humain, en mettant en place des structures d'hébergement d'urgence et en accompagnant les personnes sans droits ni ressources. Nous ne pouvons cependant agir seuls. L'État doit remplir son rôle. Il doit être à la hauteur, il doit répondre à l'urgence sociale en matière de mise à l'abri, plutôt que de renforcer les expulsions de logements occupés et de pousser à la rue, en plein hiver, des personnes précaires.

Se désengager et limiter celles et ceux qui s'engagent à sa place, tel semble être le leitmotiv du gouvernement. La Ville de Nantes continuera à faire face à l'urgence, à développer des politiques publiques justes, écologiques et solidaires et à refuser un contrôle croissant de l'État sur ses dépenses.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Juste un mot, parce que beaucoup de choses ont été dites. Vous exprimez vos inquiétudes sur le coût de l'énergie et nous les rejoignons. Je crois qu'au-delà de ce sujet, il faut vraiment dénoncer la suppression de la taxe d'habitation et maintenant, la suppression de la CVAE, en ce qui concerne les entreprises. Je sais bien que nos amis de la majorité gouvernementale répondront peut-être que l'État compense, en tout cas pour l'instant, mais je pense que le vrai sujet est philosophique.

C'est aussi pour cela que nous nous sommes battus au Parlement, parce que l'on est en train de déconnecter complètement l'impôt des services rendus à nos concitoyens. Et le vrai sujet, je pense qu'il est là, parce que moi, je vois, en Loire-Atlantique, de plus en plus de maires qui me disent que leurs habitants réclament qu'un accueil périscolaire, qu'un complexe sportif, et en parallèle, ne paient plus d'impôts pour un bon nombre d'entre eux. Évidemment, c'est facile d'exiger davantage, surtout quand cela ne nous coûte rien. Je pense que le sujet est à ce niveau-là.

Je sais bien que ces impôts n'étaient pas parfaits. Sans doute fallait-il les repenser. Mais je crois vraiment qu'avec ce type de mesure, au-delà de l'impact financier qui a été évoqué dans les précédentes interventions, on déresponsabilise nos concitoyens, on prive les communes d'autonomie et *in fine*, on abîme notre démocratie locale.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Vous ne serez pas surpris mais nous n'allons pas être très sympathiques vis-à-vis de ce vœu. Nous estimons que ce vœu est un « gloubi-boulga » de contradictions et de démagogie qui finissent clairement par dégoûter les Français de la politique. Nous allons nous expliquer.

Et cela vous fait rire... !

Vous attaquez frontalement notre Première ministre, puis vous commencez par saluer la capacité de dialogue du gouvernement, qui a décidé de ne pas imposer de sanctions financières aux collectivités qui ne se plient pas au nouveau mécanisme de contrôle des dépenses, avant de parler de désengagement de l'État. Et pourtant, le contrat de sécurité intégrée et les dernières annonces sur la sécurité prévoient notamment que l'État finance 50 % des caméras de la ville. De grands projets cofinancés comme la gare, le CHU, les transports en commun, via le CRTE, n'auraient pas vu le jour sans l'État.

Vous voyez bien que cela n'a aucun sens. Vous semblez en proie à une contradiction politique entre votre sens aigu des responsabilités, que nous saluons, qui vous oblige à reconnaître que l'État agit pour notre ville, et les accords politiques de la NUPES, qui vous ont liés malgré vous à des gens qui ne vous ressemblent pas et qui vous obligent...

(Réactions dans la salle.)

C'est sérieux, franchement... Ce genre de réaction, c'est hallucinant !

... Et qui vous obligent à attaquer de façon virulente le gouvernement, comme ils le font déjà à l'Assemblée nationale. Je tiens d'ailleurs à rappeler ici que vos alliés NUPES France insoumise votent contre tous ces financements et celles que soit les avancées. Pas simple, donc, d'aller vers la critique.

Vous savez aussi que l'État est présent au quotidien pour la rénovation de nos universités, pour la sécurité, on l'a dit, pour la transition écologique, notamment grâce à une nouvelle aide de 2 Md€ qui a été votée lors du dernier PLF, qui va nous accompagner sur la rénovation thermique de nos bâtiments. Vous ne pouvez pas ne pas le savoir, car, Madame la Maire, vous saluez souvent ces mesures en tant que présidente de France Urbaine. Je pense donc qu'il y a un enchaînement de contrevérités.

Vous parlez, Madame la Maire, de la taxe d'habitation. Je vous rappelle que sa suppression a été effectivement compensée à l'euro près par l'État et a représenté un gain incontestable de pouvoir d'achat pour le contribuable. Et nous nous félicitons que cet impôt soit un impôt de plus que vous ne pourrez d'ailleurs pas augmenter, contrairement à la taxe foncière, qui augmente de 12 % pour le contribuable.

Le gouvernement a, de plus, valorisé les bases locatives, qui représentent des recettes extrêmement importantes pour les collectivités. Finalement, on se dit qu'heureusement pour les locataires que vous ne pouvez pas augmenter la taxe d'habitation. Et heureusement pour nos entreprises qui créent des emplois que vous ne pouvez pas augmenter non plus la CVAE, qui sera, de même, compensée à l'euro près.

Si les collectivités étaient si mal, elles n'auraient pas 13 Md€ de capacités de financement supplémentaires depuis 2019. Si vous vouliez accéder à votre liste au père Noël après un soutien fort auprès des collectivités pendant les crises que nous vivons, il fallait faire élire votre candidate – ah oui, qui a fait 1,75 %... – et demander à vos députés LFI NUPES de voter des aides sur le dernier PLF plutôt que de bloquer l'hémicycle et de traîner dans les manifs en tout genre.

Ayez le courage de l'admettre, car le sens des responsabilités, ce n'est pas de se plaindre, c'est surtout d'agir.

Nous voterons évidemment contre ce vœu. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Oppelt, je vais vous laisser à vos obsessions politiciennes et pour ma part, je vais me concentrer sur ce qui, ne vous en déplaise, a un impact majeur, aujourd'hui, demain et après-demain, sur la vie des Nantaises et des Nantais.

Madame Oppelt, je ne vous reprocherai jamais, ici, de défendre le gouvernement. Vous êtes dans votre rôle. Vous soutenez cette majorité présidentielle. Mais sincèrement, cela ne doit pas vous empêcher, quand la situation l'exige, je vous le dis, de faire preuve d'un peu de lucidité.

Vous ne rencontrerez pas un maire, pas un seul, quelle que soit sa sensibilité politique, aujourd'hui, sur la métropole, dans le département, dans la région et dans le pays, qui ne s'inquiète pas. Vous n'en rencontrerez pas un, et je suis dans l'obligation de dire que je partage en tout point l'intervention de Laurence Garnier sur ce sujet.

(Réactions dans la salle.)

Ce n'est pas souvent, alors j'aime autant le souligner...

Mais franchement, Madame Oppelt, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de maires qui sont tous en train de se demander comment ils vont boucler le budget. Est-ce que vous avez lu la presse ? Est-ce que vous avez entendu Jacques Garreau, à Bouaye, qui dit qu'il est obligé de renoncer à une école ? Vous ne rencontrerez pas un maire qui ne dise que non seulement il ne sait pas comment faire l'équation entre les économies de fonctionnement, mais que l'absence de clarté, de visibilité, de règles du jeu...

Le boulot de l'État... Mais encore heureux que l'État finance le CHU ! C'est son job ! Il ne manquerait plus qu'il n'assume pas ses fonctions régaliennes... Mais encore heureux que l'État finance des postes en matière de sécurité ! C'est son job ! Il ne manquerait plus qu'il n'assume pas la première de ses missions régaliennes...

Le sujet n'est pas du tout là. Nous avons deux problèmes. Le premier problème que nous avons, c'est que dans ce pays, il y a une bataille culturelle à mener pour continuer à défendre les villes, parce que dans la France post Gilets jaunes, la vérité, Madame Oppelt, c'est que ce gouvernement ne défend plus les grands centres urbains. La preuve, parmi tous les dispositifs gouvernementaux que vous nous énumérez conseil après conseil, il n'y a pas un dispositif auquel les grandes villes sont éligibles.

Je rencontre la ministre des Sports. Elle me dit : formidable, vous allez voir, avec le grand plan olympique, nous allons soutenir les gymnases. Il n'y a pas un gymnase des grandes métropoles, des grandes villes, qui est éligible.

On nous dit : vous allez voir, on va vous faire un système de bouclier d'urgence énergétique. J'ai fait le point hier à France urbaine : il n'y a pas une grande ville qui est éligible.

On nous dit : ne vous inquiétez pas, vous serez remboursés, pour ceux qui sont dans la pire des situations – Rennes et Strasbourg –, sur factures. C'est tellement compliqué – je ne sais pas qui est le type, à Bercy, qui a pondu cela – que personne ne sait encore s'il va pouvoir voir ses factures remboursées.

Clément Beaune essaie de régler ses comptes avec Valérie Pécresse. Il nous dit : soyez aimables avec moi, je me suis battu, vous avez 100 M€. Pour la SEMITAN, c'est entre 20 et 40 M€...

Un peu de lucidité, que diable ! Non, l'État n'est pas au rendez-vous. Il n'est clairement pas au rendez-vous. Les collectivités sont dans une difficulté majeure. Quand des grandes villes annoncent des fermetures de musées, des fermetures de piscines, quand on nous dit, en plus, que l'on va couper l'électricité dans les écoles et qu'ensuite, le président de la République nous dit : non, ne vous inquiétez pas, je ne veux pas de scénario de la peur, un peu de clarté ! Les maires de ce pays ont besoin d'y voir clair. Cela, c'est le premier problème.

Donc battez-vous à nos côtés pour que ce qui est pensé aujourd'hui par l'État puisse enfin arriver sur les grands centres urbains.

Parce qu'à force de laisser dire que toutes les grandes villes sont riches et qu'elles n'ont besoin de rien... Parce que c'est cela, la bataille des idées, derrière : on dit à toutes les Nantaises et à tous les Nantais qui sont en situation de précarité et de pauvreté qu'ils sont invisibles aux yeux de la République.

Croyez-vous vraiment que les Nantais modestes et même les familles moyennes se reconnaissent dans cette définition des grandes métropoles prospères, qui n'auraient besoin de rien ? Absolument pas ! Ils ont besoin de tout le monde. Il faut arrêter d'opposer la détresse des territoires ruraux et la détresse des territoires urbains. Ces détresses, elles existent, elles obéissent aux mêmes sentiments de relégation. Et l'on sait politiquement ce que cela donne, ensuite, quand ce sentiment de relégation n'est pas pris en compte qu'il n'y a pas de réponses politiques solides, structurées qui sont apportées.

Cela, c'est le premier problème. Il est financier : la visibilité et la clarté.

Le deuxième problème, et il a été soulevé, et c'est la vraie question : la République est une et indivisible mais elle est aussi décentralisée. Et moi, je suis inquiète de voir, année après année, la capacité d'autonomie de nos collectivités être mise en cause. Il est tout à fait juste que le vrai sujet, c'est le consentement à l'impôt. Il est tout à fait juste que le vrai sujet, c'est de mettre les hommes et les femmes en situation de responsabilité. Cela fera deux fois – je ne doute pas que ce sera la dernière du conseil – que je cite une personnalité de droite, Gérard Larcher, puisque j'étais d'accord avec lui, au congrès des maires, la semaine dernière, lors de la journée que nous avons eue. Il a alerté sur un sujet qui préoccupe les maires.

Ne vous réjouissez pas, cela ne pas arriver trop souvent dans la journée... C'est pour cela que je le souligne.

(Rires dans la salle.)

Il nous a alertés sur un sujet qui me préoccupe. Il se dit ici ou là que quelques-uns des hauts fonctionnaires de ce pays et ailleurs réfléchiraient, à la demande du gouvernement, à la suppression de la taxe foncière. Si ce sujet arrivait à l'agenda, cela voudrait dire que ce serait la fin de toute fiscalité propre, de toute autonomie propre. C'est cela qui est en jeu. Ce qui est en jeu, c'est la décentralisation. Ce qui est en jeu, c'est de savoir si nos collectivités sont les simples courroies de transmission de la politique nationale ou si elles sont vraiment des espaces de décentralisation, d'action et de réponse aux questions des Nantaises et des Nantais.

Vous avez dit, dans le début de votre intervention, Madame Oppelt : « vous nous faites rire, cela me fait rire ». Eh bien moi, cela ne me fait pas rire du tout. Cela ne me fait pas rire du tout parce que nous avons besoin de réponses, de réponses concrètes, qu'ici, les services s'échinent à trouver toutes les économies de fonctionnement et que si l'État était au rendez-vous, s'il arrêta de piloter à vue, s'il arrêta de zigzaguer, de changer de pied et de ne pas nous apporter de réponse, franchement, cela arrangerait les Nantaises et les Nantais.

Merci.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix le vœu qui vous a été présenté.

Le Conseil approuve (4 voix contre et 1 abstention).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Débat d'orientations budgétaires pour 2023

M. BOLO, Adjoint – Ce dont nous allons parler maintenant n'est évidemment pas sans rapport avec le vœu que nous venons d'adopter à une très, très large majorité, puisqu'effectivement, ce terme de « visibilité », je vais malheureusement devoir l'employer plusieurs fois.

En effet, le contexte qui est celui du budget de 2023 est un contexte particulièrement fragile, particulièrement mouvant. Pas uniquement de la faute du gouvernement, d'ailleurs. C'est Vladimir Poutine qui a envahi l'Ukraine, ce n'est pas Emmanuel Macron. Mais il faut bien avouer que dans ce contexte-là, rien de ce que fait l'État ne nous permet d'avancer dans une certaine clarté, ne nous permet d'établir des perspectives dont nous soyons à peu près sûrs de la validité et ne nous permet même d'être absolument certains de la balance entre nos dépenses et nos recettes sur ce futur budget pour 2023.

Donc plus que jamais, si j'ose dire, le débat d'orientations budgétaires parlera bien d'orientations. Nous n'en sommes pas à l'adoption du budget, à la description du budget. Les sommes qui vont être mentionnées et qui sont mentionnées dans ce rapport sont des évaluations qui, certes, ne sont pas complètement en écart par rapport à ce qui sera fait, mais qui demeurent des évaluations de masses globales, et il reste encore du travail pour arriver à ce budget.

Vous voyez là une très jolie photo du château des Ducs, avec un arbre en fleurs. On en oublierait presque que nous sommes au début de l'hiver et pas au printemps, mais c'est très bien : cela nous remonte le moral.

Le contexte financier du budget de 2023, c'est d'abord le ralentissement économique assez brutal, après le rebond de 2021, avec une croissance qui est toujours attendue, à hauteur de 2,6 % en 2022, mais qui devrait s'assombrir sérieusement en 2023, puisque le FMI nous annonce carrément une récession au niveau mondial. Ce que nous croyions être une poussée de fièvre inflationniste extrêmement réductible et courte s'avère être un contexte inflationniste beaucoup plus durable, avec une inflation qui s'accélère au deuxième et troisième trimestre 2022 et avec, dans cette inflation générale autour de 6 à 7 %, des catégories de produits comme l'énergie, les produits alimentaires, beaucoup de matières premières, qui ont des niveaux d'augmentation nettement plus sérieux qui, nous allons le voir, vont impacter très fortement les budgets des collectivités en 2023.

La bonne nouvelle, c'est tout de même la stabilisation du chômage en général avec, dans le bassin d'emploi nantais, beaucoup de créations d'emplois salariés et un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale. Nous voyons, dans un certain nombre de domaines – nous parlions des polices municipales mais on peut aussi parler des transports publics, que je connais un peu –, dans beaucoup de métiers de nos collectivités, que les recrutements sont de plus en plus difficiles. Les concurrences entre collectivités sont une réalité et nous connaissons les problèmes de recrutement dans de nombreux métiers qui sont ceux des territoires ayant la chance, comme c'est notre cas, d'avoir un taux de chômage inférieur à la moyenne.

Les comptes publics sont toujours dégradés. Il y a toujours des gens, à Bercy, qui vont vous répéter, comme nous l'avons évoqué dans le vœu, que si les comptes publics, en France, vont mal, c'est de la faute des collectivités, qui sont dispendieuses, qui dépensent sans compter, qui seraient responsables du déficit. Il faut être clair : responsabilité du déficit, zéro, puisque nous n'avons que des budgets et des exercices en équilibre. Part de l'endettement public : 7 %. Cela laisse 83 % à l'État. Part des investissements structurants portés par les collectivités : 70 % au moins, comme énoncé par Bassem Asseh il y a quelques minutes.

Ce ne sont donc pas les collectivités qui sont responsables du déficit de 5 % du PIB, étant bien entendu que je ne critique pas en la matière la politique du « quoi qu'il en coûte », qui est largement à l'origine de cette situation depuis le début de la crise du Covid, parce que je crois qu'elle était effectivement nécessaire, et heureusement que nous avons eu, en l'occurrence, sur le plan économique, un État qui est allé au secours d'un certain nombre de secteurs de l'activité économique qui, sans cela, seraient en très forte difficulté.

La dette publique est évidemment très importante. Je n'y reviens pas.

Le phénomène qui va nous impacter, c'est la hausse des taux d'intérêt, puisque forcément, en tendance inflationniste, les banques centrales ont tendance à resserrer les conditions d'accès au crédit. Cela se traduit par une augmentation des taux d'intérêt. Pour mémoire, nous empruntons il y a quelques mois encore à 1 % ou 1,15 % et nous sommes aujourd'hui à 3,3 %, soit 3 ou 4 %. Ce n'est donc évidemment pas pareil, surtout, il faut bien le dire et en avoir confiance, quand le recours à un certain endettement fait partie des leviers que nous avons fixés à notre stratégie financière.

Nous avons parlé du projet de loi de finances dans le vœu. Je n'y reviens donc pas longuement. Nous n'avons finalement pas grand-chose à nous mettre sous la dent parce que le report de deux ans de l'actualisation de la valeur locative des locaux professionnels, alors que l'État nous a fait marcher, vraiment à marche forcée – il a fallu faire des

réunions de la commission départementale ad hoc en plein mois de juillet pour que les services fiscaux du département puissent envoyer à l'État l'accord des intercommunalités, du département sur les révisions qui avaient été faites... C'était un « truc » d'une complexité absolument incroyable. Il a fallu faire cela à marche forcée et une fois le résultat apparu, l'État a dit : oh, eh bien nous allons nous donner deux ans pour l'appliquer. C'est un peu se moquer du monde. Il fallait peut-être que le système mis en œuvre soit moins « foldingue », si j'ose m'exprimer ainsi.

Mais en tout cas, ce n'est pas un motif de satisfaction réelle. Il va falloir encore que l'État invente des péréquations, des équilibres, des « planchonnements » pour arriver à amortir les transferts de charges fiscales qui sont nés de cette actualisation de la valeur locative.

Je ne reviens pas sur l'instauration du nouveau dispositif de pacte de confiance : nous venons d'en parler abondamment.

Notre stratégie financière, nous l'avons adoptée pour financer le projet du mandat, à l'occasion de l'adoption du budget 2022. Nous devons répondre aux besoins liés à la croissance démographique de notre territoire. Là encore, nous avons la chance, et je pèse mes mots, d'avoir un territoire en développement. Craignons, mes chers collègues, d'être de ces collègues élus qui doivent gérer le déclin de leur territoire. Quand la population baisse, quand les jeunes s'en vont, quand l'activité économique s'effondre, je vous assure que nous avons parfois des soucis qui sont des soucis de chanceux, pour ne pas prendre un autre terme.

Répondre aux besoins liés à la croissance démographique, accompagner la résilience de notre territoire, c'est évidemment le très fort volume d'investissement que nous avons prévu, que nous avons chiffré à hauteur de 692 M€, et en garantissant – et c'est cela qui devient de plus en plus compliqué – les équilibres financiers sur la durée du mandat.

Nous allons donc, je le rappelle, prendre un peu de marge sur notre épargne brute en repoussant le plancher de 9 % à hauteur de 8 %, en prévoyant un réendettement de l'ordre de 100 M€ sur cinq ans tout en gardant une capacité de désendettement inférieure à neuf ans en fin de mandat et avec un réendettement couplé à un allongement de la durée de la dette : nous empruntons maintenant plus régulièrement sur vingt ans que sur quinze ans, ce que nous faisons précédemment.

Évidemment, dans ce contexte, nous sommes de plus en plus sélectifs sur l'origine des fonds que nous empruntons, les prêts bancaires verts durables qui, de plus en plus, sont proposés par les organismes bancaires, avec, de temps en temps, un petit risque de « *greenwashing* », mais nous y sommes particulièrement attentifs.

Nous avons le pacte financier métropolitain renouvelé en 2022 qui, nous allons le voir, nous viendra bien en aide, et nous continuons – et c'est nécessaire – la maîtrise des dépenses. C'est une bagarre quotidienne. Je dis souvent qu'à force de chercher des économies de fonctionnement, il n'y a plus de gras et que nous sommes arrivés à l'os. Je suis bien conscient que nous demandons à nos services, dans le cadre de la préparation du budget pour 2023, de faire à nouveau des efforts d'économie par rapport aux propositions qu'ils nous ont envoyées, qui n'étaient pas des propositions dispendieuses, des propositions élyséennes, mais qui étaient simplement au-delà du cadrage et qui malheureusement, doivent être restreintes. C'est le travail qui est en train d'être fait pour 2023.

2023 venant après 2022 – c'est une lapalissade –, voici une rétrospective financière, qui montre que nous arriverons, en 2022, à une certaine contraction de l'épargne brute mais en restant à un niveau satisfaisant, puisque nous resterions au-dessus de 10 %. Donc lorsque nous disons que nous abaissons nos exigences de 9 à 8 %, nous sommes encore à 10 % en 2022. C'est une bonne base de départ pour affronter les temps difficiles. Mais ce n'est qu'une base de départ.

Nos dépenses d'investissement, en 2022, seront aux alentours de 125 M€, ce qui est tout à fait considérable. Moi qui ai un peu d'ancienneté dans le rôle d'adjoint aux finances, je me souviens d'années où, à 60 M€, nous trouvions que nous n'étions pas si mal. Là, ce sont 125 M€ d'investissement. Et là encore, cela suppose, de la part de nos services, une mobilisation tout à fait importante en termes de capacité de maîtrise d'ouvrage. Et l'encours de dette reste contenu, à 290 M€ environ.

Notre dette, puisque nous devons vous en rendre compte à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires, est évidemment totalement saine. Elle est 100 % sans risque. Nous avons un taux moyen de 1,20 % en 2022. Cela devrait rester aux alentours de 1,80 % en 2023 parce que le stock de dette à très faible taux est important, mais enfin, cela augmente. Et nous avons une répartition d'encours avec une sécurisation à taux fixe non négligeable ainsi qu'une part de taux variable qui nous permet – qui nous permettait... ! – de profiter des largesses du marché.

S'agissant de la structure de nos dépenses de personnel, là encore un point obligatoire au rapport d'orientations budgétaires, nous avons 3 119 agents permanents, soit 2 949 équivalents temps pleins et 592 agents sur emploi non permanent. Évidemment, l'augmentation s'explique par la volonté de renforcer le service public dans la ville et, je le disais, de suivre les évolutions démographiques.

Quand nous créons des classes pour les dédoublements préconisés, imposés par l'État en réseau d'éducation prioritaire, et que nous approuvons évidemment, cela crée des frais de fonctionnement supplémentaires. Quand il y a des écoles maternelles supplémentaires, nous avons des postes d'ATSEM qu'il faut créer.

Et quand nous augmentons, à la satisfaction générale, les surfaces d'espaces verts à entretenir, y compris des espaces verts nourriciers à entretenir dans la ville, il y a un moment où le service « nature et jardins » nous dit : il va peut-être falloir tout de même renforcer en nombre nos jardiniers parce que l'on ne pourra pas demander à nos services, à effectif constant, de faire toujours plus, étant donné que les efforts de productivité, je cite souvent ce terrain, sont importants. Je précise d'ailleurs, pour l'anecdote, qu'en rentrant à la gare de Nantes très tard, hier soir, j'ai croisé sur le quai Romaric Perrocheau, qui venait lui-même de Paris où il avait reçu un prix concernant le parvis de la gare Nord. C'est un petit scoop au passage.

Nous avons également des agents qui sont métropolitains et mutualisés entre la Ville et la Métropole et du fait des compétences de la Ville et des métiers, vous avez la répartition entre les filières technique, administrative, sociale et médico-sociale.

Voilà le contexte.

2023 sera marquée par la poursuite de la réalisation des investissements programmés. Il y a beaucoup de « coups partis ». Quand on est sur certains engagements, y compris qui affectent les budgets de fonctionnement, par exemple l'augmentation de la part du bio dans notre restauration scolaire, nous sommes au mois de décembre et vous imaginez bien que pour 2023, les marchés sont déjà passés. Nous n'avons pas attendu le mois de février pour commencer. Nous avons donc des choses comme cela qui sont déjà très largement engagées.

Le maintien du niveau de service à la population, malgré la conjoncture plus difficile, est un objectif, et le respect de la stratégie financière du mandat reste évidemment d'actualité. Je ne vous cache pas que notre enjeu est d'être le plus loin possible des objectifs que nous nous sommes fixés pour la fin du mandat parce qu'autrement, nous aurions évidemment une difficulté à assurer et à assumer les investissements que nous avons programmés.

Nous aurons également, en 2023, la mise en place du premier budget vert, le premier budget « climat ». C'est une expérimentation, là encore, une nouveauté qui a été travaillée avec la DATE [Direction de l'Animation de la Transition Écologique] au niveau métropolitain et avec la direction des finances. Et nous aurons une première expérimentation, dans des domaines qui ne sont pas encore totalement définis, avec la création d'un budget « sensible au genre ». Il s'agit de repérer, dans la dépense publique, ce qui est favorable, neutre ou défavorable à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget pour 2023 sera évidemment impacté par l'accélération de l'inflation sur nos dépenses. Le choix du service public est évidemment réaffirmé et nous avons ce souci permanent de la recherche d'efficacité de la dépense publique. Avec, je le disais, 125 M€ d'investissement en 2023, similaire à 2022, nous tenons le rythme.

En matière de recettes, ce que nous projetons, c'est une augmentation de plus de 5 % par rapport au BP 2022. C'est loin d'être négligeable. C'est sous l'effet de la dynamique des bases fiscales et de l'augmentation de la population, qui permet une hausse de la dotation globale de fonctionnement de l'État.

Vous voyez que la fiscalité directe arrive encore à 55 % de nos recettes mais que les dotations et compensations de l'État atteignent 16 %, ce qui est évidemment très important. Mais quand bien même Madame Oppelt nous dit que l'État compense à l'euro près, la première année, c'est toujours vrai. La deuxième année, ça l'est souvent encore. La troisième année, cela commence à baisser et la quatrième, on vous explique que c'est terminé. Et cela, c'est toutes tendances politiques confondues. L'État a toujours fait la même chose. Les fonctionnaires de Bercy sont toujours les fonctionnaires de Bercy et il faut leur reconnaître en la matière une certaine constance. Ceci dit, cela ne nous arrange pas vraiment.

Les dotations et compensations de l'État, à 80 M€, sont en augmentation, je le disais, du fait de l'augmentation des compensations, essentiellement. S'agissant de la fiscalité, la Ville ne bougera pas son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2023. Cela, il fallait le souligner. Merci, Monsieur Bainvel, de votre approbation. Le produit attendu est en progression de l'ordre de 6,5 %. C'est lié à la révision forfaitaire des bases qui est décidée par la loi de finances. Nous verrons aussi l'application d'une décision que nous avons déjà prise, c'est-à-dire la majoration de 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les dotations de Nantes Métropole sont en augmentation constante et nous verrons également une dotation de solidarité communautaire qui évoluera au même rythme que le panier fiscal de la Métropole.

La Ville bénéficie aussi du plan d'aide aux communes disposant d'équipements aquatiques. Vous vous souvenez peut-être que la Métropole a décidé de soutenir l'effort d'apprentissage de la natation, là encore, marqueur d'égalité, pour l'ensemble des écoliers et collégiens de la métropole nantaise. Et évidemment, la commune de Nantes est également bénéficiaire de ce pacte, et pas simplement... Bref, la Métropole ne fait pas comme l'État.

Dans les autres recettes, 90 M€, on trouve des recettes tarifaires, pour 33 M€. Nous verrons au fur et à mesure les taux d'augmentation que nous serons amenés à décider, avec toujours ce souci de la protection des plus fragiles. Il y a également la participation des partenaires, pour 19 M€. Ce n'est pas le poste qui augmente le plus.

Et nous avons les autres impôts et taxes, dont les droits de mutation que nous allons prévoir cette année, et je ne vous cache pas que généralement, sur les droits de mutation, nous prévoyons de manière très pessimiste, ce qui fait

que quand les bonnes nouvelles arrivent en cours d'année, cela donne un peu de mou. Là, nous allons prévoir de manière moins pessimiste que d'habitude. Et le marché de l'immobilier est en train, semble-t-il, de se retourner légèrement. Pour l'instant, c'est loin d'être la catastrophe : il y a toujours ce dynamisme, mais nous ne sommes plus dans les périodes où l'on connaissait des hausses de rendement des taxes sur les mutations à titre onéreux. Ce temps-là est largement révolu.

Les dépenses de fonctionnement, elles, devraient augmenter de 7,5 %, environ. Vous le voyez, +7,5 % versus +5 % sur les recettes, cela fait évidemment de l'épargne en moins. C'est une évolution qui, certes, se rapproche de l'inflation, mais qui n'est tout de même pas négligeable. Elle se fait sous l'impact notamment de la masse salariale, puisque pour la première fois depuis longtemps et, je le souhaite, pour la dernière fois avant longtemps, nous aurons une augmentation de la masse salariale qui sera à deux chiffres.

L'explication en est simple. Elle tient en trois éléments. Le premier est l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée par l'État sans aucune compensation financière à notre égard. C'était justifié envers nos fonctionnaires territoriaux mais c'est à assumer intégralement par le budget de la commune.

Le deuxième élément est qu'il fallait que nous révisions notre régime indemnitaire – et Aïcha Bassal a fait un gros travail de négociation pour y arriver. Nous parlions tout à l'heure de la concurrence entre villes, entre territoires sur le recrutement des fonctionnaires territoriaux dans beaucoup de métiers. La dimension de la rémunération, évidemment, fait partie de cette attractivité et très clairement, nous étions en train de prendre du retard.

Nous avons donc une évolution qui sera de l'ordre de 10 % de la masse salariale.

Les subventions devraient atteindre environ 77 M€, y compris notre contribution au CCAS, en augmentation de 10 %, et aux autres organismes : l'ONPL, les multiaccueils, la piscine du Petit Port... Et évidemment, un soutien maintenu au secteur associatif dans ce contexte si mouvant et si fragile.

Les dépenses de services publics délégués augmenteront. Vous avez eu les annonces autour d'une augmentation du nombre de séjours et des capacités de nos centres de loisirs. Ce sont les contrats avec Léo Lagrange pour l'accueil périscolaire et nos participations dans les OGEC, qui sont le fruit des négociations que nous avons menées antérieurement avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique.

Les autres dépenses de gestion, pour 18,5 % des dépenses de fonctionnement, sont les charges de structure et de moyens généraux. Elles évolueront probablement d'environ 5 % par rapport à 2022, en raison évidemment de l'impact de l'énergie électricité (43 % d'augmentation) et de l'ensemble des autres combustibles ainsi que des actions nouvelles.

Les frais financiers sont projetés entre 5 et 6 M€, ce qui n'est pas encore l'impact majeur de la hausse des taux d'intérêt, qui viendra ultérieurement.

Je le disais, nous projetons 125 M€ d'investissement. Nous poursuivons l'entretien durable des bâtiments municipaux, notamment pour aller vers les objectifs du décret tertiaire et optimiser leur performance énergétique, l'installation de panneaux photovoltaïques, etc. Nous avons la poursuite du schéma directeur des écoles, pour 40 M€. Je n'y reviens pas, nous connaissons bien cela.

Les travaux d'équipements de proximité vont de la maison de quartier de la Halvêque à la réhabilitation du gymnase Gaston Serpette. Là encore, dans tous les quartiers, c'est une modernisation des outils du service public à la disposition quotidienne des Nantaises et des Nantais.

Dans le domaine culturel et patrimonial, c'est la fin de la restauration de la grue noire, c'est la friche artistique Mellinet, etc.

Pour les espaces verts, nous poursuivons l'entretien des parcs et jardins.

Pour la sécurité et la réglementation, c'est l'accélération de la vidéoprotection. Oui, Madame Oppelt, l'État nous la subventionne à hauteur de 50 %. Vu la pression qu'il nous met pour le faire, c'est la moindre des choses qu'il participe un peu.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous dire sur la préparation de ce budget pour 2023 et la manière dont nous entendons le construire. Je dirai, pour résumer, que l'objectif, malgré le contexte mouvant, malgré le manque de visibilité, est vraiment de garder le cap de notre projet et de garder le cap d'une ville bien gérée au service de chacune et de chacun de ses habitants.

Mme la MAIRE – Merci. Monsieur Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances.

Le débat d'orientations budgétaires est un exercice qui nous permet de comprendre, normalement, dans quel contexte s'inscrit l'action de la Ville et également, quelles sont vos grandes priorités. Monsieur Bolo vient de le rappeler.

Monsieur Bolo, vous assumez de ne pas faire deux fois la discussion budgétaire. Nous en avons parlé en commission. Je l'entends, mais il faut tout de même que nous éclairions un peu les Nantais sur les choix qui se profilent. En l'occurrence, ce n'est plus un DOB, c'est un BOB, un « brouillon d'orientations budgétaires ».

Qu'apprenons-nous à la lecture de ce document ? Nous en sortons avec quelques certitudes et avec un certain nombre d'étonnements, que je vais vous livrer.

Des certitudes, tout d'abord. La première certitude, c'est que tout augmente : l'énergie, les matières premières, les taux d'intérêt, les salaires, les fournitures, le point d'indice... L'inflation va nous heurter de plein fouet. Nous nous attendons donc, sur cet aspect, à une prudence extrême de votre part. Nous n'allons pas être déçus.

Certitude n° 2 : la croissance sera en berne et l'immobilier ralentit. Vous venez d'en parler. On comprend donc vite que les recettes fiscales afférentes, celles de l'État et celles de la collectivité, devraient baisser : la TVA, les droits de mutation. On se dit que vous allez donc revoir votre copie et veiller au grain sur les dépenses. Que nenni !

Certitude n° 3 : le pouvoir d'achat stagne, celui des Français, celui des Nantais, malgré la politique des chèques en bois du gouvernement. On pense alors que vous allez chercher à alléger la facture pour les Nantais. Il y a là une part de naïveté de ma part...

Certitude n° 4 : le déficit public se creuse et avec lui, la dette publique. On comprend donc que nous n'allons pas pouvoir compter sur l'État pour nous venir en aide. Nous en avons parlé tout à l'heure, l'autonomie fiscale des collectivités est à nouveau rognée et le mirage de la disparition de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle se traduit par... de la dette ! Pas de miracle, en finances publiques.

On se dit alors que vous allez mettre des noisettes de côté pour affronter les rigueurs de l'hiver. *Winter is coming !*

Toutes ces certitudes génèrent de l'inquiétude chez le lecteur. Que prévoit alors la majorité municipale face à cette avalanche de mauvaises nouvelles ?

Voici la liste de nos étonnements.

Étonnement n° 1 : dans ce contexte, pourquoi ne pas limiter les dépenses de fonctionnement ? Vous avez, Monsieur Bolo nous le dit chaque fois – avec un niveau de détail qui me surprend toujours... –, une démarche d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Nous n'avons plus de détails que cela. Aujourd'hui, le fonctionnement dérape à +7 %, le personnel à +10 %, tout n'étant pas lié, effectivement, à des choix de la municipalité, puisque l'augmentation du point d'indice a été décidée par l'État, je vous l'accorde, et l'inflation est loin de tout expliquer. Aucune économie sérieuse n'est évoquée ou envisagée, même pas un redéploiement des effectifs sur les services publics prioritaires, ce que font les autres collectivités. Renseignez-vous, lisez les DOB des autres collectivités : elles redéploient. Elles fixent des priorités. Effectivement, on ne peut pas être au même niveau que les années fastes. Mais chez nous, vive la crise : on embauche !

Étonnement n° 2 : eh bien alors, freinons les dépenses d'investissement, qui sont plus à notre main. Mais là encore, vive la crise : on accélère ! Les chiffres sont tout de même impressionnants : 125 M€ d'investissement en 2022, 125 M€ d'investissement en 2023 – il n'y a donc pas un iota de changement : cela ne nous fait pas trembler –, soit, en deux années, plus de cinq fois le montant moyen d'investissement des années 2015 et 2016. Alors là, c'est carrément incompréhensible. Moi, si mes revenus baissent, si l'on m'annonce que mon emploi est menacé, je décide d'acheter un appartement encore plus grand sur trente ans... Personne ne fait cela !

Étonnement n° 3 : Nantes a-t-elle une recette miracle pour financer tout cela ? La crise glisserait-elle sur la Ville de Nantes ? Mais comment font-ils ? Alors là, pour le coup, j'ai trouvé la réponse dans le texte : vous avez choisi de faire « casquer » les Nantais, mais alors « plein pot ». Chouette, nous savons tous que la taxe foncière a été augmentée en 2022. Le bonheur de nos débats, c'est qu'effectivement, la facture arrive plus tard. Les Nantais l'ont reçue il y a quelques semaines... Ceci au mépris de vos engagements de campagne, qui étaient de ne pas augmenter la fiscalité, et au mépris également des difficultés financières des Nantais. Les recettes fiscales augmentent donc. Pas de miracle !

Mais le truc sympa que personne ne voit est écrit en tout petit : cela s'appelle la revalorisation des bases locatives. Cela, c'est un mot barbare pour dire que l'assiette de calcul de votre impôt foncier augmente de 7 % en 2023. Vous me direz que c'est l'État qui a décidé cela. Mais vous le saviez pertinemment et cela ne vous a pas gênés pour y ajouter, l'an dernier, une hausse des taux. Pour les Nantais, c'est la double peine.

Et joie du calendrier, nous voterons aujourd'hui, un peu plus tard dans nos débats, une triple hausse des tarifs : les cimetières – un impôt sur la mort –, le périscolaire – un impôt sur l'enfance – et les places de marché – un impôt sur le commerce. + 6 % pour tout le monde, ou presque ! Après la hausse du stationnement, l'an dernier, enfin cette année, excusez-moi, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au niveau de la Métropole, le shérif de Nottingham est passé. Il ne nous reste qu'à espérer un Robin des Bois.

Étonnement n° 4 : avec tout cela, comment maintenir une situation financière saine ? Eh bien c'est écrit de façon plus subliminale, mais il se trouve que je sais lire les finances publiques, et croyez-moi, cela se dégrade sérieusement.

Beaucoup de signaux passent à l'orange. On abaisse notre taux plancher d'épargne brute. Effectivement, nous ne sommes pas encore aux huit ans, nous sommes à dix ans.

Votre graphique est très pudique sur la dette. Bizarrement, vous n'avez pas mis le graphique de l'atterrissage fin 2023. En revanche, dans le texte, on peut le calculer facilement : fin 2023, je vais vous donner le chiffre, on arrive à 327 M€ de dette. C'est tout de même +75 % de dette en quatre ans, à Nantes. Du coup, on passe au-dessus du seuil symbolique des 1 000 € de dette par habitant. Nous étions à 500 € il y a cinq ans. 1 000 € de dette par habitant ! Nous rejoignons là-dessus, en valeur absolue, le club des dix villes qui ont la plus grosse dette.

Donc en synthèse, la crise nous tombe dessus, juste après le Covid, en plus, et vous refusez sciemment d'ajuster la trajectoire.

Nous discuterons de vos priorités politiques au budget, mais je crains que la copie ne soit pas beaucoup plus responsable.

Aujourd'hui, ce sont les Nantais que je prends à témoin. D'autres choix sont possibles avec votre argent. La prudence, dans ce contexte, aurait été de mise pour aider mieux ceux qui en ont le plus besoin et ne pas trop peser sur votre portefeuille.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux mots avant de donner la parole à Robin Salecroix.

Sur la forme, je crois que vous auriez pu vous épargner l'expression « impôt sur la mort ». Cela vous appartient, mais je vous le dis comme je le pense.

Un mot sur le fond, maintenant. Moi, il me manque un élément majeur dans votre intervention, Monsieur Chombart De Lauwe, majeur pour le bon éclairage de notre débat.

Vous contestez, vous nous reprochez notre niveau d'investissement. Je l'assume totalement : 125 M€ Ma question est très simple : à quoi nous demandez-vous, à quoi demandez-vous aux Nantais de renoncer ? Quelle école ne faut-il pas construire ? Est-ce la maison de quartier de la Halvêque qu'il ne faut pas faire ? Est-ce le réaménagement de quartier de la maison de quartier des Haubans ? Est-ce la réhabilitation des pôles associatifs le Coudray et Winnipeg ? Est-ce la construction d'un nouvel équipement sportif à Bellevue ? À quel équipement, à quel investissement nous demandez-vous de renoncer ?

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, peut-être avant de démarrer, je voudrais vous faire part, moi aussi, Monsieur Chombart De Lauwe, de mon étonnement face aux contradictions des droites de notre assemblée. Nous vous avons entendu ce matin tenir un discours très offensif sur les questions de sécurité à coups d'amélioration des conditions de travail, d'embauche. J'ai cru pendant quelques secondes que c'était l'esprit de Noël. J'allais presque préparer une carte d'adhésion au Parti communiste français, tellement vous étiez attaché aux conditions de travail des agents.

Pour autant, vous venez là de nous faire tout un grand discours où vous nous dites, sur l'investissement, ce que vient d'expliquer Madame la Maire, et sur le fonctionnement, qu'il faudrait des suppressions de postes, moins augmenter les salaires, alors que nous avons évoqué le point d'indice, 3,5 % d'augmentation, bien au-delà de l'inflation, quand même... Il faut partir des réalités que vivent nos agents, aujourd'hui, avec les difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts.

Donc moins de fonctionnement, moins de salaire, moins d'embauches... Là aussi, dans ce contexte, où des embauches en moins ? Où des agents en moins ? Dans nos écoles ? Dans la sécurité, j'ai cru comprendre que non... Dans l'action sociale ? Venez faire un tour au CCAS de la Ville de Nantes et vous verrez que vu le nombre de Nantaises et de Nantais qui se présentent au guichet chaque jour, là non plus, nous n'avons pas le choix : nous devons être à la hauteur.

Ce que vous appelez de la prudence, Monsieur Chombart De Lauwe, c'est en fait de l'austérité. Et nous sommes effectivement une majorité de gauche, qui assume de ne pas faire d'austérité dans cette période de crise et au contraire, de préparer l'avenir, d'investir. C'est le moment, plus que jamais, d'accélérer pour que la commune remplisse son rôle de bouclier social.

Dans ce contexte, je disais justement qu'il y avait des répercussions très concrètes sur les ménages de notre ville. Faute d'augmentation suffisante des salaires, des ménages basculent chaque jour un peu plus dans la précarité. Face à cette précarité grandissante, nous devons faire des choix. Ceux de la majorité de gauche sont clairs : renforcer le service public. En effet, c'est le service public, en particulier communal, qui constitue le premier rempart face aux crises.

En parallèle de la réponse à l'urgence face à la crise sociale, nous devons aussi affronter évidemment la crise climatique. L'été que nous avons vécu a marqué les Nantaises et les Nantais par ces vagues de chaleur à répétition.

Face à cette situation, nous devons, là aussi, évidemment poursuivre nos investissements, cela a été rappelé, aussi bien pour limiter le dérèglement climatique que pour en atténuer les effets.

Cela passe par des investissements pour la rénovation thermique des bâtiments, notamment municipaux, par le déploiement de nouvelles pistes cyclables, par l'adaptation de nos espaces verts ou encore bien sûr dans le domaine du cycle de l'eau.

Nos politiques publiques ne peuvent cependant se limiter, cela a également été rappelé, à de la gestion de crise. C'est pour cela que nos orientations budgétaires vont bien au-delà.

En 2023, l'effort de la collectivité se poursuivra dans les écoles, avec la livraison du nouvel équipement Doulon Gohards, mais aussi avec la fin des travaux d'extension de trois écoles et le lancement du chantier de quatre autres.

En matière associative et sportive, nous continuerons la construction de maisons de quartier, de nouveaux équipements sportifs comme à Bellevue, ainsi que la rénovation de deux pôles associatifs.

Enfin, en matière culturelle, 2023 verra la relocalisation du Cinématographe ainsi que la friche artistique à Mellinet.

C'est donc une nouvelle fois un exercice d'investissement bien rempli qui nous attend en 2023 pour transformer la ville au bénéfice de ses habitants.

Enfin, et je souhaiterais en terminer par là, nos orientations budgétaires souffrent évidemment d'un manque d'engagement de l'État. Cela a été le sens de nos propos de ce matin. Ce dernier refuse aussi d'indexer par exemple la dotation générale de fonctionnement des collectivités sur l'inflation, tout comme il refuse de nous permettre de bénéficier d'un bouclier tarifaire ou de tarifs réglementés sur l'énergie.

En outre, au-delà de ce désengagement budgétaire, les décisions politiques prises par l'État, j'en ai parlé tout à l'heure, ont des conséquences claires sur l'augmentation des inégalités et de la précarité, avec notamment le refus de l'augmentation des salaires à hauteur de l'inflation ou encore, le refus de plafonner les prix des produits de première nécessité, ou encore avec des réformes mortifères. Je pense notamment à celle des nouvelles règles de l'indemnisation chômage.

Les orientations budgétaires de notre majorité, au contraire, prennent nécessairement en compte ces décisions nationales afin d'en limiter les effets les plus néfastes.

Vous l'aurez donc compris, le groupe « gauche commune » soutient ces orientations présentées. Elles nous permettront, nous en sommes persuadés, cette année encore, d'atténuer les effets de la crise grâce à des investissements une nouvelle fois sans précédent. Elles nous permettront également de préparer l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est un moment important.

En cette période de crises multiples, climatique, économique, sociale, il nous faut continuer à mettre en œuvre des politiques publiques au plus près des Nantaises et des Nantais.

En 2023, Pascal Bolo l'a expliqué, l'inflation restera à un niveau élevé (entre 4 et 7 %), avec notamment la poursuite de la hausse de l'énergie et des produits alimentaires de base.

Dans ce contexte, la situation financière de la Ville reste saine, même si le vote du budget pour 2023 devrait se faire sur la base d'une baisse de notre taux d'épargne brute de 9 à 8 % et d'un réendettement de l'ordre de 100 M€ sur cinq ans.

Ces mesures nous permettront de bénéficier de quelques marges de manœuvre supplémentaires, pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique dans notre Ville et accompagner la résilience du territoire, avec notamment la mise en place d'un premier budget « climat ».

Le contexte, c'est aussi le constat répété, année après année, d'une trop forte dépendance des villes et collectivités territoriales aux dotations de l'État. Nous notons ainsi le retour de la contractualisation via un pacte dit « de confiance ». Même si Madame Borne semble ne pas vouloir mettre en place de système de sanctions, ce pacte reste une belle formule pour parler de mise sous tutelle de nos finances dans le cadre d'une volonté politique de poursuite d'une exception européenne, le centralisme à la française.

Finalement, que de reculs depuis les premières lois de décentralisation !

Et pendant ce temps-là, les annonces jupitériennes se succèdent :

- demande d'annulation des festivals culturels pendant les Jeux olympiques parisiens, alors que 80 % du budget du ministère de la Culture va déjà à la Ville Lumière... Elle nous coûte cher, cette lumière dont nous n'apercevons que quelques halos...

- proposition de mise en place de RER dans dix villes de province sans concertation : quid des sillons existants, déjà largement réservés aux TGV ? Quid des travaux et chantiers déjà en cours ? Qui des partenariats locaux ?
- octroi de 200 M€ pour les transports d'Île-de-France et la moitié pour le reste des Régions administratives françaises.

Généreusement, le président de la République et son gouvernement nous expliquent comment faire, avec d'hypothétiques financements à la clé. Là, on n'est plus dans le descendant mais dans le condescendant.

Or une réelle autonomie politique et fiscale nous permettrait de mieux nous adapter aux crises sanitaires, écologiques et socio-économiques actuelles. C'est la réforme essentielle pour laquelle nous militons à l'UDB.

Et pour conclure, petite précision concernant l'expression « République une et indivisible », qui date de la Constitution de 1793. Dans la Constitution actuelle, la République est indivisible, soit, mais elle reconnaît une diversité des territoires, des statuts spécifiques, notamment en outre-mer, et peut-être, demain, pour une Bretagne réunifiée.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, cela a été rappelé, l'exercice 2023 a été un exercice budgétaire évidemment contraint, et nous allons devoir faire face, en tant que collectivité, aux conséquences de la guerre en Ukraine, de la hausse des prix de l'énergie, de l'inflation globale et de la hausse des prix sur l'ensemble des produits de base.

Ce contexte budgétaire est sans précédent. Il est également exacerbé par la posture de notre gouvernement actuel, qui se targue de maintenir des dotations aux collectivités sans pour autant en entendre les demandes de prise en compte de l'inflation.

À Nantes, nous pouvons nous féliciter de nos politiques en matière d'énergie, puisqu'elles nous permettent de limiter les conséquences de l'évolution drastique des prix grâce à la signature d'un contrat pluriannuel à prix fixe. Pour 2023, cela nous permet de maintenir le niveau ambitieux, et nous le revendiquons, d'investissements et de dépenses de fonctionnement nécessaire au maintien de service public de qualité.

Pour autant, ne soyons pas dupes. Si le contexte international ne s'améliore pas, que les prix de l'énergie restent les mêmes et que le taux d'inflation continue à augmenter, ce sont bien toutes les collectivités françaises sans exception, et nous également, qui seront financièrement impactées.

Cela a été rappelé par mes collègues, aujourd'hui, les collectivités doivent faire face seules à cette conjoncture, dont les impacts sont non négligeables sur nos dépenses, sur la masse salariale et sur les projections budgétaires anticipées pour les investissements. C'est un travail d'équilibriste qui nous est demandé et l'État, là, ne remplit pas son rôle de filet de sécurité. Au contraire, il exerce son contrôle sur les budgets des collectivités et limite, de fait, les initiatives de maintien des services publics de proximité.

C'est en effet la problématique du rôle du service public en général qui s'impose à nous dans la préparation de ce budget. Nantes devra mettre au premier plan de ses réflexions le nécessaire maintien des services publics municipaux. Les services publics de proximité sont coûteux, mais c'est le choix de la Ville de Nantes, et nous avons choisi de le défendre. Nous en sommes fiers, nous en sommes très fiers car, contrairement à ce que défendait tout à l'heure Monsieur Chombart De Lauwe, nous, nous revendiquons le choix de revaloriser le régime indemnitaire de nos agents et de nos agentes et également, de maintenir un haut niveau de service public.

Oui, parce que ce n'est qu'en assurant une présence permanente, au plus proche des habitants et des habitantes, que nous maintiendrons nos objectifs d'égalité, de solidarité, de sécurité, d'écologie.

Vous nous avez parlé de prudence. Mais ce que vous appelez de la prudence, c'est de l'irresponsabilité. Nous, nous ne tergiversons pas avec le service public et ce sont bien nos valeurs, à gauche, celle de la défense de l'égalité et de la solidarité.

Pour le groupe écologiste et citoyen, nos combats restent les mêmes et nous ferons en sorte qu'ils se retrouvent dans les débats budgétaires. Le contexte actuel nous pousse à innover et à créer de nouveaux outils budgétaires. Nos priorités restent la production de logements et notamment, de logements sociaux, l'accueil des exilés et la mise à l'abri des personnes qui n'en ont pas actuellement, la réappropriation et la végétalisation de l'espace public, la scolarisation de tous les enfants, y compris ceux en situation de grande pauvreté, l'égalité, quels que soient son genre, son orientation sexuelle, sa religion, son origine réelle ou supposée, son état de santé, etc., et évidemment, la démocratie pour construire la ville avec les habitants et les habitantes.

Tels sont les combats que nous continuerons de mener pour faire de l'année 2023 une année de rupture écologique et sociale.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je ne suis pas intervenu sur le vœu précédent, sachant que ce vœu, finalement, rejoint le débat d'orientations budgétaires. Mes premiers mots seront donc par rapport à ce vœu.

Le vœu que vous avez porté est un vœu finalement de bonne guerre. Quand on perd les élections, pour souder sa majorité, le mieux, c'est de trouver un ennemi commun. Vous avez donc trouvé un ennemi commun. C'est l'État, c'est Macron. Moi, je vous le dis en toute simplicité, Madame la Maire : vous vous trompez d'ennemi. Et vous vous trompez de cible. Vous devriez peut-être méditer les propos de Bernard Cazeneuve, qui dit que LFI et ses amis produisent énormément de votes du Rassemblement national.

(Réactions dans la salle.)

Madame la Maire, vous êtes inquiète pour les maires. Si nous avions eu Mélenchon, si nous avions eu Le Pen, si même nous avions eu Valérie Pécresse, je pense qu'en effet, les maires auraient pu être inquiets, très inquiets, encore plus inquiets qu'aujourd'hui.

Vous savez, Monsieur Bainvel, moi, je suis un élu qui écume depuis des années la vie politique nantaise.

(Rires dans la salle.)

J'ai lu cela dans la presse...

Mme la MAIRE – Cette lucidité vous honore, Monsieur Huchet !

(Rires dans la salle.)

M. HUCHET, Conseiller municipal – Je vous remercie. Et comme j'ai de la lucidité, j'ai aussi de la mémoire.

D'ailleurs, je retiens plutôt les mots justes de Monsieur Bolo que la caricature, la fausse colère et le théâtre que vous avez fait, Madame la Maire, parce que moi, je me souviens de François Hollande, je me souviens de Nicolas Sarkozy, et je peux vous dire qu'en termes de dotations de l'État, en termes de clarté sur les perspectives budgétaires et l'argent qui était mis à la disposition des collectivités, eh bien avec Emmanuel Macron, nous avons une grande chance de l'avoir comme président aujourd'hui.

Une fois que tout cela est dit...

Un intervenant (hors micro) – Il est amoureux...

M. HUCHET, Conseiller municipal – Je ne sais pas si je suis amoureux, mais ce que je peux vous dire, c'est que l'État soutient les collectivités, et il ne les a jamais soutenues autant, ces dernières années, qu'avec Emmanuel Macron. Nous parlions tout à l'heure du « quoi qu'il en coûte ». Il faut avoir de la mémoire. Parce que nous traversons tout de même des crises importantes. La crise Covid, l'Ukraine, l'inflation, la crise énergétique, ce n'est pas rien. Si aujourd'hui, l'État est aux côtés des collectivités, c'est aussi le fruit d'une politique économique efficace qui a été mise en place par Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs.

Hausse des dotations... Nous allons en parler. Je crois que c'est dit dans le document : +2,5 % de dotations de l'État cette année. DSU : +450 000 €. Dotation forfaitaire : +200 000 €. Non, l'État est auprès des collectivités !

L'inflation, certes, elle impacte beaucoup de monde. Mais elle a été limitée, en France : 6 %. Regardez autour de vous, dans les autres pays : c'est bien plus !

Le chômage... L'emploi salarié, d'abord, est en forte hausse. Nous parlions tout à l'heure de l'emploi. Oui, l'emploi salarié est en forte hausse. Le chômage, au niveau national, est à 7,4 %. Au niveau local, il est à 5,7 %. Ce sont 23 % de chômeurs en moins sur la période. C'est du jamais vu depuis les années 1970.

Donc bien évidemment, les crises, elles obligent, elles nous percutent et nous devons nous adapter, nous réinterroger, avec plus de solidarité. Et je suis d'accord, en matière de salaire et de pouvoir d'achat, plus d'efforts pour limiter nos dépenses en matière d'énergie, mais aussi plus d'efforts pour mieux tenir nos budgets et éviter de faire payer aux Nantais les dérives budgétaires par des hausses d'impôts et de tarifs démesurées.

Cela, c'est pour la clarté, Madame la Maire.

Pour la philosophie, c'est bien de cela qu'il s'agit ici, la gestion des deniers de la collectivité manque de maîtrise. Le seul levier pour pallier les déséquilibres, c'est de taxer. Nantes, en 2022, a eu la palme, avec Paris, de la plus forte hausse de sa taxe foncière.

Emmanuel Macron, oui, a supprimé la taxe d'habitation. Il a supprimé d'autres impôts et j'avoue que tout à l'heure, la réflexion de Laurence Garnier, qui n'est plus là, sur la suppression de la taxe d'habitation, m'a laissé pantois. Mais quand on a des ennemis communs, souvent, on se retrouve. C'est bien dommage. Donc oui, nous la revendiquons. Nous revendiquons les baisses d'impôts par ce que c'est plus de pouvoir d'achat pour les ménages et c'est plus de pouvoir d'achat et plus de justice sociale notamment pour les plus modestes et les classes moyennes.

Revenons à notre débat d'orientations budgétaires, si vous le voulez bien...

(Réactions dans la salle.)

... avec les éléments que vous avez portés à notre connaissance.

L'évolution de la dette, Monsieur Bolo : +104 M€ en quatre ans – on l'a dit, c'est beaucoup... –, avec un niveau de capacité de désendettement, c'est-à-dire notre capacité à payer la dette, qui est évaluée à six années. L'an dernier, c'était cinq. Et vous dites que vous allez tendre vers neuf années de remboursement à la fin du mandat. Ce qui se prépare ici, ce sont donc de sérieuses difficultés, parce que, vous l'annoncez, vous allez faire peser ces dépenses sur les générations futures.

Vous dites que vous allez allonger les emprunts de quinze à vingt ans. Nous sommes donc dans une trajectoire critique. C'est certes une dégradation voulue, assumée, décidée par vous, mais c'est une dégradation rapide, trop rapide, de la situation financière de la Ville. Car si tous les ans, nous continuons à diminuer notre capacité de désendettement à ce rythme, cette tendance ne s'inversera à nouveau que par une nouvelle hausse massive des impôts des Nantais.

Ce qui est dangereux, en fait, ici, c'est la progression. Au lieu de stabiliser la dette, vous la faites exploser, passant de 593 € en 2014 à 895 € cette année et, cela a été dit, bien plus demain. Alors vous allez me dire : oui, on investit. C'est bon pour l'économie, c'est bon pour nos habitants, c'est bon pour les usagers et là-dessus, moi, je partage cela. Mais si ces dépenses d'investissement étaient toutes pertinentes, beaucoup de dépenses auraient pu être évitées.

Il y a eu un manque d'anticipation dans la gestion des écoles. Vous faites prendre des décisions à cette assemblée dans la précipitation.

Joséphine Baker, coût de l'école modulaire provisoire : 7 M€, qui vont s'ajouter à la construction de l'école neuve, 15 M€.

À nouveau, à la délibération 42 que vous allez nous proposer tout à l'heure, une nouvelle école modulaire, cette fois à Nantes Sud, une école dite « temporaire », qui va coûter 11 M€. Nous avons voté 7,5 M€ en 2021. Bravo la prévision ! C'est presque le prix d'une école neuve.

Rien que sur ces deux écoles, si l'on avait mieux anticipé, si vous aviez mieux anticipé, ce sont près de deux 20 M€ d'économies que nous aurions pu faire sur nos investissements.

L'augmentation de la taxe foncière en 2022 continuera à impacter l'impôt des Nantais : +6 %. Vous annoncez la couleur également pour les usagers des services publics : il y aura une hausse très importante des recettes tarifaires. C'est à la page 25.

Les dépenses de gestion suivent une hausse supérieure à l'inflation : +7,5 %.

Tout à l'heure, Monsieur Bolo a parlé des droits de mutation. Je le rejoins : c'est en effet en partie dû à une contraction du marché de l'immobilier, mais ce n'est pas que cela. C'est aussi dû, à Nantes, au retard pris en matière de construction de logements. Et la cause, ici, vous le savez, c'est aussi un PLU trop contraignant. Les services actuels sont incapables – je le mets entre guillemets : « incapables » est peut-être fort... – d'instruire les dossiers. Moralité, pour pallier cela, au lieu, finalement, de revoir la règle, on crée treize nouveaux postes de fonctionnaires pour aider les agents du service. En matière de source d'économies et de simplification administrative, je crois que l'on peut faire mieux.

Des dépenses non anticipées et évitables, un contrôle de la prévision défaillant, des économies non recherchées – on n'a pas parlé d'économies dans ce débat d'orientations budgétaires, en tout cas, je ne l'ai pas entendu –, les orientations budgétaires que prend la Ville dans un monde qui évolue, les trajectoires, notamment en matière de fonctionnement et d'investissement, relèvent d'un pilotage sans maîtrise et dont le seul levier, à terme, sera l'impôt.

Aussi, pour nous, ces orientations budgétaires ne sont pas du tout rassurantes mais inquiétantes pour l'avenir des équilibres financiers de la Ville, et j'espère que ce débat sera dans la presse, puisque beaucoup d'informations avaient déjà été données lors d'un déjeuner lundi.

Mme la MAIRE – Merci. Je voudrais juste ajouter un mot, pour la bonne compréhension de celles et ceux qui nous écoutent.

Nous l'avons dit, et je crois que de ce point de vue, nous nous accorderons tous sur ce diagnostic, la situation – guerre en Ukraine, situation internationale, hausse des prix de l'énergie, inflation... – pèse sur le budget de la Ville de Nantes. Elle pèse sur le budget de toutes les collectivités locales du pays.

Et c'est vrai, vous avez raison, Monsieur Huchet : nous, nous faisons deux choix, aujourd'hui. Le premier choix que nous faisons, pour protéger les Nantaises et les Nantais, parce qu'ils en ont besoin, c'est de ne pas répercuter l'intégralité de ces hausses pour les habitantes et les habitants. Je prends un exemple concret, la restauration scolaire. Nous n'allons pas répercuter 100 % de la hausse de l'achat des denrées alimentaires sur les habitants.

Parmi les éléments dont vous disposez, il y a la hausse du prix de l'électricité que nous connaissons. Là aussi, cela pèse sur le budget, c'est un fait. Mais oui, nous faisons un choix assumé, un choix volontariste, parce que nous considérons que les Nantaises et les Nantais ne peuvent pas assumer en tant que telle la totalité de ces hausses. Est-ce que cela ne veut pas dire qu'ici ou là, sur certains sujets, il y a des éléments d'augmentation les plus minimes possible parce que notre responsabilité, c'est le sérieux dans la gestion de l'argent public ? Bien sûr, mais notre priorité, cela reste de protéger.

Donc oui, nous assumons effectivement que les indicateurs financiers de la fin du mandat ne seront pas ceux du début de mandat. C'est un fait et nous l'assumons mais j'ajoute que ce n'est pas une surprise, puisque nous l'avions dit dès le début du mandat. Nous sommes donc raccord, cohérents et clairs avec le cap que nous avons tenu.

Et oui, c'est un choix que nous faisons et que nous assumons, nous pensons qu'il y a besoin de continuer à investir. Je le dis parce que l'ensemble des chefs d'entreprise que je rencontre me disent : nous avons besoin que Nantes continue à jouer son rôle de locomotive. Nous avons besoin que vous nous rassuriez en disant : oui, ici, il y a une collectivité puissante, qui va continuer à faire son boulot de donner le *trend*, de donner le cap.

Enfin, il y a un élément tout à fait inexact dans vos propos. Bien sûr que les recherches d'économies sont faites et cela, je ne peux pas vous laisser dire que ce n'est pas le cas, parce que c'est le sujet qui occupe tous les services. Je regarde le directeur général et je le remercie, lui et toutes celles et tous ceux qui l'accompagnent, qui, en ce moment, passent leurs jours et leurs soirs à les chercher.

Donc oui, nous économisons, oui, nous faisons le choix d'investir et oui, nous faisons le choix de protéger les Nantais parce que, je le redis, ma ligne, c'est de ne pas répercuter 100 % des augmentations diverses et variées : électricité, coût de l'énergie, inflation... sur les Nantaises et les Nantais, parce que sur le terrain, les Nantaises et les Nantais me disent qu'ils ne pourront pas le supporter. Mon objectif, c'est de rassurer les habitantes et les habitants et de leur dire : je sais quelles sont vos difficultés, je sais quelles sont les questions du pouvoir d'achat au quotidien. Donc oui, pour nous, ces choix sont extrêmement clairs.

Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires, avant le vote du budget, qui aura lieu dans quelques semaines, est l'occasion de parler du contexte, de parler de stratégie financière, de tracer des perspectives et de dégager des priorités politiques.

Le contexte a toujours son importance, vous venez de le dire, Madame la Maire, nous le savons tous, car nous ne sommes pas sur une île. Le contexte local, national et international nous impacte en termes de recettes comme de dépenses. Nous l'avons vu d'ailleurs ces deux dernières années avec la crise sanitaire, je n'y reviens pas.

Cette année et l'an prochain, puisque nous parlons bien des orientations budgétaires pour 2023, le contexte est encore une fois malheureusement bien particulier, pour ne pas dire difficile.

Avec la guerre terrible en Ukraine et ses conséquences, très concrètes, si loin et pourtant si proche. À la clé, ralentissement de la croissance économique, inflation, baisse du pouvoir d'achat, précarité.

Avec la crise climatique, que plus personne ne peut éluder, la question n'est pas : faut-il agir ?, mais : par où on commence ?, et vite. Une crise climatique qui, là aussi, a des conséquences pour les Nantaises et les Nantais, nous l'avons vu cet été, malheureusement.

Nous parlons chiffres quand nous parlons budget, bien sûr, mais là, à travers le DOB, nous devons aussi parler avant tout de la vie quotidienne. Nous devons parler de la vie des habitantes et des habitants et de leurs préoccupations, à l'échelle de la ville comme de leur quartier.

Faire face aux impacts, pour les Nantaises et les Nantais, des défis sociaux, climatiques et démocratiques est un enjeu clairement assumé au sein du rapport d'orientations budgétaires. À la clé, quatre priorités au cœur de notre projet politique. Première priorité, répondre à l'urgence économique et sociale ; deuxième priorité, transformer notre modèle pour une vie plus écologiste et plus durable ; troisième priorité, affirmer un service public fort et proche des Nantaises et des Nantais de leurs besoins et quatrième priorité, développer le pouvoir d'agir des citoyens. Des priorités qui, dans ce contexte, mes chers collègues, ont peut-être encore plus de force et de sens.

Je l'ai dit il y a quelques instants, au-delà des chiffres, il faut parler de la vie des habitantes et des habitants. Et de chiffres, je n'en citerai qu'un, un seul : 125. 125 en millions, c'est le niveau d'investissement que nous prévoyons pour 2023. C'est beaucoup, mais c'est assumé, n'en déplaise à Monsieur Chombart De Lauwe et à Monsieur Huchet.

C'est possible grâce à la stratégie financière du mandat, à la maîtrise des dépenses qui est poursuivie et à des choix judicieux, notamment en termes de contrats d'énergie. C'est beaucoup mais c'est tellement nécessaire, notamment pour les plus modestes et pour les plus fragiles, car nous sommes bien une collectivité et une majorité de gauche.

Pour revenir plus dans le concret et dans la vie des habitantes et des habitants, 125 M€ en investissement en 2023, cela signifie quoi, concrètement ?

Cela signifie la poursuite du schéma directeur des écoles avec, en 2023, la livraison de la nouvelle école Doulon Gohards et la fin des travaux d'extension des écoles Coudray, Alain Fournier et Mutualité, si je ne devais en prendre que quelques-unes. Ou encore, pour la petite enfance, le regroupement – extension des multiaccueils du Breil et de Doulon Perray.

C'est aussi le réaménagement de la maison de quartier des Haubans, tellement attendu. Et en tant qu'adjointe de quartier, je peux vous dire que les associations n'attendent que l'ouverture.

C'est également la réhabilitation des pôles associatifs du Coudray et Winnipeg.

C'est également la construction du nouvel équipement sportif de Bellevue, la réhabilitation du gymnase Gaston Serpette, sans oublier, évidemment, l'ouverture de la maison de quartier de la Halvêque.

Je pourrais aussi parler de culture et de patrimoine, avec la fin des travaux de restauration de la grue noire ou l'aménagement de la friche artistique de Mellinet.

Sur la sécurité, c'est évidemment la vidéoprotection et des caméras supplémentaires, mais on peut également parler de l'entretien durable de nos bâtiments municipaux, de l'entretien des parcs et jardins, de l'aménagement d'îlots de fraîcheur, et je pourrais en citer ici beaucoup d'autres.

Des investissements que nous retrouverons bien évidemment dans quelques semaines, à l'occasion du vote du budget.

Ces orientations budgétaires pour 2023, vous l'aurez compris, mes chers collègues, notre groupe NCSE les partage, les défend, les porte avec lucidité et responsabilité et en ayant toujours pour ambition d'améliorer la vie à Nantes, d'améliorer la vie des Nantaises et des Nantais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour revenir sur l'intervention fleuve d'Erwan Huchet, je n'ai pas bien compris la posture politique que vous défendez. C'est-à-dire qu'en gros, sans Emmanuel Macron, c'est le chaos ? C'est ce que vous proposez ? Moi, je voulais juste réaffirmer que nous avons un projet politique, et nous en sommes fiers, sur l'éducation, sur les solidarités, sur la sécurité, et effectivement, ceci à la différence de coups budgétaires qui peuvent avoir lieu à la Région des Pays-de-la-Loire, quand on voit que la majorité de droite, là-bas, diminue le périmètre du e.pass qui accompagnait les étudiants notamment dans le domaine culturel, dans le domaine des sports. C'est diminuer les budgets sur l'économie sociale et solidaire, et ce n'est effectivement pas notre ligne politique. Nous ne sommes pas du tout sur cette logique-là.

Aujourd'hui, moi, je souhaite féliciter la mise en place des budgets « climat » et « sensible au genre » dès 2023. Il s'agit d'une nouvelle étape vers la prise en compte transversale des thématiques environnementales et de genre dans nos actions quotidiennes et dans nos budgets publics. Cette nouveauté a d'ailleurs été particulièrement sollicitée par notre groupe écologiste et citoyen dès 2020.

15 % des émissions de gaz à effet de serre nationales sont directement issues des décisions prises par les collectivités. Face à ce constat, il nous incombe d'arbitrer en faveur des projets les plus vertueux pour l'environnement. Le budget « climat » représente un réel outil d'aide à la décision politique et permettra une analyse fine du poids des dépenses de la collectivité dans la transition énergétique.

À Nantes comme ailleurs, toutes les collectivités doivent être exemplaires en matière d'écologie et d'émissions de gaz à effet de serre, évidemment avec l'appui de l'État, pour nous permettre d'accélérer et de tenir ensemble les engagements pris en 2015 dans le cadre des accords de Paris. Encore trop de crédits sont affectés à des projets qui nous éloignent de cette trajectoire, comme l'échangeur de la porte de Gesvres, pour ne citer que cet exemple. La mise en œuvre de ce budget « climat » est aussi un outil de transparence pour le suivi de notre action par les Nantaises et les Nantais.

De son côté, le budget sensible au genre est un outil primordial pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il permet en effet d'analyser les impacts de nos dépenses sur l'égalité femmes/hommes et d'ajuster nos politiques publiques en fonction des résultats.

Les femmes sont par exemple trop souvent les victimes indirectes de la réduction de l'offre de services publics. En fermant une crèche tout en sachant que les femmes ont encore très largement la charge des enfants, c'est la question de la carrière des femmes que l'on touche, pour ne citer que cet exemple.

Le budget sensible au genre est un outil de transparence et d'allocation équitable de l'argent public, un outil recommandé par les institutions internationales que sont le Conseil de l'Europe ou ONU Femmes, et pourtant, très peu de collectivités territoriales ont décidé de le mettre en œuvre. Nantes innove et rejoint les collectivités cheffes de

file en la matière. Nous pouvons être fiers du message envoyé aux habitantes et aux habitants de la ville et plus précisément, aux femmes, qui sont plus fortement impactées par certaines décisions budgétaires.

La mise en œuvre de ces deux budgets nous permet donc de dépasser le simple constat des impacts de nos dépenses sur le climat et sur les inégalités de genre et d'adopter une démarche proactive et concrète d'ajustement budgétaire.

Aussi sommes-nous impatients d'obtenir des résultats pour approfondir nos engagements et continuer à construire une ville résiliente et féministe.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. J'ai encore deux demandes d'intervention : une nouvelle intervention pour Monsieur Chombart De Lauwe, puis Monsieur Bainvel, et je redonnerai la parole à Pascal Bolo.

Foulques Chombart De Lauwe, pour une deuxième et dernière intervention.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. C'est une réponse à une question que vous me posez. Je pense que pour nos débats, il est important que nous nous répondions.

Il y a deux élus locaux que j'ai envie de mentionner, et je crois que vous vous entendez bien avec eux : le maire de Toulouse, Monsieur Moudenc, et David Lisnard, maire de Cannes. Ce n'est pas tout à fait comparable à la taille de Nantes, mais en 2022, quand ils ont dû faire des choix, et c'est la question que vous nous posez, ils ont effectivement réussi à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 0,6 %, quand l'inflation était à peu près à 3,3 %, en 2022. Je n'ai pas leur DOB pour 2023 et je ne sais donc pas quels seront leurs choix. Ce sera certainement un effort différent du vôtre.

Qu'ont-ils fait, concrètement ? Ils ont fait, à Cannes, par exemple, une démarche de management participatif. En fait, ils associent les agents, sur chaque politique publique, à ce qu'ils appellent un redéploiement des agents et un plan Capex.

Qu'est-ce que c'est ? Chaque fois qu'il y a une demande de service public en plus, puisque c'est bien de cela que nous parlons, en face, on cherche une économie. Et ce sont eux qui font des propositions. Le plan Capex consiste à trouver des moyens, des outillages, des outils de digitalisation qui permettent de rendre un même niveau de service public avec moins d'effectifs. Cela existe, c'est possible. Cela s'appelle la modernisation de l'action publique.

Vous ne pouvez pas continuer, notamment en commission des finances, à nous faire vaguement une liste, comme cela a été fait, la dernière fois que j'ai posé la question sur votre fameux plan d'optimisation. Il n'y a aucun détail sur vos efforts en fonctionnement dans ce DOB. Et dans le budget de l'année dernière, il n'y en avait aucun non plus. Donc puisque vous dites que vous faites des économies, débattons-en. C'est l'objet, c'est le lieu, le conseil municipal, de faire cela. Mais nous n'avons rien. Il n'y a pas un document qui dise : nous faisons tel effort, nous avons redéployé cela. Certaines collectivités le font.

Sur la partie investissement, clairement, il y a des choix, des montages qui peuvent être faits qui sont différents. Regardez, lorsque nous sommes arrivés à la Région, en 2015, la droite – puisque c'est le grand mot, « la droite... » Eh bien oui, nous avons fait des choix.

Par exemple, sur l'implantation du CEA Tech à Nantes, il y avait plusieurs dizaines de millions d'euros, exactement 43, qui avaient été alloués – c'était un chèque en blanc – pour l'implantation du CEA Tech. Qu'avons-nous fait ? Nous avons fait de l'ingénierie financière. C'est-à-dire que nous avons mis à peu près 5 M€, que nous sommes allés avec la Caisse des dépôts, que nous avons levé de la dette. Cela a coûté 5 M€ à la collectivité pour le même ouvrage, le même bâtiment, qui, au début, coûtait 43 M€.

Je pense donc qu'en effet, il y a des choix qui ne sont pas tous des choix de sabrer ou de couper systématiquement dans la dépense. Mais ce sont des différences politiques que nous assumons complètement.

Mme la MAIRE – Merci. Deux choses...

Est-ce que vous croyez sincèrement, Monsieur Chombart De Lauwe, que les équipes qui sont derrière moi, là, vous ont attendu pour mettre en œuvre, depuis des années, la modernisation de l'action publique ?

Est-ce que vous croyez sincèrement que vous allez, vous, de là où vous êtes, dans votre rôle d'élus, leur donner des leçons sur le management participatif qu'il faut mettre en œuvre pour penser des économies de fonctionnement ?

Est-ce que vous croyez vraiment que là, vous êtes dans un rôle de consultant expert, qui va venir prodiguer ses leçons à des gens dont c'est le boulot tous les jours, que je veux saluer, que je veux remercier et dont je veux valoriser le fait que justement, c'est ce qu'ils sont en train de chercher ?

Cela, c'est la première remarque.

Deuxième remarque : je suis hyper déçue ! J'ai espéré, j'ai tant espéré avoir enfin la réponse à ma question... Vous me parlez de la Région. Très bien, mais ici, nous sommes à la Ville. Alors je suis quand même extrêmement déçue

qu'à ma question très simple, quand vous contestez nos 125 M€ d'investissement, vous ne répondiez pas. Je redis : est-ce la maison de quartier de la Halvêque ? Est-ce le réaménagement de la maison de quartier des Haubans ? Est-ce le pôle associatif Coudray Winnipeg ? Vous ne répondez pas à cette question. C'est trop facile !

Vous dites : vous investissez trop. Je vous dis : où est-ce que l'on arrête ? Sécurité, éducation, écologie ? Dites-moi enfin, Monsieur Chombart De Lauwe, à quoi vous nous demandez, à quoi vous demandez aux Nantaises et aux Nantais de renoncer.

Julien Bainvel puis Pascal Bolo.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire.

Plusieurs éléments, parce que d'abord, je pense qu'il est important que l'on se respecte, que l'on se respecte collectivement et que l'on admette que les uns et les autres, sans être obligatoirement des experts de telle ou telle thématique, sans être agents de la collectivité locale nantaise, avons peut-être une plus-value sur un certain nombre de sujets. C'est le cas de notre collègue Chombart De Lauwe sur les questions financières, notamment par son expérience professionnelle.

Je pense donc que nous pouvons apporter un peu de crédit aux propositions qui sont faites par des élus qui ne sont pas dans votre majorité, sur ce sujet ou sur d'autres. Je pense qu'il est important notamment qu'en commission des finances – j'appuie les propos du président de la commission des finances –, on puisse débattre de ces sujets.

Je suis élu depuis 2008. Depuis 2008, je suis membre de la commission des finances. Je ne crois pas avoir raté une seule commission des finances depuis mon élection en 2008. Je peux affirmer ici devant Monsieur Bolo, devant vous, Madame le Maire, que jamais, jamais depuis 2008, un plan d'économies, un plan de réorientation des dépenses de fonctionnement ou des dépenses d'investissement n'a été présenté en commission des finances. Donc ne nous la racontez pas ce matin en paraissant outrée des propos de notre collègue : c'est une réalité.

Donc OK, vous nous dites qu'il y a un travail qui est mené. Eh bien je dis : OK, à la prochaine commission des finances, présentez-le-nous.

Deuxième élément sur lequel je voulais revenir. Je vais juste dire à notre collègue Simon Citeau, sur le e.pass culture et sport, que cela vous a peut-être échappé, mais qu'il y a un dispositif qui a été mis en place par l'État. L'objectif de la Région est de ne pas être en doublon. Il est de continuer à accompagner la jeunesse des Pays de la Loire sans faire doublon avec des dispositifs de l'État. Premier élément. Deuxième élément, nous avons fait le choix, à la Région, avec la présidente, d'avoir un budget qui soit un budget sans augmentation et donc, d'assumer un certain nombre de priorités, de choix et donc aussi, sur certains sujets – ce n'est pas facile mais il faut le faire, et il faut l'assumer, et il faut le dire –, de voies d'économies.

Sur la question des investissements, je vais vous donner un exemple que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises, et je crois que je ne peux pas être accusé de ne pas être un défenseur de l'école publique. Votre schéma directeur des écoles, un, ne répond pas aux besoins et deux, n'est plus actualisé. Nous avons une évolution des effectifs scolaires, sur la ville de Nantes, qui nécessite que vous posiez à plat le schéma directeur des écoles pour le revoir et pour phaser... Sans doute y a-t-il d'ailleurs des projets qui étaient prévus et qui n'ont plus lieu d'être et ensuite, on peut phaser des projets tout à fait différemment pour répartir le coût des investissements sur une période plus longue et donc, alléger les dépenses de la collectivité.

Et puis factuellement, comme vous aimez bien le dire, Madame le Maire, je voudrais revenir sur une déclaration que vous aviez eue il y a quelques semaines, au moment où la question du pouvoir d'achat des Nantais et plus généralement des Français a été posée. Vous avez dit, à la rentrée scolaire : moi, à Nantes, je suis la maire du pouvoir d'achat et d'ailleurs, les tarifs du périscolaire n'augmentent pas à cette rentrée.

Alors factuellement, ce n'est pas un mensonge, parce que jamais, à Nantes, les tarifs du périscolaire n'augmentent à la rentrée scolaire, parce que factuellement, les décisions sont prises en année civile et qu'au mois de décembre, chaque année, vous augmentez les tarifs du périscolaire.

Que va-t-il donc se passer en 2023 ? C'est dans une délibération qui arrive en fin de journée : les tarifs du périscolaire vont augmenter. Les tarifs de la cantine scolaire vont augmenter. Je suis donc désolé de vous dire que quand vous avez dit, il y a quelques semaines, qu'à Nantes, les tarifs du périscolaire n'augmentaient pas, eh bien factuellement, c'est un mensonge.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot sur cette dernière intervention, parce que je pense qu'il est tout à fait important, en effet, que nous ayons la clarté sur ces sujets.

Nous sommes timidement dans ce que j'évoquais tout à l'heure : la quadrature impossible du cercle qui est demandée aux collectivités. Donc oui, je redis que notre ligne politique, stratégique, c'est de refuser de faire payer aux Nantaises et aux Nantais la totalité des hausses des coûts liées à l'inflation, aux matières premières et aux denrées alimentaires.

Vous prenez cet exemple de la restauration scolaire. Il est tout à fait juste, Monsieur Bainvel. Et ce dont nous allons parler cet après-midi, c'est en réalité d'une prise en charge à plus de 50 % par la collectivité locale de coûts

supplémentaires. Donc en réalité, c'est un investissement supplémentaire, qui sera nécessaire pour que l'on ne répercute pas la totalité de la hausse.

Sommes-nous en situation de faire zéro ? Non, nous ne le sommes pas : principe de réalité, principe de responsabilité. Donc en moyenne, 3 %. En moyenne, puisqu'il y a évidemment une attention toute particulière pour les familles les plus modestes et pour les familles de la classe moyenne. Mais là aussi, on ne peut pas nous dire une chose et son contraire. On ne peut pas nous dire : où sont les leviers ?, et quand on donne les leviers en transparence, avoir cette interrogation.

Je le redis : notre ligne est très claire. Il y a aujourd'hui des hausses tous azimuts : prix de l'énergie, alimentation, denrées alimentaires... Nous, nous faisons le choix de protéger des Nantais chaque fois que nous le pouvons. Et donc, vous ne verrez aucun endroit où la totalité des hausses subies par la collectivité est répercutée sur les Nantaises et les Nantais. C'est en effet l'option stratégique qui est la nôtre.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord remercier les collègues de la majorité pour leur soutien, chacun dans leurs caractéristiques et leur identité politique, à cette orientation budgétaire.

Monsieur Chombart De Lauwe, vous n'aviez finalement pas mal commencé. C'était plutôt sympa, le « BOB », et avec une justesse dans la racine et l'étymologie. Oui, effectivement, nous sommes un peu dans le brouillard au moment de l'orientation budgétaire. Ce n'est pas pour autant que c'est un brouillon, ce qui est un peu désagréable, mais quand je parlais de manque de visibilité, la notion de brouillard me va assez bien.

Et que fait-on dans le brouillard ? Eh bien on a le choix entre s'arrêter et renoncer ou alors, garder le cap, avec vigilance, avec prudence, avec pragmatisme, mais garder le cap.

J'ai relevé une inexactitude : vous avez dit que le produit de la TVA allait baisser. Non, le produit de la TVA ne va pas baisser, tout simplement parce que la TVA réagit en même temps que l'inflation est que quand il y a plus d'inflation, il y a plus de TVA. C'est aussi pour cela que l'État n'est pas toujours très honnête dans sa façon de relater sa situation financière et les conséquences qu'elle peut avoir. Mais je ferme la parenthèse.

Vous savez, nous ne vous avons pas attendu pour faire des redéploiements, de fait, dans les services municipaux. Nous ne vous avons pas attendu, ils ne vous ont pas attendu pour, au quotidien, chercher des économies possibles. Et pour le bouclage de 2023, je plussoie sur ce que vient de dire Madame la Maire : ils travaillent d'arrache-pied, et nous leur demandons parfois la quadrature du cercle, parce que nous pouvons aussi leur envoyer des injonctions paradoxales : faites en sorte d'appliquer notre programme mais faites des économies par rapport à l'année précédente... Parfois, l'exercice d'équilibriste n'est pas facile.

Simplement, je crois qu'il y a entre nous une différence fondamentale, et je reviens sur le mot « austérité » qui a été prononcé par Robin Salecroix. Ce que vous, vous voudriez, c'est que nous mettions en scène, que nous fassions de la communication politique sur une politique d'austérité. Eh bien cela, c'est non ! D'abord, parce que nous n'avons pas de politique d'austérité, ensuite, parce que l'on constate que chez ceux qui se livrent à ce genre d'exercice en affichant une pseudo vertu budgétaire, généralement, les arrières-cuisines ne sont pas aussi *clean* que cela et la qualité gestionnaire n'est pas forcément, loin de là, toujours au rendez-vous.

Donc oui, il faut que nous gardions le cap, oui, il faut que nous ajustions ce qui doit être ajusté et oui, c'est vrai, en matière d'ajustement, l'ajustement des valeurs locatives des bases de la fiscalité locale est régi par la loi. Voilà. Et la loi est appliquée.

Donc au final, Monsieur Chombart De Lauwe, et pour terminer sur un sourire, en dehors du fait que les autres choix dont vous nous parlez, on les cherche toujours dans vos expressions, au regard de certaines de vos prises de position récentes, le rôle de Robin des bois ne vous ira pas forcément comme un gant, je vous le dis. Au mieux, ce serait Robin du bocage...

(Réactions dans la salle.)

Erwan Huchet, je vais vous faire une révélation. Quoi que l'on pense, et vous savez, comme tout le monde ici, ce que je pense des alliances d'un parti que vous avez quitté, rassurez-vous, cela n'a aucune espèce de rapport avec notre débat d'orientations budgétaires, mais alors absolument aucun. Et votre plaidoyer pro gouvernemental, j'allais dire « macrondolâtre », est courageux, incontestablement, mais assez inopérant.

Moins d'impôts, vous savez, c'est d'abord moins de solidarité, c'est d'abord moins de capacité à protéger les Français qui souffrent. Et quand vous ajoutez la fin de l'impôt sur la fortune, que vous la coupez avec la réforme de l'indemnisation du chômage, qui touche les plus fragiles et les plus précaires, que vous y ajoutez des projets de réforme des retraites dont on sait qu'ils vont peser d'abord sur ceux qui ont les carrières les plus longues, les plus pénibles, et qui sont dans des situations de fragilité, très franchement, votre plaidoyer n'est pas très efficace, je le répète.

Et en matière de conséquences sur nos collectivités, très franchement, nous ne pouvons que maintenir, malgré votre plaidoyer, tout ce que nous avons dit.

J'y ajouterai que quand vous dites que des écoles modulaires, ce seraient des doublons de dépenses, en quelque sorte, puisque c'était cela, l'esprit de votre intervention, c'est parfaitement inexact. C'est inexact parce que le propre du modulaire, c'est qu'il est démontable facilement et réinstallable ailleurs. Ghislaine Rodriguez me le soufflait à l'oreille tout à l'heure, l'école de Nantes Sud a été conçue justement pour avoir des locaux extrêmement évolutifs, de manière très pragmatique. Et au contraire, ce n'est pas du doublon : c'est de l'excellente gestion.

Voilà ce que je voulais vous dire en résumé. Cette orientation budgétaire reste évidemment à affiner. Elle doit être complétée et ajustée en fonction de l'évolution d'un contexte qui, je le répète, est très mouvant. Mais je vous présenterai, lors de notre prochaine séance de conseil, un budget pour 2023 qui tiendra compte du nécessaire respect de la santé de notre collectivité.

Parce que s'agissant de la dégradation dont vous parlez, Erwan Huchet, évidemment que nous resterons dans les clous de ce que j'ose appeler une certaine orthodoxie en la matière. Et si nous allons avoir une dégradation de la capacité de désendettement, par exemple, nous resterons largement en dessous de tous les seuils d'alerte, et nous pouvons nous le permettre justement parce que nous avons été particulièrement rigoureux dans les années précédentes.

Oui, nous allons consommer des marges de manœuvre, mais ce sont des marges de manœuvre dont nous nous sommes dotés, que nous avons fabriquées. Il ne sera pas question, en tout cas pour moi, adjoint aux finances, d'arriver à la fin du mandat en laissant à mes successeurs une situation financière qui serait dégradée et qui obérerait leur capacité à agir.

Donc rassurez-vous là-dessus : nous tiendrons bon et le cap et le respect des grands équilibres financiers.

Mme la MAIRE – Merci beaucoup. Chers collègues, nous avons à voter pour que le Conseil municipal prenne acte que nous avons eu ce débat d'orientations budgétaires. Je mets aux voix.

Je ne suis pas sûre, Monsieur Huchet, que vous puissiez voter contre le fait que le débat a eu lieu...

Je vous propose de la refaire, si vous le voulez bien. Je redis donc, pour la bonne compréhension de celles et ceux qui suivent nos débats, que nous votons sur le fait que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Je remets aux voix.

Le Conseil approuve

Communication thématique

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer collectivement au moment que nous appelons « communication thématique » dans le règlement qui nous lie collectivement dans la tenue des séances du Conseil municipal. J'invite Monsieur Berrut, qui est notre invité pour cette communication thématique, à venir s'installer à mes côtés.

Je vous propose de démarrer ce temps de débat, de discussion et de communication thématique, chers collègues.

Nous prenons donc une nouvelle fois le temps d'approfondir un sujet essentiel pour la société, pour nos concitoyens et pour Nantes. Vous le savez, le mode d'organisation de notre conseil veut qu'à échéances régulières, nous ayons ainsi ces temps. C'est dans cet état d'esprit que nous avons pu avoir ensemble un moment important consacré au rapport du GIEC, puis que nous avons eu une discussion autour des enjeux de sécurité. Et cette fois, avec Elisabeth Lefranc, que je veux saluer, nous avons fait le choix de vous proposer de consacrer l'échange du jour aux enjeux de longévité.

Cette communication, nous l'avons souhaitée pour plusieurs raisons. D'abord parce que vous le savez, la transition démographique, en France, est de plus en plus forte, que le vieillissement de la population est l'une des questions absolument majeures et l'une des transformations sociales les plus marquantes du XXI^e siècle. Je le dis d'emblée : c'est un défi aujourd'hui et ce le sera encore davantage demain. Nous avons vraiment nécessité, sur ces questions, d'anticiper pour être collectivement au rendez-vous.

La longévité, c'est un sujet de société qui concerne tout le monde. Je rappelle simplement un chiffre : en 2023, 30 % de la population sera concernée. Cela exige en quelque sorte que nous fondions ce que je qualifierai de nouveau pacte social entre les différentes générations, que nous pensions une société qui prend mieux en compte l'ensemble de ses membres, à tous les âges de la vie, quand il y a des difficultés mais aussi quand il y a des opportunités. C'est en effet bien cette vision globale que nous défendons, nous, ici, à Nantes.

C'est clairement un enjeu de dignité, aussi, d'accompagner nos aînés quand ils sont touchés par la maladie ou par la perte d'autonomie, pour eux mais aussi pour celles et ceux qui les accompagnent au quotidien. Il s'agit

d'accompagner l'inclusion dans notre société. Je ne pourrai pas citer ce matin toutes les initiatives qui existent. Elles sont nombreuses sur notre territoire.

Mais à titre d'exemple, je citerai la démarche « Alzheimer, partageons nos repères », parce que c'est une démarche qui a été initiée dans le quartier Saint-Donatien Doulon Bottière et qui cherche tout simplement à mieux faire comprendre aux habitants, dans leur diversité, la réalité de cette maladie, afin que les personnes qui en souffrent puissent être mieux intégrées dans leur quartier. Nous avons, sur ces sujets, un vrai enjeu d'acculturation collective. C'est l'une des conditions du « mieux vivre » ensemble.

L'âge de la retraite peut aussi être une période de baisse de revenus, d'isolement, mais l'allongement de la durée de la vie n'est pas simplement le risque de solitude et de dépendance. C'est aussi une chance immense. C'est la raison pour laquelle j'évoquais les fragilités mais aussi les opportunités.

Parmi ces chances immenses, il y a le fait de permettre à trois ou quatre générations de vivre ensemble, de se connaître, et à nos aînés, pour la plupart sortis de la vie active, qui, pour un certain nombre, font ce choix, de s'engager autrement, dans la vie associative. On sait qu'ils sont nombreux et nombreuses dans ce cas, à Nantes : clubs de sport, associations culturelles, associations de lutte contre la précarité, et leur engagement est précieux.

Dans ce Conseil municipal, il y a tout juste un an, nous avons adopté, mes chers collègues, le plan d'action « ville amie des aînés ». Je rappelle qu'à la Métropole, en décembre 2021, nous avons adopté la feuille de route dédiée à la longévité métropolitaine.

Pour nous, ces deux démarches sont aussi essentielles que complémentaires. Je rappelle que nous les avons initiées sous le précédent mandat, puisqu'en 2017, nous avons adhéré, à la Ville, au réseau francophone des Villes amies des aînés et fait ainsi le choix d'ouvrir un certain nombre de possibles.

L'objectif, c'est quoi ? L'objectif, c'est qu'au plus près de chez soi, dans son quotidien, chacun des habitants concernés puisse trouver ce dont il a besoin. C'est un service public, c'est un commerce, c'est une activité de loisirs, culturelle ou sportive ou encore un engagement bénévole.

Pour vous faire la démonstration qu'à Nantes, la dynamique est forte sur ce sujet et bien installée, le label d'or « Ville amie des aînés » que nous avons reçu le 30 novembre dernier et qui récompense nos engagements, nos actions avec et pour les seniors... Ce label souligne surtout la dynamique collective qui est la nôtre sur le territoire.

Pour finir, je voudrais partager avec vous deux ou trois convictions.

Premièrement, moi, j'ai été très frappée quand, dans le dernier mandat, nous avons lancé le grand débat sur la longévité par la parole de l'un de nos aînés. D'ailleurs, lui, il disait « un vieux », et volontairement. C'est le fondateur de l'association Old'up. Il disait : arrêtons d'euphémiser, assumons ce sujet et ne nous nîez pas notre capacité de citoyenneté et de dignité. Nous voulons, nous, pouvoir parler en notre propre nom. Nous refusons, nous, qu'une partie de la société parle à notre place. Je veux donc partir de ce point de vue parce que c'est l'une de nos attentions, à Nantes : ne jamais parler à la place des personnes concernées. Cela vaut aussi quand on parle de nos aînés.

La deuxième question, le deuxième parti pris, c'est bien de se dire que ce sujet ne touche pas qu'une catégorie de la population mais concerne bien l'ensemble de la population. Parce que derrière les enjeux de longévité, il y a des enjeux sociaux, évidemment, il y a des enjeux de cohésion, il y a des enjeux économiques, aussi – nous l'évoquerons peut-être ce matin : les questions de *silver* économie font partie des sujets que nous portons.

Pour le dire de manière rapide, le sujet, c'est : comment, dans toutes les politiques publiques qui sont les nôtres, nous prenons ce sujet en compte, comment nous sortons d'approches un peu en silo, d'approches un peu verticales, comment nous nous inspirons aussi des bonnes pratiques européennes et internationales, parce que je crois qu'il y a là des choses à aller chercher chez un certain nombre de nos voisins.

Pour ce faire, nous avons la grande chance, à Nantes, d'avoir un gérontopôle, historiquement de grande qualité et engagé sur ces sujets. Donc pour démarrer nos travaux, je donne avec beaucoup de plaisir, et je vous remercie d'avoir été là : vous aviez un peu été notre ambassadeur spécial, si je puis le formuler ainsi, au moment du grand débat sur la longévité, vous nous accompagnez donc dans la durée sur ces questions..., je donne la parole au professeur Berrut.

M. BERRUT, Président du Gérontopôle des Pays de la Loire – Merci pour cette invitation à venir rencontrer le Conseil municipal sur ce sujet. C'est un sujet qui est complexe. Vous avez présenté l'essentiel, finalement. Je n'ai donc plus qu'à faire des illustrations.

Peut-être y a-t-il deux points qui méritent de se remettre un peu dans le sujet. Le premier est le paysage dans lequel il s'inscrit et le deuxième aspect, c'est peut-être la méthode.

Sur le sujet, on parle toujours de transition démographique en disant : eh bien oui, il y a des vieux partout, ils sont déjà là et il y en aura encore plus après. Très bien, on passe à autre chose. Mais peut-être faudrait-il que l'on s'arrête sur cette question-là parce que cette augmentation démographique a une synergie et a aussi des zones d'incertitude.

La synergie, c'est que nous sommes actuellement en train de vivre trois transitions en même temps, qui, finalement, dessinent en arrière-plan l'ensemble de nos politiques publiques et aussi nos vies personnelles.

Nous avons une transition énergétique qui a pris un aspect dramatique avec la crise en Ukraine, mais ce n'est pas la crise en Ukraine qui nous a révélé la question de l'énergie. Et cette question-là est loin, finalement, d'être résolue. On le voit bien dans la difficulté à l'aborder, avec l'équité entre les nations, et l'importance aussi, des relations avec les matières premières, etc. Vous connaissez tout cela par cœur.

La deuxième transition, c'est le numérique. On a l'impression que ça y est, maintenant que nous avons tout un portable, nous sommes arrivés au bout du numérique. En fait, nous n'en sommes vraiment qu'au début. D'ailleurs, le signe d'archaïsme incroyable, c'est que devant vous, quand vous êtes devant l'ordinateur, vous avez un clavier. Cela veut bien dire que l'on ne vous a pas encore inséré la puce qui permet de penser et que cela s'écrit ou tout simplement, de parler à son ordinateur, même si l'on a un accent bas breton.

Donc finalement, on n'en est qu'au début parce que l'on voit bien que la relation du numérique de notre vie et de notre corps n'en est qu'à son début. On peut évidemment dire : non, non, je ne veux pas, comme quand le climat n'est pas bon, qu'il pleut et que l'on dit : je ne veux pas qu'il pleuve. Mais c'est un peu compliqué quand même...

D'autre part, il y a l'intelligence artificielle, non pas la première, qui est un peu lourde, avec de grosses bases de données, mais l'intelligence artificielle de demain, qui sera évidemment au cœur de beaucoup de métiers et en particulier, de celui que je pratique depuis maintenant 38 ans, qui est la médecine. Pratiquement tout ce que l'on enseigne à la faculté de médecine est devenu caduc parce qu'un iPhone le fait. Donc finalement, on attend le médecin ailleurs. Mais pour cela, nous ne sommes pas encore prêts.

La transition numérique est donc une question qui est fondamentale et également transverse.

La troisième transition, c'est la transition de population, avec deux phénomènes. Un premier dont on a du mal à parler, qui sera le transfert des populations entre l'Afrique et l'Europe à la suite du réchauffement climatique, où l'on a entre dix et quinze millions de personnes sur les vingt ans à venir.

La deuxième question démographique, c'est un déséquilibre de la pyramide des âges, qui est né du baby-boom de 1945 et qui s'est poursuivi en France d'une manière particulièrement prolongée. Parce qu'aux États-Unis, le baby-boom, c'est de 1945 à 1956, mais chez nous, c'est de 1945 à 1973. Ce baby-boom va faire que si l'on est en projection, c'est-à-dire suspendu par rapport au temps, et que l'on se met en 2040, nous aurons 35 % de la population qui aura plus de 60 ans.

Mais avant de revenir sur l'importance de cette proportion, je voudrais attirer l'attention sur les incertitudes. Quand on parle de transition, on voit bien que l'on est dans l'incertitude. Eh bien notre incertitude, c'est : entre le chiffre d'aujourd'hui et celui de 2040, que va-t-il se passer ? Serons-nous sur une progression qui sera linéaire ? Serons-nous sur une progression qui sera lente, avec une accélération après ? Et quel type de vieillissement ?

C'est-à-dire que si, sur ces 35 %, vous avez 20 % de cette population qui a des pathologies chroniques et un recours très fréquent à la santé, ce n'est pas la même chose que si cette population-là est relativement en bonne santé et consomme peu, finalement, dans les dépenses nationales de santé.

Donc en même temps que l'on dit qu'en 2040, nous serons à 35 %, il faut tout de suite dire : oui, mais il faut que l'on observe de manière régulière et permanente ce qui se passe, parce que l'on ne sait pas comment l'on va y arriver. Cela, c'est vraiment une question qui est importante. Et l'on voit bien, lorsque l'on fait des politiques prospectives – et l'histoire est habitée de ces choses-là –, quand on veut faire une politique qui se veut vraiment prospective, quelquefois, on se trompe, parce que finalement, on oublie le chemin pour y aller.

Il faut donc qu'en même temps, nous ayons cela en visée, ces 35 %, et en même temps, il faut que nous nous donnions les moyens d'observer comment nous allons y aller.

35 % de la population... Quand je vous dis 4 %, 15 %, 30 %, est-ce que c'est la même chose, en termes de population ? En fait, cela n'a rien à voir. Quand vous avez 10 % de la population qui a plus de 65 ans, vous êtes finalement non pas sur une niche populationnelle mais enfin, sur une part de la population qui ne modifie pas complètement la manière de l'approcher. 35 %, cela veut dire, comme vient très bien de le rappeler Madame le Maire, cela veut dire tout simplement que toutes les générations sont impliquées.

C'est-à-dire qu'à partir du moment où 35 % de la population est âgée, cette partie de la population aura un rôle essentiel dans le lien social, dans l'éducation, l'accompagnement, dans les ressources que l'on a dans le partenariat entre l'action publique et les associations, dans l'activité culturelle, dans l'utilisation des équipements sportifs, dans la vie complète, finalement.

Et puis, cela pose évidemment une question qui est sous-jacente. Aujourd'hui, on voit bien, s'agissant du service de santé, par exemple, que l'on ne pourra pas, demain, dire que l'hôpital, ce sera à la fois un grand chirurgien, des molécules top, mais aussi l'accompagnement social, le retour à domicile, etc. On voit bien que l'hôpital est un peu au bout de ses moyens et qu'il va falloir réfléchir autrement.

Il y a une construction, à Nantes, qui est en train de se mettre en place et qui est désirée depuis des années. Et ça y est : nous avons signé un groupement de coopération sanitaire et médico-sociale entre le CHU et la Ville de Nantes pour essayer d'harmoniser les sorties de l'hospitalisation. Cela, c'est un gain très important. Nous en sommes au tout début. Les fruits n'arriveront donc que dans les années à venir.

Mais il y a un autre aspect. C'est la citoyenneté, c'est la solidarité familiale... On sait très bien, toutes les personnes qui sont en accompagnement de personnes vulnérables le savent, qu'un vulnérable qui est isolé ou qui est accompagné, cela n'a strictement rien à voir en termes d'investissement de temps, d'expertise et de moyens financiers.

Et l'on voit bien que derrière les plus de 60 ans, il y a trois générations. Il y a les 60-70 ans en pleine forme, les 70-80, un peu fragiles mais très actifs, et les plus de 80 ans, qui commencent avoir des petits soucis. L'entrée en EHPAD, pour ceux qui y entrent, et ce n'est pas la majorité, c'est vers 85 ans et six mois, ce qui est tout de même relativement tard. Une femme meurt vers 88 ans et est dépendante à 86 ans, en général par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. Tout cela, ce sont des moyennes, évidemment. On peut toujours parler d'Edgar Morin, mais il y a tout le monde...

On voit bien qu'il y a un profil de vie... Quand on arrête de travailler, c'est-à-dire entre 55 et 62 ans, puisqu'à 62 ans, il n'y a quasiment que 50 % des gens qui travaillent encore, donc entre 55 et 62 ans, les gens partent à ce que nous appelons la retraite et ce que les Espagnols appellent la jubilation. Peut-être y a-t-il là des idées à prendre... Et là, on a trois générations à franchir, qui n'ont strictement rien à voir comme approche dans la société, comme recours aux services et finalement, comme problématique de politique de la ville.

Notre paysage va donc complètement changer dans les dix ans à venir et finalement, une certaine responsabilité de la chose publique, c'est de pouvoir non seulement accompagner, mais aussi prévoir et mettre en place les possibilités de s'adapter et aussi, de tirer bénéfice.

Le bénéfice de l'âge, je l'ai un peu évoqué à travers le lien social, l'éducation, le partenariat entre public et associations, c'est aussi un bénéfice économique. Ce bénéfice économique, on pensait qu'il allait se développer beaucoup plus rapidement. C'est-à-dire qu'en mettant toutes les montres connectées, les chaises à bascule électriques, etc., on allait faire fortune. Au début, cela a été un peu un jeu des entreprises et des start-up, jeu entre guillemets, parce que cela reste évidemment un enjeu important.

Mais la *silver* économie, si elle doit représenter 1 % de PIB pendant dix ans, c'est parce qu'il y a d'autres secteurs. C'est par exemple la voiture automobile, puisque ce sont les plus de 60 ans qui achètent des voitures neuves. C'est toute la presse, puisque pratiquement 80 % des gens qui s'abonnent à une presse régionale ont plus de 70 ans. Ce sont vraiment des secteurs entiers de l'économie qui, finalement, sont alimentés par cette tranche de population, et c'est là que cela commence à chiffrer, évidemment, à représenter beaucoup d'argent et de pourcentage du PIB.

Il faut donc à la fois que l'on stimule les start-up, et la Métropole de Nantes est présente en la matière. Il y a eu récemment un appui à la recherche de beaucoup de brillantes entreprises nantaises qui sont soutenues. Cela, il faut évidemment le continuer. Il faut créer des dispositifs d'accompagnement des entreprises. On a mis en place l'initiative nantaise des technologies de santé au CHU et en lien avec d'autres acteurs, qui fonctionne bien. Mais il faut voir aussi que l'économie dépasse cela. C'est l'économie des transports, c'est l'économie des loisirs, c'est aussi l'économie de la vie culturelle.

Une fois que l'on a décrit ce paysage, qui peut vous sembler un peu trop large pour pouvoir être analysé, il faut peut-être parler de méthode. Au regard de cela, on le voit bien, et cela a été très bien dit en introduction, la méthode n'est pas de se concentrer sur un aspect en disant que l'on va tout mettre dessus. Bien sûr qu'il faut continuer l'action qui permet aux personnes de rester à domicile. Bien sûr qu'il faut avoir, et je vais en parler dans un instant, du sanitaire et du médico-social.

Mais il faut surtout mettre en place une méthode qui fasse que quel que soit le sujet : repeindre les trottoirs, coordonner les feux rouges..., on se dise : ah oui, mais pour les personnes âgées, est-ce que cela fonctionne ? Est-ce que la couleur que nous avons choisie marche quand on a une DMLA ? Est-ce que le rythme des feux rouges est adapté quand on marche avec une canne et que l'on vient d'avoir sa fracture du col du fémur ?

Prenons un programme d'activité culturelle, un programme de festival. Est-ce vraiment pour tout public ? Les abonnés au théâtre ou au spectacle, les gens qui prennent le temps de cela et qui ont aussi la possibilité d'acheter des billets, ce sont souvent des gens de plus de 60 ans. Quel est le goût senior pour l'activité culturelle ? On pourrait faire un sondage et l'on aurait des idées très différentes, tout simplement parce qu'on ne l'a jamais analysé. Si, cela a déjà été fait mais il faut que les personnes qui sont en situation de faire cette programmation se concentrent sur cette question, justement pour rejoindre un public. Évidemment, il faut à la fois initier les plus jeunes, évidemment, il faut l'ouvrir à toutes les possibilités, quels que soient les revenus, mais il faut aussi qu'un spectacle rencontre son public. Cela fait tout de même partie de ce qu'est une activité culturelle.

Donc finalement, nous avons besoin d'une méthode, d'une méthode qui vienne intervenir dans toutes les décisions prises. Alors vous allez me dire : oui, bon, les personnes âgées, c'est bien gentil, mais il y a d'autres vulnérabilités.

C'est vrai. D'ailleurs, au CHU de Nantes, j'ai la mission « publics vulnérables », où nous sommes en train de réfléchir à l'accueil de toutes les personnes qui sont soit en situation de pauvreté, soit qui sont migrantes, soit qui sont handicapées, soit qui sont vieilles. Et nous essayons de voir quels sont les croisements, dans ces vulnérabilités, de services qui sont communs et ceux qui sont spécifiques. Mais cette question de la vulnérabilité est évidemment un enjeu qui nous concerne tous, parce que nous sommes tous amenés à être vulnérables.

S'agissant du sanitaire et du médico-social, domaine sur lequel on concentre généralement l'attention et les moyens, aujourd'hui, nous sommes, là aussi, dans une période de transition importante. Après le bicéphalisme Département – ARS sur le médico-social, on voit bien qu'il y a d'autres choses qui se mettent en place. Dominique Libault a évoqué un service public de l'autonomie sur les territoires. On a évoqué aussi d'autres manières d'intervenir pour une ville, et encore plus pour une métropole.

Aujourd'hui, avec le CNR « bien vieillir », qui se cherche un peu mais qui permet de se rencontrer, on sent bien que des choses vont se passer, auxquelles il faut bien évidemment que nous soyons attentifs pour pouvoir construire des solutions innovantes. Le Divadom, à Nantes, qui permet à des personnes qui auraient dû être en EHPAD de rester chez elles, c'est un bon début. Il faut évidemment poursuivre cela. Il faut évidemment revisiter ce qu'est un EHPAD. Il faut évidemment repenser le service à domicile.

À ce sujet-là, nous avons fait une enquête de géographie sociale, il y a maintenant quatre ans. Elle montrait d'abord que Nantes est une ville jeune, si l'on regarde la proportion de personnes âgées par rapport au reste, puisqu'il y a beaucoup de jeunes, mais que Nantes est une ville de vieux si l'on regarde le nombre absolu de personnes âgées. C'est-à-dire que c'est la ville de la région où il y a le plus de personnes âgées. Mais ils sont dilués parmi les jeunes, donc en proportion, ils sont moins nombreux. Mais en réalité, ils sont tout de même présents, et avec des revenus qui sont inférieurs à ceux que l'on peut voir en milieu rural ou dans d'autres villes, et avec un recours aux institutions et aux EHPAD beaucoup plus précoce, ce qui, en miroir, montre peut-être un étayage du domicile qui est plus faible.

Nous voyons donc que nous avons des marges de manœuvre à ce sujet, notamment sur le domicile, qu'il faut pouvoir mettre en place avec, je me permets de le redire, l'idée de l'observatoire. Après le débat sur la longévité, il a été décidé de faire une maison de la longévité à Nantes. Peut-être que pour ce beau projet, pour avoir vécu les débuts du Gérontopôle et les difficultés à construire de telles maisons, je pense qu'une préfiguration pourrait être imaginée, mettant en place les éléments d'observatoire, mettant en place les éléments pour irriguer la pensée collective et la parole publique pour pouvoir progressivement être en situation de construire cette maison de la longévité, avec une feuille de route relativement construite.

Je sais que Madame Lefranc travaille déjà beaucoup sur cette question et que beaucoup de choses sont faites. Mais il y a peut-être un accompagnement dans le temps qui pourrait être imaginé.

Voilà, en quelques mots, ce que j'avais envie de partager avec vous, et j'espère que j'ai répondu à votre commande.

Mme la MAIRE – Merci beaucoup, pas simplement pour votre intervention mais pour votre engagement constant, local et national, sur ces sujets.

Je crois que nous avons une petite vidéo qui est prévue avant d'ouvrir le débat collectif.

(Projection d'une vidéo.)

Merci. Je vous propose d'ouvrir la discussion collective. Je prends les différentes inscriptions en prise de parole.

Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire et merci, professeur Berrut, pour vos propos introductifs, qui viennent en tous les cas illustrer l'actualité que nous avons en ce moment dans cette ville de Nantes, notamment avec le dialogue citoyen qui a été lancé lors des assises des nouvelles solidarités. Mercredi soir, avec Bassem Asseh, nous étions à la restitution de ce rapport, devant plus de 250 personnes. Je tiens à le dire parce que cela montrait la contribution des différents acteurs sur notre territoire et en particulier, la contribution des acteurs qui interviennent dans le domaine des seniors.

Je voudrais juste rappeler un fait, et cela a été montré dans la vidéo à l'instant : 14 % de seniors entre 60 et 74 ans, mais il faut noter que 7 % des seniors au-dessus de 75 ans sont en situation de pauvreté. Cela, c'est une question que vous avez soulignée, celle de la vulnérabilité.

Je donnerai peut-être encore un chiffre et après, je passerai plutôt à des constats et à des propositions. Mais 51 % des plus de 60 ans vivent seuls. Évidemment, vivre seul ne veut pas dire que l'on est complètement isolé. Bien que le fait de vivre seul ne soit pas synonyme d'isolement, pour autant, 48 % des Nantais ont observé des situations d'isolement dans leur environnement proche, notamment pendant la crise sanitaire, qui a été révélatrice de ce phénomène. Et dans ce cadre-là, il s'agissait de personnes âgées dans 69 % des cas.

Je tenais à rappeler un petit point d'attention, et Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure, puisque cette réflexion est menée depuis un certain temps : le fait que ce qui remonte des assises croise clairement les enjeux que vous avez développés, à la fois dans le cadre du plan d'action « ville amie des aînés » mais aussi de la feuille de route

métropolitaine sur la longévité. Cela nous appelle encore une fois, sans doute, à reconsidérer, dans l'action publique de notre collectivité, les enjeux autour de l'isolement, de la mobilité et de la précarité des seniors.

Plusieurs contributions ont souligné l'impact majeur, encore à l'heure actuelle, des mesures mises en place lors de la crise sanitaire et la nécessité de renforcer des actions d'« aller vers » en direction notamment des seniors. C'est ce qui se pratique par un certain nombre d'acteurs sur nos territoires.

Vous avez parlé de la retraite et du terme « jubilation ». Évidemment, l'arrêt de l'activité professionnelle suppose souvent le travail sur un nouveau projet de vie, et les contributions ont traduit pour une grande part ces interrogations : comment construire ce nouveau projet de vie et comment se fixer de nouveaux objectifs ? Comment trouver de nouveaux engagements ? Comment se sentir utile ? – parce que la question de l'utilité répond à la question de la dignité et du besoin d'être reconnu. Et comment aussi garder des liens avec les personnes ?

D'autres contributions ont souligné que les personnes âgées étaient fortement en faveur des solutions du « vieillir chez soi », et vous l'avez rappelé également. C'est un enjeu extrêmement important parce que cela leur permet de préserver leur autonomie et leur liberté, ce qui contribue évidemment au bien-être des personnes âgées. Et cela veut dire qu'en cas de perte d'autonomie, il nous faut travailler, ce que nous faisons déjà, sur des solutions notamment d'habitat intermédiaire. Sans doute Thomas Quéro interviendra-t-il plus sur ce sujet-là, mais ces questions sont posées en alternative pour permettre aux personnes, avant d'accéder peut-être à un EHPAD, de vivre en autonomie dans des lieux qui sont adaptés.

Cela signifie que le besoin de services et d'aides apportées par des professionnels est important et qu'il faut notamment travailler au maintien des liens sociaux.

Pour ce faire, je ne vais pas tout décliner en termes de constat mais je peux vous donner quelques exemples de propositions sur lesquelles nous travaillons déjà. Je voudrais citer toute l'offre de services que peut faire l'ORPAN dans ce domaine pour maintenir les liens sociaux et pour offrir la possibilité à des personnes retraitées d'un certain âge ou un peu plus âgées de participer à la vie de la cité.

Les propositions ont été organisées en plusieurs thématiques, mais je voudrais en retenir deux. Tout d'abord, l'organisation des réseaux de solidarité, qui nous semblent importants et qui viennent illustrer tout le travail qui a été fait notamment suite à l'impact, que nous avons pu constater, de la crise sanitaire et de la crise sociale que nous vivons aujourd'hui.

Il s'agit de mettre en réseau, dans chaque quartier, les professionnels qui accompagnent les personnes âgées à domicile, de développer de nouvelles offres en matière de soutien à domicile, notamment les conciergeries qui se créent sur notre territoire, de voir comment l'on peut aider aux courses, au déménagement, comment l'on peut accompagner les personnes dans la gestion de leurs documents administratifs ou tout simplement, avec des activités qui contribuent au lien social. Je pense au jardinage en particulier, mais il y a sans doute d'autres exemples.

C'est aussi comment l'on peut créer des outils au service des personnes âgées isolées, notamment des cartographies avec des acteurs et des lieux qui existent sur notre territoire pour lutter contre l'isolement, et travailler aussi avec des acteurs comme Les Petits Frères des pauvres, notamment, sur des réseaux de visites ou d'appels de convivialité, de registres, de plates-formes numériques d'entraide. C'est ce que nous faisons, nous, à l'échelle de la collectivité, mais c'est ce que font aussi d'autres associations. Je pense particulièrement au travail mené par le CCAS de la Ville de Nantes et la direction du parcours de vie des aînés sur la manière dont on peut solliciter les personnes âgées dans des moments de tension particulière comme les périodes de canicule, de grand froid ou de précarité énergétique.

Il y a un deuxième groupe de propositions, et c'est ce que vous avez souligné, professeur Berrut, notamment sur l'accompagnement au numérique. Parce que ce qui doit être un lien pour les personnes peut parfois être un outil de déshumanisation des personnes et de rupture avec la société. Il s'agit notamment de travailler sur tout le soutien pour les démarches administratives en ligne. Ce sont déjà des choses qui se font, mais il faut travailler à des solutions innovantes. C'est aussi proposer des alternatives à la dématérialisation, notamment avec le maintien d'un accueil physique, la médiation par les personnes, bien sûr téléphonique, par courrier, mais aussi en proposant un accompagnement lors de sorties, comme le fait l'ORPAN, par exemple, pour faciliter le lien avec les personnes, et utiliser le numérique comme soutien du lien social et d'expérimentation, notamment pour garder le lien avec sa famille, souvent éloignée, par le biais de tablettes. Ce sont des choses sur lesquelles nous sommes en train de travailler.

Je n'en dirai pas plus pour ne pas alourdir le débat mais en tout état de cause, la question de la vulnérabilité est primordiale dans ce que vous avez développé, professeur Berrut, notamment sur la question de la précarité et de l'isolement. C'est l'un des constats de ce rapport : le profil des personnes en grande précarité a énormément évolué et la part des personnes âgées a fortement augmenté. Je pense qu'il faut évidemment tenir compte de ces aspects-là.

Merci encore, en tout cas, pour le travail qui est fait par Elisabeth Lefranc dans le domaine de la longévité.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous.

Merci, professeur, pour la qualité et la quantité des informations fournies et pour la mise en perspective des enjeux, vous l'avez rappelé aussi, des enjeux liés au vieillissement de la population.

Nous sommes conscients de ce vieillissement. Je viens d'ailleurs d'apprendre que j'étais un baby-boomer. Je suis né avant 1973 et je vais donc faire partie des nombreux seniors, qui sont aujourd'hui très nombreux en France. Il va être important pour nous de pouvoir nous projeter dans un environnement où l'on pourra se poser la question de ce que signifiera concrètement le fait d'avoir plus de 20 millions de personnes de plus de 60 ans en 2030, en France.

Un autre enjeu, c'est, plus localement, ce que nous ferons avec une augmentation de notre population qui, à un horizon de quarante ans, est annoncée, dans les Pays de la Loire, à 500 000 habitants supplémentaires et sans doute, à 400 000 en Loire-Atlantique. Tout cela crée à la fois des menaces et des opportunités pour l'ensemble de notre société, et pas uniquement pour la génération de nos anciens.

Pour la génération de nos anciens, les menaces, nous l'avons dit, c'est de mal vieillir, c'est de ne pas se soigner correctement, c'est de ne pas subvenir à ses besoins, c'est l'isolement, c'est la fracture générationnelle, c'est la fracture numérique. C'est la place des personnes âgées dans la ville ou dans la campagne, c'est la vulnérabilité, ce sont les difficultés : transport, logement...

Nos opportunités, c'est de trouver les solutions, d'imaginer, de créer, de mettre en place des solutions pour faire face à ces menaces.

Je partage ce que vous avez dit sur le troisième enjeu de transition, la transition démographique. Elle impactera, tout comme la transition écologique et numérique, nos modèles économiques, notre modèle de société et probablement aussi, nos solutions environnementales.

La bonne nouvelle, c'est qu'il y a déjà une dynamique au service de ces enjeux liés à la longévité, qui préfigure que l'on trouvera certainement ces solutions.

Le premier sujet, vous le connaissez mieux que moi, c'est celui de la santé. On peut peut-être s'interroger aujourd'hui sur un manque de moyens, mais on peut se féliciter de la capacité de nos chercheurs à innover, de l'engagement de l'ensemble du personnel médical, et nous devons tout faire pour préserver notre système de santé, qui est unique au monde et qui est l'un des plus performants et des plus égaux.

Il y a aussi, pour la santé, la question du virage à domicile, qui semble engagée, pour accompagner le plus longtemps possible les personnes âgées chez elles et diminuer aussi la tension sur le nombre de places dans les EHPAD.

La longévité, c'est heureusement avoir des anciens qui sont toujours en forme. Les personnes en EHPAD ne représentent... Vous avez dit, je crois, que l'on y arrivait à partir de 85 ans. Moi, j'ai entendu que c'était à peu près 10 % de la population des plus de 65 ans. Cela veut donc dire qu'il y a d'autres personnes à accompagner. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a celles qui resteront le plus longtemps possible à domicile, mais il y a aussi des jeunes personnes âgées qui sont en forme, avec de l'énergie à redonner, de l'expérience à transmettre et des envies de consommation, des envies de loisirs à inventer.

Il y a donc des opportunités, qui peuvent être soit en rapport avec l'économie, en l'occurrence, la *silver* économie, soit en rapport avec l'engagement de ces personnes âgées encore en forme, des opportunités dont se saisissent l'économie sociale et solidaire, les start-up, les services mais aussi l'industrie.

Ces opportunités, ce sont de nouveaux modes de comportement sur l'usage, sur l'alimentation, sur les équipements, sur la mobilité, sur les loisirs. Il y a quelques start-up qui sont installées à Nantes et qui veulent œuvrer sur les enjeux du vieillissement : Pixaid, Aviseniors, LIV..., il y en a et il y en aura d'autres.

Quand je parle d'industrie, je pense au numérique, qui aura un rôle essentiel sur les enjeux de logement et de mobilité. Je pense aussi à la robotique et à la cobotique, qui apporteront de nombreuses solutions, notamment pour nos soignants.

Des opportunités d'engagement, aussi. Depuis la crise Covid, il y a une baisse des engagements dans les associations. Cette génération pourra donc sans doute se réengager dans le monde associatif, dans la transmission d'expérience, dans la formation, dans le lien intergénérationnel et aussi, pourquoi pas, se réengager dans le défi de l'emploi, là où des secteurs entiers peinent à recruter.

Enfin, il y a évidemment le rôle joué par l'État et les collectivités locales sur tous ces sujets que je viens d'évoquer. Vous avez cité, Madame la Maire, le GÉrontopôle, qui est déjà actif et structuré, avec des comités de filières, des comités stratégiques, mais qui doit aussi accélérer pour jouer un rôle de rassembleur, de centralisateur et de locomotive pour toutes les initiatives de tous les territoires de Nantes, de la métropole mais, plus loin, de la Loire-Atlantique et des Pays de la Loire.

Pour conclure, le défi collectif de la transition démographique, je voudrais employer ce terme, doit mobiliser les entreprises, les associations, l'État, les collectivités pour imaginer un modèle de société qui pourra à la fois continuer à mettre le pied à l'étrier pour notre jeunesse tout en respectant les justes aspirations de nos anciens à bien vivre leurs dernières années.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Madame la Maire, mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

Tout d'abord, un grand merci au professeur Gilles Berrut pour son analyse et son intervention éclairante.

Comme cela a été souligné, l'évolution démographique de notre société et en l'occurrence, le vieillissement de sa population, nous poussent évidemment à repenser notre vision des enjeux de longévité.

En plus des questions d'accessibilité ou d'adaptation au « tout numérique », enjeu pour lequel la Ville de Nantes s'engage déjà très fortement, pour notre groupe UDB, le point fondamental qui doit intégrer toutes nos réflexions est celui de l'autonomie. Celle-ci n'est possible qu'à condition de préserver la défense et l'amélioration de notre système solidaire collectif, dont le but est d'offrir une autonomie et une qualité de vie digne et décente à nos aînés d'aujourd'hui et de demain.

Solidarité d'abord, par un système de redistribution des revenus pour d'une part, permettre une meilleure répartition des pensions de retraite et d'autre part, élever leur montant à un niveau suffisant pour que nos aînés puissent vivre dans des conditions matérielles convenables.

Solidarité également via des services. À l'échelle de l'État comme à celle de la municipalité, l'intervention de la force publique sur le terrain est indispensable. Je pense notamment à l'accompagnement médical, qui doit être réactif et de qualité afin de procurer le soutien nécessaire à une longévité sereine, droit auquel nous devrions toutes et tous pouvoir accéder.

Enfin, solidarité par la proximité. Et là, je prendrai ici l'exemple de l'écoquartier Bottière Chénaie, l'un des plus grands projets d'habitat participatif intergénérationnel de Bretagne, mais aussi de France. Il comprend deux collectifs fondateurs, celui des Hameaux des Noues, composé de jeunes couples avec ou sans enfants, et Maison multiple, composé de femmes seniors et de mères célibataires. Ces deux collectifs se sont unis pour définir un projet plus ambitieux d'habitat inclusif permettant de vivre ensemble plutôt que côte à côte.

Cette mixité intergénérationnelle permettra une plus grande entraide collective telle que la garde d'enfants, de petits travaux de bricolage ou encore, l'aide aux démarches administratives numériques.

Parce que le vieillissement est aussi trop souvent synonyme d'isolement, les nouveaux modes d'habiter sont un moyen concret pour lutter contre, et notamment celui des seniors.

C'est donc par un soutien collectif public, par l'adaptation de nos villes aux enjeux de longévité et par une plus grande mixité que nous permettrons à nos aînés de conserver le plus longtemps possible leur autonomie, leur permettant ainsi de la vivre pleinement et dignement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Cîteau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, Monsieur Berrut, pour commencer, je souhaite souligner, comme cela a été rappelé, que la longévité ne signifie pas inactivité, passivité ou bien même jeux télévisés. Au contraire, les populations les plus âgées sont très impliquées dans la vie sociale, la vie associative, la vie politique de leur territoire. Les aînés sont très souvent les premiers aidants. Loin de se limiter aux stéréotypes auxquels on les cantonne souvent, ce sont des personnes qui ont des besoins aussi divers que tout autre membre de la société et des personnes véritablement actrice de la vie urbaine.

Malheureusement, l'été 2022 a connu une surmortalité, la surmortalité la plus importante depuis la canicule de 2003, avec un excès de plus de 10 000 décès, selon Santé publique France. C'est le croisement de plusieurs crises : le Covid-19, bien entendu, mais aussi la canicule, qui a touché les plus fragiles, en particulier les aînés. La moitié des passages aux urgences liés à la canicule concernait les plus de 75 ans. Or Santé publique France est également très claire : depuis 2014, les Français, en particulier les aînés, souffrent de plus en plus de ces périodes de chaleur intense. Ils en appellent donc à l'accélération des politiques d'adaptation.

Il s'agit d'offrir une ville fraîche, adaptée aux changements climatiques en végétalisant les espaces publics partout, dans tous les microquartiers. La proximité est aussi un facteur majeur. Les personnes âgées sont d'ailleurs les premières défenseuses de la ville du quart d'heure.

L'un des éléments clés est l'offre de santé. Les déserts médicaux ne concernent pas que les zones rurales. Trouver un médecin traitant dans certains quartiers nantais est une vraie gageure et l'hôpital est en crise depuis de nombreuses années. Nantes se retrouve à nouveau à pallier les désengagements d'État en créant des maisons de santé ou des centres de santé associatifs. Et je ne reviendrai pas sur les campagnes de tests ou de vaccinations Covid, qui ont mobilisé de nombreux agents municipaux.

Pour terminer, je voudrais revenir sur le logement. Ce volet aurait d'ailleurs presque pu être à lui seul un objet de débat du Conseil municipal. Je suis encore choqué par les révélations de Victor Castanet et de tant d'autres. Dis-moi comment tu traites tes personnes âgées, je te dirai dans quelle société tu vis.

À Nantes, nous sommes très largement mobilisés, comme en témoigne d'ailleurs le label reçu il y a quelques jours. La municipalité est engagée de longue date pour accompagner et faciliter le maintien à domicile via une diversité de services, dont les repas domicile, la maison des aidants, l'accompagnement associatif. Nous ne nous arrêtons pas là. Nous sommes également mobilisés dans le développement d'établissements publics d'accueil pour personnes âgées, qu'elles soient dépendantes ou avec différents degrés d'autonomie. Nous sommes engagés pour proposer une vie digne, pour refuser la marchandisation des dernières années de vie.

Pour ne prendre que quelques exemples, lorsque nous faisons le choix de revaloriser les agents publics, notamment les agents de catégorie C, c'est aussi pour mieux accompagner les soignants et les assistants de vie dans les EHPAD. Le soin aux personnes âgées est un travail de très haute technicité, qui exige une formation diplômante, des salaires corrects et des possibilités de progression de carrière. Cela a un impact sur notre budget annuel en ressources humaines. Nous l'assumons et nous en sommes fiers.

J'attends de l'État qu'il exerce son pouvoir de contrôle. Il est impératif que soit constitué un corps d'inspection indépendant qui viendra s'assurer de façon inopinée que les conditions de vie de nos aînés sont optimales et garantira aussi la bonne utilisation des deniers publics. Le gouvernement ne devra pas attendre le prochain scandale pour s'engager enfin dans une loi d'envergure sur le grand âge et l'autonomie, loi promise à de nombreuses reprises mais enterrée depuis plusieurs années.

Le lancement de la convention citoyenne sur la fin de vie est un premier signal. Donner la parole aux citoyens est nécessaire, mais c'est bien une loi sur l'ensemble des sujets qui devra aboutir et traiter toutes les questions relatives à la vie de nos trente ou quarante dernières années.

Vous l'avez compris, l'enjeu est de taille. Le service public doit trouver une réponse au vieillissement pour qu'il ne devienne pas un nouveau marché pour le privé mais bien une perspective enthousiasmante pour les Nantaises et les Nantais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci. Bonjour, Professeur Berrut. Ravie de vous voir ici.

Une citation, peut-être, pour commencer. Simone de Beauvoir a écrit : « vivre, c'est vieillir, rien de plus. » Voilà, il me semble, une belle manière d'introduire le propos. Quoi de plus réjouissant, finalement, que de vieillir, puisque là est l'unique voie pour vivre ?

À Nantes comme partout ailleurs, la ville n'a jamais compté autant de personnes âgées, de retraités, de vieux, de seniors, de personnes dépendantes. Le processus heureux de vieillissement de la population doit transformer radicalement nos fonctionnements. Dans une société de la performance, d'accélération des cadences, de promotion de la réussite individuelle, vieillir, notamment quand le vieillissement s'accompagne d'une perte d'autonomie, peut être perçu de manière négative. Le risque existe, dans notre société, qu'une part des âgés se sentent comme étrangers au monde. Ce sont pourtant elles et eux, nous toutes et tous, à terme, qui seront les plus nombreux, si l'on en suit les projections démographiques.

La Ville agit, cela a été dit, répété, exprimé par Abbassia Hakem, notamment. Nous venons d'obtenir le label d'or « Ville amie des aînés » – j'ai vu qu'Élisabeth Lefranc l'avait amené avec elle –, qui confirme les politiques municipales et métropolitaines d'accompagnement du vieillissement : logement adapté, restaurants intergénérationnels, propositions culturelles, offre sportive, aménagement urbain qui facilite les déplacements, tarifs solidaires dans les transports en commun, tout doit concourir à simplifier la vie des personnes âgées.

Évidemment, comme adjointe à la santé, je n'oublie pas que bien vieillir en ville, c'est aussi accéder à un médecin généraliste. Simon Citeau l'a évoqué. En cela, nous attendons que l'engagement présidentiel pris lors du CNR santé pour une population 100 % couverte par un médecin traitant d'ici à 2027 soit suivi de propositions concrètes pour, par exemple, relever les médecins des tâches administratives.

Quand nous parlons de vieillissement, nous ne parlons pas d'un bloc. Si vieillir est un processus naturel, bien ou mal vieillir est un processus qui résulte largement de facteurs sociaux, économiques, culturels, environnementaux, je ne vous apprend rien : les expositions professionnelles passées, la salubrité d'un logement, la précarité énergétique, financière... On vieillit comment on vit. Rappelez-vous Simone de Beauvoir : « vivre, c'est vieillir, rien de plus. » Les conditions matérielles d'existence sont donc des facteurs déterminants du vieillissement en bonne ou mauvaise santé.

À Nantes, l'analyse des besoins sociaux du CCAS révèle que si dès aujourd'hui, une part non négligeable de personnes âgées vit sous le seuil de pauvreté, cette catégorie reste encore épargnée par rapport à la génération qui la suit. Fait inquiétant, si rien ne change, nous préparons collectivement cette génération qui suit, qui a aujourd'hui aux

alentours de 50 ans, au parcours professionnel morcelé, au parcours de vie abîmée, avec une proportion grandissante de femmes vivant seules, à être l'une des plus paupérisées.

La bataille n'est pas que municipale. Jamais nous ne nous résoudrons à penser l'action publique envers les aînés sous un angle unique, qui serait celui de l'assistance sociale. Quand on est âgé, on doit pouvoir vivre de sa retraite. Pour nous, la dignité passe par là, par la solidarité, par la caisse commune de sécurité sociale.

Les discussions sur la réforme des retraites doivent être le moment de la prise en considération des besoins élémentaires des vieux qui viennent : pas assez de trimestres cotisés, des femmes aux carrières hachées, un modèle d'épargne par la propriété qui permettait jusqu'à aujourd'hui d'ouvrir la possibilité de financer un EHPAD quelques années mais mis à mal par la difficulté, pour une part toujours plus nombreuse de foyers, d'acquérir un bien immobilier... Le chantier est devant nous et nous refusons que les retraites, véritable outil de solidarité, puissent être une variable d'ajustement des finances gouvernementales.

Je ne peux évoquer ici les EHPAD sans rappeler notre attachement aux établissements publics associatifs ou mutualistes, en rappelant combien il est nécessaire, et cela a été dit par Simon Citeau, d'y exercer des contrôles réguliers, donc de doter les autorités de tutelle d'agents formés à l'inspection et au conseil en organisation. Soyons clairs : la dépendance ne peut être un objet de spéculation. Il faut l'affirmer et y mettre fin.

Enfin, les élus du groupe « Gauche commune » souhaiteraient utiliser leur temps de parole afin d'évoquer les métiers du lien. Qu'elles ou ils soient aide-soignant, facteur, caissière, ambulancier, ce dont ils manquent cruellement, c'est de temps, ce temps si nécessaire quand on est personne isolée, âgée, veuve, souvent. Ce temps manque à des métiers qui ont été technicisés, où l'on a monnayé, mesuré, évalué chacun des gestes. Combien de minutes pour une aide à la toilette pour une auxiliaire de vie ? Quinze minutes. Pour quel salaire ? 1 700 € par mois en fin de carrière, revalorisation post Covid incluse, remboursement des kilomètres compris.

L'enjeu est grand. Les métiers du lien sont primordiaux dans une société qui vieillit. Comme d'autres, le secteur subit de graves tensions en main-d'œuvre. Le président de la République avait déclaré, en pleine crise sanitaire : « il faudra nous rappeler que notre pays tout entier tient sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. » Il y a urgence à agir.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci.

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir organisé ce débat passionnant, et nous remercions le professeur Berrut pour la qualité de son intervention.

Vous nous alertez au sujet ô combien essentiel du grand âge, de l'autonomie et de la longévité. Alors que l'enjeu pour le futur passe par la réussite de la transition démographique et la lutte contre l'âgisme, l'État et les collectivités doivent s'engager encore plus pour accompagner les associations et les entreprises qui innovent pour permettre à nos seniors de rester à leur domicile tout en leur assurant de garder des décisions sur leur parcours de vie et leur autodétermination.

Même s'il faut aller encore plus loin que nous attendons toutes et tous une grande loi sur l'autonomie, et là, je rejoins Simon Citeau dans ses propos, nous saluons les avancées qui ont été votées récemment à l'Assemblée nationale sur l'autonomie.

Vous l'avez dit, d'ici 2030, ce sont près de 1,4 million de personnes âgées qui seront en situation de dépendance. Et d'ailleurs, le scandale d'ORPEA a mis en lumière des conditions difficiles dans les EHPAD. Une société qui ne respecte pas ses aînés ne se respecte pas elle-même.

Nous avons quelques avancées, que nous tenions tout de même à saluer, comme la création de la cinquième branche de la sécurité sociale, qui sera destinée à renforcer, justement, les financements pour l'accompagnement de nos seniors. Elle a déjà débuté sur les sujets des aidants et des proches aidants.

Sur le PLF SS 2023, nous avons aussi quelques avancées : la création de 3 000 postes pour les EHPAD. Ce sont 170 M€ supplémentaires en faveur de nos seniors, avec un objectif affiché de 50 000 postes qui seront créés d'ici à 2027 et 4 000 places créées en EHPAD dès 2023.

On peut aussi saluer l'avancée, et effectivement, cela ne va pas assez loin, sur le tarif plancher de 22 € par heure pour l'intervention des aides à domicile. Nous savons toutes et tous qu'effectivement, la plupart du temps, ce sont des femmes qui tiennent ces métiers et qui sont, de fait, en grande précarité. Nous pensons qu'il faut aussi, bien sûr, aller plus loin, et nous espérons que l'État ira plus loin sur ces sujets-là.

Enfin, pour 2024, une nouvelle aide sera proposée par le gouvernement. Il s'agit de Ma prime adapt', pour aider à l'adaptation des logements. L'idée est vraiment de permettre à nos seniors de rester à leur domicile le plus tard possible et de les accompagner dans l'autonomie. C'est un objectif de 500 000 logements qui sera prévu d'ici la fin du quinquennat, soit 35 M€ pour réduire de 20 % les chutes à domicile, qui restent un sujet majeur d'inquiétude pour les familles.

Plus localement, il y a beaucoup de choses à saluer, aussi, sur l'engagement de la Ville pour nos seniors.

D'abord, le label « Ville amie des aînés ». C'est une belle chose, et j'ai noté la maison de la longévité qui sera prévue prochainement.

Nous pensons aussi qu'il faut aller plus loin, notamment sur les sujets d'accessibilité universelle numérique et physique. Physique, cela concerne tous les sujets de mobilité, mais il faut savoir aussi que tout ce qui est fait pour nos seniors concerne également toutes les personnes en situation de handicap.

Enfin, la stratégie du logement intergénérationnelle est une belle chose. Je sais que cela avance sur la ville et il va falloir continuer en ce sens.

Voilà. Globalement, nous trouvons que la Ville s'engage encore plus pour la longévité. C'est une bonne chose. Il faut absolument que la proximité, l'humain et la solidarité soient les maîtres mots pour améliorer globalement le « vivre ensemble ».

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, Monsieur le Professeur Berrut nous a rappelé le grand défi démographique qui est devant nous. Il doit se traduire et il est traduit dans les différentes dimensions de la fabrique de la ville.

À Nantes, je pense que nous avons un fil rouge, dans notre action, qui est de garantir à nos aînés leur place au cœur de la ville et de la société et de faire en sorte que le vieillissement ne soit pas un obstacle ou une cause de mise en retrait, mais que nous arrivions à donner à nos aînés les garanties d'une vie heureuse.

Cela passe d'abord, évidemment, par le logement. Nous connaissons les aspirations, pas uniquement les leurs, mais celles des Nantaises et des Nantais, en l'occurrence, d'être maintenus le plus possible dans leur domicile. C'est un souhait très important parmi les personnes âgées. La Ville doit continuer d'innover et de renforcer son offre de logements adaptés, notamment au travers d'un certain nombre de dispositifs : le « logement bleu », les collocations intergénérationnelles et les collocations dites « seniors ».

Les « logements bleus », cela existe depuis 2005, à Nantes. C'est un programme dédié, essentiellement porté par Nantes Métropole Habitat pour les 1 000 qui existent à Nantes, et qui permet aux personnes âgées aux revenus modestes, puisque nous parlons de locataires du parc social, de rester chez elles le plus longtemps possible grâce à des logements qui sont adaptés, associés à des services pour prévenir et accompagner la perte d'autonomie. Nous avons d'ailleurs, dans ce même Conseil municipal, en janvier 2022, adopté une délibération qui renforce ce dispositif, qui associe désormais sept bailleurs sociaux, avec l'objectif d'atteindre 2 000 logements d'ici à 2026.

D'autres dispositifs existent. Je pense notamment aux collocations seniors. Nous en avons livré quelques-unes dans le programme « Révélation », sur le site de l'ancienne prison, en début de mandat. Ce programme, je le rappelle, propose 50 % de logements sociaux et, c'est aussi une particularité peut-être propre à Nantes Métropole Habitat, mais un tiers des locataires des 25 000 logements de Nantes Habitat sont des personnes aujourd'hui âgées de plus de 65 ans. Cela veut dire aussi, en plus de ce défi démographique, la présence forte, parmi ces locataires, du logement social.

Pour accompagner les choix de vie à domicile, la Métropole propose aussi d'autres outils, qui ne sont pas forcément toujours connus. Depuis 2019, nous avons un centre de ressources et d'expertise en aide technique, qui est un espace dédié à l'accompagnement pour mieux vieillir à domicile, avec un appartement-témoin, des professionnels, des ateliers. Il peut dispenser différents conseils gratuits pour faciliter le maintien domicile de nos parents et de nos grands-parents.

Évidemment, c'est aussi la question des services dans la ville. Pour faciliter le « vivre chez soi », il faut aussi des services de proximité. Je pense notamment aux enjeux du soin et de la santé, avec l'enjeu d'avoir des maisons de santé qui soient accessibles. Je voudrais citer ici la maison de santé de Bellevue et celle qui est en construction à Nantes Nord et le travail mené par notre collègue Marlène Collineau pour le développement d'autres équipements de ce type et l'accompagnement de toutes les initiatives qui visent à développer le regroupement des professionnels de santé. On sait que dans les villes et dans les zones urbaines, et particulièrement à Nantes, c'est un enjeu majeur.

Je pose aussi la question de l'accès à l'alimentation et de la lutte contre l'isolement, avec les restaurants intergénérationnels qui maillent le territoire. Ce sont aussi des lieux importants, qui participent également de cette place des personnes âgées dans la société.

Et je pense à l'enjeu de la ville du quart d'heure, qui a également été rappelé, axe majeur de notre projet pour Nantes, qui vise à répondre à ces enjeux en organisant la proximité des services, pas seulement pour les actifs. On pourrait avoir la représentation en général mais la ville du quart d'heure, c'est un enjeu encore plus fort pour les personnes âgées.

Cela rejoint la question de la mobilité et des transports en commun. Le développement continu d'un réseau qui ne soit plus simplement un réseau en étoile mais un réseau en toile d'araignée, qui maille mieux les quartiers et qui permette plus facilement le déplacement, est aussi un enjeu important.

Enfin, le troisième point, c'est l'enjeu de la résilience de la ville de demain. Ce sont les espaces publics. On sait que les personnes âgées sont plus vulnérables que les autres aux fortes chaleurs. Nous l'avons vu depuis la canicule de 2005 et depuis, avec les conséquences désormais chroniques du réchauffement climatique. Depuis maintenant plusieurs années, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre les îlots de chaleur est une priorité de notre équipe, avec pour ambition le développement d'îlots de fraîcheur dans tous les quartiers et la débitumisation, là où c'est possible, sans compter le réseau des 101 parcs et jardins nantais.

J'ajouterai également, en matière d'espace public, l'importance de la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, dont on sait qu'elle bénéficie à l'ensemble des catégories de la population, mais qui est un enjeu en l'occurrence extrêmement important pour nos plus âgés.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, la fabrique de la ville est primordiale pour répondre aux défis du « bien vieillir », et c'est par cette action transversale, qui mène beaucoup, beaucoup de nos politiques publiques, que nous agissons résolument en ce sens.

Je voudrais terminer par une pensée amicale pour notre collègue Catherine Piau, qui est absente aujourd'hui et éloignée depuis quelque temps de son mandat pour des raisons de santé, en charge de cette thématique dans le mandat précédent, qui, je le sais, porte toujours une attention particulière à la place de nos aînés dans la ville et que je voulais saluer au cours de ce débat.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'obtention de ce label d'or « Ville amie des années » est une vraie reconnaissance pour la démarche engagée par la Ville de Nantes, à Nantes, par la Ville mais aussi avec l'ensemble des acteurs et des partenaires qui œuvrent au quotidien, finalement, pour une longévité de qualité dans la ville de Nantes. Puisque la longévité est un constat, avec l'allongement de la durée de la vie, une longévité de qualité est plutôt l'objectif qui est là, devant nous. Et c'est un objectif majeur.

Comme cela a été dit, la transition démographique qui s'opère est importante. D'ici à 2030, chaque année, les habitants supplémentaires qui seront accueillis rien que sur le territoire de la Loire-Atlantique, 58 % de ces habitants supplémentaires auront plus de 60 ans. Donc on le voit bien, cela va concerner nombre de personnes et donc, de fait, nombre d'entre nous également.

Je veux vous dire aussi que cette transition démographique nous engage. Elle nous engage à construire une ville du « bien vieillir » mais comme, finalement, une ville du « bien grandir ». Vous le savez, la Ville de Nantes est engagée dans la démarche « ville amie des aînés », mais aussi « ville amie des enfants ».

Pourquoi est-ce que je fais, à dessein, le lien entre ces deux publics, pour le dire de cette façon, entre les enfants et les aînés ? C'est parce que je et nous, je pense, sommes convaincus que pour fabriquer une ville du « bien vieillir » comme une ville du « bien grandir », il est nécessaire, essentiel de prendre en compte les particularités, les spécificités des extrémités des âges de la vie, de la même manière qu'il est important de prendre en compte les spécificités – et ce sera aussi l'occasion d'échanges aujourd'hui en conseil municipal – autour de l'accessibilité universelle. Ce qui est nécessaire pour certains publics, pour certaines personnes, est finalement largement confortable pour tous. Je pense que cette approche doit nous guider dans notre manière d'aborder une ville du « bien vieillir » et du « bien grandir ».

Et puis, une ville du « bien vieillir », on l'a dit, cela a été rappelé par nombre de collègues et par le professeur Berrut également, c'est changer de regard sur les personnes âgées. Les personnes âgées, avant d'être âgées, sont des personnes, donc avec un parcours, une histoire, des vibrations, des vies amoureuses, des amitiés, des accidents de parcours... Il est donc important de prendre les personnes dans leur ensemble et de ne pas avoir un regard qui se porterait davantage sur l'âge que sur la personne elle-même, finalement.

Construire une ville du « bien vieillir », c'est aussi soutenir les solidarités qui s'opèrent sur le territoire nantais pour lutter contre l'isolement et notamment, contre l'isolement des personnes les plus précaires parmi les personnes âgées.

Et encore, une ville du « bien vieillir », c'est prendre soin des aînés, on l'a dit, mais c'est aussi prendre soin des aidants. C'est aussi prendre soin des professionnels des métiers du lien, des métiers du soin, des métiers de l'accompagnement. À ce titre, la Ville de Nantes a pris sa part pour reconnaître et revaloriser les rémunérations des professionnels, des personnels de nos EHPAD publics mais aussi, d'ailleurs, des personnels de nos crèches.

Là aussi, je fais un lien, puisque la reconnaissance et la revalorisation des métiers, qu'ils soient pour le grand âge ou pour la petite enfance, constituent des enjeux majeurs communs. Et la Ville est loin d'être la seule à avoir tous les leviers en main pour parfaire cette reconnaissance et cette revalorisation de ses métiers.

Et puis, le professeur Berrut l'a dit, rien, finalement, ne doit être déterminé pour les aînés sans eux, de la même manière que pour les enfants, rien ne doit être déterminé pour les enfants sans eux. Nous avons ici, je crois, à Nantes, la culture de la citoyenneté et de la concertation et là aussi, nous devons faire en sorte et nous assurer toujours pleinement que les aînés soient bel et bien des acteurs et des actrices de la ville. Personne ne pourrait accepter de ne plus avoir voix au chapitre de la société ou de sa cité pour une raison d'âge. Donc que ce soit pour les plus anciens d'entre nous comme pour les plus jeunes, il est important qu'ils aient cette voix au chapitre.

Autrement dit, si les enfants ne sont pas les citoyens de demain mais ceux d'aujourd'hui, de la même manière, les aînés ne sont pas les citoyens d'hier mais bel et bien d'aujourd'hui.

Tout à l'heure, j'entendais parler de robotique, d'innovations technologiques. C'est important. Cela peut être nécessaire. Mais quand on vieillit, que l'on perd de l'autonomie, qu'il y a quelque chose que l'on ne parvient plus à faire, avant même qu'un équipement puisse être mis en place, ce dont on a besoin, c'est d'en parler avec quelqu'un pour trouver une solution, mais c'est aussi, je pense, d'en parler avec quelqu'un parce que cela peut être lourd, cette perte d'autonomie. Il faut donc du lien, de l'humain, que jamais la *silver* économie, quoi que l'on en pense, ne pourra compenser entièrement.

Donc charge à nous de nous inscrire dans des approches collectives, humaines, pour partager toujours plus en intergénération le plaisir de vivre, d'échanger et de bénéficier de la transmission que les aînés peuvent faire en direction des générations futures.

Je terminerai en disant que la transition écologique protège les aînés, en réduisant notamment la pollution et en étant garante d'une alimentation saine. On le sait, c'est mieux vieillir et là aussi, cela participe à une longévité de qualité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – J'aimerais mettre en lumière le fait que souvent, dans notre société, quand on parle des seniors, on propage parfois malgré nous des stéréotypes et de la stigmatisation. L'enjeu de la longévité, c'est aussi de changer de représentations. Comme vient de le dire Hélène, plutôt que de prendre en compte l'âge, prenons en compte les personnes, leur parcours de vie, leurs choix, bref, participons au changement de regard que notre société porte sur ces générations.

Je dis « ces générations » car à l'heure où nous voyons de plus en plus de centenaires et où certains et certaines arrivent encore à partir à la retraite à 60 ans – et nous nous battons pour maintenir la possibilité de partir assez tôt pour profiter de sa retraite en bonne santé –, il y a beaucoup de réalités différentes derrière la catégorie des seniors. C'était un point essentiel présenté par Monsieur Berrut ce matin et c'était aussi l'un des points importants qui étaient ressortis du grand débat sur la longévité animé au cours du dernier mandat par Catherine Piau.

En 2022, nous avons actualisé les données de la vie associative nantaise. Cette nouvelle étude nous a permis de voir que 48 % des présidents et présidentes d'associations de notre ville ont plus de 60 ans. Le premier frein à l'engagement annoncé par les Nantaises et les Nantais est le manque de temps. L'articulation entre le bénévolat, la vie professionnelle et la vie privée est effectivement parfois difficile. Nous le concédons toutes et tous. Alors quelle incroyable opportunité qu'est la retraite pour pouvoir s'investir autrement dans la vie de la cité !

Je voulais vraiment profiter de ce débat pour souligner que le monde associatif est un espace fondamental de lien social, de lutte contre l'isolement, d'intergénérationnel, de transmission de connaissances et de savoir-faire. Et en cela, je voulais vraiment passer un grand merci à tous les seniors qui s'engagent et qui sont une force vive dans notre ville.

Mme la MAIRE – Merci. Je vais désormais redonner la parole au professeur Berrut et je donnerai ensuite la parole à Elisabeth Lefranc.

M. BERRUT, Président du GÉrontopôle des Pays de la Loire – Ce n'est pas un conseil municipal, c'est un conseil de gérontologue... Vous avez une compétence, vous avez les mots pour le dire, vous avez le regard qui est tout à fait clair sur cette question. Vous avez une sorte d'union, sur cette question, qui est remarquable.

Quand j'ai choisi, en 1978, de faire gériatrie, j'avais des collègues qui me proposaient des gouttes comme on en propose aux fous. Entre 2005 et 2010, quand nous essayions d'imaginer ce processus de transition, nous étions tout de même un peu considérés intellectuellement comme des marginaux. Et maintenant, voilà, il y a une véritable culture qui s'est installée dans la durée.

Je pense qu'avec le débat sur la longévité que Madame le Maire a mis en place et a supporté, avec d'autres acteurs de collectivités qui ont su changer leur regard, nous sommes vraiment dans un paysage qui est différent. Il y a une maturité sur cette question qui est vraiment remarquable, et l'on commence à partir vers une vulnérabilité dans un aspect global. On voit bien qu'il y a une approche qui devient systémique et qui, finalement, est à la hauteur de la question d'une transition. Il est difficile de définir ce qu'est une transition. Nous voyons tous ce que c'est, mais nous ne savons pas trop le définir.

Je voudrais dire quelques petits points après vous avoir écoutés. C'est tellement riche... Mais je vais être rapide, je vous le promets.

Premièrement, s'agissant des EHPAD, je n'en ai pratiquement pas parlé parce que l'on concentre toujours la question là-dessus. Simplement, deux éléments, pour vous dire que les EHPAD ont été construits, ont été conçus – le texte date de 1999 – sur l'idée d'un lieu pour la dépendance. Or maintenant, c'est faux. 50 % des personnes dépendantes sont chez elles. Cela, c'est vraiment très clair : l'EHPAD n'est plus le lieu de la dépendance. Le domicile est autant le lieu de la dépendance que l'EHPAD.

Vous allez me dire : mais alors, pourquoi va-t-on en EHPAD ? C'est parce que l'on se sent seul ? Cela peut arriver, mais c'est très minoritaire. En fait, l'EHPAD est un lieu de prise en charge de maladies qui altèrent le cerveau. Or notre cerveau est fait pour la vie sociale et l'anticipation. Ce sont les neurosciences qui nous l'apprennent. Donc un dysfonctionnement cérébral diffus, comme on peut le voir dans ces maladies-là, va faire que la personne sera inadaptée à la possibilité de rester chez elle. L'EHPAD est donc un lieu de soins des maladies cognitives graves.

Une fois que l'on s'est dit ça, on se dit : OK, l'architecture doit donc aller avec, la formation des professionnels doit aller avec, les financements doivent aller avec, et l'on revisite la question de l'EHPAD, en fait. On n'a pas avancé sur le plan technique et législatif en la matière, mais les professionnels, maintenant, ont vraiment avancé.

J'étais hier avec la responsable de l'Institut de formation en soins infirmiers et nous nous sommes demandé ensemble comment faire pour que tout professionnel qui passe par les écoles ait une formation sur la prise en charge de quelqu'un qui a des troubles cognitifs. Il faut vraiment penser cette question de cette manière.

Deuxième point – je vais vite... Le deuxième point, c'est sur les logements alternatifs. C'est une très bonne synthèse qui a été présentée. Je crois que nous en sommes au tout début de la bonne utilisation de la loi ALUR de 2014, je pense que vous en êtes d'accord, et qu'il faut que nous allions vraiment beaucoup plus loin sur l'innovation en matière de logement. Il y a des tentatives, quelquefois, qui n'ont pas forcément le cadre juridique qui va avec pour sécuriser les échanges qu'il peut y avoir à travers les locations et les mises en commun.

Nantes est une ville qui abrite un immeuble construit par Le Corbusier, qui pensait le construire et le vivre en même temps. Je pense que nous pourrions tout à fait être la cité de l'innovation sur la loi ALUR. Il faut vraiment que nous allions beaucoup plus loin.

Sur la vie associative, je voudrais dire deux choses. La première est que les vieux d'aujourd'hui ne sont pas les vieux d'hier. Les collectivistes des années 1950 ne sont plus à la manœuvre. Donc aujourd'hui, on a des personnes qui sont des seniors individualistes. On dit : avec le Covid, les gens s'engagent moins. En fait, cela a commencé avant. On a une décroissance permanente, même si la proportion reste importante, du nombre de personnes âgées qui s'engagent.

Et peut-être – et là, je lance l'idée alors que je n'ai absolument aucun autre argument – qu'il faudrait que l'on repense la vie associative pour qu'elle s'adapte à de nouvelles attentes, de nouvelles manières de faire citoyenneté. Il peut y avoir des pistes... Nous avons tous un peu des pistes à ce sujet, mais peut-être y a-t-il une réflexion à avoir en propre pour faire vivre de manière différente la loi de 1901. Parce que l'on a besoin des associations et qu'il ne faut pas que par une sorte de rigidité sur ce système qui a très, très bien marché, nous soyons dans l'incapacité, finalement, de le faire vivre dans la durée, parce que nous en avons vraiment besoin.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites sur la précarité des personnes âgées. Moi, j'ai envie de dire quelque chose que vous savez bien, mais comme cela n'a pas encore été dit, c'est le moment de le dire : qui est pauvre en étant senior ? Les femmes. C'est tout. Qui a un travail en pointillés ? Qui est moins bien payé ? Qui n'a pas de progression dans son parcours ? Qui n'a pas eu la possibilité des formations ? Qui, qui, qui... ? Les femmes. Donc en fait, la précarité des personnes âgées, c'est la question de savoir quelle est l'égalité de chances entre hommes et femmes quand on arrive au moment de l'âge de la retraite.

La question est là. Et si l'on veut rectifier les choses, il faut que nous ayons une sorte d'iniquité du traitement de la question des dix dernières années de l'activité professionnelle. C'est le seul moyen, en fait, d'atténuer quelque chose qui est vraiment systémique. Ce que je viens de dire est un peu évident. Tout le monde le sait. Mais je pense que si on le dit d'une manière volontariste, on peut peut-être modifier les choses.

Cela pose toute la question, finalement, de l'accès aux formations tout au long de la vie. On en parle beaucoup. Je suis vice-doyen à la formation continue. Cela fait partie des cantiques que l'on raconte comme cela mais en pratique, ce n'est pas vrai. Les gens de 50 ans, en formation continue, on les attend. Les formations continues ne sont pas faites pour eux parce que cela prend trop de temps, etc. Il faut vraiment repenser les choses. Il y a 1 000 manières de former.

S'agissant de la redistribution des revenus, alors là, moi, je dois saluer un grand homme, à Nantes. C'est Jean-Marc Ayrault. Lorsqu'il était Premier ministre, il a fait un prélèvement qui s'appelle la CASA, la « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie ». C'était 0,3 % de la CSG puis, l'année d'après, 0,6 % de la CSG. Après, cela s'est arrêté. Les seniors qui paient des impôts et qui doivent payer la CSG mettent de côté cet argent-là pour aider les seniors qui ne payent pas la CSG.

En effet, on a une répartition de la pauvreté qui est très différente entre les plus de 60 ans et moins de 60 ans. C'est-à-dire que les plus de 60 ans, c'est vraiment la tranche d'âge où il y a le pourcentage de personnes en dessous du seuil de pauvreté qui est le plus faible. Les seniors sont beaucoup plus protégés, au regard de cette situation-là, que les autres. Il y a aussi les 924 Md€ entre les mains de personnes de plus de 60 ans qui permettent à la France de garder un A de plus avec une faible croissance.

Il y a donc un système de redistribution intragénérationnelle qui doit être pensée, et cette loi était vraiment une piste. Je pense qu'il faudrait continuer à réfléchir dans ce sens.

On ne peut que s'interroger sur l'absence d'une loi sur le vieillissement. J'avais fait, au CNR « bien vieillir », la proposition suivante : si vous ne voulez pas faire une loi nouvelle, eh bien, faisons une révision de la loi ASV, adaptation de la société au vieillissement. Puisque cette loi ASV de décembre 2015 est une loi d'orientation, elle est faite pour être révisée. C'est à cela que cela sert. Et introduisons la question des EHPAD dans la révision de la loi ASV, comme cela, nous aurons une loi. C'est resté sans réponse, mais je pense qu'il faut quand même avancer.

Pour ce qui concerne les EHPAD privés, maintenant, les EHPAD lucratifs, avec ORPEA, nous avons une question qui est très simple. C'est une manière de gérer en étant hors-la-loi. On est en train de le voir. C'est donc une question de banditisme. Ce n'est pas du tout une question d'EHPAD. C'est aussi une question d'inspection, en effet. Mais on ne pourra pas accompagner le vieillissement avec un pourcentage aussi important sans EHPAD privés lucratifs. Et d'autre part, les EHPAD publics ont aussi des difficultés, et certains EHPAD associatifs sont dans des situations d'accueil qui ne sont pas extraordinaires non plus. Il ne faudrait pas trop les inspecter...

Je pense donc qu'il faut reprendre le cadre général de l'EHPAD, faire une gestion beaucoup plus attentive des EHPAD privés. L'entreprise a une mission, mais il y a peut-être d'autres choses à faire. Il faudrait créer véritablement un corps des inspecteurs qui ne fassent pas les inspections que nous vivons aujourd'hui, qui sont tatillonnes sur la grille AGIR et des choses de ce type, mais qui s'occuperaient vraiment des choses sérieuses, pour avancer.

Et puis, sur la ville amie des enfants, nous avons fait un colloque, il y a dix ans, intitulé « la ville de tous les âges », qui a donné lieu à deux ouvrages. Et là, nous allons relancer un think tank « ville de tous les âges ». Vous avez tout à fait raison, Madame : on ne peut pas penser la ville des aînés sans penser la ville des enfants, sans penser la ville des vulnérables.

Je salue au passage, avec la ville des aînés, Pierre-Olivier Lefebvre, qui est au fond du lit, que j'ai appelé amicalement avant cette réunion, et qui me charge de vous dire que vraiment, il est très enthousiaste pour cet accompagnement, avec une ville qui est vraiment au rendez-vous. Mais je pense que Madame Lefranc saura dire cela mieux que moi.

Enfin et pour finir, sur le « plan anti chute », nous sommes au rendez-vous, avec le Gérontopôle, avec les deux CHU d'Angers et de Nantes, avec la Région... Un document de 250 pages a été produit par plus de 300 partenaires pour pouvoir véritablement réduire le risque de chute. Nous y croyons beaucoup, même si c'est un peu utopiste. L'utopie, cela ne veut pas dire que cela n'existe pas. Cela veut dire que cela a lieu ailleurs. Donc sachons habiter l'ailleurs.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci beaucoup. Merci à vous. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – D'abord, un grand merci, un grand merci pour avoir mis ce débat au sein du Conseil. Un grand merci au professeur de nous faire partager, comme vous l'avez constaté, non pas simplement une analyse médico-sociale, mais beaucoup plus large, en abordant quasiment tous les sujets autour de la longévité. Donc vraiment, un grand merci pour cela.

Je veux remercier aussi toutes celles et tous ceux qui ont pris la parole, et tous les autres qui ne l'ont pas prise mais qui aurait bien aimé la prendre, juste pour faire le constat que, ce que vous disiez d'ailleurs, professeur Berrut, nous sommes arrivés, sans doute beaucoup grâce au débat sur la longévité de 2019, à un moment où nous partageons cette conviction que les questions de longévité nous concernent absolument toutes et tous et que toutes et tous, dans nos délégations, dans nos compétences, nous avons moyen de faire quelque chose pour améliorer.

Parce qu'en fait, la question que nous nous posons tout le temps, c'est : comment faire en sorte que la Ville soit la plus accueillante possible, la plus bienveillante, la plus soucieuse de ses aînés ? C'est cela, la question de la longévité.

Dans ce que vous avez dit en introduction, professeur Berrut, moi, il y a une chose sur laquelle je voudrais insister, parce que cela fait partie de la prise de conscience dans laquelle nous sommes. C'est que quand dans une société, la proportion d'une partie de la population s'inverse, cela change complètement les rapports de fonctionnement au sein de la société.

Vous nous avez dit qu'en l'espace de vingt ou trente ans, nous allions passer de 10 % des plus de 60 ans à 35 %, et que cela allait impacter toutes les relations et tous les équilibres entre les différentes composantes de nos sociétés. Et cela, il me paraît absolument fondamental de bien l'avoir en tête. Non pas parce que nous avons forcément les

réponses et la compréhension de tout ce que cela implique : en effet, vous l'avez évoqué, les incertitudes dans lesquelles nous sommes sont fortes.

Moi, je rejoins cette envie, cette idée d'avoir un observatoire assez fin parce qu'effectivement, du fait de toutes ces transitions, nous sommes confrontés à des questions qui se posent mais auxquelles pour l'instant, on ne voit pas encore clairement les réponses possibles.

Je ne vais pas reprendre toutes les interventions des uns et des autres, parce qu'elles étaient super riches, super intéressantes, super impliquées, super investies. Donc encore merci.

Moi, ce que je voudrais, c'est juste synthétiser ce qui ressort de cet échange. C'est qu'il montre aussi que la Ville, et c'est vraiment ce qui ressortait de toutes vos interventions, a fait le choix d'intervenir à deux niveaux.

D'abord à un niveau global et transversal, qui reprend différentes choses que vous avez évoquées et que l'on retrouve concrètement, aujourd'hui. Je vais vous donner des exemples très concrets, dans des secteurs qui ne sont pas ceux qui sont a priori rattachés à la politique publique des seniors, mais où l'on voit bien qu'il y a un investissement global et transversal de la Ville.

Thomas l'a évoqué, nous avons un gros travail, et depuis un certain temps maintenant, autour de l'habitat, avec les « logements bleus », avec tout le travail de soutien à toutes les nouvelles formes d'habitat, qu'elles soient intergénérationnelles, colocationnelles ou inclusives.

Nous avons, en matière de mobilité et de transport, l'expérience en cours avec la SEMITAN qui s'appelle « mon copilote ».

Nous avons également toute une réflexion sur l'aménagement de l'espace public en interne des services, qui les conduit à mettre en place des fiches d'aménagement pour que l'ensemble des agents prennent conscience des spécificités à mettre en place pour que les seniors se sentent bien dans l'espace public.

Nous avons tout ce qu'a évoqué Abbassia avec les assises des nouvelles solidarités, qui rejoignent complètement les problématiques et les thématiques autour de la longévité.

Nous avons aussi ce que la direction des sports a initié en matière d'études pour essayer de mieux maîtriser les attentes des seniors en matière de pratiques sportives.

Tout ce travail-là est engagé et évidemment ceci, le label du réseau francophone « Villes amies des aînés », c'est une récompense, certes, mais c'est surtout un encouragement. C'est un encouragement pour aller plus loin, c'est un encouragement pour continuer.

Je voulais aussi faire une petite parenthèse, parce que cela me paraît important, pour dire à quel point nous travaillons bien avec les 24 communes de la métropole sur ces questions. Du fait que la Métropole a pris des compétences en matière de longévité, nous avons un G24 avec l'ensemble des maires et ils sont extrêmement investis. Ils sont extrêmement dynamiques sur le sujet.

Le deuxième point qui ressortait fortement de notre échange de ce matin, c'est qu'au-delà des questions transversales et globales, nous avons pointé le fait qu'il y avait mille et une façons de vieillir et surtout, qu'il y avait mille et une situations différentes et que parmi toutes ces situations, nous avons des inégalités très fortes et nous avons une partie du public extrêmement fragilisée, pour trois raisons principales : les ressources, l'isolement, des questions de santé et parfois, un cumul de ces trois facteurs.

Juste un autre chiffre, pour compléter celui qu'a donné Abbassia sur le taux de pauvreté des plus de 75 ans, qui est de 7 %, aujourd'hui. Les chiffres nous montrent aussi que cette proportion va être en très forte augmentation pour les nouveaux retraités. Cela a été évoqué, je ne sais plus par qui, mais les chiffres montrent que nous allons passer de 7 à 12 % pour les nouveaux retraités au niveau du taux de pauvreté. Nous allons donc plutôt vers une dégradation de la situation.

Pour en revenir à ce que nous faisons à la Ville de Nantes en matière de prise en charge, en tout cas d'accompagnement et de priorisation, surtout, vers les publics les plus fragiles et les plus vulnérables, je ne vais pas vous faire toute la liste mais je vais vous donner deux exemples extrêmement concrets.

Le premier exemple concerne le quartier de Malakoff, où nous avons mis en place ce que nous appelons le projet « aînés à Malakoff », qui est porté par la référente « santé et solidarité » de l'équipe de quartier de Malakoff. Cela a été initié avant le Covid mais comme tout s'est arrêté pendant le Covid, nous l'avons repris après. L'idée, à la base, était d'aller chercher les habitants seniors du quartier avec une petite perte d'autonomie et isolés, de façon à leur proposer des activités et à leur proposer de retrouver, de reconstruire petit à petit un lien social.

Ce travail a mobilisé tous les acteurs du quartier pour identifier, pour trouver ces personnes. Parce qu'à partir du moment où l'on parle d'isolement, cela veut dire que l'on est invisible ou en tout cas, que l'on ne vient pas solliciter. Il y a donc eu tout un travail avec l'ensemble des commerçants, des acteurs de terrain, des agents médico-sociaux, des habitants pour identifier qui, dans le quartier, pouvait avoir besoin de recréer des liens.

Petit à petit, ils ont mis en place un groupe de personnes, de seniors du quartier, qui participent à des activités de gym, de convivialité, de cafés brioches, de restauration, etc. Ce qui est intéressant, c'est qu'au sein du groupe, nous avons une diversité de seniors, des plus jeunes, des plus âgés, et que les plus jeunes ont commencé à être ambassadeurs de la démarche et vont maintenant eux-mêmes « recruter », entre guillemets, ou vont repérer des seniors isolés.

Je vous donne cet exemple-là et je vous donnerai le suivant, concernant Divadom, avec un seul objectif, qui est de vous montrer que l'on peut faire énormément de choses mais que chaque fois, ce sont de petites choses qui concernent un petit nombre de personnes et qui demandent une forte mobilisation humaine et de temps. Le temps est absolument nécessaire parce que pour reconstruire le lien, il faut du temps.

Le deuxième exemple que je voulais vous donner sur ce que nous faisons pour être au plus près du public vulnérable et fragile, cela a été évoqué par le professeur Berrut, c'est l'expérimentation Divadom. C'est un dispositif de vie à domicile, qui a été lancé à titre expérimental par l'ARS et qui est la proposition d'accompagnement de personnes à domicile avec l'équivalent des services que l'on pourrait trouver en EHPAD, donc une sécurisation 24 heures sur 24, sept jours sur sept, avec la mise en place d'un panier de services qui est proposé aux personnes.

Il y en a une trentaine qui sont accompagnées dans ce dispositif, avec des visites régulières, des interventions de soins à domicile, des interventions de services à domicile, un travail qui est fait également pour la vie sociale. Cela se fait évidemment avec l'entourage de la famille, quand il y en a.

Et surtout, ce qui s'est mis en place récemment, grâce à Plan JOB, c'est la visite de jeunes, une fois par semaine ou tous les quinze jours, de jeunes engagés dans Plan JOB pour recréer des liens avec les personnes accompagnées dans Divadom. Là aussi, ce qui est intéressant, c'est que ces jeunes, au début, sont indemnisés. Ils ont une petite rémunération dans le Plan JOB. Ils le faisaient donc pour différentes motivations et petit à petit, certains reviennent d'une année sur l'autre simplement parce qu'ils ont recréé des liens.

Et je voudrais évoquer un dernier exemple, c'est mon dernier. C'est quelque chose que nous aimerions pouvoir développer sur le territoire de la ville, et qui va reprendre plusieurs hypothèses que vous avez formulées. Cela existe à Paris. À Paris, cela s'appelle « Paris en compagnie ». Il s'agit d'une plate-forme numérique qui a mis en relation des personnes isolées, des seniors isolés, et des bénévoles qui souhaitent donner un peu de temps quelques heures par-ci, quelques heures par-là, pour répondre aux nouveaux profils des bénévoles.

C'est quelque chose qui fonctionne parce que c'est sécurisé, c'est-à-dire parce que les duos qui se forment sont sécurisés et accompagnés, et cela permet de cocher beaucoup de cases. Cela permet à des seniors de retrouver un peu de mobilité, parce qu'ils sont sécurisés, accompagnés pour aller chez le médecin, faire leurs courses, prendre les transports, se balader, etc. C'est quelque chose à quoi nous réfléchissons, que nous pourrions appeler « Nantes en compagnie », et qui pourrait en partie répondre, là encore, à pas mal de situations d'isolement.

Voilà ce que je voulais dire. Et si nous devons finir sur une petite note d'espoir, une dernière chose : il faut continuer à diffuser cette conviction, que nous partageons tous et toutes, maintenant, que nous sommes, absolument tous et toutes, concernés par la question de la longévité. En tout cas, je vous souhaite d'être concerné individuellement et personnellement.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots, non pas pour conclure parce que, nous le voyons bien, ce débat est un vrai débat de société, qui doit continuer à nous animer, à nous traverser et à nous permettre d'avancer ensemble.

Mais juste quelques mots d'abord pour dire qu'il me semble que sur ces sujets, nous avons besoin, les uns et les autres, d'avoir les idées claires sur les grandes questions qui vont traverser le pays mais, plus globalement, la société, dans les mois et les années à venir. Par définition, cela touche à des sujets d'actualité et à des sujets législatifs à venir de nature différente. Je voudrais en prendre trois.

Le premier, la question des retraites, a naturellement été évoqué. Pour ma part, je crois vraiment que la manière dont le projet s'annonce est profondément injuste et que, dans un moment où toutes les organisations syndicales alertent, il y a urgence à prendre en considération ce que disent les corps intermédiaires, dans un pays en fragmentation qui a besoin de ces corps intermédiaires pour cultiver le pacte national de cohésion sociale.

La deuxième conviction personnelle que je voudrais partager a trait au débat qui s'ouvre autour de la fin de vie. Pour ma part, je suis favorable à une nouvelle loi pour le droit de mourir dans la dignité, et je veux saluer l'étape de convention citoyenne qui est engagée. Je crois que c'est un élément de méthode tout à fait important pour que des sujets qui relèvent autant de l'intime que de l'universel puissent se traiter au maximum dans un cadre d'apaisement, qui me semble un préalable nécessaire à un débat respectueux et de qualité.

Enfin, troisième élément, je crois que nous ne ferons pas l'économie, dans les mois et les années à venir, d'une loi dédiée au grand âge. Je crois que la réalité l'impose et l'ensemble des éléments que le professeur Berrut a évoqués viennent le confirmer.

Mais la force de l'action locale, c'est qu'au-delà des positions de fond, au-delà des positions de principe, au-delà des positions politiques au sens le plus noble du terme, nous avons aussi les capacités de faire, nous avons aussi les capacités d'agir. Et c'est vrai que c'est dans cet esprit que nous travaillons ici, à la Ville, mais aussi à la Métropole.

Je remercie Élisabeth Lefranc et l'ensemble des équipes pour leur engagement constant sur ces sujets et pour ce dialogue, parce que c'est bien dans cette capacité collective que nous pourrions avancer, avec peut-être trois dimensions que j'ai envie de retenir, pour finir.

La première, nous l'avons dit, vous l'avez parfaitement éclairée, professeur, et je vous en remercie à nouveau, c'est l'approche systémique dont nous avons besoin. Il faut définitivement se dire que non, les questions de longévité ne sont pas seulement des questions de dépendance. Bien sûr que ces questions doivent être mises sur la table, mais nous devons parler culture, nous devons parler mobilité, nous devons parler numérique, nous devons parler intergénérationnel, nous devons parler vie affective, nous devons parler capacité d'aller à l'international, etc. Nous devons parler de tous les sujets qui font la vie de la diversité des générations de nos aînés.

Le deuxième élément, cela a été évoqué à deux reprises dans le débat et je veux y insister, c'est la remise en question que nous devons avoir autour des métiers du soin et des métiers du lien. Je pense que c'est indispensable. Tant que nous n'avancerons pas suffisamment sur ces sujets, il y aura là un maillon manquant de la réponse collective qui nous pénalisera collectivement dans la capacité d'avancer.

Le dernier élément, c'est en effet autour de cette question de longévité et d'inégalité. Merci, professeur Berrut, d'avoir pointé spécifiquement la question des femmes. Quand nous avons lancé ce grand débat sur la longévité, dans le dernier mandat, j'avoue que nous n'avions pas imaginé alors à quel point cette question allait surgir, à quel point les sujets d'inégalité hommes/femmes sur ces questions, au pluriel, de la longévité, allaient émerger avec une telle importance dans le débat.

Dans la ville qui a l'ambition d'être la première ville non sexiste à dix ans, c'est forcément un sujet qui nous tient à cœur et que nous allons continuer à cultiver avec la plus grande attention.

Merci encore à vous pour votre intervention et merci à chacune et à chacun pour la qualité de ce débat.

Je vous propose, chers collègues, comme il est 13 heures, que nous fassions là la pause déjeuner. Nous nous retrouverons à 14 h 15.

Suspension de séance : 13 heures.

Reprise de la séance : 14 h 33

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir. Nous allons redémarrer nos travaux.

Mme BONAMY, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021-2022 – Information

Mme BONAMY, Adjointe – Chers collègues, je vais tenter de vous maintenir éveillés après le repas. Je vais essayer de vous faire une synthèse du rapport sur le développement durable qui nous est présenté chaque année pour faire un peu le bilan de ce que la collectivité a fait en matière de transition écologique.

On sait maintenant que chacune de nos directions, chacun des élus est mobilisé sur cette question-là. La trajectoire de transition écologique de la Ville est analysée à travers cinq thématiques : la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique, les modes de production et de consommation qui sont économes en ressources naturelles, l'agriculture et l'alimentation, un environnement favorable à la santé et la reconquête de la biodiversité.

Vous avez là la manière dont le rapport est organisé, comme chaque année, avec les faits marquants de 2021, les indicateurs qui permettent de voir où nous en sommes dans la trajectoire de transition écologique de la Ville, une déclinaison de cette trajectoire dans chacun des onze quartiers, avec les actions précises que l'on peut retrouver dans les quartiers, et enfin, ce que fait l'administration en matière d'écoresponsabilité.

Sur la deuxième *slide*, nous allons faire un focus sur l'action de l'administration en matière d'écoresponsabilité. Je détaillerai un peu plus la partie qui concerne la réduction de l'empreinte écologique du numérique, mais il faut savoir aussi qu'il y a d'autres actions, notamment sur la gestion des écoéquipements de manière responsable, la réduction des consommations énergétiques, la question du gaspillage, également, ainsi que les écoévénements, notamment la mobilité durable et les déplacements.

Je vais plus axer sur la partie relative à l'empreinte écologique du numérique.

La collectivité agit notamment pour réduire la consommation électrique de ses serveurs depuis maintenant six ans. Elle agit également pour recycler les équipements informatiques afin de créer moins de déchets. Il y a aussi une action en termes de réduction du nombre d'imprimantes individuelles. On sait qu'aujourd'hui, la première pollution, c'est la production des équipements, qui compte. C'est donc important si nous, nous pouvons réduire le nombre d'équipements dont nous avons besoin. Et évidemment, la sensibilisation des agents sur leur empreinte environnementale, avec une action nommée « opération bonsaï ».

La collectivité a développé une politique numérique responsable. Cette politique se traduira notamment par un schéma numérique responsable qui sera décliné entre cette année et jusqu'en 2026.

Sur la *slide* suivante, vous avez un focus sur la déclinaison de cette trajectoire dans les quartiers, en l'occurrence, le quartier Zola Dervallières. Sur cette carte, on peut voir tous les lieux et les actions à la fois publiques et privées en matière de transition écologique qui concernent à la fois les espaces verts accessibles en proximité, les espaces comestibles aussi bien qu'une alimentation locale, avec les marchés, la question des déchets verts et le positionnement des composteurs de quartier, ce que l'on peut faire aussi en matière de réemploi et de recyclage, avec la présence de l'écopoint.

L'intérêt de ces portraits de quartiers est de pouvoir bien identifier chacune des actions en proximité. Et dans le rapport, vous retrouverez aussi le maillage en espaces verts et en cours d'eau ainsi que tous les espaces avec des aménagements de sport santé.

S'agissant des faits marquants, sur la *slide* suivante, on pourra retrouver notamment l'action de la Ville en matière de reconquête de la biodiversité. Cette action se fait à différents niveaux, notamment via la mise en place du plan « pleine terre », qui a été adopté au conseil de juin 2022, avec un objectif de débitumer 7 ha sur l'ensemble de la ville de Nantes d'ici à la fin du mandat. Ce plan se décline à la fois dans l'espace public pour venir allonger les trames vertes et bleues, également dans les écoles, pour venir lutter contre les îlots de chaleur. Il y a différentes déclinaisons de ce plan « pleine terre ».

On retrouve aussi l'action de la collectivité qui vient mailler l'ensemble de la ville en matière d'espaces comestibles. On peut voir ici, avec le diagramme, que ces parcelles continuent d'augmenter, puisqu'il y a un engagement de la Ville d'insérer des parcelles d'espaces comestibles avec chaque aménagement. Et au niveau des jardins collectifs, nous faisons aussi un travail de partage, chaque fois qu'un attributaire s'en va, pour pouvoir accroître aussi le nombre de parcelles et permettre d'augmenter ce type d'espace pour les habitants en proximité.

Dans les autres faits marquants, on peut aussi noter, notamment sur la *slide* suivante, ce qui est fait en matière d'agriculture et d'alimentation saine et durable, par exemple par l'installation d'une microferme associative dans le quartier prioritaire de Bellevue, qui est animée par l'association Environnements solidaires, et qui évidemment, se décline avec différentes initiatives citoyennes dans tous les quartiers autour de la cuisine et des distributions solidaires.

On peut également noter l'implantation des fermes de Doulon Gohards : trois fermes avec cinq agriculteurs qui sont installés à l'est de la ville.

Il faut aussi relever le maillage de Nantes par ses paysages nourriciers, qui permettent d'apporter environ 20 t chaque année à des foyers en grande précarité, qui bénéficient de l'aide alimentaire.

Je rappelle aussi que dans nos restaurations collectives, nous participons aussi à cette action-là. Aujourd'hui, dans les cantines de Nantes, on retrouve 32 % de produits issus de l'agriculture biologique, avec 15 % qui sont produits localement. Il y a une très forte progression sur cette thématique-là.

Enfin, pour conclure, je dirai que finalement, avec ce rapport sur le développement durable qui était, à la base, un exercice qui nous est imposé par la loi, un exercice réglementaire, on voit qu'il y a une vraie volonté d'avancer sur ces sujets, de les valoriser et de les mettre en lumière de façon très pédagogique, aussi pour que les citoyens puissent s'y retrouver et voir comment la ville agit sur ces questions-là, à la fois en faveur de la sobriété carbone et de l'adaptation au changement climatique, avec des modes de production et de consommation économe en ressources naturelles, notamment dans différents projets d'aménagement urbain emblématiques, avec des efforts de reconquête sur la biodiversité et d'un environnement plus favorable à la santé.

Nos concitoyens pourront mesurer tous ces aménagements et tous ces efforts dans les onze quartiers grâce à ces cartes, qui sont facilement consultables, et également, voir, avec les indicateurs, la trajectoire dans laquelle nous nous inscrivons et ce qu'il nous reste à faire pour atteindre tous nos objectifs.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, merci, Delphine Bonamy, pour la présentation de ce rapport, qui nous permet de faire le point sur les nombreuses avancées de nos politiques publiques, qui mettent plus d'écologie dans nos vies.

Je voudrais citer quelques éléments positifs dont nous pouvons être collectivement fiers. L'écologie, à Nantes, se décline pour toutes et tous et dans tous les quartiers. C'est ce que nous avons illustré à travers les portraits de quartiers, qui permettent de voir concrètement les effets de nos choix au jour le jour.

Nous avons obtenu la labellisation « territoire engagé dans la transition écologique » au niveau cinq étoiles. Cela marque non seulement des actions engagées mais aussi un niveau d'ambition très important. Nous sommes les premiers à avoir obtenu ce label de manière conjointe pour la Ville et pour la Métropole.

Enfin, le rapport nous rappelle qu'à Nantes, nous avons le courage de débattre sur des sujets complexes comme le développement de la 5G. Il y a deux ans, le Haut Conseil pour le climat nous alertait sur le fait que le développement de la 5G allait entraîner une forte augmentation de nos consommations d'électricité, incompatible avec nos objectifs collectifs de sobriété. Un an après, l'État a décidé son déploiement, seul et à marche forcée, et nous voyons bien l'absurdité de ce choix quand nous sommes en risque de coupure électrique.

Le débat, à Nantes, a pointé les réserves, les doutes sur le développement massif d'une telle technologie. L'écologie, c'est d'abord être raisonnable, faire preuve de frugalité. C'est ce que nous ont dit les Nantaises et les Nantais.

Au-delà de l'analyse de nombreuses actions en matière de développement durable, ce rapport nous montre notre trajectoire vers plus de sobriété à travers de nombreux indicateurs. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant ont baissé de 39 % entre 2003 et 2020. Notre consommation d'énergie par habitant a diminué de 30 % sur la même période. La surface d'espaces dits « comestibles » est en constante augmentation, notamment grâce aux fermes urbaines.

Nous avons donc des indicateurs fiables, réutilisés sur plusieurs années, pour apprécier l'effet de nos actions, tant en termes de frugalité qu'en termes de lutte contre le changement climatique.

Mais la mise en parallèle de nos objectifs politiques et des impératifs écologiques nous montre que nous devons continuer à agir pour provoquer un vrai changement des modes d'habiter et pour faire de la vie à Nantes une vie soutenable.

Deux exemples, pour être rapide, mais il y en a beaucoup d'autres : la part de bio dans les cantines, Delphine l'a dit, a doublé en deux ans, passant de 16 à 32 %, mais nous visons 75 % d'ici à la fin du mandat. La qualité de l'air s'améliore d'année en année mais, nous le savons, celle-ci reste une qualité moyenne et il nous faut vraiment l'améliorer.

Face au dérèglement climatique qui s'intensifie, nous devons continuer de mettre en œuvre les ambitions qui sont les nôtres sur ce mandat sans transiger. Nous le devons aux Nantaises et aux Nantais d'aujourd'hui et de demain.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Hervé Fournier.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Madame la Maire, la Ville de Nantes inscrit dans sa quotidienneté et ses ambitions la transition, LES transitions écologique et solidaire, cette bifurcation vers la sobriété, la maîtrise, voire la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la nécessaire adaptation de nos modes de vie et de notre action publique aux enjeux de la ressource, des ressources : l'eau, les espaces, le sol, les espèces, les milieux naturels.

Et notre Ville, notre collectivité, s'engage avec ses ressources : des services mobilisés depuis bientôt une génération – et je salue aussi toute cette histoire de la mobilisation environnementale ici, à Nantes, avec les services de la Métropole, notamment, et de la Ville –, mais également des acteurs de la société civile, quels qu'ils soient. Nous avons parlé ce matin avec Mahaut et Tristan des associations, des collectifs citoyens qui sont impliqués dans ces sujets. Il y a également des entreprises, des réseaux d'entreprises. Ce sont, là aussi, les ressources du territoire pour aller vers cette transition qui est la nôtre aujourd'hui.

Ces capacités, ces réalisations, ces ambitions nous sont rappelées dans ce rapport de développement durable de la Ville, dont je salue, au nom du groupe « Nantes citoyenne, sociale et écologique », les principes d'écriture et d'abord, la pédagogie. Delphine, vous l'avez dit : les cartographies, les explications, les illustrations, tous ces leviers qui incarnent cette transition, avec des actions concrètes, des visages, des projets qui sont mis en œuvre. Nous avons parlé de Doulon Gohards, par exemple, ou des paysages nourriciers, sans revenir sur les ambitions un peu plus larges comme le plan « pleine terre » que nous avons adopté, effectivement.

Principe de pertinence dans ce jeu des interactions avec les objectifs de développement durable des Nations unies, cette approche systémique qui est mise en œuvre dans ce rapport et qui nous rappelle que la transition nous implique tous, à tous les niveaux : l'alimentation, la santé des uns et des autres... C'est dans la matrice de la transition.

Et ce qui est également dans la matrice ou en tout cas, dans ce rapport de développement durable, c'est l'implication de tous nos territoires, de tous nos quartiers, comme nous le montrent ces portraits de nos onze quartiers en transition écologique.

Autre principe que je salue, la transparence. Aujourd'hui, nous devons dépasser l'initiative individuelle, aller vers une massification des pratiques au bénéfice de tous. Vous nous donnez quelques chiffres clés, dans ce rapport : le

nombre d'animations proposées à nos enfants, le nombre des écoévénements, et l'on sait que nous avons un objectif de 1 001 événements à 2025, les surfaces des parcs et jardins, le nombre de parcelles citoyennes... Tout cela, c'est une redevabilité en toute transparence, de la même façon que nous mettons aussi en avant des objectifs qui vont bien au-delà des seuils attendus de la loi. Je pense aux produits bio dans les cantines : 32 %. Non, 40, me dit Nicolas...

Mais ce qui est le plus emblématique de cet engagement de long terme de la collectivité, c'est la baisse tendancielle de la consommation d'énergie et donc, des émissions de gaz à effet de serre, si on la rapporte au nombre d'habitants, à l'échelle annuelle, et bien avant la crise de l'énergie que nous vivons depuis quelques mois. Là, nous allons effectivement vers une réduction massive et nous devons nous engager vers cette réduction de -50 d'ici à 2030 pour ce qui est de l'empreinte de gaz à effet de serre. Sans même parler de la décarbonation de l'environnement numérique de nos agents, mais Delphine l'a présentée tout à l'heure.

Enfin, c'est un rapport dont je salue la sincérité, car s'il est un sujet que nous revendiquons dans la majorité, c'est l'engagement au quotidien pour la transition écologique et solidaire. C'est l'engagement aussi d'être dans le « faire », dans le « faire ensemble », que ce soit dans les espaces de dialogue que nous avons avec les habitants ou que ce soit dans le financement des infrastructures.

Parce que oui, nous investissons. J'y reviens : 125 M€. Et de nombreux investissements sont liés à cette question de la transition, pour parler ne serait-ce que de la voirie partagée ou des mobilités douces ou plus simplement, à une autre échelle, les composteurs, les cours d'école végétalisées... Ce sont des sujets qui nécessitent aussi un engagement financier de la collectivité.

Pour terminer, je voudrais saluer à nouveau les services, qui sont très fortement impliqués, mais au-delà des services, les habitants, qui eux aussi, jouent le jeu. Nous avons parlé des défis qui sont proposés aux habitants sur les questions d'énergie, d'alimentation, de déchets. Nous avons toute cette expérience et ces pratiques qui sont présentées dans ce rapport.

Et puisqu'il nous reste quelques pages vierges à l'issue de ce rapport, eh bien je vous invite tous, chers collègues, à y inscrire, les uns et les autres, nos propres actions pour une transition écologique et solidaire, nos actions individuelles, bien sûr.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci, Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire.

Merci pour cette délibération, qui montre une nouvelle fois notre implication collective sur le sujet, même si je trouve que nous pourrions, au sein de cette assemblée, débattre un peu plus régulièrement d'une stratégie de long terme, notamment sur la question des émissions et donc, de la production de nos énergies.

Nous avons un objectif de sobriété carbone et d'adaptation au changement climatique, c'est dans le texte, et il se trouve qu'en ce moment, nous avons deux problèmes. Le premier, ce sont les potentielles coupures de courant, qui relèvent certainement du national, mais qui auront un impact local, et le deuxième, c'est la précarité énergétique que de nombreux Nantais sont en train de vivre, et je n'oublie pas les entreprises, qui se mettent en risque en ce moment, avec une charge énergétique bien trop lourde pour leur bilan.

De l'autre côté, nous avons un objectif : décarboner nos énergies tout en luttant activement contre la précarité énergétique. Il existe une solution à la décarbonation presque complète de nos énergies, c'est le nucléaire. Je n'entre pas dans les détails ni dans le débat, nous l'avons déjà eu il y a quelques mois, et pourtant, malgré l'actualité, on entend encore des prises de position fermes contre le nucléaire dans vos rangs, et à cet égard, vous ne m'avez pas répondu sur votre position, Madame le Maire. Il y en a d'ailleurs qui ont changé d'avis récemment, ce qui est plutôt une bonne chose.

Nous avons un fonds de solidarité pour le logement qui permet d'accompagner les situations précaires mais le mieux, je crois, serait de ne pas avoir besoin de payer ces factures qui grossissent de plus en plus. Je crois que pour cela, il faut produire, ce que nous ne parvenons pas encore à faire avec les EnR seules. Je vous rejoins sur le fait que le territoire doit être en pointe sur le sujet avec le déploiement d'un mix énergétique intelligent et progressif entre le nucléaire et les EnR, et nous devons donc évidemment augmenter la part des EnR et là, je vous rejoins sans problème.

La question est la suivante : quelle est votre feuille de route, quelle est votre vision pour soutenir votre projet de 100 % de consommation d'énergie propre ? Quel déploiement ? Quel type de production ? Vous parlez de projets d'énergie renouvelable citoyens. C'est bien, mais on sait que cela ne produit pas beaucoup, au même titre que le photovoltaïque sur les bâtiments : on sait que cela ne permet pas d'atteindre le E=0, en tout cas sur toute une partie du parc nantais.

Nous avons, je crois, les moyens et les compétences pour avancer plus loin, notamment sur un sujet dont on parle assez peu, qui est le photovoltaïque, sachant que la Région avance sur la partie éolienne pendant ce temps-là.

Et nous avons deux points forts sur le territoire pour la partie photovoltaïque. C'est la réserve foncière, si nous déployons, sous l'impulsion de Nantes, une stratégie métropolitaine et départementale, et nous avons également de l'eau, avec l'Erdre et la Loire. De nombreux pays commencent à progresser sur l'installation de panneaux photovoltaïques flottants. C'est même arrivé en France avec la première installation, dans le Vaucluse, qui permet de nourrir en électricité plusieurs milliers de foyers.

En fait, ce que j'aimerais, Madame le Maire, ce serait que vous puissiez nous détailler une ambition à trois ans, à cinq ans, à dix ans, parce que l'objectif de sobriété énergétique que vous avez va se faire mécaniquement et mathématiquement doubler par le fait que la population évolue chaque année de plusieurs milliers de personnes. Nous allons nous retrouver avec un progrès grâce à la sobriété, qu'il faut continuer à faire, mais nous allons nous faire doubler par le fait qu'avec de plus en plus de Nantais qui arrivent sur le territoire, les émissions vont augmenter.

Je pense donc qu'il faut travailler collectivement, et je pense que le Conseil est aussi là pour en débattre, à un vrai plan, à une vraie ambition et à une réflexion sur trois ans, cinq ans, dix ans, qui va au-delà de la simple sobriété énergétique, même si évidemment, c'est un point important dans notre quotidien.

Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

En complément de ce que disait mon collègue Guillaume Richard, ce rapport donne le sentiment que vous privilégiez quand même ce qui permet certes d'habiter les imaginaires collectifs, et je vous reconnais ce talent-là, mais pas de changer de modèle. Ce n'est pas le sentiment que j'ai. En tout cas, pas de passer à l'échelle sur un certain nombre de points. Je vais être précis.

Par exemple, sur la question des passoires thermiques, je salue l'effort qui est fait pour aider certaines personnes en précarité à payer leurs factures d'eau et d'électricité. En tout cas, le rapport, mais peut-être m'apporterez-vous des informations, n'explique pas une ambition globale, notamment sur le patrimoine de la Ville et de la Métropole, sur les bâtiments et l'analyse de la performance énergétique. Nous avons posé la question en commission et l'on nous a expliqué que c'était compliqué, qu'on ne l'avait pas fait... Il y a beaucoup de collectivités...

Ce que je veux dire, c'est que la première chose, c'est de savoir où l'on est. La deuxième chose, c'est d'attaquer les problèmes là où cela fait le plus mal. C'est vrai que cela coûte cher mais par exemple, sur les toitures végétalisées, puisque c'est ce qui nous a été répondu : nous allons faire des toitures végétalisées, eh bien avant de faire des toitures végétalisées, il faut isoler les plafonds, par où sort l'essentiel de l'énergie des logements. Et ensuite, ce sont les fenêtres.

Sur ces sujets-là, nous n'avons pas le sentiment, en tout cas, dans ce rapport, que vous preniez la mesure du problème. Cela risque donc d'être un plâtre sur une jambe de bois.

Sur d'autres sujets comme le compostage, nous avons besoin d'une écologie plus simple. Dans mon quartier, le bac à compost est verrouillé avec un cadenas parce qu'il y a une association qui l'ouvre le jeudi à 17 h 30, effectivement. Il se trouve que le jeudi à 17 h 30, je ne suis pas disponible et je n'ai personne dans ma famille pour le faire. Ce n'est donc pas simple. Et quand nous allons à leur rencontre, ils sont très sympathiques mais ils nous expliquent que l'objectif n'est pas le compostage, mais le « vivre ensemble ». Eh bien ce n'est pas mon objectif quand je descends avec mon bac à compost. Je ne descends pas pour le « vivre ensemble ». C'est très bien si cela le permet mais d'abord, c'est pour composter.

Sur ce genre de sujet, je pense que le passage à l'échelle nécessite des choses plus simples, comme un bac à compost par immeuble. Je sais que cela existe dans certains logements collectifs, mais il faudrait que ce soit systématique, y compris dans les copropriétés privées. Ou un bac à compost dans chaque rue, tout simplement, où l'on peut aller en respectant des règles. On peut éduquer les gens, on peut leur faire confiance.

Je ne reviendrai pas sur la question du Tri'sac, qui a été abandonné mais qui était d'une complexité extrême également.

Sur la biodiversité et l'alimentation durable, nous avons un peu le même sujet. Les jardins partagés, je trouve cela excellent. Pareil pour les potagers urbains. Mais quand j'ai écouté, à Doulon Gohards, à la réunion de quartier, la réponse qui était faite aux gens, quand une dame a demandé : est-ce que la cantine de mes enfants va pouvoir utiliser les produits la ferme urbaine qui a été installée là, on ne lui a pas répondu clairement. On lui a dit : oui, nous allons y travailler...

Non. La réalité, c'est que cela ne marche pas comme cela. Cela va être super, effectivement, on va pouvoir faire de la vente directe, on va pouvoir... Mais le circuit pour alimenter nos cantines ne permet pas cela : la massification, la régularité... On le sait. Donc répondez clairement aux gens là-dessus. Pour que l'on passe à l'échelle, il faut aussi que l'on parle clairement aux gens.

Je pense que là-dessus, il ne faut pas que vous ne soyez que dans l'affichage. Tout à l'heure, nous parlions de ce que nous faisons avec les personnels des espaces verts. Je pense que leur rôle n'est pas d'être des maraîchers. Effectivement, nous avons la chance d'avoir, autour de Nantes, des entreprises de maraîchage assez exceptionnelles. Là-dessus, je ne vois pas de passage à l'échelle pour aller au-delà des 15 % d'alimentation locale que nous avons aujourd'hui dans nos cantines, et je trouve que ce serait un bel objectif.

Enfin, sur la biodiversité que j'évoquais tout à l'heure, de la même façon, les jardins partagés, c'est super, mais les Nantais sont déçus de vos grands projets. Je prends l'exemple de l'Île de Nantes, qui aurait permis un grand parc sur l'Île de Nantes. Quand vous parlez avec les habitants qui ont participé à votre concertation, ils sont extrêmement déçus de ce qui se profile. Cela aurait été une réserve de biodiversité, clairement. Là, c'est une occasion ratée. Ce sera un boulevard vert, ce serait une coulée verte. On est très, très loin de ce que tous les gens avaient demandé, à quoi ils aspiraient, qui était un grand parc sur l'Île de Nantes.

C'est dommage parce que tout cela permet de passer à l'échelle. J'ai le sentiment que nous sommes un peu courts là-dessus. Néanmoins, beaucoup de choses dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Conseiller municipal – Monsieur Chombart De Lauwe, Monsieur Richard, je vous ai écoutés avec attention et j'aimerais bien reprendre ce qu'a dit Johanna Rolland, ce matin : vous êtes un peu donneurs de leçons et moi, je me mets à la place des agents. Ce que vous venez de dire là est tout de même extrêmement choquant.

J'aimerais tout de même rappeler que les agents se démènent tous les jours. Ils sont hyper engagés...

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal (hors micro) – Cela n'a rien à voir !

M. MARTIN, Conseiller municipal – Non, cela n'a pas « rien à voir », je suis désolé ! Laissez-moi parler : je vous ai laissé parler. Je dis simplement que dans le cadre de la restauration scolaire, je vais citer des agents qui se démènent tous les jours, aujourd'hui, pour sortir du plastique, pour gérer les 89 restaurants sur le passage au compostage en lien avec Mahel Coppey sur la transformation avec des biodéchets. Certes, il est compliqué de changer d'attitude. Je pourrais citer les pistes cyclables : c'est vrai que quand on passe Dalby en sens unique, cela génère des changements de comportement.

Ce n'est pas simple, la transition écologique, et il faut de la volonté. Il faut de la volonté et de l'engagement dans la durée.

Et moi, ce que je souligne, dans ce rapport, c'est que nous avons des résultats : 39 % de baisse de nos consommations de gaz à effet de serre. Cela ne s'est pas fait en trois jours. C'est une politique qui s'est inscrite dans la durée et qui nous permet aujourd'hui d'avoir des agents qui se sont formés, qui ont parfaitement compris le changement d'échelle, la nécessité d'accompagner les uns et les autres et de prendre en considération aussi les plus précaires.

Parce que c'est vrai que lorsque l'on met en place une ZFE, ce n'est pas une ZFE radicale. C'est une ZFE qui intègre aussi de la tarification solidaire, qui intègre de la facilitation pour un certain nombre d'usagers qui ont tout de même besoin de leur voiture pour se déplacer. Nous avons ce degré, ce niveau de précision qui nous permet d'avancer, mais qui nous permet d'atteindre nos objectifs.

Moi, tout ce que j'ai entendu, dans ce que vous avez dit, Johanna Rolland l'a rappelé ce matin, la contre-proposition, je ne l'entends pas. J'entends juste la critique du donneur de leçons. Voilà.

Je vous remercie.

Et juste un mot sur le nucléaire : je rappelle tout de même que le nucléaire, ce n'est pas l'affaire de la municipalité, me semble-t-il, nous sommes d'accord ?, que les parcs nucléaires, aujourd'hui, c'est à l'horizon de trente ans, que ce n'est donc pas cela qui va nous garantir des ruptures ou des risques d'énergie...

(Réactions dans la salle.)

Non, ce n'est pas dix ans, un EPR. Nous pourrions parler de Flamanville... Et enfin, pour terminer, sur la question de la ressource nucléaire, cela reste une énergie fossile, qui nécessite d'aller puiser au fin fond du Niger, dans des conditions qui sont socialement très, très contestables, ou au Kazakhstan. On voit bien là aussi toute la dépendance de la France par rapport à ce type d'énergie.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau, pour répondre à la question de Foulques Chombart De Lauwe, j'imagine, notamment sur la question du parc et de l'Île de Nantes.

M. CHATEAU, Adjoint – Je vous dirai un mot sur le parc mais c'est aussi une réponse à la question que vous souleviez : quelle réelle transformation et quel changement de modèle ?

L'expérimentation de 10 000 m² de panneaux photovoltaïques qui vont être installés sur l'île de Nantes en autoconsommation, avec un partage d'énergie solaire qui va permettre d'alimenter les parties communes des immeubles, qui va permettre d'alimenter les commerces, les espaces et l'éclairage publics, c'est du concret et c'est pour 2023. Cela va intervenir sur 30 programmes immobiliers et c'est en cours d'expérimentation. 15 à 20 % des besoins du quartier seront couverts. Donc très concrètement, nous sommes dans une vraie transformation. Cela ne se fait pas du jour au lendemain mais véritablement, nous expérimentons et nous avançons dans ce sens.

Autre exemple que je veux vous donner, c'est sur les jardins. Moi, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une énorme déception sur les jardins. Peut-être n'étiez-vous pas à la rencontre de quartier d'il y a dix jours avec des habitants, où nous avons présenté justement le jardin de l'Estuaire, notamment, où nous avons présenté le système de parc. Parce qu'il ne faut pas isoler et ne parler que d'un jardin, puisque c'est un système de plusieurs jardins qui, à terme, sont exactement de la même surface que ce qui a été annoncé depuis le début.

Donc en termes d'engagements, les engagements sont totalement tenus. Ne dodelinez pas de la tête, c'est exactement, au mètre carré près, la surface qui était annoncée depuis le départ, sauf qu'elle est organisée un peu différemment, avec l'idée d'irriguer le quartier le long du boulevard de l'Estuaire, de créer un vrai espace au droit du boulevard de l'Estuaire, d'utiliser le faisceau ferroviaire pour créer un espace agréable de déambulation pour les habitants... Vous aurez de 50 à 70 m de large d'espaces verts, ce qui est absolument considérable, de façade à façade, et puis, la création d'un jardin du rail et du futur jardin plus au sud.

Le fait est que le jardin a un peu glissé parce que le projet urbain a été modifié, mais les surfaces sont là et les engagements sont absolument tenus. Je peux vous faire suivre la présentation qui a été faite aux habitants. Elle vous éclairera de ce point de vue.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. On va essayer de dépassionner un peu le débat.

(Réactions dans la salle.)

Nous avons tous, ici, la fibre écologique. Nous savons que notre planète et notre humanité sont liées et que l'une va avec l'autre. C'est pourquoi les questions, et chacun l'a dit, ces questions de développement durable, d'économie d'énergie, de maîtrise de nos impacts, qu'ils soient en termes de pollution et de carbone, sont des enjeux fondamentaux sur lesquels je pense que nous nous retrouvons tous.

Alors évidemment, nous avons des débats. Ils tournent sur des solutions, sur leurs conséquences, sur leur rythme ou leur efficacité. Mais nous pouvons au moins nous dire que nous avons bien compris, tous ensemble, les enjeux collectifs qui sont devant nous et que collectivement, nous souhaitons y apporter notre pierre.

Justement, concernant le débat sur l'énergie, il est aujourd'hui crucial et stratégique. Je pense que vous toutes et vous tous, vous entendez autour de vous ces questions revenir au quotidien. Donc oui, la France, les Français, les villes, nous en avons parlé ce matin, ont besoin d'énergie, ont besoin de plus d'énergie.

Donc le mix énergétique entre le nucléaire et les renouvelables, c'est la bonne solution pour produire de l'énergie décarbonée en quantité suffisante et en continu, pour nous donner les moyens notre indépendance et de notre souveraineté énergétique. Oui, il faut du nucléaire et il faut relancer la filière qui a été délaissée par les gouvernements, y compris récents, pour des questions souvent dogmatiques, et oui, il faut du renouvelable et là, les collectivités ont leur carte à jouer car c'est la seule énergie déployable dans les années à venir.

C'est pourquoi, et je l'ai dit lors du dernier conseil, quand on sait qu'il faut quinze années pour faire aboutir certains projets photovoltaïques et éoliens, il faut arrêter d'empêcher certains projets notamment éoliens d'aboutir, pour des questions souvent très politiciennes.

Les petits gestes ou les gestes, parce qu'il n'y a pas de petits gestes, bien évidemment, sont les bienvenus. Nous soutenons donc les initiatives qui ont été décrites dans ce rapport. Nous avons aussi entendu des propositions. Il faut également les entendre et ne pas nous rejeter les arguments les uns aux autres. Il y a peut-être aussi des choses intéressantes du côté de Monsieur Chombart De Lauwe et de Monsieur Richard. Il faut donc aussi les entendre.

Nous savons aussi que les grandes innovations qui changent nos consommations – nous parlons de la 5 G tout à l'heure – font souvent une grande différence pour que nous soyons en capacité de maintenir notre confort de vie. Il faut donc agir, en effet, et être aux côtés de ceux qui innovent en matière d'efficacité énergétique et de développement durable.

Aussi, et cela a été dit, il nous semble important, en effet qu'il y ait des indicateurs fiables, des moyens concrets pour mesurer les résultats et en débattre, année après année. La Ville a beaucoup investi sur ces sujets. Nous signons des chartes, nous faisons des plans pour le climat avec de nombreuses mesures. Qu'en est-il réellement des résultats ?

Il est important que nous puissions les poser autour de cette table avec un bilan pluriannuel, non pas uniquement des actions menées, mais des résultats obtenus. Par exemple, sur les questions de sobriété énergétique : quelle est l'évolution de la consommation d'énergie des équipements de la Ville, année après année ? Est-ce que cela va dans

le bon sens ou non ? Est-ce que les mesures fonctionnent et ont un impact réel ? Voilà l'objet, à mon avis, des débats que nous devons avoir autour de cette table.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire, en m'excusant pour mon absence ce matin, mais nous avons d'autres engagements...

Je ne vais pas reprendre le débat sur le nucléaire. C'est un débat théorique, à des échelles de temps qui ne correspondent pas du tout à la crise actuelle. J'ai bien entendu la volonté commune, dans cette assemblée, d'aller plus vite sur la transition, la prise en compte de la gravité de la crise énergétique.

Le problème principal que nous avons aujourd'hui, c'est qu'il faut beaucoup investir. Nous en discutons régulièrement avec Pascal Bolo. Il faut beaucoup investir dans l'efficacité énergétique et il faut beaucoup investir dans le développement des renouvelables, y compris en ville.

Nous avons fait une étude, il y a quelques années, qui disait tout de même que si l'ensemble des toits bien exposés pour le photovoltaïque étaient couverts de panneaux photovoltaïques, nous serions à 40 % de la consommation électrique de la Ville. C'est donc loin d'être négligeable. C'est tout à fait quantitatif. Cela veut dire, derrière, que nous nous mettons d'accord, y compris pour ne pas agiter les ABF, pour ne pas agiter de multiples raisons qui font que l'on ne va jamais à la bonne vitesse.

On sait aussi que ce qui permet aujourd'hui à la Loire-Atlantique d'être un département plutôt adossé au renouvelable, c'est le développement du parc éolien offshore de Saint-Nazaire, que tout le monde soutient extrêmement fortement, évidemment. Ce sont tout de même ces choix-là qui permettent à la Loire-Atlantique d'être engagée dans les énergies renouvelables.

Mais comme il y a un consensus dans cette assemblée, je regarde Pascal Bolo, notamment, et nous en avons souvent parlé avec Tristan, moi, je vous propose un deal politique historique.

C'est-à-dire que nous investissons plus, que Pascal Bolo va trouver de l'argent à pas très cher – il sait très bien le faire –, que l'on va calculer les temps de retour sur investissement, qui sont quand même parfois encore un peu longs sur l'efficacité énergétique, c'est ainsi... Nous en faisons une ligne budgétaire et strictement personne, dans l'opposition, où, en plus, vous avez des responsabilités dans la commission des finances, ne dit un mot sur l'endettement de la Ville lié à la transition énergétique. Nous la séparons de tout le reste, et pas un mot comme quoi il y aurait une dérive sur un endettement parce que nous allons trop vite sur la transition énergétique.

Si nous sommes d'accord là-dessus, nous pourrions même faire un groupe de travail assez large. Il faut mettre les banques autour de la table parce que c'est tout de même une question d'ingénierie financière. Nous butons aujourd'hui sur les taux d'endettement des ménages et des classes moyennes pour qu'ils aillent plus vite sur l'efficacité ou l'équipement en EnR. Si nous montons tout cela sans un débat un peu dogmatique et ésotérique sur le nucléaire du milieu du XXI^e siècle, nous pouvons peut-être avancer plus vite.

Moi, je vous propose cet engagement-là : aucune critique si nous accélérons sur l'endettement de la Ville pour aller plus vite dans la transition.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire.

Moi, je rejoins complètement Ronan Dantec. Si nous arrivons vers quelque chose d'intelligent, un endroit où nous pouvons réfléchir ensemble et où, en plus, nous pouvons faire nos propositions... Et j'en ai déjà une, puisque dans la production énergétique, les éoliennes, aujourd'hui, ont été réfléchies, avancées, testées par General Electric, qui est une entreprise privée, qui a pris en charge la plus grande partie de l'investissement, même si, évidemment, le foncier reste à la charge des collectivités.

Quand je vous parlais de cet exemple de panneaux photovoltaïques flottants, qui existent aux États-Unis – en France, aujourd'hui, c'est Bouygues qui est capable de déployer ces solutions – c'est à nouveau un mix. C'est un mix de partenariat privé – public qui fait que l'on va investir. Mais nous allons investir raisonnablement, puisque nous ferons avec des partenaires privés qui savent bien faire et vite faire et qui, en plus, ont déjà l'expérience sur d'autres territoires. Je pense que si nous arrivons à réfléchir ensemble, c'est une excellente nouvelle.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Comme il y a eu une proposition, nous ne pouvons qu'y répondre. Moi, j'ai été à l'origine d'un des dossiers, sur Saint-Herblain, qui est le parc photovoltaïque de Tougas. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'au départ, on devait y poser des éoliennes. Il n'y avait pas de vent. Nous sommes donc revenus en arrière et nous avons trouvé un partenaire pour le faire. Et en fait, l'apport de la collectivité, dans cette histoire, cela a été la mise à disposition de foncier, pas forcément d'investissements massifs.

Donc en effet, on peut à la fois investir sans que ce soit forcément de l'investissement public, et avec des résultats concrets en matière énergétique.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot avant de laisser Delphine Bonamy vous répondre sur un certain nombre de sujets.

J'ai une bonne nouvelle pour tout le monde : le lieu où nous pouvons réfléchir sur ces sujets de manière collective, nous l'avons. Il s'appelle Nantes Métropole. Je le dis quand même... C'est le scoop de l'après-midi !

Plus sérieusement, pourquoi est-ce que je dis cela ? Je ne sais pas si tout le monde a bien en tête que nous avons lancé une étude « objectif 100 % EnR », en termes de trajectoire, évidemment, à l'échelle de la Métropole. Cette étude est en train d'être travaillée. Le rendu sera fait dans les groupes de pilotages de la Métropole au mois de janvier. Il doit nous permettre, d'abord, de partager les éléments chiffrés, puisque je crois pouvoir dire que de longue date, le territoire est mobilisé sur ces sujets. Nous sommes en train de passer un certain nombre de curseurs d'accélération sur ces questions. Et ensuite, c'est un sujet qui se situe à l'articulation entre les politiques publiques dont nous avons la responsabilité et les 24 communes qui nous permettent d'accélérer sur les sujets. Cela, c'est le premier élément que je voulais partager.

Le deuxième, pour répondre à la question du tout début sur les sujets de trajectoire à dix ans, à quinze ans et au-delà des débats nationaux sur ces questions, c'est pour partager peut-être le fait qu'il y a aujourd'hui, dans le travail qui est mené avec l'ADEME, quatre scénarios dits « de référence » qui sont proposés par l'ADEME. J'imagine, Guillaume Richard, que vous les connaissez. Je les redis simplement pour celles et ceux qui nous écoutent.

Il y a un premier scénario dit « de génération frugale » : comment, par une logique de sobriété très assumée, on va vers un changement de modèle. Il y a un deuxième scénario, qui est dit « de coopération interterritoriale » : nous avons besoin d'interactions entre nos territoires si nous voulons changer de modèle et changer d'échelle. Il y a un troisième scénario qui est dit « de technologies vertes » et il y a un quatrième scénario qui fait plutôt, pour reprendre les termes de l'ADME, le pari de la réparation.

Ces scénarios, évidemment, ne s'excluent pas les uns des autres. L'idée est d'essayer d'aller piocher telle ou telle bonne idée, mais quand même, de choisir une tendance et quand même, de choisir une trajectoire.

Le travail que nous faisons, qui est notamment piloté par Tristan Riom dans sa vice-présidence à la Métropole, est de dire aujourd'hui quels sont les scénarios que nous retenons. Nous, nous sommes plutôt dans la perspective de l'hybridation des scénarios 1 et 2, donc de trajectoire de frugalité et d'interterritorialité. Cela ne veut pas dire que nous empêcherons d'aller piocher telle ou telle technologie innovante ou telle ou telle logique de réparation mais cela veut dire que la matrice globale que nous choisissons est dans l'hybridation de ces deux scénarios. Cela, c'est la réponse précise à la question que vous posez, à savoir quelle trajectoire à dix ans et à quinze ans, avec ce cap qui est fixé.

Ensuite, nous mobilisons toutes nos politiques publiques pour y arriver. Je donne un dernier exemple : le sujet des mobilités, sujet absolument majeur lorsque l'on parle de ces sujets. Si nous investissons autant, dans ce mandat, à l'échelle de la Métropole – pardon, je recite la Métropole parce que c'est là que ces politiques publiques structurantes sur la mobilité se jouent –, c'est aussi au service de cette trajectoire-là.

Je laisse Delphine Bonamy vous répondre sur les autres points précis que vous avez évoqués.

Mme BONAMY, Adjointe – Peut-être pour reparler quand même de la question des énergies renouvelables et de la mobilisation du public et du privé. Je pense que si Tristan était là, il pourrait parler aussi de son souhait de création d'un service public de l'énergie.

Je le cite ici à dessein par rapport à ce que vous disiez en termes de mobilisation du foncier. Aujourd'hui, il y a énormément d'initiatives privées qui s'installent sur du foncier agricole, avec de la prédation de foncier agricole qui n'est pas du tout encadrée et qui va poser un problème d'usage. Il y a donc quand même un intérêt à ce qu'il y ait un encadrement public de tout cela pour encadrer l'accès au foncier, et pas uniquement les questions financières et économiques.

Ensuite, j'ai un peu de mal à comprendre vos propositions de nouveaux investissements et en même temps, vos remarques de ce matin sur le budget nous demandant de réduire et d'être sobres à ce niveau-là. Là, vous nous faites énormément de propositions : des composteurs différents dans tous les quartiers...

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Un composteur, ce n'est pas cher !

Mme BONAMY, Adjointe – Ce n'est jamais « pas cher », et le compostage, c'est quelque chose qu'il faut accompagner, qui nécessite de la médiation, etc.

Ensuite, sur la question de la biodiversité, les scientifiques vous diraient que ce qui est important, ce n'est pas forcément un grand espace, mais un maillage de différents espaces dans l'ensemble de la ville.

Enfin, je rebondis sur votre proposition de toujours plus de production pour plus de consommation. Vous parliez de la 5G. Aujourd'hui, la 5G, cela permet notamment de booster de nouvelles consommations qui, donc, vont consommer plus d'énergie. Je trouve donc que pour incarner un changement de modèle, cela ne fonctionne pas très bien.

Mme la MAIRE – Merci.

Chers collègues, vous le voyez, c'est un sujet qui recouvre des dimensions absolument nombreuses. Mais je le redis, parce que j'entends qu'il peut y avoir ici ou là un certain nombre de questionnements sur le champ qui relève plus des politiques publiques que de l'énergie, dans le cadre qui va être fait à la Métropole, piloté par Tristan Riom, il y a tout à fait matière à continuer à échanger sur ces sujets, parce que nous sommes là dans une logique d'accélération et de mise en mouvement très importante. J'invite donc celles et ceux qui le souhaitent à poursuivre l'échange avec le vice-président sur ces questions spécifiques.

Le Conseil prend acte.

Je vous propose, chers collègues, de passer au renouvellement du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle. J'évoquais ce matin son principe et je suis donc ravie de donner la parole à Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Renouvellement du Conseil nantais pour l'accessibilité universelle – Une nouvelle dynamique pour une ville plus égalitaire – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, l'égalité, vous le savez, est un marqueur de ce mandat et une priorité de notre engagement. L'accessibilité universelle en est une composante très importante. Cela consiste à penser chaque espace ou service comme devant être accessible à toutes et tous. Nous aimons à dire que ce qui est nécessaire à 10 % des Nantaises et des Nantais est utile pour 40 % et confortable pour 100 %. C'est, je pense, un début de croisement des vulnérabilités évoquées ce matin.

Car l'objectif de cette exigence d'accessibilité est de construire une ville permettant, quels que soient les parcours de vie, un égal accès aux droits, aux services publics, aux usages de la ville. La traduction de notre conseil en langue des signes en est un élément, notamment autour des questions du droit à la ville, et nous l'avons évoqué ce matin.

Le Conseil nantais pour l'accessibilité universelle, le CNAU, installé depuis 2015, est devenu un vrai espace de dialogue, d'étude et d'expertise d'usages autour de cette accessibilité. Durant ce mandat et après sept années d'existence, nous souhaitons lui faire franchir un nouveau cap avec le renouvellement de ses membres et de sa composition, élargie et diversifiée.

En effet, des associations ont pris une dimension nouvelle dans notre ville. Elles ont toute leur place dans ce CNAU. Nous voulons en même temps ouvrir cet espace à des représentants du handicap cognitif, aux parents de jeunes autistes ou encore aux personnes âgées et aux aidants. Notre débat de ce matin, là encore, nous a montré ce besoin.

Nous voulons en même temps ne plus « faire à la place » des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Elles auront donc toute leur place dans ce CNAU.

Ce nouveau cap veut se donner comme objectif de partager une culture commune sur l'accessibilité universelle en partageant toutes les ressources à notre disposition et ainsi, construire les meilleures réponses pour une ville toujours plus inclusive et émancipatrice.

Le CNAU renouvelé abordera chaque année une plus grande variété de thématiques, de grands projets au sujet du quotidien et ce, dans tous les domaines de la vie de la cité. Il se traduira à la fois par une plénière, un événement thématique ainsi qu'un programme de travail décliné en ateliers et visites de sites.

Nous porterons bien évidemment une attention toute particulière au respect des principes démocratiques à la nantaise : attention de transparence, de rendre compte et de droit de suite.

J'en appelle donc à toutes les citoyennes et à tous les citoyens intéressés pour construire notre ville du « vivre ensemble » pour qu'ils s'inscrivent dans cette démarche renouvelée du CNAU.

Je vous remercie de prendre acte de ce renouvellement selon l'organisation proposée.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, le Conseil nantais d'accessibilité universelle fait partie de ce que l'on appelle, à Nantes, le dialogue citoyen. C'est un ensemble de dispositifs qui permettent d'éclairer la prise de décision dans nos politiques publiques. Ce renouvellement était extrêmement attendu, à la fois par les associations mais aussi par les citoyens ordinaires, c'est-à-dire non organisés dans des associations, qui participent à ces dispositifs-là.

Le dialogue citoyen, à Nantes, c'est notre capacité de faire parler à la fois les élus, qui arrivent avec leur légitimité démocratique, les citoyens, qui arrivent avec l'expertise d'usage, qu'ils sont les seuls à détenir, en tout cas à ce niveau-là, et les services, qui, à un moment ou à un autre, que ce soit à la Ville ou à la Métropole, réalisent les projets dont nous parlons.

S'agissant de l'accessibilité, je pense en particulier à l'accessibilité de l'espace public, puisqu'il relève de nous en tant que collectivité, eh bien l'accessibilité en particulier de l'espace public, c'est être capable de faire en sorte que cet espace public et l'espace commun soient communs pour toutes et tous, quelles que soient les vulnérabilités ou les difficultés que l'on peut avoir à un moment donné ou un peu plus dans la durée. Que l'on soit un homme, une femme, un enfant, une personne âgée, je ne vais pas faire toute la liste mais tous, à un moment ou à un autre, nous pouvons avoir besoin que ces règles d'accessibilité soient instaurées et mises en place dans l'espace public.

On parle d'accessibilité universelle, et je pense qu'il n'est pas anodin que l'on parle d'« universel », puisque c'est quelque chose qui va un peu à l'encontre de ce que l'on peut entendre de temps à autre sur une forme de repli sur soi, une approche de consommateur, dans une certaine mesure, de l'espace public ou du service public en général.

Là, nous sommes vraiment dans une logique d'universalisme du quotidien, et je pense que ces personnes et ces associations qui participeront à ce Conseil nantais pour l'accessibilité universelle renouvelé permettront justement à notre espace public d'être de plus en plus un espace commun.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole pour une minute à Marie-Annick Benâtre et ensuite, nous allons poursuivre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Je remercie Bassem d'avoir évidemment intégré le CNAU dans le cadre du dialogue citoyen à la nantaise.

Je pense qu'effectivement, la loi nous oblige à ce CNAU, certes, mais je pense que nous allons au-delà. Je crois qu'il est important que ce débat démocratique avec les personnes intéressées sur l'accès aux droits, sur l'accès à la ville, puisse aussi avoir son espace, et qu'elles puissent s'exprimer. Ce CNAU est élargi bien évidemment à des experts, à des citoyens et à des citoyennes intéressés par l'accessibilité universelle. Donc merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose d'avancer, chers collègues, et je donne donc la parole à Mahaut Bertu pour la délibération 6.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Assises nationales de lutte contre les violences sexistes – Appel à projets – Conventions – Subventions – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Chers collègues, je me permets un mot pour rebondir aussi sur la délibération qui vient d'être présentée, puisque l'égalité est un des marqueurs qui guident notre action, l'égalité au sens très large, et que la question de l'accessibilité universelle en est un des piliers forts. Le renouvellement de ce conseil vient vraiment conforter notre volonté de construire avec les usagers et les habitants une ville plus égalitaire. Je pense que c'en est un très bon exemple.

Je me permets d'enchaîner sur ma propre délibération, la délibération 6. Il nous reste beaucoup de délibérations. Je vais donc être assez synthétique.

Nous nous engageons sur les questions de l'égalité, sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les violences sexistes plus largement. Nous nous engageons fortement, en tant que collectivité, à la fois en posant des actes forts, et ce sera aussi le sujet de la délibération suivante, autour de Citad'elles, mais également avec des temps où nous permettons de mettre ce sujet en visibilité.

Cette année, nous avons organisé, il y a quelques semaines, les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2022, les premières assises nationales contre les violences sexistes. Au cours de ces deux journées, des collectivités, des expertes, des experts, des associations, des individuels, à la fois locaux et de tout le territoire, ont pu échanger de cette question fondamentale : comment faire durablement changer les choses sur cette dure question des violences faites aux femmes, puisque les années passent et que le nombre de féminicides, pour ne prendre que ce chiffre-là, reste le même ?

Lors de ces deux journées, nous avons eu plus de cent intervenantes et intervenants. Nous avons eu 2 500 personnes sur place, venues assister à des conférences et à des ateliers, et nous avons eu 2 000 personnes en ligne, également, puisque comme nous étions complets, nous avons déployé nos dispositifs pour pouvoir permettre l'accès le plus large possible aux événements que nous offrons.

Cet événement, nous avons voulu l'articuler avec un « hors les murs », un « off », de manière à faire vivre ce sujet sur le territoire, du 1^{er} novembre jusqu'à dans quelques jours, puisque nous avons des événements jusqu'au 16 décembre, à la fois sur la ville et sur la métropole, puisque c'était un événement co-organisé. Nous avons, là aussi, une soixantaine d'actrices et d'acteurs qui s'en sont saisis pour proposer des conférences, des ateliers, des spectacles, des expositions, etc. C'est une vraie richesse.

Cela a permis de toucher des publics qui, on le sait, ne seraient pas venus d'eux-mêmes à la Cité des congrès, un samedi, pour un temps appelé « assises », sur lequel il y a un certain nombre de freins à lever pour accéder à ces sujets. La mobilisation des actrices et des acteurs de terrain nous a permis de toucher, d'après mes estimations « à la louche », avec les premiers retours d'associations qui me sont remontés, près d'un millier d'habitantes et d'habitants, ce qui est vraiment une réussite, dont nous sommes extrêmement fiers.

Dans ce cadre-là, nous avons mis en place un dispositif de soutien financier, dans une logique de coup de pouce, pour permettre l'émergence de propositions des associations, puisque nous avons des associations expertes de ces sujets qui se sont mobilisées, ce qui est toujours une vraie richesse, puisque nous avons un certain nombre d'associations qui sont vraiment très actives sur ce sujet, mais aussi des associations qui, de premier abord, en sont assez éloignées, qui s'en sont saisies et qui ont donc amené des habitantes et des habitants pour qui le sujet était peut-être très lointain à se saisir de ces questions ou en tout cas, à se poser ces questions. Avoir un soutien un peu coup de pouce était donc essentiel pour permettre à ces acteurs-là de s'en saisir.

Ce que nous vous proposons donc, dans cette délibération, c'est de soutenir douze associations, pour un montant de 14 950 €.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Nantes, en organisant les assises nationales de lutte contre les violences sexistes et en inscrivant celles-ci autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a démontré une fois de plus sa volonté de devenir première ville non sexiste de France à l'horizon de 2030.

Je ne reviendrai pas sur la qualité des tables rondes, conférences, débats, ateliers et autres temps forts de ces deux journées. Je ne reviendrai pas non plus sur la qualité des intervenantes et intervenants ni sur l'intérêt manifeste du public, tant professionnel qu'éclairé. Ces deux journées ont été un succès incontestable, à la hauteur de leur ambition.

Ces assises, et c'est bien comme cela que nous l'avons compris, représentent une étape importante, un temps de bilan, d'échange, de réflexion et d'information qui doit nous permettre de poursuivre résolument l'action entreprise. Le chemin qu'il nous reste à parcourir est encore long. Ainsi, le versement des subventions aux associations exposées dans la délibération va-t-il dans ce sens, en soutien de toutes les actions qui peuvent amener à la sensibilisation et à la mobilisation des Nantaises et des Nantais sur le sujet de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je saisis l'occasion de cette délibération pour rappeler que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles participe de la lutte plus générale menée contre toutes les discriminations. Je pense notamment au travail de sécurisation des publics LGBTQIA+, avec l'installation de Nosig dans de plus grands locaux, par exemple, pour un travail plus efficace. Je pense aussi à la lutte contre les stéréotypes qui les frappe par l'éducation au respect et à l'égalité des droits ou par l'escalier peint aux couleurs de la *Pride*.

Là aussi, il reste du chemin, notamment sur la facilitation des démarches administratives dans les cas de changement d'état civil.

Favorable aux projets cités, le groupe « Gauche commune » votera en faveur du versement des subventions aux associations porteuses.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, « quelle fierté d'être élue sur un territoire qui a la capacité de remplir des salles pour débattre de ces sujets ! » Ces mots, ce sont ceux de notre collègue Mahaut Bertu, le samedi 26 novembre, à la Cité des congrès, lors des assises nationales de lutte contre les violences sexistes.

Cette fierté, nous la partageons tous et toutes, bien évidemment, et le terme « salle comble » prend ici tout sens. Il est souvent utilisé un peu à tort et à travers mais en effet, Mahaut l'a rappelé, 2 500 présences, 2 000 présences sur les liens *streaming* sur les temps d'échange et de débat sur les deux jours... Donc un grand bravo à toutes les équipes qui se sont mobilisées.

À la clé, pour ceux qui étaient présents, il y a eu beaucoup d'émotion. Il y a eu des témoignages poignants, des échanges utiles entre les collectivités, avec nos partenaires et entre les associations pour avancer, pour aller plus vite, pour aller plus loin ensemble et pour en finir avec le sexisme et son lot de violences.

Il n'y a pas de fatalité, il faut agir, et c'est tout l'objet du manifeste signé par une vingtaine de collectivités de différents territoires et différents horizons politiques.

Cette dynamique a démarré début novembre, Mahaut Bertu le rappelait, avec le « hors les murs » dans plusieurs communes de la métropole comme Orvault, Saint-Herblain, Sainte-Luce, Les Sorinières, et dans différents quartiers nantais. C'est tout l'objet de cette délibération.

Parce qu'en effet, dans tous les quartiers... Et je voudrais saluer ici la présence et l'engagement au quotidien et sans relâche de Yasmina Cappato, présidente de l'association Vivre libre 44, sur ces questions de violences faites aux femmes, qui était présente au cours de ces deux jours, mais aussi le très beau partenariat avec l'association Marie et Alphonse et la pépinière jeunesse Horizon du Breil, que vous avez sans doute pu voir lors des assises.

Si vous y êtes allés, si vous avez visité tous ces stands d'association, vous aurez lu : « moins de charge mentale, plus d'égalité salariale », « moins de femmes isolées, plus de sororité », « moins de blagues sexistes, plus d'alliances féministes ». Ces slogans, qu'il m'est agréable de déclamer ici, dans notre instance municipale, ce sont ceux des affiches réalisées dans ce cadre par des jeunes du quartier dénonçant le sexisme et les discriminations, contre lesquels elles se battent au quotidien.

Une belle action de sensibilisation, une démarche participative et un objectif que nous partageons, bien évidemment : faire reculer les discriminations et les violences, changer les regards et les mentalités, faire avancer l'égalité, partout et tout le temps.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, Mahaut Bertu l'a dit : nous sommes un peu en retard. Je vais donc tâcher d'être synthétique.

Il y aurait beaucoup de choses à dire et beaucoup de choses ont déjà été dites sur ces assises nationales. Je voudrais peut-être déjà me réjouir qu'elles aient eu lieu sur notre territoire, qui marque notre engagement très fort sur ce sujet, et je pense que nous pouvons collectivement être fiers de cet événement.

Pendant ces deux journées, on n'a eu de cesse de nous donner des chiffres. Tous, je les ai trouvés plus vertigineux les uns que les autres. Et puisqu'il faut visiblement parler chiffres pour être entendu – et j'aurais bien envie de dire « entendu·E·S » sur ce sujet –, moi, j'en ai retenu un, celui de la chercheuse Lucile Peytavin, qui a chiffré le coût de la virilité : 118 Md€. Nous avons parlé budget, ce matin. Voilà l'ordre de grandeur des pertes de la richesse qui sont engendrées chaque année, en France, juste en France, en raison des inégalités femmes/hommes. Ce sont des chiffres vertigineux, qui nous montrent aussi le gâchis financier encore immense qui est généré par ces inégalités, qui sont vécues quotidiennement par les femmes mais aussi par les personnes minorisées en raison de leur orientation sexuelle ou expression de genre.

Alors oui, notre collectivité a un rôle à jouer pour « déviriliser le monde », si je reprends le titre d'un livre qui est sorti récemment. Nous créons des espaces non genrés dans les cours d'école, dans les crèches, qui permettent un usage qui soit partagé et égalitaire. Nous « visibilisons » les femmes lors des journées du « matrimoine », par exemple, ou en féminisant le nom des rues ou de nos équipements. Nous scrutons nos choix financiers à travers l'outil qu'est le budget « sensible au genre », dont nous avons également parlé ce matin. En tant qu'employeur, nous avons adopté un plan d'égalité professionnelle femmes/hommes. Nous faisons énormément de choses et évidemment, nous soutenons les associations. C'est l'objet de cette délibération.

Mais l'État aussi doit agir, et il doit agir vite et fort, au-delà du pur affichage médiatique. Car déclarer « grande cause du quinquennat » l'égalité femmes/hommes et n'avoir procédé à aucune revalorisation salariale des métiers du lien est un scandale. Nous nous en sommes parlé ce matin dans le cadre de nos échanges sur la longévité.

Déclarer « grande cause du quinquennat » l'égalité femmes/hommes tout en ayant mis en place un plan de relance qui ne prend en compte aucune éga-conditionnalité, c'est irresponsable.

Déclarer « grande cause du quinquennat » l'égalité femmes/hommes et nommer par exemple Damien Abad au gouvernement avant de l'en exfiltrer et de pousser, cette semaine, sa candidature pour qu'il puisse être désormais président du groupe d'amitié parlementaire entre la France et le Liban, cela pose question.

Je passe sur les propos tenus ce matin par la secrétaire d'État Sarah El Haïry, qui a soutenu la professeure qui s'est fait renvoyer de Sciences Po Paris après avoir tenu des propos homophobes et transphobes. Nous avons là, je crois, encore beaucoup de chemin à parcourir sur ces sujets-là.

Bref, grande cause, petit bilan. Toutes les associations sont unanimes sur des résultats qui, sur les cinq dernières années, sont encore largement insuffisants sur le sujet.

Dès lors, je voudrais terminer en remerciant toutes celles et tous ceux qui travaillent comme salarié ou comme bénévole dans les associations et bien sûr, saluer, au nom du groupe écologiste et citoyen, l'équipe d'organisation de ces assises et particulièrement, ma collègue Mahaut Bertu, qui a rendu possible cet événement.

Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Merci beaucoup. Merci, chers collègues de la majorité pour vos interventions... Dommage. Ce n'est pas grave. Mais cela aurait été un plaisir de vous avoir aussi dans la salle, parce que c'était ouvert à tout le monde, à vous comme à tous les Nantais. Voilà.

Un grand merci, j'en profite parce que les collègues l'ont dit, aux équipes qui se sont mobilisées. C'était un long travail pour arriver à cet événement, un événement de cette ampleur, avec cette ambition, vraiment, de pouvoir offrir au grand public des intervenantes et des intervenants de qualité pour aller au fond des choses et pour pouvoir vraiment se mobiliser collectivement contre ce fléau et changer durablement les choses.

Marie Vitoux l'a dit : on peut annoncer de grandes causes mais c'est mieux lorsque l'on agit concrètement. C'est ce que nous avons essayé de faire, en tout cas, que nous avons essayé d'initier notamment avec ce manifeste.

L'idée est que plusieurs communes, 22 communes, toutes couleurs politiques confondues, partout sur le territoire, s'engagent à agir, puisque sur ce sujet-là, il faut poser des actes, à agir et en même temps, à éclaircir nos attentes de l'État puisque, s'il fallait le rappeler et conclure sur ce sujet, on a beau s'engager autant qu'on le veut en tant que collectivité, cela reste bien la compétence de l'État.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots avant de mettre cette délibération aux voix, simplement pour revenir sur les deux jours que nous avons partagés à Nantes, parce que cela a été, je crois, deux jours importants, deux jours qui ont du sens, deux jours assez puissants.

Nous avons chacun, les unes les autres, les uns et les autres, nos souvenirs de ces deux jours. Pour ma part, je dois dire que le plaidoyer d'ouverture menée par Anne Bouillon et Diarata N'Diaye, avec chacune leur style, leur personnalité, leur complémentarité, a été un des moments forts de ces assises.

Je le dis parce que sur ces sujets déterminants, sur ces sujets essentiels et sur ces sujets compliqués, je pense que nous avons besoin à la fois de prendre de la hauteur, que nous avons besoin de prendre connaissance des travaux scientifiques, des travaux de recherche qui sont menés dans des disciplines extrêmement différentes. Nous avons besoin de ne rien céder, jamais, mais nous avons aussi besoin de la part d'émotion qui s'est exprimée dans ces journées.

C'était tout le défi qui était lancé aux organisatrices et aux organisateurs. Qu'ils aient ici tous mes remerciements. Ils et elles se reconnaîtront : Anastasia, Maude, Éric et tous les autres, merci à vous, sous le pilotage approfondi de Mahaut Bertu, que je veux publiquement saluer et remercier d'avoir rendu ces deux jours possibles.

Honnêtement, quand nous avons lancé l'initiative, à la demande, je le rappelle, d'actrices nationales, quand nous avons inauguré Citad'elles, nous ne pensions pas que nous allions afficher plus que complet. Nous ne pensions pas que nous devrions ouvrir la capacité de regarder les débats en *streaming* parce que les salles étaient trop petites. Nous ne pensions pas que nous afficherions plus que plein et dans la journée dédiée aux professionnels et dans la journée dédiée au grand public.

Alors une part de nous s'en réjouit, parce que cela veut dire que ces assises ont été un moment fort, mais une part de nous s'en inquiète, parce que cela dit bien l'alerte qui demeure sur ces sujets, le niveau d'engagement, qui continue d'être déterminant, et donc, le plus grand sérieux et la plus grande détermination avec lesquels nous devons engager ces sujets.

Je terminerai en remerciant l'ensemble des collègues, partout en France, qui sont venus rejoindre ces assises, avec un dernier mot pour les associations et pour tous les bénévoles qui, au quotidien, loin des temps qui font l'actualité, œuvrent sans relâche sur ces sujets.

Je pense vraiment que cela a été un temps important pour Nantes, que c'est un temps important à poursuivre, à renouveler, à partager avec d'autres, parce que qui dit réseau national dit capacité collective à accueillir ce type de moments. Mais je crois que ce n'était pas anecdotique du tout que ces journées se tiennent à Nantes.

Et quand je vois la diversité des générations, la diversité des hommes et des femmes dans la salle, parce que je fais partie de celles et ceux qui considèrent que ces combats doivent être menés de manière universelle, doivent être menés de manière collective, doivent être menés par les femmes et par les hommes, je pense que nous avons fait œuvre utile en ouvrant ces deux journées à Nantes.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe – Je profite du fait que Johanna Rolland parlait des bénévoles pour dire un grand merci aux bénévoles puisqu'en deux ou trois jours, je crois, l'équipe d'une centaine de bénévoles a été complète. Nous avons donc dû ensuite en refuser. Cela aussi, c'est une très bonne nouvelle : la capacité que nous avons, sur le territoire, à avoir des gens qui s'engagent dans ce type d'événement.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Égalité femmes/hommes – Citad'elles, Centre de ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants : rapport d'activité – Présentation

Mme BERTU, Adjointe – Cette délibération présente le rapport d'activité de Citad'elles, Citad'elles, qui a ouvert le 25 novembre 2019 et pour laquelle nous arrivons aux trois ans de ce centre qui accueille 24 heures sur 24, sept jours sur sept, toutes les femmes et leurs enfants, quelles que soient les violences qu'ils ont pu subir.

Tous les ans, nous vous présentons un rapport annuel pour rendre compte de la période, qui court cette année du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Sur le bilan d'activité, vous pouvez en avoir quelques informations ici, nous avons, en 2022, accueilli 935 femmes pour un premier accueil, donc 935 nouvelles femmes. Cela conforte les chiffres que nous avions l'an dernier, c'est-à-dire entre deux et trois nouvelles femmes qui viennent tous les jours à Citad'elles. À ces femmes qui poussent la porte pour la première fois, on doit ajouter le nombre de femmes qui reviennent, puisque la logique du lieu est bien de s'inscrire dans un parcours et de pouvoir revenir pour un certain nombre de rendez-vous.

En 2022, sur la période que j'ai citée, jusqu'au 30 septembre 2022, nous sommes donc à plus de 4 700 femmes qui sont venues au sein de Citad'elles pour ces rendez-vous. Ce sont plus de 12 530 venues depuis l'ouverture. Nous faisons la différence : ce n'est pas forcément le nombre de femmes qui sont venues depuis l'ouverture, puisqu'elles reviennent. C'est le nombre de rendez-vous qui se sont succédé.

Ces chiffres sont assez vertigineux. Ils rendent vraiment compte de l'urgence de prendre ce sujet à la racine et d'agir durablement, à la fois pour répondre à l'urgence de ces femmes qui se présentent dans le lieu mais aussi en prévention, pour que ces violences s'arrêtent.

Nous avons une évolution notable, cette année, qui est que plus de femmes qui viennent pour la première fois enclenchent immédiatement un parcours, là où, au cours des années précédentes, nous avions plus de femmes qui venaient finalement découvrir le lieu et savoir un peu à quoi s'attendre pour, le jour où elles seraient prêtes à engager un parcours de sortie des violences, pouvoir revenir. Là, l'entrée dans un parcours est plus rapide, ce qui nous conforte aussi sur le fait que le lieu est mieux identifié sur le territoire et plus connu des femmes.

Nous avons donc l'augmentation du nombre de femmes qui sont suivies dans un parcours : 790 premiers rendez-vous cette année.

Et s'agissant des profils, puisque c'est toujours cela qui est également intéressant, finalement : y a-t-il des types de profils qui se dégagent ?, eh bien non, toujours non. Année après année, nous avons vraiment tous les profils, toutes les origines sociales, nous avons des catégories d'âge de la majorité, puisque nous n'accueillons que des femmes majeures, à des femmes seniors.

Nous avons tout de même des tendances : plus de femmes viennent quand elles ont moins de 45 ans. Là, nous avons 75 %. Et vraiment, la tranche d'âge la plus concernée parmi les femmes qui passent le pas, ce sont des femmes qui se trouvent être avec des enfants en bas âge. Et cela vient aussi conforter des études nationales qui démontrent que les périodes de grossesse, les enfants en bas âge, jusqu'aux enfants d'à peu près cinq ou six ans, c'est le moment où des violences apparaissent, le moment où les violences s'aggravent, au point que les femmes se disent qu'il est temps de quitter leur domicile.

Je parle là surtout de violences conjugales, même si à Citad'elles, l'objectif est bien de pouvoir accueillir toutes les femmes victimes de toute forme de violence. Cela, c'est évidemment le cap sur lequel nous ne transigeons pas. Pour autant, les femmes qui viennent sont très majoritairement des femmes qui sont victimes de violences conjugales, de violences intrafamiliales. Il est important aussi de pouvoir le dire.

Peut-être juste sur l'origine géographique, nous avons 80 % des femmes qui viennent de la métropole et 50 % des femmes qui viennent de Nantes.

Je vais passer assez rapidement sur les typologies de violences, mais on voit bien que ce sont majoritairement des violences conjugales. Et les violences qui vous sont présentées là : 43 % psychologiques, 30 % physiques, 35 % verbales..., toutes ces violences-là se cumulent, et ce sont les violences qui sont annoncées la première fois par les femmes qui viennent.

On voit une part de 17 % de violences sexuelles, qui grandit de plus en plus puisqu'au début, à l'ouverture de Citad'elles, c'étaient des violences dans les femmes ne parlaient pas au début du parcours et qui pouvaient être révélées au moment où elles étaient plus en confiance, où elles pouvaient en parler aux professionnels face à elles. Ce nombre a augmenté un peu cette année.

Vous avez là une présentation de la « roue » de Citad'elles, c'est-à-dire l'ensemble des réponses qui sont apportées aux femmes à la fois sur la question du « prendre soin de soi et de sa santé », qui est vraiment le premier pôle de demandes, notamment avec tout ce qui est accompagnement psychologique. Cela représente 40 % des demandes.

Le deuxième, c'est vraiment l'accompagnement juridique : être informée, être défendue. Je rappelle que l'on peut déposer plainte sur place, que l'on peut être accompagné par des juristes, par des avocats sur le site. Cela, c'est le deuxième volet, avec 25 % des demandes.

Et celui qui est également très important, c'est celui du « prendre soin de ses enfants ». Dans les années d'ouverture, nous avons développé plus d'offres en allant chercher plus de partenaires, notamment l'École des parents et Les Pâtes au beurre, qui travaillent avec les femmes et leurs enfants sur cette question de la parentalité et de l'accompagnement direct des enfants. C'est une part extrêmement importante et qui a très vite grandi dans le parcours des femmes. On voit bien que c'est une de leurs priorités quand elles viennent et qu'elles sont mères, ce qui est le cas de 80 % des femmes qui viennent. La question la parentalité est essentielle.

Juste sur la question de la mise à l'abri, puisque nous avons trois hébergements d'urgence à Citad'elles qui permettent, dans des cas où les femmes sont vraiment en danger immédiat et où aucun opérateur du territoire ne peut répondre, de répondre en complémentarité. Nous avons, cette année encore, à peu près les mêmes chiffres que l'an dernier, c'est-à-dire 89 femmes et leurs enfants qui ont été mis à l'abri. Nous sommes sur une moyenne de quatre nuits quand elles sont mises à l'abri dans ces hébergements-là.

C'est une offre qui est consolidée tous les ans. Cette année, nous avons avancé sur la question de l'accès aux droits. Nous avons aujourd'hui des femmes qui sont plus nombreuses à venir. 73 femmes ont pu bénéficier de conseils dans le cadre de l'accès aux droits des étrangères. J'en profite également pour dire que depuis l'ouverture, nous avons une attention à l'accès à l'information. Nous avons donc un service d'interprétariat en langue étrangère et un service d'interprétariat en langue des signes française pour que la langue ne soit jamais une barrière pour pouvoir être accompagnée dans ce parcours de sortie des violences.

Nous avons également l'Œil parlant et l'Atelier intérieur qui proposent des ateliers artistiques collectifs, qui permettent aussi aux femmes de se rencontrer et d'aborder différemment les questions puisque finalement, elles n'abordent pas directement les violences. C'est un vrai cheminement pour elles.

Et puis nous avons Chapidock, qui permet d'avoir des ateliers d'arts du cirque avec les enfants, ce qui permet, là aussi, de créer une autre relation avec les enfants et de se former d'autres souvenirs, ce qui est aussi un pas essentiel dans la reconstruction.

S'agissant des évolutions de l'équipe, nous sommes aux trois ans de Citad'elles donc assez logiquement, nous confortons l'équipe. Nous venons faire quelques changements de manière à optimiser l'accompagnement des femmes, toujours au bénéfice des femmes. Je salue également, cette année, l'arrivée de la nouvelle directrice, Caroline Godard.

S'agissant des partenariats institutionnels, des contributions financières, nous sommes aujourd'hui à un fonctionnement de Citad'elles à 2,1 M€, qui est coporté avec une participation du Département de Loire-Atlantique à la fois pour de la mise à disposition de personnel et un financement direct au fonctionnement, de Nantes Métropole, avec un financement direct au fonctionnement et la mise à disposition des locaux, de la CAF et de l'ARS, avec des financements qui, depuis l'ouverture, sont assurés avec des financements et sous forme de mises à disposition et, pour la CAF, d'ateliers gratuits sur place également, ce qui est un vrai pas d'accès aux droits, de l'État, pour 2020 et 2021, à hauteur de 200 000 €, et de la Ville de Nantes pour le budget restant, c'est-à-dire plus de 1 M€.

S'agissant des perspectives et ressources pour le lieu, il y a évidemment la question du projet d'établissement. Après trois ans, le temps doit être pris pour pouvoir se poser, consolider la structure, notamment, puisqu'en trois ans, nous avons tout de même vu deux ans de crise sanitaire, donc de fait, tout cela nécessite d'être posé avec l'ensemble des partenaires pour avancer.

Et puis nous avons un certain nombre de projets qui sont évidemment essentiels dans la continuité de l'accompagnement des femmes. Je pense vraiment à la question de l'hébergement, qui est un point majeur puisqu'aucune femme n'entamera sereinement son parcours sans avoir un toit au-dessus de sa tête. Nous avons donc cette question de l'hébergement d'urgence, à laquelle il y a des réponses.

Et nous avons l'hébergement plutôt sur le long terme, pour lequel il peut y avoir des délais importants pour accéder au logement, qu'il soit privé ou social par ailleurs. Nous avons une expérimentation avec la Métropole qui se lance pour l'année avec un logement de transition qui permettra d'accueillir trois femmes sans enfants dans un logement semi collectif pour leur permettre d'avoir cette autonomie et d'avoir un parcours résidentiel afin d'entamer sereinement leur parcours de sortie des violences. Cela, c'est vraiment un point essentiel, qui n'est pas forcément dans les locaux de Citad'elles, mais c'est la continuité avec ce que l'on trouve sur le territoire, qui est toujours à construire.

Il y a également la question de l'accueil des jeunes majeures, les 18-25 ans, qui viennent avec des particularités, avec les questions du rapport aux réseaux sociaux, à l'image de soi, au chantage et à ce type de nouveaux fléaux, auxquels les professionnels doivent également faire face et se former pour savoir comment mieux accompagner ces jeunes-là.

Et nous avons la question des ateliers collectifs. J'en ai parlé : on voit bien que c'est un vrai atout pour les femmes de passer par ces ateliers un peu différents, un peu en forme de pas de côté, mais qui sont vraiment des outils à part entière dans la reconstruction. Cela fait partie des perspectives pour l'année.

À l'occasion des assises, l'idée était de pouvoir retracer l'histoire de Citad'elles, depuis la proposition des quatre associations à l'ouverture d'un lieu, à son inauguration, en 2019, portée par Aïcha Bassal, qui est à côté de moi, que je me permets de remercier à nouveau. Cette histoire retrace tout ce parcours de concertation avec les acteurs pour arriver à ce lieu.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de questions ni de demandes d'intervention particulières ? Très bien. Il n'y a pas de vote, je le rappelle, puisque c'est une présentation du rapport d'activité de Citad'elles.

Je passe juste un petit message. Je n'en dirai pas plus ici, mais j'invite vraiment toutes celles et tous ceux qui pensent qu'il faut continuer à avancer sur ce sujet à se mobiliser là où ils siègent, là où ils agissent pour que les partenaires de Citad'elles soient, demain, les plus nombreux possible, parce que les besoins ne manquent pas.

Le Conseil prend acte.

Je vous propose de continuer, chers collègues.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Protocole de rappel à l'ordre et charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre de la prévention de la délinquance – Création d'une commission d'alerte et de soutien des familles – Approbation

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Cette délibération vous propose la création de la commission d'alerte et de soutien aux familles. Elle s'inscrit pleinement dans ce que l'on peut appeler le continuum de sécurité et notamment, dans son volet « justice de proximité ».

Elle trouve son fondement dans la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ainsi que dans le contrat de sécurité intégrée par ses actions 32, 35 et 58.

À qui est-elle destinée ? Aux mineurs et aux majeurs. Aux mineurs et aux majeurs qui ont fait quoi ? Qui ont commis des faits qui sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique. Pour précision, il s'agit de faits qui ne peuvent pas être qualifiés de délits ou de crimes, puisque cela appartient bien entendu au tribunal judiciaire de Nantes et non pas à la municipalité, en l'espèce.

Il s'agit donc, vous l'avez compris, d'agir en amont de la judiciarisation des faits, qui peuvent s'aggraver au fur et à mesure, et donc à destination des primo délinquants.

Comment ? En intervenant à deux niveaux. Le premier, une convocation simple, à l'échelle du quartier, menée par les professionnels de la Ville. Ce premier niveau existe depuis une dizaine d'années et à titre indicatif, cela concerne environ 50 convocations par an depuis qu'elles ont été créées.

Nous vous proposons de créer un deuxième niveau. Ce sont les convocations en séance plénière, cadre solennel, sous la présidence d'un élu. Il s'agit de rappeler les faits et leurs conséquences aux auteurs et à leur famille, d'émettre des recommandations, conseils, orientations et accompagnements, et nous pourrions aller jusqu'au rappel à l'ordre, avec une information auprès du parquet, le cas échéant.

L'ambition, vous l'avez compris, est la prise de conscience par les jeunes concernés mais aussi par leurs parents. C'est aussi d'accompagner les parents en mobilisant les coéducateurs et dispositifs de suivi, le cas échéant, et de mettre en place un suivi individualisé des primo délinquants ou en passe de le devenir.

Un bilan sera effectué une fois par an. Pour ce faire, nous avons bien entendu besoin de cadrer la circulation d'informations nominatives, au regard de la charte qui accompagne cette délibération, charte déontologique cadrant les échanges d'informations, et par la mise en place d'un protocole de rappel à l'ordre avec le parquet du tribunal judiciaire de Nantes.

Vous l'aurez compris, l'ambition de la création de cette commission d'alerte et de soutien aux familles, singulière en France dans sa forme, se veut, primo, d'être ferme quant aux faits afin que les auteurs prennent conscience de leurs actes et de la situation dans laquelle ils sont, mais aussi accompagnante auprès des familles et des auteurs afin qu'ils réagissent et révisent leur trajectoire de comportement et de vie.

Coopération, complémentarité, mobilisation des acteurs de la chaîne judiciaire ainsi que des acteurs socio-éducatifs, voilà ce que propose cette délibération.

Encore une fois, le bien-fondé, la pertinence s'imposent à notre vote, qui ne peut être qu'unanime.

(Rires dans la salle.)

Mme la MAIRE – Merci. Eh bien justement, au hasard, Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Au hasard...

Eh bien Monsieur Tallédec, vous aurez notre vote unanime de la part de ce groupe. Quand les choses vont dans le bon sens, il faut savoir le dire, et nous pensons que cela va dans le bon sens. Vous savez que c'était une proposition que nous faisons depuis longtemps, celle que nous avons appelée « jury du maire ».

Et effectivement, c'est une question philosophique que, je pense, nous pouvons partager ici : il faut détecter les choses le plus tôt possible. Il ne faut pas laisser les personnes – les termes sont parfois un peu techniques, quand on dit « parcours délinquantiel », mais je crois que nous savons tous ce que cela veut dire – tomber dans une spirale où il n'y a pas d'alerte, pas de signal.

Ce que j'apprécie particulièrement dans ce projet, c'est la dimension du rôle de la famille, parce qu'il s'agit souvent de très jeunes gens qui commencent effectivement un chemin dans la délinquance.

Donc de ce point de vue-là, cela va dans le bon sens.

La question que nous nous posons, forcément – ce n'est pas pour être volontairement polémique –, c'est que cela vient un peu comme ça, là... Vous n'en avez jamais parlé, ce n'était pas dans votre projet. Cela arrive et tant mieux, nous nous en félicitons. Mais pourquoi avoir autant attendu ? Ce sont des sujets sur lesquels – et j'espère qu'il y en a d'autres : il y a des propositions que nous faisons depuis longtemps – nous n'attendrons pas 2026 pour que cela bouge.

En tout cas, nous avons aussi des questions plus prosaïques sur le rythme de réunions de ce jury du rappel à l'ordre, sur les élus, peut-être : qui siégera à ce jury du rappel à l'ordre ? Nous faisons d'ailleurs acte de candidature, si vous avez besoin que nous vous accompagnions. C'est sérieux ! Je pense qu'il est important aussi qu'ils sentent qu'il y a une union sacrée sur ces sujets. Ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche. Nous avons eu l'occasion, par Twitter, d'échanger avec Madame la Maire sur ce sujet. Je pense que ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Alassane Guissé.

M. GUISSÉ, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord féliciter notre collègue. Ce matin, nous avons vu la question de la sécurité occuper une place importante dans nos débats. Mais je pense qu'avant de parler de la sécurité, le maillon de la prévention a une place capitale. Donc toutes mes félicitations.

Je rappelle tout simplement que la prévention est un élément clé de la lutte contre l'insécurité et en faveur de la tranquillité publique. Le groupe écologiste et citoyen a toujours porté un discours visant à prendre en compte tous les maillons de la chaîne, de la sécurité, de l'éducation à la réinsertion, en passant par la prévention.

Il faut agir avant le rappel à l'ordre, favoriser le préventif au coercitif et au punitif. Je voudrais tout simplement dire qu'entre une intervention de prévention par rapport à la sécurité et l'armement, il y a une différence, et j'aimerais bien le préciser ici.

Vous savez que la prévention est une intervention durable pour apaiser les publics en difficulté. Ils sont en première ligne pour déterminer et agir sur les facteurs de la délinquance. Malheureusement, leur nombre est aujourd'hui trop réduit. Je veux parler des éducateurs, je veux parler des médiateurs.

Aujourd'hui, quand on parle des jeunes, il ne faut pas faire d'amalgame. Dans le projet de délibération, on parle des jeunes. Il n'a pas seulement des jeunes de quartier. Dans cette délibération, on parle des jeunes des onze quartiers réunis, et c'est bien de préciser cela. Quand on parle de la prévention, j'ai l'impression que l'on parle plus des quartiers, comme si les problématiques de tranquillité ne touchaient que les gens des quartiers. Il est donc important de repréciser cela. Dans une ville où l'on parle d'un projet global, on ne spécifie pas. C'est ce sur quoi je voulais attirer l'attention.

Je voudrais remercier tous les éducateurs. Il y a aussi un travail à faire avec le Département, et je pense qu'il faut souligner cela.

Je continue aussi à dire que les associations d'éducation populaire ont un rôle parce que détecter suppose des moyens. Aujourd'hui, on se rend compte, dans la région où nous sommes aujourd'hui, par rapport au département et à la ville, quand nous voyons le nombre de jeunes qui doivent être suivis et accompagnés, que le nombre de spécialistes diminue de plus en plus par manque de motivation, par manque de moyens, parce que la prévention occupe tout le temps, dans nos budgets, une part qui est minime.

Aujourd'hui, je voudrais saluer, dans cet hémicycle, le fait de penser la prévention. C'est en semant les bonnes graines que l'on peut avoir des fleurs qui vont grandir correctement, et le fruit de cette jeunesse, ce sera nos différentes politiques que nous sommes en train d'appliquer, que ce soit dans l'éducation, dans les sports et aussi dans les futurs cadres qui pourront rayonner.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Merci pour vos interventions et votre soutien.

Juste une petite précision, puisqu'il ne s'agit pas de se poser la question quant à la paternité ou la maternité de ce dispositif. Mais je vous le redis, Monsieur Chombart De Lauwe, comme je vous l'avais dit lorsque vous nous proposiez de travailler sur le travail non rémunéré ou les TIG, chose que nous avons déjà mise en place, ce dispositif existe dans son premier étage depuis une dizaine d'années. Je l'ai dit lors de la présentation de la délibération. Et ce dispositif était inscrit dans le contrat de sécurité intégrée qui a été signé avec l'État.

Ce n'est donc pas quelque chose qui sort du panier depuis quelques semaines ou depuis une actualité un peu prégnante, il y a quelques semaines. Non : c'était inscrit ! Cela se met en place normalement, de manière légitime, et je note en tout cas tout l'intérêt que vous avez.

Moi, j'insiste sur le fait que c'est bien la complémentarité de l'ensemble qui est intéressante, notamment des convocations de quartier jusqu'à cette plénière, pour éviter autant que faire se peut... Si, dans les effets indirects, cela permet de désengorger notamment les services du procureur de la République, c'est d'autant plus intéressant pour qu'ils puissent se concentrer sur des faits graves qui malheureusement, peuvent exister.

C'est l'ensemble qui est intéressant et ensemble, nous y travaillons. Je vois que je ne m'étais pas trompé quant à la pertinence de ce dispositif et l'adhésion unanime et globale autour de celle-ci.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Contrat de délégation de service public – Subvention d'investissement 2022 – Choix du délégataire 2023-2024 – Tarifs 2023 – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner la parole à Ghislaine Rodriguez, je dois inviter un certain nombre d'élus à sortir de la salle, conformément aux règles désormais en vigueur : Bassem Asseh, Julien Bainvel, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert et Cécile Bir.

Je donne donc la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, cette délibération est importante, même si nous sommes moins nombreux pour l'entendre. Elle est importante parce qu'elle nous permet de réaffirmer le droit aux loisirs pour tous. Elle nous permet de redire l'importance et le rôle du temps libre du mercredi après-midi, des vacances, du temps de loisirs dans la construction de chaque enfant et par conséquent, le rôle éducatif également de chaque animateur – animatrice.

Le mercredi après-midi, les vacances, ce sont des temps éducatifs à part entière, qui sont source de découverte, d'autonomie, d'émancipation, de créativité, et aussi des temps de socialisation, d'apprentissage de la vie collective, avec des projets adaptés aux différents âges de l'enfance et de l'adolescence. C'est bien aussi à travers ces temps éducatifs différents que certains enfants peuvent peut-être se raccrocher aux apprentissages, y compris les apprentissages scolaires.

La délégation de service public qui a été confiée à l'ACCOORD les quatre dernières années concernait la gestion et l'animation des 40 centres de loisirs, le mercredi après-midi et les vacances, des 18 espaces dédiés aux adolescents, du Studio 11-15 et également, de l'offre de séjours.

Préalablement au renouvellement du contrat de délégation de service public, la Ville avait consulté les familles et les enfants sur leurs attentes par une enquête, qui avait réuni plus de 5 800 répondants. Les familles s'étaient exprimées déjà par un retour positif sur la qualité du service rendu et de la proximité de l'ACCOORD, et avec des attentes vis-à-vis du nombre de places, de l'amélioration des inscriptions et des réservations et également, d'une meilleure connaissance des projets éducatifs et des équipes. Cela, c'étaient un peu les attentes des familles, que nous avons intégrées dans le cahier des charges que nous avons validé en Conseil municipal l'année dernière, à peu près à la même époque, le 17 décembre 2021, où le Conseil municipal a donné l'autorisation pour lancer la consultation.

Le bilan du précédent contrat qui avait été fait reconnaissait l'ACCOORD pour son offre de qualité, son accueil de proximité, également pour son engagement à accueillir tous les enfants de tous les quartiers, avec également les enfants en situation de handicap, pour les liens avec les centres socioculturels, qui en font aussi un acteur repéré par les familles, également pour son travail remarqué sur l'autonomie des enfants et des adolescents et enfin, pour son lien avec les collègues.

Tous ces éléments d'enquête et de bilan avaient été inscrits et avaient nourri le cahier des charges.

À la suite de la consultation, l'ACCOORD a à nouveau postulé pour renouveler cette délégation de service public. Il n'y avait pas d'autres candidats sur cet appel à candidatures.

Nous vous proposons donc de renouveler ce contrat pour une période de deux ans, comme nous l'avions annoncé déjà en fin d'année dernière, afin d'organiser une réflexion, dans les deux années à venir, sur une meilleure coopération entre périscolaire et extrascolaire, tout cela, bien sûr, au bénéfice des familles et des professionnels de l'animation.

Cette nouvelle DSP se traduit par une hausse des moyens accordés de 900 000 € par an. Nous passons donc de 15,6 M€ à 16,5 M€ par an, avec les principales évolutions que je souhaitais partager avec vous, que vous retrouvez bien sûr en détail dans la délibération :

- une offre de services améliorée le mercredi après-midi, dimensionnée pour répondre aux besoins des familles. Ce sont 3 500 places à la rentrée 2023, et nous avons déjà augmenté de 500 places à la rentrée 2022. 500 nouvelles places d'ici la fin de ce contrat et rendues possibles évidemment aussi par l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles nantaises, grâce en particulier au schéma directeur des écoles ;
- une augmentation également de l'offre de séjours, qui pourra aller jusqu'à 30 % d'offre de séjours en plus. Ce sont 3 000 journées/enfant supplémentaires ;
- l'intégration des huit Multi Spots, qui étaient encore au stade expérimental et qui se déroulent l'été. Vous le savez, c'est cet accueil gratuit sans inscription dans huit quartiers nantais et qui est maintenant intégré au contrat de délégation de service public ;
- un renforcement également du partenariat entre le périscolaire et l'extrascolaire, et là, nous proposons, dans cette DSP – enfin, c'est l'ACCOORD qui nous le propose, avec Léo Lagrange –, de créer une cellule conjointe d'accompagnement RH et de développement de ressources pédagogiques, ceci pour favoriser à la fois le volet pour les animateurs mais également en termes de continuité éducative.

Est inscrit également dans cette DSP le renouvellement de l'offre de transition pour les adolescents de 16-17 ans, vous savez, ces offres qui permettent de passer d'une tranche d'âge à une autre tranche d'âge et de ne pas perdre les jeunes en cours de route, ainsi qu'une définition d'une méthode de travail pour un nouveau projet pour le Studio 11-15, pour lequel, dans le bilan, nous avons senti que nous avons besoin d'un petit coup de nouveau pour la gouvernance et l'animation de ce studio.

Je note également la question du renforcement du lien aux familles, en actionnant des mesures de participation des familles – et je tiens à ce propos à saluer d'ailleurs le nouveau président de l'ACCOORD, Laurent Hugot, qui porte fortement cette question de la participation des familles – et enfin, l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap, dans la poursuite de ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Concernant les évolutions pour les salariés, au-delà de l'impact de l'évolution de la convention collective de l'animation sur la masse salariale – c'est une application qui a lieu au niveau national –, nous faisons le choix d'améliorer à la fois les taux d'encadrement, la revalorisation de certains postes, avec une bonification, d'augmenter également le temps de travail afin qu'il y ait plus de temps de préparation, de dédier des temps sur les adolescents, du temps pour travailler avec l'opérateur périscolaire, je l'ai déjà dit, et de créer des postes pour l'accompagnement, justement, des enfants à besoins particuliers ainsi que huit binômes d'animateurs Multi Spot pendant les vacances d'été.

Je vous demande donc d'approuver le choix de l'association ACCOORD comme délégataire de service public des accueils de loisirs et de séjour pour les enfants de 3 à 17 ans pour cette période 2023-2024, d'approuver, bien sûr, les termes de la concession de service public, les tarifs du service pour l'année 2023, qui sont également indiqués dans cette délibération, et d'autoriser le versement à l'ACCOORD, d'une part, de deux échéances de subvention d'investissement au titre du contrat 2018-2022 et d'autre part, de la première échéance de fonctionnement par anticipation de 3 961 309 €.

Mme la MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais très simplement féliciter et remercier notre collègue Ghislaine Rodriguez pour ce nouveau contrat et y associer aussi, si vous me le permettez, notre collègue Mahaut Bertu, parce que je sais à quel point tu es attachée et active auprès de l'ACCOORD.

Je reviendrai simplement, du fait de mon expérience d'adjoint de quartier, sur l'importance des temps libres et de cette augmentation que tu évoquais à l'instant, Ghislaine : 500 places supplémentaires pour l'accueil du mercredi après-midi et l'augmentation de 30 % des offres de séjours, parce qu'en effet, en tant qu'adjoint de quartier, je crois qu'il n'y a pas de semaine qui se passe sans que j'aie l'expression de satisfaction, mais aussi de demandes de places supplémentaires de la part des parents et, je dois le dire aussi, de la part des enfants.

À cet égard, je trouve que dans la démarche de consultation qui a été lancée, le fait de recueillir la parole des enfants, qui sont les premiers concernés, a vraiment été favorable. Et au quotidien, en effet, je sais que les enfants m'en parlent assez régulièrement, preuve que ces temps hors scolaire sont éminemment importants, tu le disais, à la fois

sur le côté éducatif mais aussi sur la socialisation. J'y vois aussi la confirmation de la qualité de la prestation de l'ACCOORD.

Je ne serai donc pas plus long. Je remercie simplement les collègues pour ce nouveau contrat.

Mme la MAIRE – Merci. Jamal Ouggourni.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, avec ce renouvellement, nous permettons à plus d'enfants et d'adolescents de vivre des activités diversifiées de découverte, d'expérimentation, de sorties culturelles, de pratiques sportives, artistiques, et de partir en vacances.

Cette évolution de l'offre traduit notre volonté politique de répondre aux attentes des familles et de garantir un droit aux loisirs ou aux vacances pour toutes et tous.

Dans cette nouvelle délégation de service public, j'attire votre attention sur trois enjeux majeurs auxquels nous, élus écologistes et citoyens, sommes très attachés et serons très vigilants : la réduction des inégalités, une meilleure reconnaissance des métiers de l'animation et la transition écologique.

Pour ce qui est de la réduction des inégalités, c'est la mise en place d'un accueil possible à la demi-journée dans les quartiers populaires pour un accueil de dernière minute.

Concernant la meilleure reconnaissance des métiers de l'animation, c'est l'augmentation des salaires des animateurs, une meilleure répartition du temps de travail et la création de nouveaux postes.

Enfin, pour la transition écologique, les animatrices et animateurs de l'ACCOORD ont un rôle majeur à jouer, celui d'être ambassadrices et ambassadeurs de la transition écologique auprès des enfants et des adolescents.

Je tiens, à travers cette intervention, à les remercier pour tout le travail déjà accompli. Et nous comptons sur eux pour la suite. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Le renforcement de l'offre est effectivement indispensable pour faire face aux besoins, qui sont de plus en plus importants. Malheureusement, nous ne savons pas si cela va être suffisant. Et nous avons, plus largement, deux interrogations sur deux points.

Premier point, les modalités d'inscription à l'offre du mercredi comme aux stages pendant les vacances. S'agissant notamment de l'inscription pour le mercredi, celle-ci n'est possible que sur une seule journée. C'est-à-dire qu'il faut quasiment poser sa journée pour pouvoir être derrière son ordinateur afin d'accéder à l'inscription, et la liste d'attente est aléatoire. C'est-à-dire que si l'on se connecte à 9 heures, on n'aura pas forcément une place pour son enfant par rapport à une personne qui serait connectée à 13 heures.

Je suppose que c'est un système qui vise à essayer de pallier le manque de places. Néanmoins, il y a tout de même beaucoup de remontées de parents qui n'ont pas pu avoir de place, d'autres parents qui, parce qu'à un moment donné, il y a aussi des impératifs professionnels, ont loupé la sacro-sainte journée pour pouvoir s'inscrire pour toute l'année et qui donc, et moi, j'en ai entendu, doivent diminuer leur temps de travail pour pouvoir garder leur enfant le mercredi.

Pour les stages, c'est la même chose : il est indiqué que l'on peut se connecter à partir d'une certaine heure et lorsque l'on se connecte à l'heure, c'est déjà complet. Il y a donc tout de même de grosses interrogations sur ce sujet.

Deuxième point, vous avez également évoqué les loisirs pour tous. Pour tous, selon nous, cela correspond aux enfants des écoles publiques mais aussi aux enfants des écoles privées. Le contrat indique qu'il y aura un maintien de l'offre à ce sujet le mercredi matin, mais Monsieur Bolo a annoncé à la direction du diocèse la suppression de l'accueil du mercredi matin pour janvier 2024. Les écoles nantaises privées sont en train de demander aux familles de réfléchir à leur organisation, soit de leur vie de famille, soit de leur vie professionnelle, pour pouvoir pallier cette suppression.

Nous vous indiquons donc fermement notre opposition à cette suppression. Il serait tout de même très dommage de rouvrir un débat entre le public et le privé. Les écoles privées sont nécessaires et participent au besoin d'accueil des enfants. On ne va pas faire de différence dans l'accueil pour les loisirs entre les enfants des écoles publiques et les enfants des écoles privées.

Mme la MAIRE – Non, je vous confirme que nous ne faisons pas de différence et nous ne comptons pas que cela change. Je le dis d'emblée mais je laisserai les adjointes répondre sur ce sujet. Il n'y a absolument aucun changement de ligne sur cette question.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Vous nous confirmez donc qu'il n'y a pas de sujet sur le périscolaire le mercredi matin pour les écoles privées nantaises à court et moyen – long terme. Nous nous en réjouissons.

Nous avons tout de même une question, parce que les directeurs de certains de ces établissements nous confirment qu'aujourd'hui, on leur demande de consulter les parents. Nous souhaitons donc que vous mettiez les choses au clair auprès de ces directeurs d'école et des familles concernées, qui sont inquiètes parce qu'il y a des choses très tangibles qui circulent : des mails de demande d'organisation.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci pour vos questions, chers collègues, et pour votre soutien, chers autres collègues.

Je vais répondre à vos questions, qui sont effectivement les questions qui remontent à mon niveau de manière assez habituelle.

Sur le point de l'inscription et des listes d'attente, je pense qu'il faut tout de même rappeler d'où l'on vient. C'est-à-dire qu'il y a trois ou quatre ans, il n'était pas très confortable non plus, pour les familles, de faire la queue physiquement devant les secrétariats des centres socioculturels pour inscrire leur enfant en centre de loisirs.

Aujourd'hui, effectivement, nous sommes dans un système informatisé et donc l'attente se fait plutôt derrière son écran que devant les centres socioculturels. C'est un système qui est perfectible, je vous l'accorde, et sur lequel nous avons demandé à l'ACCOORD de continuer à réfléchir pour que ce soit le plus pratique possible pour les familles.

Néanmoins, en ce qui concerne les listes d'attente et le fait de ne pas avoir de place, il faut savoir qu'il y a un certain nombre de places, déjà, qui sont conservées au secrétariat des centres socioculturels pour pouvoir être utilisées par des familles qui n'auraient pas pu, aussi pour des questions d'accès au numérique, tout simplement, avoir accès à cette inscription en ligne, et qu'à ce jour, chemin faisant, il n'y a pas énormément de famille qui sont sans place.

En effet, on prend l'ensemble des inscriptions – mais l'ACCOORD expliquerait cela beaucoup mieux que moi –, certaines familles s'inscrivent à tout et ensuite, reviennent vers l'ACCOORD pour dire que finalement, elles ont besoin d'un peu moins, ce qui libère un peu de places et comme cela, petit à petit, on rappelle les familles pour leur dire ce qui est possible. Et l'on peut étudier aussi avec les familles la localisation par rapport au centre de loisirs.

Mais il reste des places, en fait, dans un certain nombre de centres de loisirs, aujourd'hui, donc il faut que les familles retournent vers l'ACCOORD par téléphone ou au secrétariat des centres sociaux pour faire part de leurs besoins.

Ensuite, pour ce qui est de la question du mercredi matin, puisque c'est la question du mercredi matin que vous posez... En effet, pour les séjours, la question ne se pose pas : les vacances, les départs en séjour sont bien ouverts à l'ensemble des enfants, et les mercredis après-midi, nous sommes également bien ouverts à l'ensemble des enfants. La convention de partenariat qui nous liait la direction diocésaine prévoit, depuis la réforme des rythmes scolaires, et continue à prévoir, dans le cadre de cette DSP, 300 places à la journée spécifiquement pour les enfants des écoles privées. C'est un accord qui a été trouvé au moment de la réforme des rythmes scolaires.

Ce que nous avons demandé à la direction diocésaine, et c'est sans doute de cela que vous avez eu écho, c'est effectivement de travailler, de son côté, à des solutions de centre de loisirs du mercredi ou du mercredi matin, puisque c'est une offre qui peut être mobilisée par un certain nombre d'acteurs.

Les écoles privées ont aujourd'hui à disposition des locaux dans lesquels elles pourraient tout à fait accueillir des centres de loisirs et mettre à disposition leurs locaux. Aujourd'hui, c'est ce qu'ont choisi de faire certaines écoles privées, mais la plupart ne l'ont pas fait. Je pense qu'il faut, sur ce sujet de l'accueil des familles et des enfants scolarisés en école privée, que nous prenions tous notre part de responsabilité.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 voix contre).

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et l'ACCOORD – Activités éducatives, sociales et culturelles – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner la parole Mahaut Bertu pour la délibération 10, je dois indiquer que Bassem Asseh... Nous allons peut-être d'abord nous assurer que nos collègues sont revenus, puisque certains... Ce sont les mêmes, quasiment, tout à fait. Je les recite par principe : Bassem Asseh, Julien Bainvel, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert et Cécile Bir.

Je donne donc la parole Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Nous n'avons pas de diaporama ? Ah si. Merci.

En parallèle, nous avons effectivement la convention d'objectifs avec l'ACCOORD, qui est également renouvelée. Nous sommes beaucoup plus loin dans le diaporama. Merci.

C'est une convention d'objectifs que nous renouvelons pour cinq ans, pour 2023-2027.

Vous le savez, l'ACCOORD, avec ses 22 centres socioculturels, maille vraiment le territoire par leur proximité et leur mission d'écoute. Ils permettent un lien direct avec les habitantes et les habitants.

Cette convention est tripartite, puisque la question de la solidarité, notamment, est essentielle dans les centres socioculturels. C'est donc tripartite entre la Ville de Nantes, le CCAS et l'ACCOORD.

Nous avons un budget annuel alloué à la convention d'objectifs de 3,6 M€ depuis plusieurs années. Nous passerions désormais, c'est ce que nous vous proposons, à 4,25 M€ en 2023 pour financer deux objectifs, à la fois les évolutions salariales, en application de la convention collective, puisque nous n'avions pas pris en compte cette question dans le budget alloué et que de fait, cela évolue avec le glissement « vieillesse – technicité ». Nous prenons donc en compte cette question des évolutions salariales et également, les actions que nous souhaitons pérenniser, que nous souhaitons amplifier, que nous souhaitons déployer, qui sont des ambitions partagées entre l'ACCOORD, la Ville et le CCAS, à hauteur de 309 000 € en 2023.

Nous avons plusieurs actions nouvelles. D'abord, la question des maisons de quartier, avec l'ouverture de la maison de quartier Nantes Erdre, dans le grand quartier Nantes Erdre, qui va s'ouvrir avec le CSC de la Halvêque, qui intégrera cette maison de quartier, le projet de café associatif qui sera porté par l'ACCOORD et une ludothèque qui sera gérée par l'ACCOORD et qui est conjointe à la bibliothèque municipale, qui intégrera également cette maison de quartier. Donc un nouvel équipement, de fait, c'est une action nouvelle.

Nous avons la question des aides-animateurs l'été. Cela fait plusieurs années que l'ACCOORD recrute des jeunes des quartiers de la politique de la ville en les accompagnant dans leur premier job d'aide-animateur, ce que nous trouvons à la fois pertinent pour ces jeunes, dans cette question de l'accès à l'emploi, et pour les actions, pour les enfants qui sont accompagnés.

Enfin, nous avons des actions en direction des aînés. Nous en parlons ce matin. Il n'est pas trop d'acteurs partagés sur le territoire pour pouvoir avoir des actions en direction des aînés qui soient complémentaires.

Dans les actions renforcées, je ne vais pas toutes vous les lire, mais il y a la question des nouveaux centres socioculturels dans des lieux que nous identifions comme étant nécessaires. Je pense à Saint-Joseph-de-Porterie, dans le quartier Nantes Erdre, ou à Beaulieu, où nous avons à conforter un centre socioculturel.

Nous avons également les conseillers numériques pour l'accès au numérique des habitantes et des habitants qui sont les plus éloignés de ce moyen et également, l'ouverture tout l'été des centres socioculturels. C'est quelque chose que nous avons tenté cet été et qui répond à un besoin puisqu'évidemment, toutes les Nantaises et tous les Nantais ne partent pas en vacances l'été. Ces lieux permettent d'avoir de l'accompagnement mais ce sont aussi des lieux de lien social et de festivités, l'été, ce qui nous paraît particulièrement intéressant. Cela fait donc partie des actions que nous souhaitons renforcer.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Merci.

Le renouvellement de la convention signée avec l'ACCOORD montre l'intérêt que la Ville porte à l'accès aux loisirs et aux vacances pour toutes et tous.

Les évolutions envisagées dans la convention poursuivent, en l'accentuant, le travail effectué en direction des enfants et des adolescents, des aînés et des personnes en situation de handicap, quels qu'ils ou quelles qu'elles soient, afin de permettre que chaque personne vivant sur le territoire puisse avoir un accès légitime à l'éducation, à la culture, aux loisirs et aux vacances.

L'ensemble des activités répond à une demande forte, notamment dans les quartiers populaires. Ainsi, l'augmentation du nombre de places dans les accueils de loisirs et les séjours, l'ouverture de nouveaux sites, le renforcement du lien avec les familles ou encore, la mise en place d'un accompagnement des adolescents en quartiers prioritaires sont une avancée par rapport à une demande qui croît.

Et néanmoins, il en faut encore davantage, tellement la demande est importante. Les places sont pourvues dès le premier jour d'ouverture des réservations. Il n'est pas forcément simple, pour les familles, d'emmener son enfant au centre de loisirs dans un autre quartier que celui où elles habitent. Donc oui, il faudra encore augmenter le nombre de places.

Et puis cette convention avec l'ACCOORD inclut aussi les ateliers sociolinguistiques, ou ateliers d'apprentissage du français, pour le dire plus simplement, ateliers à l'attention des personnes allophones. Récemment arrivées en France,

ces personnes ne connaissent pas la langue, parfois même après avoir suivi les cours de l'OFII dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, cours qui s'avèrent insuffisants. Parfois, ils ont seulement besoin de se perfectionner en français.

Il est difficile de trouver un emploi, on le sait, d'être autonome dans la vie quotidienne, de s'insérer durablement lorsque l'on a un tout petit niveau de français. Les ateliers sociolinguistiques de l'ACCOORD bénéficient chaque année à plus de 600 personnes. Elles y arrivent orientées par la plate-forme d'évaluation linguistique déployée par la Ville, en partenariat avec la Métropole.

Ces ateliers, gratuits, maillés sur toute la ville, permettent aux adultes allophones d'acquérir et de certifier un niveau de français à travers des ateliers à visée professionnelle pour les personnes dont le statut leur permet de travailler – car en effet, tout le monde n'a pas le droit d'avoir un emploi... –, ou à travers des ateliers appelés « français au quotidien », à visée d'autonomie dans la vie sociale et les démarches administratives. Ces ateliers de l'ACCOORD participent du parcours d'intégration des personnes.

Actuellement, ce sont 18 ateliers « français au quotidien », six ateliers à visée professionnelle, deux maillons de parcours professionnalisants et des ateliers « chorale », car on peut aussi travailler la langue en chantant.

La nécessité d'accompagner les ateliers sociolinguistiques, donc d'apprentissage du français, à travers cette convention avec l'ACCOORD et, au-delà, à travers le financement volontariste de l'action « parcours linguistique » menée par la Ville, doit être rappelée.

Nous le voyons, le champ d'intervention de l'ACCOORD est varié et les publics sont variés.

Soucieux de soutenir ce travail, le groupe « Gauche commune » votera la convention d'objectifs et de moyens que la Ville et le CCAS s'approprient à signer avec l'ACCOORD.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, cher Mahaut, chère Ghislaine, je suis très content de voir l'ambition portée par cette nouvelle convention d'objectifs. Elle s'incarne par la volonté d'offrir toujours mieux et toujours plus de culture, de sport et de loisirs pour toutes et tous, petits et grands, partout à Nantes.

En effet, cela passe par la gestion de 22 centres socioculturels. Le maillage de ces équipements représente un vrai lien au quotidien et un maillon incontournable pour l'action de proximité à l'échelle du microquartier.

Cette nouvelle convention valorise l'apprentissage des valeurs de citoyenneté comme instrument d'émancipation du « vivre ensemble » et du « faire ensemble ». Associer la population au choix de son devenir, c'est pour nous le meilleur moyen d'affronter les défis auxquels nous sommes confrontés. La CVO, dans le jargon technique, c'est aussi l'engagement de faire vivre et de développer les solidarités entre les habitants, entre les générations, entre les territoires, et de lutter contre toutes les formes d'inégalité pour toujours plus de justice sociale.

Car rappelons-le, la pauvreté est toujours à un niveau bien trop élevé en France : 4,8 millions de personnes sont pauvres, soit 8 % de la population, selon le dernier rapport sur la pauvreté de l'observatoire des inégalités qui vient d'être publié.

Avec mes collègues du groupe écologiste et citoyen, nous tenons à saluer et à valoriser l'engagement des professionnels de l'ACCOORD, leur engagement auprès des habitants, le travail de lien réalisé au quotidien, un lien qui est précieux et qui est fédérateur, grâce aussi à de très nombreux bénévoles, plus de 1 500, et à des associations partenaires : plus de 300.

Le résultat est là : 12 000 familles fréquentent les centres de l'ACCOORD, 500 apprenants progressent en français, comme tu l'as évoqué, plus de 1 000 personnes sont accompagnées dans l'usage numérique, 600 enfants et adolescents bénéficient d'un accompagnement à la scolarité, des salles de spectacle qui accueillent 40 000 spectateurs, et les habitants s'investissent dans la vie de leur quartier, initient des projets et se mobilisent.

Si je ne prends que Doulon Bottière, le quartier où je suis adjoint, je pense aux Toqués du Perray, au Panier solidaire de Bottière, en passant par le Studio de Doulon ou encore le slip de Gaston, à la Pilo. L'ACCOORD est facilitatrice en mettant en avant les initiatives des habitantes et habitants.

Toutes ces initiatives poussent l'ACCOORD à vouloir passer encore des crans supplémentaires en matière d'association des habitants, de transition écologique, d'adaptation au changement climatique. À nous, municipalité engagée sur ces questions, de travailler avec eux pour trouver des solutions agiles, permettant d'avancer ensemble.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 voix contre).

Chers collègues, je fais un petit point de méthode. Nous venons de voter collectivement la délibération n° 10 et je rappelle que nous en avons 50. Je vous invite donc, je vous invite donc collectivement à faire preuve de toute la

dynamique et de toute la capacité de synthèse que nous avons, les uns et les autres, collectivement. J'insiste : je demande vraiment à chacune et à chacun d'être tout à fait attentif à cela pour le bon déroulé de notre séance.

Je donne la parole à Delphine Bonamy pour la délibération 11.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

Mme BONAMY, Adjointe, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Convention triennale 2023 – 2025 avec Écopole – Subvention – Approbation

Mme BONAMY, Adjointe – Merci. La délibération concerne la convention triennale et la subvention à l'association Écopole, qui est la CPIE de Nantes. Écopole accompagne un certain nombre d'associations d'ambassadeurs de la transition, notamment à travers son centre de ressources et tous les outils qu'il peut développer. Il propose en particulier dans cette convention de permettre également une montée en compétences des différents acteurs de la transition du territoire, éventuellement aussi de jouer un rôle en lien avec la délibération précédente, un rôle d'accompagnement de la formation des animateurs du périscolaire à la transition et aussi, d'accompagner le mouvement de végétalisation des cours d'école après leur livraison.

Cette délibération vous propose donc la convention avec cette association de 2023 à 2025, vous propose d'approuver la signature de cette convention, avec une subvention annuelle de 73 000 €, dont un premier versement qui serait effectué maintenant à hauteur de 22 000 €.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Nantes – ZAC du projet global Nantes Nord – Projet de programme des équipements publics – Principe de réalisation – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Il s'agit d'une délibération que je présente moi-même, au sujet de la ZAC du projet global Nantes Nord.

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain que la Ville de Nantes et la Métropole ont avec l'Agence nationale de rénovation urbaine appelle un certain nombre de délibérations comme celle-ci.

En l'occurrence, aujourd'hui, cela concerne le quartier Nantes Nord : 11 600 habitants, 4 500 logements locatifs sociaux. Nous avons eu une première délibération en juin 2019 en Conseil métropolitain ainsi qu'une autre délibération, en octobre 2021, en Conseil métropolitain également, qui a décidé de créer la ZAC Nantes Nord sur 80 ha, avec trois secteurs prioritaires : Bout des pavés – Chêne des Anglais, d'une part, Petite Censive, d'autre part, et le troisième secteur est celui de la Boissière, le tout étant conçu au travers d'un plan guide élaboré par l'agence Germe & JAM.

Le projet global concerne un certain nombre d'actions, notamment pour améliorer la convivialité et l'appropriation du quartier et renforcer son identité, pour créer des espaces notamment autour du parc de l'Amande et d'un certain nombre de secteurs afin de faire un cœur urbain renforcé.

Deuxième type d'action : accompagner la requalification des logements sociaux, notamment avec comme objectif une diversification sociale.

Troisième type d'action : la connexion du quartier avec les territoires limitrophes, que ce soit à Nantes ou de l'autre côté du périph.

Autre type d'action, l'ouverture du quartier au niveau de ses franges, notamment avec la connexion des quartiers limitrophes. Pardon, je l'ai évoqué...

Le dernier type d'action est l'inscription de ce quartier dans une dynamique de développement économique, en particulier de la Métropole, notamment pour créer des emplois au travers des commerces de proximité.

Les études menées depuis 2019 nous permettent d'aboutir à un dossier de réalisation de cette ZAC, qui inclut notamment un projet d'équipement public qui sera présenté également au vote de la Métropole la semaine prochaine.

Cette réalisation de la ZAC concerne 76 000 m². S'agissant des logements, la superficie prévisionnelle est de 70 000 m² et pour les locaux d'activités des commerces et services, la superficie prévisionnelle est de 6 200 m².

Il est rappelé que ce projet de ZAC et ce projet global de Nantes Nord couvrent également les réhabilitations et les extensions de groupes scolaires, George Sand et Camille Claudel, ainsi qu'un certain nombre d'équipements qui vont

être créés. Je pense en particulier au pôle d'équipements publics et à la maison pluriprofessionnelle de santé, qui est en train de sortir de terre.

Ce projet de requalification des voiries, des places publiques, des promenades paysagères viendra incorporer un certain nombre de nouvelles aires de jeux et de pataugeoires au patrimoine de la Ville de Nantes. Il était donc important que cela puisse être présenté en Conseil municipal, évidemment.

En termes de financement, la participation de la Ville de Nantes est d'un montant de 1,3 M€, avec aussi une participation de l'ANRU, l'Agence nationale de rénovation urbaine, sous la forme d'une subvention l'auteur de 25 %.

Aussi est-il proposé d'approuver le principe de réalisation, dans le cadre de la ZAC Nantes Nord, des équipements publics précités, qui ont vocation à intégrer le patrimoine de la Ville.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Thibaut Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Chers collègues, nous souhaitons profiter de cette délibération sur les équipements publics de la ZAC de Nantes Nord pour saluer le projet global de ce quartier. La construction de logements sur notre territoire doit être une priorité absolue.

Nous le savons, nous sommes, depuis 2020 et la crise du Covid, largement en deçà de nos objectifs de construction. Ce ralentissement des constructions neuves a des conséquences concrètes pour les Nantaises et les Nantais : un accès à la propriété de plus en plus compliqué, quand le prix des loyers augmente. En conséquence, de nombreux actifs nantais sont contraints de partir de Nantes pour vivre en périphérie.

Cette situation n'est pas tenable. Elle a en effet des conséquences sociales lourdes en reléguant les personnes les plus défavorisées au-delà de notre ville, voire de notre métropole, les contraignant alors à de longs trajets entre domicile et travail. Cela prive en outre les habitants du cadre de vie urbain caractérisé par la proximité des services du quotidien que nous mettons en œuvre à travers la ville du quart d'heure.

Ses conséquences écologiques sont tout aussi délétères : plus de trajets pendulaires et plus d'artificialisation des sols pour construire des zones pavillonnaires et leurs voies d'accès.

Il est donc nécessaire pour notre majorité de prendre nos responsabilités et d'accélérer la construction de logements sur notre territoire.

Le projet de la ZAC Nantes Nord s'inscrit parfaitement dans cet objectif. Avec la construction de plus d'un millier de logements, dont certains en accession abordable à la propriété, nous permettons à un millier de foyers de se loger sur le territoire nantais. Nous pouvons cependant regretter ici la conception de la mixité sociale de l'ANRU, qui pousse à ne plus construire de logements sociaux que dans certains quartiers plutôt que de reconstruire davantage partout.

Nous l'affirmons en effet, une offre de logements à hauteur des enjeux doit reposer sur le logement social, accessible à 70 % de la population, sur l'accession à la propriété abordable et sur une offre privée pour correspondre à l'ensemble des parcours de vie de notre territoire.

Il est enfin de notre responsabilité, en tant que majorité de gauche et écologiste, de ne pas opposer artificiellement la construction de logements et la place de la nature en ville. Le projet de la ZAC Nantes Nord vient ici préserver et renforcer l'« étoile verte » de la ville de Nantes en y raccordant pleinement le quartier Nantes Nord via le Cens et le Gesvres.

Densifier verticalement l'habitat permet également de préserver les surfaces au sol nécessaires au maintien et au développement de nos très nombreux parcs, jardins et espaces verts de proximité.

Le programme d'équipements publics concernant les aires de jeux et pataugeoire qui fait l'objet de cette délibération s'inscrit parfaitement dans notre volonté de concilier qualité de vie et densification d'habitat. Densifier intelligemment pour garantir le droit à la ville pour toutes et tous passe par un renforcement des offres de proximité : plus de services publics, de commerces, de parcs et jardins et de lieux de convivialité, afin d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Je veux juste répondre à Monsieur Guiné et j'en profite pour vous interroger...

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Monsieur le Maire ?

M. RICHARD, Conseiller municipal – Techniquement, vous êtes Monsieur le Maire, au moins pour dix minutes.

Juste une question sur les délais de traitement des permis de construire. On observe qu'il y a des délais légaux de réponse. Les remontées du terrain nous indiquent qu'à Nantes, nous avons des délais qui sont pratiquement de neuf

mois en moyenne et quand votre collègue de la majorité s'inquiète du rythme de construction, je crois qu'à Nantes, nous avons un sujet de réponse qui remonte de plus en plus du terrain.

Si nous faisons la comparaison avec Angers, par exemple, qui est à la frontière de la légalité, elle arrive tout de même à répondre en moyenne au permis de construire dans un délai de trois mois.

J'aurais aimé vous écouter sur ce sujet, qui remonte de plus en plus.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Richard. Je pense que les tailles de ville ne sont pas exactement identiques, mais Thomas Quéro, si vous souhaitez dire quelques mots...

M. QUÉRO, Adjoint – Je ne sais pas exactement à quel terrain vous faites référence. Les remontées de terrain sur les permis de construire, j'avoue que je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence. Quand on dit « le terrain », en général, on parle des gens, des citoyens. Là, je ne pense pas que ce soit ce à quoi vous faites référence.

En tout cas, moi, je ne sais pas comment travaille Angers. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un délai, qui est un délai légal de cinq mois d'instruction, qui est garanti par la réglementation et auquel la Ville de Nantes s'astreint. Je ne vous cache pas que depuis le Covid et avant, nous avons constaté, pour différentes raisons, une augmentation régulière de l'ensemble des demandes d'autorisation, que ce soient les demandes de déclaration préalable ou d'autorisation de permis de construire, et que tout cela, effectivement, génère une charge importante pour le service.

Je note qu'un de vos collègues, ce matin, questionnait les créations de postes dans ce secteur. J'entends donc deux sons de cloche...

Pour ma part, je peux vous assurer, premièrement, que cela fait partie d'un service dans lequel les agents ont beaucoup de travail. Ils consacrent beaucoup d'énergie à instruire, et avec la même intention et le même sens du service public, autant les demandes des particuliers que celles des professionnels de la construction, les promoteurs.

Nous échangeons aussi régulièrement avec l'ensemble des structures, que ce soit l'Union sociale pour l'habitat, qui représente les bailleurs, ou bien la FPI, la Fédération des promoteurs immobiliers, pour pouvoir être en accord avec eux et leur évoquer les moyens que nous avons mis. Je le redis ici parce qu'il ne faudrait pas laisser croire que nous sommes moins bons qu'à Angers. Moi, je ne sais pas quel est le niveau de charge des constructions à Angers. Il y a peut-être effectivement un peu moins de projets.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que depuis le Covid et y compris pendant le Covid, l'ensemble de la continuité de l'instruction des demandes a été maintenue, au prix parfois d'efforts très importants de la part des agents.

C'est à cela que nous nous tenons. Il n'y a pas de permis qui soit délivré en retard. Les instructions sont tenues. Le délai de cinq mois légal est absolument tenu et moi-même, si cela vous intéresse, je vais signer deux fois par semaine. Je suis sans doute, avec Pascal Bolo, celui qui a la plus grande masse de signatures à faire sur l'ensemble de ces documents, sur lesquels nous sommes tous concernés et astreints à respecter l'ensemble des obligations d'instruction.

Nous ne délivrons pas de permis de complaisance et tout cela mérite et nécessite qu'il y ait un temps d'instruction, parce que nous avons effectivement des dossiers qui sont complexes : parfois, ne sont pas complets, parfois, ils sont mal rédigés.

Tout cela renvoie à une réalité de travail qui est compliquée. Moi, j'ai toute confiance dans les services de l'urbanisme réglementaire de Nantes, qui font un très bon travail, je n'aime pas trop que l'on compare et que l'on sous-entende que nous travaillerions moins bien que d'autres villes.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Je sous-entends juste que cela ne fonctionne pas. Donc je ne sous-entends rien, je le dis.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Vous ne pouvez pas dire cela.

M. QUÉRO, Adjoint – Je ne vous permets pas de dire cela. Ce n'est pas la première fois, aujourd'hui, que des membres de cette assemblée se permettent de faire des commentaires qui mettent en cause le travail et la qualité du travail des agents de la Ville de Nantes. C'est ce que vous venez de faire, Monsieur Richard. Cela a déjà été fait précédemment à d'autres occasions. Je pense qu'il faudrait avoir un peu plus de respect pour les agents de la Ville de Nantes et le travail qu'ils mènent.

Et si vous avez des questions et des sujets particuliers, je vous invite à me contacter et à me présenter les exemples que vous avez, qui correspondront peut-être à d'autres exemples sur lesquels j'ai été alerté par d'autres structures collectives, et je vous donnerai toutes les explications nécessaires.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Thomas. Merci, Monsieur Richard. Je pense que les habitants de Nantes Nord sont très intéressés par les questions qui ont été posées s'agissant de cette ZAC. C'était de ce sujet-là, a priori, que traitait la délibération.

Ce que je vous propose, c'est que nous passions directement au vote, puisque la réponse a été donnée. Elle ne vous convient pas mais elle a été donnée, en tout cas.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur Asseh. Je voudrais juste dire, en l'espace de deux phrases, à quel point il est désagréable, chaque fois que nous pointons une difficulté qui nous est remontée par les Nantais, que certains élus, dans cette assemblée, en profitent pour dire que nous mettons en cause le travail des services et des fonctionnaires de la Ville. C'est profondément faux.

Les fonctionnaires de cette Ville font leur travail et ils le font pour décliner des orientations politiques que donnent les élus que vous êtes. C'est normal. Quand nous contestons vos orientations politiques ou vos méthodes ou votre organisation, nous ne contestons pas le travail des agents de la Ville de Nantes.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – En tout état de cause, quand Monsieur Guillaume Richard dit que cela ne fonctionne pas, clairement, il dit que le service qui traite les permis de construire ne fonctionne pas et ne permet pas de produire le nombre de logements qui va bien.

(Réactions dans la salle.)

Bien. Pouvons-nous procéder au vote, s'agissant de la ZAC Nantes Nord, au cas où elle vous intéresserait ?

M. BOLO, Adjoint – Oui, et est-ce que le quartier Nantes Nord et son projet global intéressent l'opposition ? Visiblement pas...

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Ce que je vous propose...

M. BAINVEL, Conseiller municipal (hors micro) – Sur la question de Monsieur Dantec, tout à l'heure, vous n'avez pas répondu. Sur la question de [inaudible], vous n'avez pas répondu...

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Monsieur Bainvel, s'il vous plaît... Monsieur Bainvel, nous sommes dans un Conseil municipal. Nous pouvons essayer de respecter l'ordre du jour. Je vous propose donc que nous procédions au vote s'agissant du dossier de réalisation de la ZAC de Nantes Nord, si cela ne dérange personne. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALAÛN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Appel à projets « Les temps de la nuit » – Approbation

M. SALAÛN, Adjoint – Mes chers collègues, la Ville de Nantes a mis en place une stratégie transversale autour de « la ville, la nuit », dont la finalité est de concilier les différents usages de la nuit. Dans ce cadre, la collectivité a fait le choix, dès 2017, de créer un appel à projets propre à la nuit, servant d'espace et de cadre d'expérimentations pour les projets associatifs du territoire.

L'appel à projets fait partie intégrante du plan d'action transversal de « la ville, la nuit », en lien avec plusieurs directions et services et avec le soutien du Conseil de la nuit.

Cette année, la Ville de Nantes a proposé une troisième édition de l'appel à projets « les temps de la nuit », avec un budget augmenté et des orientations travaillées collectivement avec les membres volontaires du Conseil de la nuit.

Je rappelle que l'appel à projets a pour but de faciliter l'émergence de projets et expérimentations autour des potentialités et des singularités de la nuit. Il s'adresse à l'ensemble des Nantaises et des Nantais. Il se veut participatif autant que partenarial, depuis la définition de ses orientations, lors d'un atelier de travail, jusqu'à la sélection des projets par une commission citoyenne consultative.

Les membres du jury ont été sensibles à la répartition des projets dans différents quartiers nantais et à la manière dont la proposition implique les habitantes et les habitants, aussi bien en termes de conception que de réalisation, ainsi qu'à l'originalité des projets.

Depuis que la nuit revoit le jour, suite à la situation sanitaire, il a été souligné l'importance de se réappropriier collectivement et positivement l'espace public nocturne et de souligner le potentiel de la contribution de la fête et de la vie nocturne dans le développement de notre bien-être physique et mental. Et vous me permettez de reprendre les mots, ce matin, du professeur Berrut, qui nous rappelait justement que notre cerveau est fait pour la vie sociale. Et précisément, la nuit permet la création des liens sociaux. Et si c'est bon pour les anciens, c'est aussi bon pour les futurs anciens.

J'en reviens à notre délibération. Les actions soutenues dans ce cadre prennent plusieurs formes et viennent prolonger les réflexions sur les actions et les dispositifs déjà menés par la Ville. Elles permettent aux acteurs et actrices de poursuivre leurs engagements en proposant de nouveaux projets, contribuant ainsi à la construction d'une réponse partagée et adaptée aux enjeux de la nuit.

Je ne vais pas vous présenter chacun des 15 projets retenus, mais en résumé, cette nouvelle édition, donc l'édition des retrouvailles, a fait émerger de nouveaux porteurs de projet, puisque nous avons eu, au total, 27 propositions, preuve de la vitalité de la vie nocturne à Nantes.

Les 15 projets qui ont été retenus se déclineront dans de nombreux quartiers, aussi bien Nantes Nord, Sèvre, Talensac, le Grand Blottereau, Bottière Pin sec et le centre-ville, pour ne citer que ceux-là, preuve que la nuit essaime à travers la ville.

Enfin, à travers toutes les propositions, on voit la capacité des acteurs nantais de la nuit de s'emparer, de manière culturelle et artistique, de l'importante question de la prévention, en complément, d'ailleurs, de tout ce qui est déjà entrepris par notre collègue Denis Tallédec, la prévention par l'art et la culture, disais-je, sur des sujets aussi graves que les violences sexistes et sexuelles, les addictions ou les comportements à risque. C'est la preuve que la nuit nantaise innove en responsabilité.

Je conclurai en disant que tous ces projets sont autant de réponses aux esprits chagrins qui voudraient trop résumer la nuit aux seuls sujets de la tranquillité et de la sécurité, alors qu'il se passe aussi de très belles histoires. Des liens secrets, des histoires se vivent pendant les nuits nantaises.

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que je vous demande d'approuver l'attribution de ces subventions, pour un montant total de 89 020 €.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Prix des arts visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréates et des lauréats – Convention – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Bonjour à tous. Si vous me le permettez, je présenterai les délibérations 14, 15 et 17, parce que pour la délibération 16, il faut que je sorte. Cela nous fera donc gagner de précieuses secondes.

Je vais donc m'employer à aller assez vite.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Aymeric, juste trente secondes, parce que pour la délibération 15, plusieurs élus doivent sortir. Il faudra donc que tu précises lorsque tu passeras de la délibération 14 à la délibération 15, pour que nous les fassions sortir.

M. SEASSAU, Adjoint – Non, je ne les présente pas conjointement. Nous allons voter régulièrement. C'était simplement pour faire passer Michel Cocotier après la délibération 17. Mais nous allons y aller tranquillement, ne vous inquiétez pas.

Je recommence donc : nous allons présenter et voter la délibération n° 14, qui concerne le prix des arts visuels, qui fête ses 20 ans. Il a fait l'objet d'un programme de réjouissances tout au long de l'année, qui a été particulièrement fourni. Il s'agit donc de désigner nos prochains lauréats, ceux de 2023. Ils ont été sélectionnés par un jury pluridisciplinaire. Cela s'accompagne d'une bourse de 9 000 €. Dans un deuxième temps, il y a un prix spécial du jury, avec une mise à disposition d'un atelier et le financement des droits d'exposition. Parce que, comme je vous le rappelle, nous avons désormais une grille de cession des droits d'exposition, donc de rémunération des artistes auteurs, qui nous était demandée.

Voilà.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Développement culturel – Répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Avant de présenter cette délibération, il faudrait faire sortir Émilie Bourdon, Olivier Chateau, Michel Cocotier, Aziliz Gouez, Pauline Langlois, Gildas Salaün et Patrice Boutin.

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération concerne la répartition de subventions et d'avances sur subventions pour le développement culturel. Elle prend place à la fin d'une année, mais au cœur d'une saison culturelle d'une très

grande densité, dont il faut rappeler que les événements sont particulièrement suivis par le public, et c'est heureux, après les années de pandémie.

Nous avons donc un engouement nouveau. C'est vrai pour les événements littéraires : MidiMinuitPoésie, Impressions d'Europe, qui ont eu lieu. C'est vrai avec la très, très belle édition du Festival des trois continents sur le cinéma. Cela a été vrai pour le pluridisciplinaire, avec les Utopiales, puisque nous avons connu un record absolu de fréquentation, et sur quatre jours, alors que le précédent avait été battu sur cinq jours. Et quand on dit record de fréquentation, on dit aussi d'excellents chiffres d'affaires pour nos libraires. Et il est heureux que les gens achètent des livres.

Je vais être un peu plus rapide sur l'exposé. Nous vous proposons une petite subvention pour le Plateau des docks, dans le Bas Chantenay, un nouvel espace de création, qui permettra aussi des rendez-vous assez variés avec le public, comme des sorties de résidence.

C'est le projet de l'association Frasques, à qui nous devons l'opéra qui a fait date, je crois, *Les Sauvages*, et qui veut prolonger cette expérience avec les enfants en créant une « école de la voix ».

C'est le soutien à Stradivaria, notre ensemble baroque, pour des « apartés dans les quartiers » cherchant l'accès de tous et l'accessibilité des Nantais.

C'est aussi la subvention aux Trois continents pour acquérir et renouveler leurs supports de communication avec des matériaux plus durables et respectueux de l'environnement.

Nous avons aussi nos avances de subventions pour l'année 2023, des avances qui sont différentes, entre 30 et 50 %, en moyenne, mais il s'agit là de moduler selon les proximités avec les événements qui ont lieu et leur positionnement dans l'année, quand il ne s'agit pas de maintenir à flot la trésorerie des lieux, puisque nous parlons là à la fois de l'Association culturelle de l'été, du Lieu unique, du carnaval, de Paq' la Lune et de tant d'autres structures. Je ne les citerai pas toutes.

Je voulais vous dire que ces aides et ces avances sont attendues, plus encore dans un contexte où, il faut en parler – nous l'avons appris hier –, le Conseil régional a décidé de mettre une barre de coupe de réduction entre 5 et 10 % pour l'ensemble des structures, des institutions et des événements culturels. Autant vous dire que mon portable a beaucoup chauffé dans la journée d'hier... Mais je crois que le plus grave est le signe qui est envoyé. Nous avons besoin, après ces deux années de Covid, de faire preuve de constance et d'être à l'écoute du monde culturel, qui a beaucoup souffert, et de sa chaîne économique.

C'est ce que nous vous proposons de faire, donc, en permettant ces avances de subventions.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Aymeric Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Nous allons passer, comme évoqué tout à l'heure, à la délibération n° 17.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Très bien. Si les services des assemblées peuvent nous faire la petite projection... Nous avons toujours plaisir à vous montrer les acquisitions de nos musées.

Nous avons une nouvelle acquisition pour le musée d'Arts, une toile d'Henri Sizeler, qui est né à Toulon et qui est passé l'essentiel de sa vie à Nantes, qui est un artiste encore peu connu. Il s'agit là d'un autoportrait au fusain, dont nous vous proposons de faire l'acquisition. Vous voyez la très belle proposition qui vous est montrée.

Sur la diapositive suivante, il s'agit là d'acquérir une collection de fossiles du bassin de Loire-Atlantique Vendée pour le Muséum, dont des dents remarquables de requin géant, ce qui ne nous rassure pas sur la sécurité de nos côtes. Mais c'était tout de même il y a bien longtemps. Il y avait donc des requins géants. Nous n'avons pas les fossiles à l'écran.

Nous avons, en plus des dents de requin géant, des éléments de squelette de lamantins, qui compléteront les collections d'un musée qui est toujours aussi apprécié par le plus grand nombre et à tous les âges.

Voilà.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Mise à disposition temporaire d'un espace du cimetière Miséricorde pour l'exposition de l'œuvre « Miroirs des temps » – Convention avec le Voyage à Nantes – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Je vous présente la délibération que devait vous présenter Monsieur Azzi. Il s'agit d'une mise à disposition temporaire d'un espace pour une œuvre du Voyage à Nantes, qui deviendra une œuvre pérenne.

Cette mise à disposition est une convention qui autorise l'occupation du domaine public par le Voyage à Nantes dans le cimetière Miséricorde. Il s'agit d'un accord qui est conclu pour une durée de dix ans.

L'œuvre est *Le Miroir des temps*, qui a été fait par l'artiste Pascal Convert. C'est une œuvre qui est composée de quatre dalles.

Ce que je peux vous dire, c'est que ces œuvres ont connu un très grand succès, puisqu'il y a eu plus de 11 000 visiteurs qui se sont rendus au cimetière pendant la durée de l'événement. Là, nous souhaitons pouvoir l'y mettre de façon pérenne.

Voilà, Monsieur le Premier Adjoint, ce que dit cette délibération.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Bassal. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Tout simplement, je voulais revenir sur la présentation de la délibération. On parle de mise à disposition temporaire, mais il s'agit bien de pérenne...

Mme BASSAL, Adjointe – Nous sommes sur dix ans. Dix ans, ce n'est pas pérenne. C'est une durée de dix ans et dans dix ans, le Conseil municipal de Nantes aura de nouveau à se prononcer.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – D'accord. Mais il y a une logique de pérennisation, d'après ce que j'ai vu.

Moi, j'intervenais simplement pour deux éléments. Un premier, tout d'abord, parce que je suis toujours... Je ne suis pas la seule, parce que je rencontre aussi du monde, par définition, habitant à Nantes. Si le cimetière Miséricorde est très intéressant historiquement, justement parce qu'il y a l'histoire de Nantes derrière, je trouve que s'habituer à mélanger les genres dans le cimetière, c'est un peu dommage.

Nous parlions tout à l'heure de gens d'un certain âge. Honnêtement, les gens d'un certain âge, dont je fais partie, sont un peu choqués, quelque part. Ne serait-ce que par le Voyage à Nantes de cet été, avec ce défilé musical, qui était très sympa... Honnêtement, au milieu des tombes et avec les gens qui filmaient, j'ai trouvé extrêmement gênant de voir les tombes de mes parents au milieu de cela. Honnêtement, je trouve cela gênant, et je ne suis pas la seule. Je vous fais donc passer le message.

Deuxième élément : on parle du Voyage à Nantes en hiver. Là aussi, beaucoup d'éléments nous sont remontés. On nous appelle, on nous envoie des mails, nous rencontrons des gens, et tout le monde est très déçu de la décoration du centre-ville. Je vous fais remonter. Nous sommes au Conseil municipal. On cherche la magie de Noël. C'est vrai que c'est rigolo pour un carnaval. Après, même mes petits-enfants me disent : mais ce n'est pas Noël. Il n'y a pas de poésie. Je voulais que nous ayons l'information : nous sommes tous un peu déçus de la manière dont cela a été présenté au centre-ville.

Merci aux commerçants, qui font l'effort, par quartier, de mettre des choses toutes bêtes avec des petits LED tout bêtes et qui font la fête. Merci, merci !

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Je vous propose que nous passions au vote.

Le Conseil approuve (8 abstentions).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Avant la présentation de cette délibération, Madame Gouez doit sortir.

Monsieur CHATEAU, vous pouvez y aller.

M. CHATEAU, Adjoint – Nous avons raté une délibération ? C'est la 16, je crois.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Non, c'est normal. Nous présentons la délibération 19. Ne vous inquiétez pas. Tout est sous contrôle.

M. CHATEAU, Adjoint – Nous allons y revenir, alors. Tout est sous le contrôle de Monsieur Asséh.

La délibération 19 porte sur les subventions aux associations pour le patrimoine. Il vous est proposé de soutenir l'ARDEPA pour un très beau projet de plate-forme numérique, qui s'appellera « l'Index ». Ce sera une plate-forme autour de la découverte de l'architecture moderne et contemporaine de notre ville. C'est un projet que nous vous proposons de soutenir à hauteur de 7 000 €.

Nous avons un soutien à l'association Artaban, également pour un projet de découverte du patrimoine nantais. C'est un projet un peu étonnant, puisqu'il s'agira de découvrir le patrimoine à travers des pratiques sportives comme le roller ou le footing et de découvrir l'architecture et le patrimoine nantais en pratiquant son sport. C'est une proposition d'Artaban, que nous allons soutenir à hauteur de 2 800 €, si vous en êtes d'accord.

Nous avons une proposition de soutien à l'association KNK, qui réalise un film autour de l'histoire de la mémoire de la traite et de l'esclavage, un documentaire, en interrogeant de nombreux acteurs. Je souligne aussi que vous avez sur table le bilan des dix ans du Mémorial qui vous a été distribué. Je vous invite à le regarder. Il y a un document très complet qui revient sur les dix ans.

J'en profite pour saluer vraiment le travail des acteurs associatifs, leur engagement tout au long de l'année, ainsi que des acteurs institutionnels autour du Mémorial et de toutes les propositions, à la fois culturelles et scientifiques, qui nous sont faites tout au long de l'année et autour du 10 mai.

Le Beit Project France propose de son côté un projet européen sur l'accompagnement de jeunes sur l'espace public. C'est une proposition sur l'esclavage et également, sur le thème de la Seconde Guerre mondiale. Cela aborde les questions de l'altérité, de la lutte contre le racisme, de l'antisémitisme. C'est un très beau projet que nous vous proposons de soutenir à hauteur de 3 000 € pour cette association.

Il vous est proposé de soutenir l'anniversaire des 130 ans de *Vétille*. C'est l'association Erdre Voile Passion qui en a la charge, qui en a l'exploitation. À l'occasion de ce bel anniversaire de ce bateau de plaisance français qui est classé monument historique et qui fait partie du patrimoine nantais, une exposition itinérante sera proposée au moment de Débord de Loire, au printemps prochain, au moment des Rendez-vous de l'Erdre, au moment des Journées du patrimoine et du matrimoine, en septembre prochain. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour permettre la création de cette exposition et tout le programme autour de l'anniversaire de *Vétille*.

Il vous est proposé de soutenir des travaux de restauration du *Belem*. Là, ce sont les travaux du petit roof, pour un montant de 10 899 € de subvention exceptionnelle pour aider à la réalisation de ces travaux. Je souligne la dernière escale du *Belem*, qui a connu un succès assez incroyable. Cela faisait plusieurs mois que le *Belem* n'était pas venu à Nantes et il y a eu une fréquentation record des visites. Tout était complet en quelques heures. Et nous aurons la chance de retrouver le *Belem* au printemps prochain, au moment de Débord de Loire.

Il vous est proposé aussi un certain nombre d'avances de subventions pour le Centre d'histoire du travail, la Maison des hommes et des techniques, le musée de l'Imprimerie de Nantes, pour un montant de 20 000 € pour chacune de ces associations. C'est une avance sur les subventions de 2023 pour leur permettre de fonctionner dès début janvier, en attendant le vote du budget.

Il vous est proposé de soutenir, pour un montant de 132 000 €, des restaurations du patrimoine bâti ancien. Vous avez tout le détail des différents projets soutenus dans les annexes de la délibération.

Enfin, vous avez un projet de convention d'acquisition de documents. C'est un plan qui date de 1757, réalisé par François Cacaault et Georges-Louis Le Rouge. C'est un document en très bon état, qu'il est possible d'acquérir pour venir enrichir les collections des Archives de Nantes. Le montant de cette acquisition est de 2 000 €. Nous vous proposons donc de faire cette acquisition qui, comme je le disais, vient enrichir nos collections. Elle se fait auprès de la librairie Le Bail à Paris. C'est un plan de Nantes qui figure l'agrandissement et l'embellissement de la ville entre 1757 et 1766.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Chateau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Équipements publics – Dénominations – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Je suis vraiment ravi de vous présenter cette délibération, qui permet de mettre à l'honneur deux Nantaises et un Nantais : Louis Le Bail, Annick Vidal et Olga Chalon, à travers des dénominations d'équipement. C'est une manière de valoriser leur parcours remarquable, leur parcours de vie, leur investissement associatif, leur engagement, notamment dans la vie de leur quartier.

Vraiment, ce sont trois belles dénominations, avec d'abord la maison des associations Louis Le Bail, qui est la maison des associations de Saint-Joseph-de-Porterie.

Avec la salle municipale Annick Vidal – Maison ouvrière des Batignolles, il est proposé d'attribuer un nom à la Maison ouvrière des Batignolles, située boulevard des Batignolles.

Et nous avons aussi cette proposition pour la salle Olga Chalon, qui est la salle associative Santos Dumont. Il s'agit de lui attribuer un nom, puisqu'elle n'avait pas de nom autre que le nom de la rue dans laquelle elle est située. Il est donc proposé de la dénommée salle Olga Chalon.

C'est vraiment l'idée de reconnaître ces parcours associatifs et cette implication de Nantaises et de Nantais et de leur rendre hommage. Je suis ravi que nous puissions leur rendre hommage à travers ces trois dénominations, ce soir.

J'en profite pour saluer Catherine Piau, qui a vraiment œuvré pour permettre ces dénominations. Je remercie également Mahaut Bertu, avec laquelle j'ai travaillé, ainsi que Catherine Bassani, qui a également beaucoup suivi ce dossier. Merci donc, chers collègues, pour ce travail collectif sur ces dénominations. C'est une belle manière de souligner l'investissement des Nantais dans la vie de leur quartier.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je ne détaille pas les biographies de chacun d'eux.

(Rires dans la salle.)

Mais je le regrette, parce que cela vaut vraiment le coup. Je vous invite à regarder Nantes Patrimonia, puisque leurs fiches biographiques seront présentes dans Nantes Patrimonia. Si ce n'est aujourd'hui, en début de semaine, vous pourrez aller les lire et je vous invite vraiment à le faire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Château. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Oui, très rapidement.

J'ai une double satisfaction, dans cette délibération. La première, qui n'est pas à Nantes Nord, c'est ma vieille camarade Annick Vidal, parce que le point commun entre Annick Vidal et Olga Chalon, ce sont des parcours associatifs importants, mais des parcours de lutte. Ce sont deux femmes qui ont lutté pour ce à quoi elles croyaient.

Olga, à Nantes Nord, j'y reviens, c'était pour le droit au logement, le droit des locataires. Olga a ouvert son restaurant social et dans le quartier, on disait : « on va chez Olga ». Elle a ouvert son restaurant social dans les caves des immeubles de la Petite Sensive, au départ. Et sa plus grande fierté, c'est effectivement cette salle qui va désormais porter son nom, qui a été inaugurée par François Mitterrand en 1991, si ma mémoire est bonne.

Ce sont deux femmes de lutte, qui ont été y compris des interlocutrices, pas forcément toujours commodées, pour les institutions qui les entouraient. Mais c'est une raison de plus, à mon sens, de les honorer de cette manière dans cette délibération et pour ces équipements, qui sont effectivement emblématiques. Elles sont, et Annick, du côté des Batignolles, et Olga, du côté de Nantes Nord, à l'origine de la création de ces salles, et je crois qu'il était vraiment très, très utile et tout à fait justifié de leur rendre cet hommage.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. TRICHET, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Avenant à la convention pluriannuelle 2022/2024 avec l'association PING – Subvention – Approbation

M. TRICHET, Conseiller municipal – Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans l'émergence d'un nouveau lieu, un lieu de médiation de culture numérique, qui trouve ancrage sur l'Île de Nantes, en particulier la requalification des halles Alstom. Ce sont les halles 1 et 2, 500 m², qui seront dédiées au projet « Hyperlien ».

Le projet « Hyperlien » est un projet qui est porté par l'association PING, que nous connaissons depuis bien longtemps sur la médiation numérique, mais qui a aussi agrégé différents types d'associations qui, aujourd'hui, travaillent sur l'inclusion numérique, sur la médiation, sur la lutte pour l'appropriation, en particulier chez les jeunes, de données sensibles, et sur la cyber compréhension d'événements qui ne sont pas forcément appropriables pour eux. Il y a aussi l'APAJH, l'association pour les adultes qui travaille aussi sur un fablab autour du handicap, et la Maison du livre, avec différentes associations qui, elles, travaillent sur le reconditionnement de matériel informatique pour le redistribuer en solidarité. Il s'agit donc d'un projet de mutualisation.

La bonne nouvelle est que pour la Ville de Nantes, il n'y a aucune incidence financière, puisque c'est un avenant tripartite avec la Métropole, qui va prendre en charge la montée en puissance de ce lieu Hyperlien, qui va ouvrir au mois d'avril avec l'inauguration des halles 1 et 2. La prise en charge de loyer complémentaire qui vous est proposée ici, dans l'avenant, sera en fait supportée par la Métropole : 15 000 € pour l'année 2022, 96 000 € pour 2023 et 100 000 € pour 2024.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Trichet. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Riom.

M. RIOM, Adjoint – Merci. Merci à Francky Trichet pour la présentation de cette délibération.

La dématérialisation des services publics et de nos modes d'échange pose un problème, car cela exclut un grand nombre de personnes. Cette année encore, la défenseuse des droits a sorti un rapport intitulé « Dématérialisation des services publics : trois ans après, on en est où ? » Eh bien trois ans après le premier rapport, la situation empire. La dématérialisation à marche forcée est un facteur d'exclusion.

D'abord, parce que tout ne se dématérialise pas. Rien ne remplacera un médecin en chair et en os, pas même la meilleure des intelligences artificielles.

Mais aussi parce que nous ne sommes pas tous égaux devant le numérique. Non, tout le monde n'a pas d'ordinateur personnel : 22 % des gens ne possèdent pas, à domicile, un ordinateur ou une tablette. Non, tous les jeunes ne sont pas à l'aise avec les outils numériques : un quart des 18-24 ans indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne. C'est 14 points de plus que la moyenne.

En bref, les outils numériques sont une porte sur le monde mais pour beaucoup, l'écran est un mur. Un mur sur lequel s'écrasent des droits, du lien, des informations et des échanges.

Pour parer cela, nous devons remettre de l'humain derrière le numérique et à côté de l'ordinateur. La défenseuse des droits nous invite d'ailleurs, dans ses recommandations, à créer une filière des métiers de la médiation numérique.

Nous ne pouvons donc que saluer l'initiative de création d'un espace commun numérique grâce à la construction d'Hyperlien, une grande colocation de nombreuses initiatives autour de la médiation numérique.

En cette période de contraction budgétaire, nous faisons le choix de financer plus la médiation numérique, de continuer d'accompagner des acteurs importants du territoire, et pas que du nôtre. PING est reconnu sur le territoire, du quartier du Breil, avec leur atelier, jusqu'à l'échelon régional, et ils mettent un point d'honneur à partager, à documenter leurs méthodes et leurs expérimentations. La pérennité de leurs propositions, mais aussi celle d'un grand nombre d'acteurs associatifs, repose également sur un ensemble de partenaires, et nous espérons que la Région reconnaîtra aussi le rôle important que jouent PING et d'autres associations à travers ces différents projets, en continuant de les soutenir.

Restons vigilants et vigilantes. Les publics les plus fragiles, on le sait, ne se déplacent pas forcément pour aller chercher de l'accompagnement. La médiation numérique ne sera efficace que si elle s'insère dans les quartiers et reste au plus près des habitants et des habitantes qui en ont besoin. Il est important de saluer toutes les actrices et tous les acteurs du territoire qui agissent dans ce sens.

Au-delà d'un lieu, donc, il est important de soutenir les associations qui apportent leur soutien à toutes les différentes formes de fragilité numérique, qui sont très plurielles. Cela peut aller de réparer son ordinateur à faire une démarche administrative en ligne et même juste à créer une adresse mail.

Nous tenons enfin à saluer le travail des services, qui construisent des indicateurs sur la fragilité numérique à une échelle très fine au sein de tous nos quartiers, indicateurs qui aujourd'hui, n'existent pas et qui vont nous permettre, à nous, la collectivité, mais aussi aux acteurs associatifs, d'avoir plus de données pour une meilleure médiation et d'apporter des réponses plus fines et plus fiables sur le territoire.

Bravo, donc, aux équipes des différentes associations partenaires et vive le monde associatif, sur lequel nous pouvons nous appuyer pour faire du lien et trouver des moyens innovants de répondre aux besoins du territoire.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Appel à créativité « Lieux à réinventer » – Bilan de la deuxième édition – Résultats des lauréats – Subventions de fonctionnement – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – C'est moi qui présente cette délibération. Il s'agit de la deuxième édition des « lieux à réinventer ». Il y a quelques années, nous avons lancé la première édition, qui concernait quatorze lieux. Cette fois-ci, il s'agit de neuf lieux, répartis un peu partout dans la ville.

Le principe des lieux à réinventer, vous vous en souvenez. Je ne vais pas entrer dans tous les détails, en particulier étant donné l'heure, mais le principe, c'est que nous identifions un certain nombre de lieux qui appartiennent à la

collectivité, qui peuvent être mis à disposition de collectifs d'habitants ou d'associations existantes de manière à ce qu'ils puissent y créer et y installer un projet qui serve l'intérêt général.

Ici, nous étions sur neuf lieux qui ont tous trouvé un projet qui va s'y installer sous peu : l'escalator de l'Ilot Boucherie, au centre-ville, le pigeonier, aux Dervallières, la chapelle de la Chantrerie, à Nantes Erdre, la cure du Vieux Doulon, à Doulon Bottière, le dessous du pont de la Tortière, qui est à l'interface des quartiers Nantes Erdre et Malakoff Saint-Donatien, la chaufferie du Port Boyer, à Nantes Erdre, le square Vertais, sur l'île de Nantes...

L'ensemble des Nantaises et des Nantais qui ont souhaité participer à ce vote ont permis d'attribuer un projet à chacun des lieux. Nous avons eu 17 243 votes, 12 365 votants, ce qui permet donc de considérer que cette deuxième édition confirme le succès de la première édition auprès des Nantaises et des Nantais.

Nous lançons l'accompagnement des associations et des collectifs de citoyens qui se sont créés dans la mise en œuvre de leur projet. Cet accompagnement, pour cette édition, revient à 5 000 €, qui sont attribués en guise de subvention à chacun des lauréats.

L'un des points majeurs qu'il faut retenir sur les lieux à réinventer, c'est que c'est l'occasion non seulement d'identifier des projets nouveaux et de leur donner un lieu pour qu'ils puissent s'installer, mais également, le fait que certains projets n'auraient probablement pas vu le jour, que certaines associations ne se seraient pas créées si cette initiative des lieux à réinventer n'avait pas eu lieu, puisque le lieu, finalement, c'est un peu l'occasion qui fait le larron : c'est le lieu qui fait que le projet se crée, que le projet, du moins, est écrit par un collectif d'habitants qui, à un moment, se montent en association et finissent par faire installer ce projet dans ce lieu.

Voilà, en quelques mots, ce que je pouvais vous dire, s'agissant de cette délibération n° 22.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2023 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2022 – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Il s'agit d'approuver le montant des forfaits et les modalités de calcul de la participation financière de la Ville pour les écoles privées.

Comme vous le savez, la commune participe au coût de fonctionnement des établissements privés sous contrat dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes dans l'enseignement public. Je vous renvoie à la discussion et aux échanges que nous avons eus tout à l'heure.

La convention court de 2020 à 2023. Pour l'année 2023, le montant global du forfait communal est estimé à 6 293 100 € plus les aides facultatives de 203 215 €.

Je vous demande donc d'approuver les montants unitaires du forfait communal qui sont détaillés dans la délibération et d'approuver également le versement des subventions facultatives.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Rodriguez. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Centre pilote La Main à la pâte de Loire-Atlantique – Renouvellement de la convention – Approbation

Mme la MAIRE – Pour cette délibération, je précise que ne participent ni aux délibérations ni au vote : Valérie Coussinet, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Pierre-Emmanuel Marais, Nicolas Martin, Francky Trichet, Sophie Van Goethem, Richard Thiriet et Pauline Weiss.

Je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Il s'agit de valider la convention avec le centre pilote La Main à la pâte, créé entre différentes collectivités et un ensemble d'instituts et d'université, ce qui explique la sortie des différents collègues.

En fait, les évaluations internationales montrent un déficit global des heures d'enseignement en sciences : 35 % de moins que le prescrit de 72 heures. Deux freins majeurs sont évoqués : l'accès au matériel et la difficulté de mettre en œuvre une démarche d'investigation.

Le centre pilote La Main à la pâte, avec son coordinateur – sa coordinatrice, d'ailleurs, puisque cela vient de changer –, est logé dans les locaux de Séquoia et a pour objectif de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pédagogique et scientifique en classe, comme à Dervallières Chézine, dont Séquoia est proche : ils ont travaillé toute l'année dernière avec des ateliers qui ont permis de faire une programmation d'un robot, le robot Thymio, et je vous invite à aller voir sur Internet leurs réalisations. Ils sont allés jusqu'à la restitution de leur travail dans le cadre du Forum des sciences.

Le premier objectif est donc celui d'un accompagnement pédagogique dans les classes. Le deuxième objectif est plutôt en direction des enseignants, pour expérimenter et développer des actions innovantes, et le troisième objectif est de développer un centre de ressources avec la mise à disposition de matériel. Nous sommes donc bien dans l'idée d'accompagner les enseignements dans cette capacité d'éduquer aux sciences.

Séquoia accueille physiquement la coordinatrice. Cette coordinatrice est engagée auprès d'écoles qui sont accompagnées par Séquoia, par exemple sur le projet « aventuriers » ou les écoles E3D ou encore « ma classe nature » et également sur les temps forts tout public comme le Forum des sciences, qui est animé tous les ans par Séquoia, et la préparation aussi de séquences en classe, de projets et la mise à disposition du matériel pédagogique.

Voilà. Il me tenait à cœur de vous dire un peu plus ce qu'était ce centre pilote, même si je sais que le temps est compté. Je vous invite donc à voter cette nouvelle convention avec le centre pilote La Main à la pâte de Loire-Atlantique.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Nous allons revenir un instant en arrière pour la délibération 16. Je donne la parole à Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Attribution de subventions – Crédits anticipés 2023 – Cité des congrès – Association Trempo – Approbation

Mme la MAIRE – J'annonce, avant de donner la parole à Michel Cocotier, qu'Aymeric Seassau, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Francky Trichet, Louise Vialard, Guillaume Richard, Anne-Sophie Guerra, Basssem Asseh, Elhadi Azzi, Aymeric Seassau et Émilie Bourdon ne prennent pas part au débat.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Nous revenons sur les avances de subventions versées en fonctionnement avant le vote du budget primitif pour 2023 à certaines structures afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances du début de l'année 2023.

Tout d'abord, dans le cadre de la politique de soutien aux événements et festivals, il nous est proposé d'autoriser le versement de crédits anticipés au titre de l'année 2023 pour un montant de 400 000 € à la SPL La Cité le Centre des congrès de Nantes, qui mettra en œuvre notamment l'édition 2023 de la Folle Journée, se déroulant du 1^{er} au 5 février, avec pour thème central « ode à la nuit ».

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, il est proposé l'attribution d'un crédit anticipé au titre de l'année 2023, pour un montant de 316 000 €, aux activités développées à la Fabrique de l'Île de Nantes en faveur des pratiques musicales et artistiques, j'ai nommé l'association Trempo.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention... Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui, un petit mot, rapidement. Il manque un certain nombre d'élus, mais je voulais simplement dire un mot sur le déroulé du festival de la Folle Journée, qui a démarré à Nantes en 1995, qui, depuis, participe au rayonnement culturel de notre ville, et chacun ici s'en réjouit.

La SEM a été créée en 2005. Elle a été mise en sommeil l'année dernière pour des questions d'affaires et de détournement de fonds, enfin, de soupçons de détournement de fonds, pour l'instant, de sa directrice. Je n'y reviens pas. Le choix qui a été fait est de rebasculer la production du festival de la Folle Journée à la Cité des congrès, comme c'était déjà le cas avant la création de la scène. J'avais donc une question toute simple : à quoi a servi la SEM ?

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Écoutez, Madame Garnier, moi, j'ai toujours considéré que la formule de la société d'économie mixte était notamment adaptée à la Folle Journée pour des raisons qui tenaient à la collaboration entre le CRÉA, structure privée, et l'ensemble des acteurs publics. On connaît l'histoire.

Et j'avoue que je suis un peu surpris que vous me posiez cette question et que vous nous posiez cette question ici, parce que votre groupe est présent au conseil d'administration de la Cité des congrès et que vous pouvez y poser toutes les questions que vous voulez au président, qui ne peut pas vous répondre dans cette enceinte, ce que vous savez très bien. Vous faites semblant de découvrir que les élus compétents sur le dossier ne sont pas là, mais vous le saviez avant.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas qu'une procédure judiciaire est en cours et que par conséquent, nous ne pouvons que nous abstenir de tout commentaire à cet égard.

Mme la MAIRE – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Ce n'est absolument pas ma question, Monsieur Bolo. Je dis simplement que nous avons un festival qui marche bien, qui marchait bien avant la création de la SEM, qui, manifestement, marche bien après sa mise en sommeil – et je lui souhaite de continuer à bien fonctionner. Donc voilà, la question se pose. C'est aussi de l'énergie, c'est aussi du temps, c'est aussi la complexité. Ce sont des structures supplémentaires.

Je ne veux pas rouvrir de polémique, et certainement pas sur le cas de son ancienne directrice. Comme vous l'avez dit, il y a une affaire qui est en cours de jugement. Mais je pense qu'il faut que nous nous posions la question, quand nous avons un cas d'école comme celui-là, de bien réfléchir avant de créer des structures, de savoir si elles sont utiles, de savoir si elles ont une véritable plus-value ou nous demander si finalement, quand on confie la production de ce festival de grande renommée à la Cité des congrès, comme c'était le cas avant, cela ne marche pas tout aussi bien. Voilà. Il faut en tirer les conséquences. C'est tout ce que je dis.

Mme la MAIRE – Merci. Je redis juste un élément, pour celles et ceux qui suivent nos débats. La situation qui est aujourd'hui dans les mains de la justice, c'est bien la situation d'une faute lourde, commise par une personne. Je rappelle que la Ville a porté plainte et s'est portée partie civile. Je crois qu'il est très important de distinguer les sujets d'organisation structurelle et les questions de délit, qui sont en passe d'être sanctionnées devant la loi. C'est la raison pour laquelle Pascal Bolo redit que cette affaire est dorénavant dans les mains de la justice.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Il s'agit d'approuver les subventions au titre des actions éducatives et des actions « temps libre », à hauteur de 116 052 €.

J'aimerais simplement attirer l'attention sur le dispositif CLAS, le dispositif de contrat local d'accompagnement à la scolarité, que nous menons en partenariat avec la CAF, l'État et le Conseil départemental et qui permet à des associations locales de soutenir les élèves dans l'accompagnement à la scolarité, comme son nom l'indique.

Ce sont plus de 14 associations qui sont soutenues dans le cadre de cette délibération, pour un montant de 100 040 €.

Je vous demande également d'approuver les avenants des conventions avec l'association Regart's et les Deux Rives.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 26 intitulé :

Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance et la jeunesse – Convention de partenariat – Subvention – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Le Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance et la jeunesse est issu des travaux de recherche et réseaux constitués dans le cadre du programme de recherche régional « EnJeu[x] » 2015-2021.

Aujourd'hui, EnJeu[x] se compose de trois chaires universitaires dont une, nantaise, portée par Fabien Bacro, « prendre soin des enfants pour leur bien-être ».

EnJeu[x] poursuit ses travaux en plaçant les enfants et les jeunes en tant qu'acteurs de la recherche, et via sa chaire nantaise « prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être », il pilote la mise en place du comité participatif d'enfants et de jeunes, qui est un groupe de travail composé de douze jeunes âgés de 6 à 18 ans volontaires de toute

origine et sans lien avec les élus, qui apportent leur expertise sur le bien-être des enfants dans le cadre des travaux de recherche.

À ce titre, la Ville de Nantes a souhaité soutenir le démarrage de ce comité participatif d'enfants et de jeunes avec une aide financière de 3 000 € pour 2023.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Petite enfance – Lieux d'accueil enfants – parents – Conventions – Subventions – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – La délibération 27 porte sur le soutien de la Ville aux lieux d'accueil enfants – parents. Pour mémoire, ces lieux d'accueil, vous le savez, je vous le dis mais je le dis aussi pour les personnes qui nous suivent en ligne, sont des lieux, des espaces d'échange entre les parents, d'écoute, avec des accueillants et des accueillantes formés à l'écoute active et bienveillante, et des lieux d'épanouissement et de socialisation pour les enfants.

Dans le cadre de cette délibération, ce qui vous est proposé là, c'est un soutien à travers deux subventions, d'une part au LAEP la Marouette, porté par l'association Petit à petit, pour un montant de 5 250 €, et d'autre part, à l'association les CEMÉA, pour le lieu d'accueil enfants – parents le 104, pour un montant de 15 500 €.

Il vous est également demandé d'approuver les conventions triennales liées à ces deux structures, qui couvrent la période de 2023 à 2025.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Petite enfance – Crèches associatives – Convention et avenants – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Cette délibération porte sur deux volets.

D'une part, la microcrèche les Berlingots, qui est une microcrèche avec une spécificité, qui fonctionne sur la prestation de service unique, qui est la même prestation que le fonctionnement des crèches municipales et associatives. La microcrèche les Berlingots, qui est portée par Habitat et humanisme, souhaite, à sa demande, faire entrer trois places d'accueil de la microcrèche dans le guichet unique, donc au bénéfice des familles nantaises. Il vous est donc demandé d'approuver l'entrée de ces trois places au sein du guichet unique de la Ville de Nantes et donc, la convention afférente qui lie Habitat et humanisme et la Ville de Nantes.

D'autre part, deuxième volet de cette délibération, nous sommes là à la fin du contrat « enfance – jeunesse » qui lie la Ville de Nantes et la CAF dans le cadre de la politique publique de la petite enfance et de l'accueil en collectif pour arriver, dans les années qui viennent et dès l'année prochaine, à un nouveau dispositif, qui s'appelle le « bonus territoire ». Pour assurer cette transition en lien avec les crèches associatives soutenues par la Ville de Nantes, il est proposé d'avenanter les conventions qui lient la Ville de Nantes et chacune de ces crèches associatives pour prolonger la période et assurer cette transition vers le « bonus territoire ».

Par ailleurs, dans le cadre de ces avenants, deux modifications de dispositions sont également proposées. L'une porte sur la gouvernance de ces structures associatives et l'autre porte sur la transmission des prévisionnels d'activité.

Il vous est proposé d'approuver l'ensemble des conventions afférentes portant sur ces avenants.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les élus du groupe « Gauche commune » sont très attachés à l'égalité de tous les enfants de Nantes. Ceux-ci doivent avoir les mêmes opportunités, quels que soient les revenus des parents, leur origine, leur lieu d'habitation. La qualité, le nombre de places d'accueil sont des vecteurs de notre égalité républicaine.

L'engagement, devant les Nantaises et les Nantais, d'augmenter l'accueil collectif de 750 places de crèche, de crèche solidaire et de microcrèche, est un marqueur important de notre politique de notre majorité de gauche.

En France, 60 % des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont principalement gardés par leur mère. Elles sont souvent contraintes d'interrompre leur carrière professionnelle. Sur plus de 2 millions d'enfants de moins de 3 ans, seuls environ 250 000 bénéficient d'une place en crèche ou halte-garderie, soit un enfant sur dix. Seules les familles aux revenus confortables peuvent prétendre à la garde à domicile.

Quand les familles ont la chance d'avoir accès aux crèches, ce n'est pas seulement pour des raisons financières, mais pour des choix éducatifs, pour favoriser l'éveil, la socialisation de l'enfant. Ceci souligne le rôle éducatif des crèches.

La priorité doit être donnée au développement des modes d'accueil collectifs plutôt qu'à un renforcement de prestations favorisant l'interruption de la vie professionnelle. En effet, la crèche collective présente, pour le développement de l'enfant, de nombreux avantages : un taux d'encadrement élevé, un personnel qualifié, une fonction sociale et éducative.

Je voudrais d'ailleurs saluer ici le personnel municipal qui, dans les crèches de notre Ville, travaille avec humanité et professionnalisme auprès de nos enfants.

Depuis le 31 août 2022, les établissements peuvent désormais user d'une dérogation leur permettant de recruter des personnes non titulaires des qualifications requises jusqu'à présent. Une manière pour l'État, selon lui, de répondre à la pénurie de personnel qui touche le secteur de la petite enfance.

Les crèches ne sont pas des garderies et nos enfants doivent être accompagnés par des personnels qualifiés et bien rémunérés. Dire qu'un métier est en tension est une manière technocratique de dire que c'est un métier mal payé. La solution, c'est bien la hausse des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Nous savons toutes et tous ici que même si l'avenir de nos enfants n'a pas de prix, cette politique publique a un coût important. Lorsque l'État s'acharne sur les collectivités locales, nous devons être fiers de mener cette politique ambitieuse.

De nombreuses municipalités se sont engagées à développer l'accueil de la petite enfance. Pour autant, le déficit persiste et se développe avec la crise organisée du financement des collectivités locales, tandis que le caractère non obligatoire conduit à des inégalités. Les petites villes ainsi que les zones rurales souffrent d'une pénurie criante : 45 % des places en crèche se situent dans la région parisienne. Comment accepter une telle inégalité de l'offre ? Un service public de la petite enfance permet de garantir un service égal sur tout le territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci. Je souhaiterais revenir sur un paragraphe de la convention et de cette délibération, où il est indiqué : « en cas de projet d'adhésion d'une entreprise de crèche privée à l'association ou en cas de projet de signature d'une convention de prestations de services entre une association et une entreprise de crèche privée, l'association s'engage à en informer en amont la Ville, qui décidera de l'opportunité de mettre fin de manière anticipée à la convention de financement ».

C'est une phrase qui nous a étonnés et que nous regrettons, parce que nous sommes en 2022, que, les besoins de places en crèche n'ont jamais été aussi importants et sont criants, et que cela revient à opposer encore une fois le public au privé.

Il y a d'autres collectivités, d'autres organismes associatifs ou publics qui travaillent main dans la main avec des acteurs privés, qui peuvent avoir des compétences dont ne disposent pas, justement, les associations ou les organismes publics, et vice versa également, d'ailleurs : cela peut parfois être l'association ou l'organisme public qui va apporter ses compétences, un savoir-faire et des éléments à l'entreprise privée.

Il y a de plus en plus de partenariats de cette sorte en santé. On travaille de plus en plus main dans la main, organismes publics, associatifs et privés. Il y a chaque fois des besoins, sur les territoires, sur ces sujets.

Je trouve très dommage que nous ne fassions pas au niveau de la petite enfance, surtout à l'heure où l'on ne parvient pas, dans cette ville, à ouvrir des places en crèche, et de nouvelles places qui sont nécessaires, ou alors, de manière très limitée, et finalement, à l'heure aussi où vous intégrez dans le décompte des places en crèche des places qui sont ouvertes par les crèches privées, qui ne bénéficient d'aucune aide, qui n'ont pas d'accompagnement et qui ont aussi beaucoup de difficultés à trouver du foncier à Nantes. Cela décourage les initiatives, alors que nous avons vraiment beaucoup de besoins.

C'est donc quelque chose que nous regrettons fortement.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à la première des deux Pauline, Pauline Langlois, oui, il est vrai qu'un service public de la petite enfance permettrait sans doute de mieux répondre aux besoins. Après, sur les territoires, il y a l'offre collective, donc en crèche, et il y a aussi les assistants et les assistantes maternelles. Et ces deux propositions peuvent permettre, en fonction de l'envie, du besoin des familles, de répondre au plus près. Tout n'est pas dans le collectif et tout n'est pas dans l'accueil individuel.

Malheureusement, dans ces deux cas de figure là, d'une part, le nombre d'assistants et d'assistantes maternelles est en nette diminution, ce qui se répercute sur la demande des familles d'intégrer aussi des crèches de l'accueil collectif,

et d'autre part, il y a une baisse des professionnels de la petite enfance. Et oui, Pauline, tu as raison : parfois, quand on dit « métier en tension », cela cache « métier mal payé ». Là, c'est un mouvement national qui doit se produire pour réparer cela, pour faire de la reconnaissance et de la revalorisation de ces métiers.

À Nantes, nous y avons pris notre part, y compris dans le régime indemnitaire, qui a été nettement revalorisé pour ces métiers de la petite enfance, et nous nous en félicitons. Mais comme j'ai pu le dire ce matin dans le cadre du débat sur la longévité, tous les leviers ne sont pas à la main des communes en la matière. Il y a donc là un effort à faire de la part de l'État et de l'ensemble des collectivités, qui peuvent agir pour renforcer l'appétence, l'orientation vers ces métiers-là afin qu'ils soient reconnus, revalorisés à leur juste titre et que nous ayons des professionnels formés.

Effectivement, la loi « Norma », aujourd'hui, ouvre la possibilité de recruter des personnes qui ne sont pas formées. Dans les crèches municipales, nous avons fait le choix de ne pas recourir à cette disposition car effectivement, nous estimons que s'occuper d'un enfant nécessite des compétences particulières. Il y a des diplômes avec des titres professionnels particuliers pour exercer ces métiers-là. Nous ne répondrons donc pas, finalement, à la difficulté de recrutement par ce qui pourrait être ou en tout cas, ce qui me semble être très largement une fausse bonne idée.

Pour répondre à Pauline Weiss, je ne vais pas vous redire, chaque fois, les difficultés de recrutement que nous connaissons et qui rendent difficile l'ouverture de places en crèche mais pourtant, c'est bel et bien la réalité.

Je ne vais pas vous dire non plus tous les efforts que nous fournissons pour créer des crèches, trois crèches municipales au cours de ce mandat, et aussi des opportunités. Sur ces trois prochaines de crèches municipales, pour l'un des projets, nous étions partis pour pouvoir faire 15 places supplémentaires et finalement, nous partons pour en faire 35 de plus, parce que nous nous inscrivons dans ces opportunités-là, toujours pour créer le maximum de places à l'échelle de la ville de Nantes.

Et oui, les places en crèche privée comptent parmi le nombre de places en crèches qui sont proposées et comptées à l'échelle de la Ville de Nantes, puisqu'elles sont bien là à disposition des Nantais et des Nantaises et qu'il n'y a pas, ici, de volonté d'« invisibiliser » les crèches privées. Ce n'est pas du tout l'objectif. La liberté d'entreprendre existe dans ce pays.

Pour autant, les crèches privées devraient-elles recevoir des aides de la Ville de Nantes ? Elles en reçoivent, mais pas en monnaie sonnante et trébuchante. Sinon, Madame Weiss, et je crois que vous le savez, pour vous l'avoir dit à plusieurs reprises, cela relèverait des aides économiques, ce qui nous est purement et simplement interdit, à notre échelle.

En revanche, elles disposent d'aides qui, certes, ne sont pas monnaie sonnante et trébuchante, mais qui sont des conseils sur les quartiers d'implantation, pour croiser les regards entre ces projets de crèches privées et le public, qui disposent également de chiffres de part et d'autre afin de déterminer là où il paraît le plus pertinent de s'implanter. C'est donc aussi, en quelque sorte, favoriser la réussite d'un projet d'implantation de crèche sur un territoire.

Il y a une personne, au sein des services, qui est entièrement dédiée à la facilitation de projets, qu'ils soient privés ou bien sûr aussi associatifs – et là, ce sont davantage de services qui les suivent, puisque nous subventionnons ces crèches associatives.

Enfin, s'agissant de la disposition, de la modalité d'information sur la gouvernance, lorsqu'une entreprise privée entre dans la gouvernance d'une crèche ou crée une crèche associative, elle en a le droit. Pour autant, cela relève du statut de la loi de 1901 sur les associations. Elle en a le droit mais elle le fait dans un but philanthropique. C'est ce qui est écrit dans la littérature sur le sujet.

À la philanthropie des entreprises, doit-on apporter des subventions publiques ? Eh bien je pense que ce n'est pas là le sujet. Nous n'empêchons donc pas les projets privés dans la Ville de Nantes, absolument pas, mais en tout cas, je plaide pour que l'argent public aille sur les projets publics, ne vous en déplaise.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (9 abstentions).

Je donne la présidence de séance à Bassem Asseh pour la délibération n° 29.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Petite enfance – Convention de collaboration relative à l'accueil des étudiants de troisième année de l'école d'orthoptie du CHU pour la campagne de prévention des troubles visuels – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Pour cette délibération, je demande à Madame Rolland, à Madame Coussinet, à Monsieur Jouin, à Madame Langlois, à Monsieur Marais, à Monsieur Martin, à Monsieur Trichet, à Madame Van Goethem, à Monsieur Thiriet et à Madame Weiss de quitter la salle. Une fois qu'ils auront quitté la salle, Madame Naulin pourra présenter la délibération 29. Il ne va plus rester grand monde...

Mme NAULIN, Adjointe – Cette délibération porte sur le partenariat entre le CHU de Nantes, l'université de Nantes et la Ville de Nantes, autour des élèves en orthoptie de troisième année qui cherchent, d'un côté, un terrain de stage, avec de l'autre côté, en crèche, des besoins de dépistage visuel.

Le croisement de ces deux besoins fait que nous bâtissons un partenariat depuis de nombreuses années et qu'il vous est proposé d'approuver ce partenariat pour les cinq ans à venir, rétroactivement, à compter du 1^{er} octobre 2022, afin que les élèves de troisième année puissent réaliser les dépistages visuels dans les crèches de la Ville de Nantes et donc, trouver ici un terrain de stage toujours utile, lorsqu'il s'agit de faire des dépistages visuels précoces.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Nous ne pouvons pas passer à la délibération 30, puisque je devrais m'absenter. Nous passons donc à la délibération 32.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Sports – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la dernière répartition de subventions aux associations sportives, telles qu'elles sont présentées sous forme de tableau. Vous remarquerez la diversité des pratiques, tant en discipline que pour les publics.

Nous avons des subventions pour des manifestations sportives pour le Nantes Roller, pour l'organisation des sorties roller du jeudi soir, une subvention pour une manifestation dans le cadre du « plan handisport et sport adapté » que suit ma collègue Émilie Bourdon pour un tournoi de *baskin*, des subventions liées au fonctionnement, cette fois-ci, du « plan handisport et sport adapté », avec une diversité de disciplines, que ce soit du volley, de la natation, du *showdown* ou du *baskin* et enfin, des subventions de fonctionnement pour quatre associations sportives et des subventions pour la fonction sociale du sport, puisque l'on voit bien que le sport joue un rôle extrêmement important dans les différents quartiers de Nantes.

L'intégralité de cette délibération porte sur un montant de 55 705 €.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Sports – Plan handball VI – 2022/2026 – Convention d'objectifs – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – La délibération n° 33 concerne cette fois-ci le renouvellement d'un plan, le « plan hand », qui a vu le jour à Nantes en 2004, lorsque nous avions des clubs nantais de handball qui avaient des difficultés à la fois à accueillir des jeunes publics mais surtout, des difficultés de structuration autour de leur discipline.

On peut dire que ce « plan hand », depuis 2004, a porté ses fruits, puisque nous nous retrouvons avec six clubs de handball, dont deux qui sont nos clubs emblématiques, le HBC Nantes, que vous connaissez tous, et les Neptunes de Nantes, qui sont deux clubs de haut niveau, qui servent de locomotive pour les quatre autres clubs amateurs. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à la fois en termes de structuration, en termes d'éducation, en termes de nombre de licenciés, on voit bien que les objectifs des anciens plans ont été atteints.

Le nouveau plan s'inscrit sur cinq orientations :

- concevoir le club comme un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion, avec une vigilance particulière pour accueillir tout type de public, quel que soit son genre, quel que soit son statut social ;
- renforcer les coopérations et les solidarités entre les différents clubs pour faire avancer et renforcer la cohésion inter-clubs, cette fois-ci ;
- poursuivre les démarches de structuration ;
- accompagner le développement de la pratique avec des installations adaptées, bien évidemment ;
- soutenir et encourager ces clubs vis-à-vis des violences et également des incivilités, même si la discipline du handball est moins impactée que certaines.

L'implication de la Ville se traduira à la fois par un soutien financier de 65 000 € par saison au maximum, indexé selon l'atteinte des objectifs des clubs, et par la durabilité de ce partenariat, qui s'inscrira de la saison 2022-2023 à la saison 2025-2026.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce plan, qui est une vraie réussite.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Rebouh. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Madame Bourdon.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire et merci, Ali, pour cette présentation.

Chers collègues, le « plan handball » est une franche réussite. Depuis son lancement, en 2003, ce plan a permis d'accompagner les clubs nantais pour permettre au territoire de suivre l'attrait croissant de cette discipline depuis le début des années 2000. Nantes est ainsi devenue une place forte du handball, masculin comme féminin. En témoignent les performances de haut niveau du HBC et des Neptunes, Neptunes qui par ailleurs, ont remporté, si vous vous rappelez bien, une coupe d'Europe, en 2020.

Mais parallèlement à ces parcours et palmarès de nos clubs professionnels, le handball nantais regorge de beaucoup d'autres talents. Ce sont ainsi six clubs que nous aidons via ce plan, qui vient soutenir le sport amateur en permettant d'éveiller des vocations auprès de tout public, partout dans la ville.

Je voudrais revenir en particulier sur deux volets de ce nouveau plan d'action.

Le premier concerne la multiplication des actions à destination des quartiers prioritaires de la ville. En effet, les habitants des quartiers prioritaires sont souvent exclus de fait des activités de loisirs en raison des difficultés et les freins à l'accès qui subsistent. Ce plan d'action a donc vocation à favoriser la pratique du hand pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Le second volet sur lequel je souhaite insister, c'est la question du sport au féminin. En effet, nous le savons, le sport reste un domaine trop genré. Que ce soit par autocensure ou par construction sociale, certaines disciplines sportives sont plus ou moins exercées par les femmes ou par les hommes. Même si en la matière, le handball fait plutôt figure de bon élève, avec 35 % de licenciées féminines au niveau national, des efforts doivent encore être faits pour lever les derniers freins à la pratique de ce sport pour les femmes.

C'est le sens du point 3 de notre plan d'action, qui prévoit un soutien particulier pour le développement du handball féminin grâce à des actions promotionnelles en direction des jeunes femmes et des jeunes filles sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière dans les quartiers prioritaires.

Ces actions permettront d'affirmer que le handball n'est pas une pratique sportive réservée aux garçons et réveillera, nous l'espérons, des vocations chez de nombreuses jeunes filles de notre territoire.

Ces actions seront également accompagnées de nouveaux indicateurs, avec un suivi plus précis sur le nombre de licenciées féminines et le taux de renouvellement de ces licences. Cela pourra permettre de déterminer si le taux de renouvellement des licences féminines est plus faible que celui des licences masculines, de détecter de nouveaux freins à la pratique du sport et donc, de mieux ajuster nos actions pour permettre à toutes les filles et femmes de s'épanouir dans cette discipline sportive.

Ce nouveau « plan handball » est donc une bonne nouvelle pour notre territoire et participera à l'accessibilité du handball pour toutes et tous dans notre commune.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Je mets aux voix. Pardon, Madame Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci. Effectivement, nous saluons ce « plan handball ». C'est vrai que c'est une pratique très développée et il y a effectivement beaucoup d'initiatives qui sont mises en place pour les femmes, notamment parce que nous avons aussi une ligue régionale et nationale qui est très active sur le sujet.

Je me posais la question de savoir ce qui était prévu pour le rugby, l'année prochaine, puisque nous allons aussi accueillir des matchs. Y a-t-il des choses prévues à ce sujet pour l'année prochaine en rugby ? Merci.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Oui, en effet, comme vous le savez, nous allons accueillir, et c'est une chance, la coupe du monde de rugby, en septembre 2023. Nous aurons l'occasion d'avoir quatre matchs à Nantes sur trois week-ends, avec deux matchs sur le dernier week-end. Nous commençons à travailler sur un programme d'animation.

J'ai eu l'occasion d'avoir une réunion avec les 24 – les 23, puisque j'y étais moi-même – adjoints aux sports de la métropole. Tous n'étaient pas là à cette réunion, mais il y a une vraie volonté à la fois d'avoir des animations sur tous les territoires, pas uniquement sur Nantes, avec les clubs, avec le mouvement sportif, et nous travaillons sur l'installation d'un village que nous installerions sur l'Île de Nantes, qui serait ouvert du vendredi au dimanche, les week-ends, de manière à accueillir à la fois les délégations étrangères, puisque nous savons bien que nous aurons beaucoup d'étrangers, et nous nous en réjouissons, qui viendront aux matchs, et à animer également la ville.

Nous travaillons aussi avec un groupe politique au sein de la Ville et de la Métropole, où sont associés les élus de la vie associative, Mahel Coppey, Gildas Salaün, Yves Pascau... Nous essayons donc de travailler de manière transversale pour que cet événement planétaire soit une vraie réussite pour les Nantais et pour tous ceux qui auront l'occasion de venir à Nantes.

Je pourrai vous en dire un peu plus sur ce programme d'animation ambitieux, parce que nous voulons ce soit à la fois la fête dans le stade mais aussi tout autour du stade, parce que nous savons que c'est un événement qui est extrêmement populaire, fraternel, et sur lequel nous voulons travailler avec tout le monde.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Rebouh. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Nous passons à la délibération 31 avec Madame Langlois.

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Programme d'investissements d'avenir (PIA) – Conventions et avenants – Approbation

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci M. le Premier Adjoint, Chers collègues, pour cette délibération qui concerne la politique publique de la jeunesse, nous vous proposons la cinquième répartition des subventions, pour un montant total de 174 200 €.

Je vais me permettre, même si je sais que le temps joue contre nous, de m'arrêter tout de même sur deux associations.

L'association Léo Lagrange Ouest, d'abord, qui ouvre, dans le cadre de la maison de quartier de la Halvêque, à Nantes Erdre, une annexe de la pépinière jeunesse le Triptic, qui permet d'accompagner les jeunes dans leurs projets et qui est aussi un lieu d'accès aux droits.

Je me permets aussi de dire, au niveau de la vie étudiante, que nous travaillons avec Valérie Coussinet et que nous sommes très heureuses de soutenir l'association L'S faire tes mains. L'association étudiante L'S faire tes mains, rattachée à l'UFR de médecine, a pour but de sensibiliser à la culture sourde et de diffuser la langue des signes française. La subvention proposée vise à rendre accessibles aux étudiants les cours de LSF et divers éléments de sensibilisation, ce qui fait aujourd'hui un lien avec notre nouveauté dans le cadre de notre conseil municipal et l'accessibilité à toutes et tous.

Également dans cette délibération, nous avons un avenant n° 6 à la convention pluriannuelle du PIA jeunesse, qui arrive à terme en décembre 2022.

Il vous est aussi proposé des avenants avec les associations suivantes : Léo Lagrange, Entreprise dans la cité, Fragil et CEMÉA.

C'est tout.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan 2022 du soutien à la Vie associative – Nouvelle plate-forme du bénévolat – Tarification des salles associatives – Conventions et avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Nous allons revenir à la délibération 30, puisque je dois demander à Bassem Asseh, Julien Bainvel, Michel Cocotier, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert, Alassane Guissé, Valérie Coussinet, Gildas Salaün et Cécile Bir de sortir.

Je donne la parole Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Chers collègues, c'est une délibération qui est en trois parties. Je vais essayer d'être synthétique.

La première partie concerne la répartition de subventions, qui se divise en trois subventions du le fonds Covid. Je m'arrête juste un peu là-dessus, puisque nous proposons trois dossiers pour 20 054 €. Ce sont les trois dernières subventions que nous passons dans le cadre du fonds Covid, puisqu'il avait été ouvert en 2020 et que nous arrivons là au bout de l'ensemble des demandes.

Pour ce fonds, notre bilan, ce sont 135 dossiers qui ont donné lieu à une attribution de subventions pour un montant cumulé total de 956 278 €.

Dans le reste, nous avons des subventions de fonctionnement général des activités pour des associations à hauteur de 17 417 €, des subventions exceptionnelles à sept associations pour 107 390 €, un montant important, qui s'explique par le fait que nous avons 80 % du contrat « enfance – jeunesse » avec la CAF. Nous sommes donc plutôt là uniquement sur du reversement d'argent qui nous a été versé.

Pour les animations estivales, nous avons 169 820 € pour deux associations, dont 160 000 € pour l'ACCOORD, notamment pour l'ouverture des centres socioculturels, pas uniquement, mais en partie pour cela, et ce sont des dépenses, qui, pour 2023, sont intégrées à la CVO que nous avons présentée en début d'après-midi.

Ensuite, sur le fonds d'accompagnement spécifique, sur les projets émergents, sur les emplois aidés et les conseillers numériques, nous avons sept associations qui seront accompagnées.

C'est un total de 21 dossiers, pour un total de 385 567 €.

Cela, c'était pour la partie relative à la répartition des subventions.

Cette délibération présente également un bilan 2022 du soutien à la vie associative. Nous avons lancé une nouvelle enquête sur l'observatoire de la vie associative, qui nous permet d'actualiser les données. Nous savons aujourd'hui que nous avons, sur le territoire, 9 000 associations, avec plus de 135 000 bénévoles engagés, et que les associations employeurs sont très nombreuses, puisqu'elles représentent 13 % des employeurs du territoire.

Nous avons également lancé l'évaluation de la charte d'engagement mutuel qui avait été initiée au cours du mandat dernier. Nous nous étions engagés, avec cette charte, à l'évaluer régulièrement et à l'ajuster. C'est ce que nous sommes en train de faire, et ce sera notamment l'objet du travail de la conférence de la vie associative, demain matin, à Désiré Colombe.

Sera également présenté à cette conférence annuelle le lancement d'une plateforme dédiée à l'engagement bénévole associatif. C'était là aussi un engagement, qui a été conforté par les assises des nouvelles solidarités, où l'on a bien vu que ce besoin de mettre en lien les bénévoles et les acteurs qui proposent des actions était remonté par les acteurs du territoire. Nous présenterons cela demain.

Sur le bilan financier, ce sont 337 dossiers qui ont été étudiés, pour un montant total versé de 6 229 559 €. Cela témoigne bien de la volonté de la collectivité d'accompagner les associations, d'être extrêmement présente à la fois sur ce soutien financier mais aussi avec la mise à disposition de locaux et surtout, l'accompagnement humain, qui est également proposé aux associations.

J'enchaîne sur le troisième point, la question des locaux et des salles associatives, puisque nous profitons de cette délibération pour vous présenter la revalorisation des salles associatives.

La mise à disposition de locaux est vraiment un point essentiel dans l'accompagnement des associations. Chaque année, ce sont 14 500 réservations ponctuelles qui sont enregistrées, dont les trois quarts pour des associations, puisque cela peut être aussi pour des sociétés ou des particuliers. 83 % de ces réservations pour les associations se font à titre gratuit. C'est vraiment la traduction concrète de notre soutien.

La dernière revalorisation a eu lieu en 2014. C'est donc quelque chose de régulier, mais pour autant, nous prenons vraiment le temps et nous ne le faisons que lorsque c'est nécessaire. Cette revalorisation propose notamment un montant de pénalités réévalué au regard des débordements qui sont constatés. C'est aussi notre responsabilité que de préserver la tranquillité publique et le voisinage autour des salles et également, de veiller au maintien en bon état du patrimoine associatif.

Vous avez là la grille tarifaire, y compris en TTC, en annexe, ce qui est plus lisible, puisque l'idée était d'arrondir les sommes pour que ce soit plus simple pour tout le monde. Ces revalorisations sont mineures, je le dis, pour les associations et pour les particuliers, et elles portent plus sur les sociétés et les organismes, qui peuvent également bénéficier de nos salles, qui sont vraiment à un tarif beaucoup plus intéressant que dans le privé. Nous avons donc ajusté ces tarifs.

Vous avez également les critères d'exonération et de réduction. Je voulais juste pointer deux choses, dans la liste des critères d'exonération, qui me paraissent très importantes : les assemblées générales annuelles d'associations qui ont lieu en semaine sont gratuites. Cela nous paraissait essentiel pour la vie associative. Et un deuxième exemple parmi d'autres : les actions caritatives liées à la lutte contre l'isolement au moment des fêtes d'année seront gratuites également, puisque les bénévoles qui s'engagent pour faire des fêtes de Noël, des fêtes de fin d'année dans ces salles-là, nous avons particulièrement envie de soutenir leurs actions qui sont très solidaires. Ces actions-là seront donc maintenues gratuites.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Budgets participatifs – Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subvention de fonctionnement – Approbation

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, cette délibération concerne le budget participatif.

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler les partis pris qui font l'originalité du dispositif nantais. Les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet et s'engagent à le mener à bien, dans une logique d'engagement réciproque avec la Ville. C'est ce que nous appelons le « 50/50 ».

Dans chacun des onze quartiers, un comité d'animation composé d'habitants, d'agents de développement et d'un élu du quartier accompagne le projet, délibère collectivement et décide au consensus.

La réception des projets se fait au fil de l'eau. Les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année.

Enfin, le budget participatif est mixte. Il est doté de 1 M€ par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement.

Vous noterez qu'il n'y a ni appel à projets, ni votation en ligne. C'est le choix qui a été fait par l'assemblée citoyenne, lors de la construction de la charte de fonctionnement.

J'en profite pour partager avec vous deux actualités très récentes. La semaine dernière, j'ai eu le plaisir d'accueillir Madame Lisa Herbold, conseillère municipale de la Ville de Seattle, très intéressée par nos budgets participatifs et très surprise par la grande diversité des Nantaises et des Nantais engagés dans tous les quartiers, de tous les milieux et de tous les âges.

Par ailleurs, cette semaine, j'étais à Grenoble pour présenter notre dispositif lors de la Caravane européenne des budgets participatifs, en amont des rencontres de l'observatoire national de la démocratie participative, et là, j'ai pu mesurer à quel point notre dispositif est à la fois fidèle à l'esprit des premiers budgets participatifs, créés à Porto Alegre en 1989, et inspirants aussi pour d'autres communes qui veulent développer le pouvoir d'agir des citoyens.

J'en viens à l'objet de la délibération. C'est une subvention qui est proposée à hauteur de 1 200 € en fonctionnement pour un projet réalisé à Nantes Erdre. Il s'appelle « le FSE Rutigliano se cultive avec le quartier ». Il est proposé par le foyer socioculturel du collège Rutigliano. Il s'agit d'inciter les collégiens à créer des liens entre lieu d'apprentissage et lieux de vie, mais aussi entre tous les élèves, dans un objectif de mixité de solidarité.

Au programme, par exemple, deux soirées cinéma avec l'amicale des Marsauderies ou encore un après-midi d'initiation à l'escalade avec le Club alpin français à la salle de la Bottière. Enfin, des collégiens ont réalisé un jardin partagé qu'ils ouvrent aux visites. Les habitants seront ainsi invités par les élèves à découvrir le jardin et sa serre, avec une vente de plants mis en godet par les collégiens.

J'en profite pour saluer l'équipe pédagogique du collège Rutigliano, qui fait un travail vraiment remarquable avec des jeunes très en difficulté.

Et très rapidement, pour information, voici les trois projets qui ont été soutenus en régie, en septembre et en octobre, pour 2 915 € :

- une « boîte à livres » à la Barberie, qui a comme particularité d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- « le mouton à cinq pattes », à Malakoff Saint-Donatien. Là, c'est une association qui cherche à recréer des liens autour des loisirs, du sport, des mobilités douces, en lien avec la réappropriation du parc ;
- « raconte-moi, montre-moi », à Nantes Sud. Cela, c'est une exposition itinérante qui se déploiera dans différents lieux du quartier, avec la diffusion d'un livret pour illustrer la vie passée et actuelle des différents microquartiers. C'est réalisé avec le témoignage des habitants.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution d'une subvention en faveur du projet du foyer socioculturel Rutigliano et je vous remercie pour votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Échanges internationaux – Subvention – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – La Ville accorde un soutien financier aux associations portant des projets d'expositions et de rencontres à l'international dans l'espace Cosmopolis. Dans ce cadre, l'association Dante Alighieri propose une exposition à l'occasion du centième anniversaire de l'écrivain Italo Calvino autour de son livre *Les Villes invisibles*. Ce seront notamment 55 aquarelles de l'artiste Sylvie Perrot qui seront présentées. La demande de subvention est de 3 200 €. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. GUISSÉ, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Convention – Approbation

M. GUISSÉ, Adjoint – Cette délibération concerne nos actions de solidarité internationale : soutien aux projets, subventions.

Je vous demande, mes chers collègues, comme vous savez le faire dans nos actions à l'international, d'approuver le versement d'une subvention globale de 18 000 € à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets de développement international, le projet CLAP solidarité internationale.

La deuxième subvention, c'est le versement d'une subvention de 15 000 € à la commune de Rezé destinée à l'agrandissement du centre médical d'Abu Dis et à l'achat de matériel médical, avec la signature de la convention correspondante pour la commune de Rezé.

Le troisième versement est celui d'une subvention de fonctionnement de 1 400 € à l'association Pays de Loire Gaza Jérusalem.

J'autorise Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires.

Chers collègues, voilà cette délibération. J'en profite aussi pour vous inviter, dimanche 11 décembre à partir de 14 heures et jusqu'à 18 heures, dans le cadre des 30 ans de la coopération entre la ville de Rufisque et Agadir, qui se déroulera à la maison de quartier des Dervallières.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, le groupe « gauche commune » approuve bien entendu la participation de la Ville aux actions de solidarité internationale mentionnées dans cette délibération. La volonté sans cesse réaffirmée d'entraide par-delà les frontières s'inscrit plus dans un soutien plus général à l'égard des populations déshéritées du monde et montre l'attention que Nantes porte aux femmes et aux hommes victimisés par les tragédies contemporaines.

Je saisis, au nom de notre groupe, l'occasion de pointer plus particulièrement la coopération instituée en direction des Palestiniennes et des Palestiniens. Tout ce qui peut manifester notre soutien est bienvenu mais restera cependant insuffisant face à la hauteur des enjeux.

Il y a eu ces derniers mois une brusque accélération d'événements dramatiques, sur un sol qui, cependant, il n'en était pas avarié : provocations haineuses de colons, opérations de police démesurées, attaques militaires dites préventives, jusqu'à des bombardements, ont provoqué des dizaines de morts et des centaines d'arrestations. On parle de 6 000 Palestiniens emprisonnés depuis janvier, dont 750 enfants.

Il ne nous est pas possible de rester insensibles à cet état de fait. Nous condamnons la politique de ségrégation menée par l'État d'Israël.

Nous rappelons aussi les 279 jours de détention arbitraire de Salah Hamouri, l'avocat franco-palestinien, subis après une première incarcération de presque sept années sans preuve avérée de culpabilité.

Pour ne rien arranger, les dernières élections législatives ont vu arriver à la Knesset 14 députés du groupe d'extrême droite sioniste religieux, coalition porteuse d'idées suprémacistes et désireuse d'imposer, à terme, une véritable théocratie qui exclurait les citoyens arabes pour s'imposer totalement du Jourdain à la Méditerranée.

L'actuel durcissement des positions des gouvernants israéliens nous interpelle tous et nous fait craindre le pire pour la région, voire pour la sécurité du monde.

Or la seule issue est pourtant connue. Elle est politique. Elle est dans la reconnaissance de l'État palestinien aux côtés d'Israël, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est cette incontournable voie de la paix, fondée dans le respect plein et entier du droit et des résolutions internationales, que la France doit défendre avec ardeur. Notre Ville pourrait porter avec force ce message.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSAL, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, au nom du groupe écologiste et citoyen, je souhaite souligner la diversité des projets soutenus par cette délibération et la multitude de publics qui peuvent être impactés par nos actions de solidarité internationale.

Ces projets concernent la santé, la jeunesse, l'égalité des genres, la culture et l'éducation et seront développés au Cameroun, au Sénégal et en Palestine. Ils participent ainsi à la lutte contre la précarité, à l'égalité d'accès aux ressources fondamentales et à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique.

Nous fêtons ce dimanche, Alassane l'a dit, à la Maison des Dervallières, les 30 ans de la coopération entre Nantes, Agadir et Rufisque. Cet anniversaire est l'occasion de rappeler l'importance de la coopération décentralisée en matière de solidarité internationale, mais également de développement durable.

Au lendemain de la COP27, dont les résultats ne sont absolument pas à la hauteur des enjeux, l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle internationale est plus que jamais nécessaire.

En effet, la diplomatie environnementale n'est pas qu'une question d'État. Les territoires ont un rôle à jouer, qui est essentiel.

La coopération décentralisée est un réel outil pour les relations diplomatiques entre les pays. Elle permet non seulement l'émergence de projets de développement concrets, mais également un partage de bonnes pratiques et d'expertises entre les pays, face à des enjeux environnementaux communs.

Au-delà des questions environnementales, ce soutien aux actions de la société civile et aux initiatives humanitaires est nécessaire, notamment en Palestine, où la situation est désastreuse, et je pèse mes mots. Plus les mois avancent, plus le nombre de morts et de blessés civils augmente, à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La communauté internationale et la France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, doivent remplir leur rôle et demander urgemment le respect du droit international.

Face à un gouvernement israélien qui mène une politique de colonisation de plus en plus violente, la Ville de Nantes apporte, à travers ces subventions, tout son soutien aux associations et organisations de la société civile en Palestine, qui se battent quotidiennement pour une paix juste et durable dans la région.

Nous pensons bien évidemment à Salah Hamouri, avocat et défenseur des droits humains franco-palestinien, placé en rétention administrative sans aucune raison. L'État d'Israël a révoqué son titre de séjour pour demander son expulsion vers la France, alors qu'il est né et vit à Jérusalem.

Nous en appelons au président français pour qu'il obtienne du gouvernement israélien la libération de notre compatriote. Notre solidarité envers la Palestine est toujours aussi forte et nous continuerons à soutenir les initiatives de la société civile locale et de toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour une paix fondée sur le respect du droit et la justice.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 abstentions).

M. PASCOUAT, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Jumelages européens – Subventions – Approbation

M. PASCOUAT, Conseiller municipal – Chers collègues, cette délibération porte sur une subvention d'un montant total de 2 800 €, qui se divise en deux subventions.

La première, d'un montant de 1 800 €, à l'association France Grande-Bretagne, qui œuvre depuis 70 ans à la sensibilisation des habitants de la ville à la langue et à la culture britannique.

La deuxième subvention, d'un montant de 1 000 €, est destinée au collège Saint-Martin, afin d'apporter un soutien au déplacement de dix germanistes en direction de la ville de Sarrebruck, notre ville jumelle.

Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Pour cette délibération, je dois demander à Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Valérie Oppelt et Jamal Ouggourni de sortir, et je donne la parole à Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne sept points de notre politique de ressources humaines. Je vais essayer d'être la plus synthétique possible.

Le premier point concerne l'adaptation du bureau des effectifs, avec, pour ce conseil municipal, la création de sept postes, dont trois à la direction d'éducation. Nous avons également des suppressions de postes, quatre, et 20 transformations de postes pour en adapter la nature aux besoins des services ou au grade des agents. Vous avez le détail, mes chers collègues, dans l'annexe 1.

Le deuxième point concerne le nombre prévisionnel d'agents temporaires que la collectivité prévoit d'embaucher pour des besoins d'accroissement de l'activité ou pour remplacer des agents dans les maladies ordinaires, les congés formations ou les congés de maternité. Il est prévu, pour l'année 2023, de créer 1 000 emplois non permanents. Cela correspond à 348 équivalents temps plein. Vous avez le tableau prévisionnel dans l'annexe 2.

Le troisième point concerne le rapport social unique 2021. L'ensemble des collectivités territoriales et les établissements publics doivent établir un rapport social unique, le RSU, au titre de l'année écoulée. Ce rapport social unique se décline en dix thématiques. Je ne vais pas les reprendre, vous les avez évidemment dans le document.

Ce document mesure bien l'évolution de l'ensemble des données RH : le nombre d'agents, le statut, le temps de travail, la pyramide des âges. Il nous permet également d'établir les lignes directrices de gestion. Il s'agit d'un véritable état des lieux des données relatives à nos effectifs et cela nous permet évidemment de mieux ajuster, dans le cadre d'un dialogue social que nous souhaitons de qualité, notre stratégie et notre politique RH.

Le quatrième point concerne le régime indemnitaire, qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce que l'on appelle le RIFSEEP. Là, il s'agit aujourd'hui d'apporter, à travers cette délibération, des modifications sur le montant du régime indemnitaire de responsabilité pour les directeurs de département, d'apporter également des modifications sur le cadre d'emploi des cadres territoriaux de santé paramédicaux et sur le cadre d'emplois des conseillers territoriaux socioéducatifs, de permettre le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à certains cadres d'emploi de la filière médico-sociale et de permettre le versement d'un complément sous la forme d'une indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, comme nous le permet le décret, aux conservateurs des bibliothèques qui sont mis à disposition auprès de notre collectivité.

Le cinquième point concerne un avenant pour le contrat de prévoyance. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2013, nous proposons à nos agents et à nos agentes un contrat de prévoyance qui est commun à 18 structures, dont vous avez la liste dans la délibération.

Dans le contrat actuel, qui a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de six ans, il avait été acté un gel des taux pour les trois premières années. Nous avons donc négocié et il convient, au regard de l'aggravation de la sinistralité, d'appliquer de nouveaux taux de cotisation, que vous trouverez dans la délibération.

Le sixième point concerne, comme présenté chaque année à notre Conseil municipal, la liste nominative des agents qui bénéficient d'un logement de fonction. Cela concerne actuellement onze agentes et agents, qui travaillent à la direction de l'éducation pour neuf d'entre eux, qui sont concierges d'école. Deux autres agents travaillent à la direction « nature et jardins ». Vous avez la liste nominative dans l'annexe 5.

Le septième et dernier point concerne un conventionnement avec le centre de gestion de Loire-Atlantique. En effet, au regard de la pénurie de professionnels pour la petite enfance, des auxiliaires puéricultrices et des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants, nous avons sollicité le centre de gestion 44 pour organiser un concours en décembre 2022. Cela va évidemment permettre d'élargir le vivier et de recruter ces personnels dans nos multiaccueils municipaux. Je ne vais pas détailler, Hélène Naulin a évoqué tout à l'heure cette difficulté.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 abstentions).

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Bilan d'activité 2021-2022 de la commission « éthique et transparence » – Information

M. ASSEH, Adjoint – Chers collègues, il s'agit du bilan d'activité 2021-2022 de la commission « éthique et transparence ».

En octobre 2020, nous avons voté à l'unanimité la charte de déontologie des élus municipaux, et dans le cadre de cette charte, nous avons également créé une commission « éthique et transparence », qui a été instituée auprès du Conseil municipal.

Elle est composée de cinq élus municipaux désignés par le Conseil municipal et cinq citoyens nantais titulaires tirés au sort.

La présidence de cette commission est assurée par une élue issue de l'opposition, à qui je passe le micro de ce pas, Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je me permets de regarder l'heure : 18 h 24. Je tiens juste à vous faire remarquer que la charte de déontologie avait été votée en niveau 3 (délibération n° 3), en octobre 2020. Là, c'est la délibération n° 39, c'est-à-dire que c'est relégué à la fin des délibérations. Je le regrette profondément parce que cela veut dire que finalement, c'est une délibération comme les autres, totalement anodine. Et d'ailleurs, il manque un certain nombre de collègues, parmi ceux qui sont là, alors que nous sommes tous concernés par la charte des élus, puisque cela concerne tous les élus. Cela, c'est vraiment un premier regret.

Vous avez fait une présentation des personnes concernées par la commission. Je voulais remercier l'un des membres de la commission, qui est présent en tant que citoyen, qui est là depuis le début de l'après-midi et qui attend le passage. Il est particulièrement touchant de voir que certains s'y intéressent.

Sur le fond, au niveau du travail, c'est d'abord un premier bilan, un premier bilan annuel, donc une année un peu particulière, celle de l'installation de la commission : le temps que nous nous installions, le temps que nous sachions qui faisait partie de la commission, le temps que nous connaissions le déontologue, tout cela a été assez long et finalement, nous avons eu cinq réunions, dont deux qui ont été des réunions de travail sur le fond et une réunion de bilan que j'ai demandé à effectuer au dernier moment pour que nous puissions tous parler, justement, du bilan de cette commission.

Cette commission, je vous le rappelle, est tout de même garante – c'est bien ce que dit la charte – de l'application de la charte. Vous avez sous les yeux un bilan que je ne vais pas reprendre. Je pense que l'heure n'y est plus et il est assez facile à lire.

Il faut savoir que ce travail a été assuré avec un nombre réduit de personnes appartenant à la commission. En commission plénière, nous sommes dix. En pratique, nous n'avons jamais été en commission plénière parce qu'il y a des aléas qui font que... Nous en reparlerons tout à l'heure. Mais en tant que présidente, je peux vous expliquer le fait que sur les deux séances de thème que nous avons eues, nous avons choisi les thèmes à partir d'une liste que les services avaient préparée. Ces thèmes ont été organisés par les services, avec l'intervention de plusieurs directions de la mairie, qui sont venues nous expliquer et en particulier, nous former, d'une certaine façon, sur le contrôle des politiques publiques et le dialogue citoyen.

Ces deux séances ont fait l'objet de discussion, qui ne sont pas encore complètes, parce que nous estimons qu'il faut tout de même pouvoir parler entre nous de ces différents systèmes. Nous devons en débattre. Si nous sommes juste chapeautés par les services, ce ne sera pas tellement intéressant. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est que nous avons rencontré par visioconférence le premier déontologue, une seule fois. Il s'est présenté et ensuite, nous n'avons pas eu de contact avec lui. Par contre, nous avons rencontré, aussi par visioconférence parce qu'il était souffrant – mais il a participé à une commission complète –, le second déontologue qui a été nommé, Monsieur Cyrille Emery. Nous nous réjouissons d'avoir cette nomination pour de multiples raisons. Dès le départ, il a été très connecté sur ce que nous faisons. Il s'est beaucoup intéressé à ce que nous avions, et j'espère que nous allons pouvoir travailler en toute transparence.

Nous avons émis un seul avis, puisque la charte avait prévu que la commission puisse émettre des avis. Nous avons donc émis un avis, qui a été juste un avis purement technique, finalement, où l'on nous a demandé de constater qu'en effet, il y avait bien eu un déontologue qui était désigné. Donc c'est vrai que nous n'avons pas vraiment avancé à ce niveau-là, d'autant plus que cela a été un peu un feuilleton. Cela, c'était un point qui était important. L'objectif est considéré comme étant acquis par les services. C'est vrai que nous, nous aurons besoin d'aller un peu plus loin. Nous avons fait quelques remarques à cet égard.

S'agissant des points importants à relever, lors du bilan, par les membres de la commission qui étaient présents à ce moment-là, déjà, nous avons beaucoup de mal à réunir tout le monde. Du mal à réunir bien entendu les citoyens. Malgré le fait que cinq citoyens ont été comme titulaires, entre guillemets, de cette commission, il y a aussi dix membres en réserve. Et quand bien même, sur ces 15, nous n'avons jamais réussi, à part le jour de l'installation, en septembre 2021, à avoir au moins un effectif complet de cinq personnes. Cela, c'est un peu dommage. Nous avons décidé de faire une nouvelle réunion entre nous, à la rentrée plénière, pour voir comment nous pouvions mieux nous organiser pour avoir un maximum de citoyens, puisque nous avons besoin d'eux.

Deuxième élément : nous avons aussi du mal à réunir les élus. Sur cinq élus, il est évident que les élus sont toujours très pris, non pas le temps de se dégager... Nous avons donc proposé, nous en reparlerons, que les élus aient des suppléants, quand bien même nous n'en aurions pas discuté auparavant. Cela nous permettrait tout de même d'avoir

un lien plutôt que de nous retrouver à très peu de citoyens et moi qui préside, entre guillemets, de manière un peu virtuelle. C'est vrai que cela ne semble pas assez sérieux pour que nous puissions discuter sur le fond. C'est un peu dommage.

Troisième élément, les membres de la commission, lors du bilan, ont souhaité mieux comprendre leur rôle. C'est vrai que la difficulté a été de voir ce que l'on attendait de nous. Le temps d'assimiler déjà tous les éléments et de voir ce que l'on attendait de nous... Petit à petit, cela se précise. Nous allons en parler en commission plénière et je pense avoir en tête des éléments un peu plus simples, justement, pour pouvoir avancer.

D'autre part, nous avons aussi demandé la possibilité de travailler sans nécessairement avoir des représentants des services. C'est vrai que nous avons eu deux réunions avec beaucoup de représentants des services. C'est très intéressant mais en même temps, nous ne parlons pas entre nous, nous ne débattons pas, nous ne réfléchissons pas et c'est un peu dommage.

Et nous avons demandé de partager toutes nos réunions avec le déontologue, c'est-à-dire qu'il soit présent au moment de nos réunions, ce qu'il a accepté. Bien sûr, certaines fois, il ne sera pas totalement disponible.

Nous nous sommes interrogés sur la valeur de l'avis, puisque nous n'en avons donné qu'un – mais il y en aura d'autres –, que doit produire la commission. Parce qu'en effet, nous avons émis un avis tout bête pour dire qu'il y avait bien eu désignation du déontologue, mais nous avons tout de même été un peu réservés sur le fait que ce déontologue avait été nommé, désigné en dehors de cette commission. Cela a tout de même créé quelques confusions. Les journalistes ont d'ailleurs même cru que c'était nous qui avions désigné ou en tout cas, proposé des noms. Mais la commission de Nantes, la commission « éthique et transparence » de cette Ville de Nantes n'a rien à voir, d'une manière directe ou indirecte, avec la désignation du déontologue, puisque de toute façon, on ne lui a pas demandé son avis. C'est quelque chose que nous avons regretté.

Et surprise, lorsque nous avons publié cet avis sur Internet tel que c'était prévu dans la charte, eh bien il y a eu automatiquement une réponse de la Ville, qui nous expliquait que ce n'était pas comme cela que c'était prévu. Or je ne pense pas, nous ne pensons pas être dans le système du dialogue citoyen classique. Nous sommes dans une charte avec une commission qui est garante de la tenue des obligations. Ce n'est pas une commission qui est dépendante de la Ville. Sinon, dans ce cas-là, il fallait simplement prendre des élus de la majorité qui s'en occupent. C'est un peu dommage.

Donc quid de cet avis et quid des réponses ? Cela a apparemment été la même chose aussi au niveau de Nantes Métropole. Je crois qu'il y a là une confusion des genres. Nous ne sommes pas en co-rédaction ou en co-élaboration, et c'est dommage.

Je vais aller vite mais en tant que présidente de la commission, je rappelle qu'il était prévu dès le départ que ce soit quelqu'un de l'opposition qui occupe cette fonction. Il n'était pas prévu que ce soit UNE élue de l'opposition. C'est tombé sur moi, très bien. J'en suis ravie. C'est quelque chose de très important, et peut-être que nous allons pouvoir faire avancer les choses, parce que nous tenons beaucoup à cette logique de commission.

Par contre, c'est vrai qu'il ne suffit pas de dire que c'est l'opposition. La preuve, c'est que nous ne sommes pas prioritaires, aujourd'hui, alors que je pense que nous aurions peut-être pu passer cette commission assez rapidement dès le départ. On est donc un peu dans la politique, tout simplement.

Deuxième élément : je rappelle aussi le problème de ce travail que nous avons fait. Le seul avis que nous avons fait a été retoqué par la Ville. À quoi sert-il de faire des avis ? On va peut-être s'inquiéter du côté purement politique et je pense qu'il faudra revoir cela. Si c'est pour avoir des avis de la Ville qui retoquent systématiquement ce que nous disons, ce sera compliqué.

Sur l'existence des deux commissions, je vous rappelle que lorsque nous avons voté la commission de la Ville de Nantes, j'avais soulevé le fait qu'il existait deux commissions : la commission de la Ville de Nantes et la commission de Nantes Métropole, et qu'il faudrait qu'un jour ou l'autre, on sache exactement quel est le rôle de chacune. Aujourd'hui, on le voit se déterminer. Le rôle de celle de la Ville, finalement, n'est pas très important. Celui de Nantes Métropole a l'air d'être un peu plus conséquent parce qu'en effet, nous avons un rôle au niveau de la déontologie. Mais quelque part, je pense qu'il aura des choses à faire. Nous aurons certainement des choses à vous proposer avant la fin de mandat sur cet élément-là.

Au sujet de la désignation du déontologue, j'ai revérifié un peu tout ce que nous avons dit. C'est vrai que lorsque nous avons voté la commission, en octobre 2020, Bassem Asseh nous l'avait dit : « la commission pourra proposer un déontologue qui sera nommé par le maire ». Finalement, par un tour de passe-passe, lorsque nous l'avons voté, cela n'existait plus. C'est un peu dommage, à ce niveau-là. Je trouve tout de même que nous pourrions faire quelque chose. Là encore, nous aurons des propositions.

Je termine sur l'application de la charte au quotidien. Pour l'instant, nous sommes entrés dans des dossiers qui sont assez conséquents, peut-être un peu trop compliqués pour les débuts. Nous nous sommes laissés enthousiasmer par le système, donc nous allons être un peu plus simples.

Mais sur la charte au quotidien, en particulier, la publicité, la communication avait été faite au niveau des journalistes en disant : attention, nous allons, entre autres, surveiller l'assiduité des élus au niveau du conseil municipal. Cette assiduité, on la surveille bien sûr en faisant des retenues sur indemnités, paraît-il. Honnêtement, je n'ai pas d'outils, aujourd'hui, parce que nous n'en avons jamais parlé en commission. Donc là aussi, nous devons avoir des points sur ce plan-là.

Et c'est vrai aussi que beaucoup d'éléments nous remontent, à notre niveau, sur l'absence en particulier d'un élu, qui perdure dans notre conseil. Nous nous en inquiétons, d'une part, et d'autre part, nous voudrions savoir ce que le groupe politique en fait, parce que si chacun peut être absent pendant près d'un an de tous les conseils et des commissions alors que l'on peut tout de même être en réunion et apparaître sur Twitter en prenant des positions politiques, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Peut-être notre charte n'est-elle pas bien faite. Là aussi, nous pourrions en parler au niveau de la commission, mais c'est vrai que c'est une question de responsabilité des élus, et nous aurions bien aimé avoir au moins une réponse assez claire et simple. Si nous devons aider quelqu'un, nous sommes prêts à aller l'aider mais nous aimerions avoir une réponse.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux, puis Bassem Asseh.

Mme VITOUX, Adjointe – Je voulais répondre à la dernière interpellation qui vient de nous être faite par notre collègue Sophie Van Goethem pour rappeler qu'il y a quelques mois, nous avons tous voté, à l'unanimité, dans l'enceinte de ce conseil, une protection fonctionnelle qui concerne l'élu que vous avez mentionné, protection fonctionnelle qui se justifie par la gravité de la situation qui est rencontrée par notre collègue, raisons pour lesquelles il peut être absent de cette instance. Et il se trouve par ailleurs qu'aujourd'hui, le collègue en question est en arrêt maladie, raison de son absence aujourd'hui.

C'est tout ce que nous avons à répondre à ce stade.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Vous avez utilisé deux mots qui m'ont un peu surpris, en fait : vous dites « retoquer » et vous dites « tour de passe-passe ». En fait, il n'y a pas de tour de passe-passe. Les règles ont été définies dès le départ...

(Réaction inaudible de Madame Van Goethem.)

Eh bien si, en fait. À la limite, nous pouvons organiser une réunion spécifique de cette commission pour parler de cela. Les règles ont été définies dès le départ, avec la distinction qui existe par la force des choses entre la commission de la Ville de Nantes et la commission de la Métropole. On sait que cela nécessite un peu de gymnastique mais en tout cas, des élus de la Ville de Nantes, y compris de l'opposition à la Ville de Nantes, sont aussi présents à la commission qui existe à la Métropole. Il n'y a donc pas vraiment de tour de passe-passe, si ce n'est, potentiellement, que vous puissiez demander qu'il y ait un déontologue pour la Ville et un déontologue pour la Métropole. Mais vous savez bien que ce n'est pas si aisé que cela de les trouver, de les tenir dans la durée, etc.

Donc ce que je vous propose, c'est peut-être de revenir sur cette question de « retoquer » et de « tour de passe-passe » lors de la prochaine réunion de la commission, de manière à ce que l'on clarifie les choses parce que de mon point de vue, il n'y a pas de tour de passe-passe. La règle a été définie dès le départ et il n'y a pas grand-chose qui a été retoqué, si ce n'est sur la base des règles qui existent pour les deux commissions.

Après, on peut certainement améliorer les choses et donc, nous nous verrons lors de la prochaine réunion de cette commission pour les améliorer.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Il suffit de se contenter de reprendre le compte rendu.

Mme la MAIRE – Merci. Vous pourrez donc poursuivre cet échange lors de ladite commission, tel que le propose Bassem Asseh.

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point et que le Conseil prend simplement acte de l'échange.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Pacte de coopération et de solidarité métropolitaines – Conventions de services communs – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, qu'un pacte métropolitain a été fondé pour ce nouveau mandat. Il se décrit autour de quatre pactes particuliers : un pacte de gouvernance, un pacte financier de solidarité, un pacte de citoyenneté et un pacte de coopération et de solidarité, qui porte les ambitions en matière de mutualisation et de coopération intercommunale.

Vous vous souvenez certainement que depuis la création de la communauté urbaine, en 2001, et avec une accélération après sa transformation en métropole, de plus en plus de secteurs ont fait l'objet de mutualisations, de coopérations et d'animations conjointes.

Je pense par exemple au système d'information géographique, étendu désormais au portail Géonantes, à la gestion documentaire et des archives, à l'animation autour du réseau de lecture publique, de l'animation autour des autorisations des droits des sols, avec une assistance aux petites communes en la matière, au centre de supervision urbain, mais également au CRAIOL, le centre de réception des appels institutionnels et d'organisation de la logistique, en matière de culture, à l'animation du réseau de lecture publique... Il y a ainsi des domaines qui s'étendent de plus en plus et qui accueillent de plus en plus de communes adhérentes.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le pacte de coopération et de solidarité métropolitaines et la convention-cadre qui, pour chacun des services communs, lie la Ville de Nantes et la Métropole.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement et travaux – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, dans cette délibération sur les marchés publics, concessions, fonctionnement et travaux. Nous avons trois sujets : fonctionnement et travaux, avec une opération de construction de la nouvelle école de Nantes Sud, desancements de consultations et des modifications d'un certain nombre de groupements de commandes.

Tout d'abord, nous avons le parking Tivoli, situé près du site de la Manufacture, dans lequel vont être réalisés des travaux de sécurisation pour améliorer les conditions de travail des agents de la Ville et des usagers de ce parking, avec le remplacement d'un certain nombre de clôtures, de portails et d'accès piétons. Les travaux s'élèvent à 483 690 € TTC. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Nous avons ensuite, dans le patrimoine des écoles du 1^{er} degré :

- différents travaux de réfection des étanchéités pour l'école Plessis Cellier et le multiaccueil petite enfance de la Manufacture ;
- des remplacements de sols pour les écoles maternelles Barberie et Maisonneuve, l'école Louis Pergaud et l'école maternelle Fonteny ;
- des réhabilitations de sanitaires pour l'école maternelle Stalingrad ;
- des travaux de réfection de chaufferie, plomberie et sous station pour le groupe scolaire Port Boyer, le pôle associatif Félix Thomas, la salle municipale Radar Pin sec et le multiaccueil petite enfance Beaulieu.

Tout ceci s'inscrit dans le programme de travaux d'entretien durable du patrimoine et pour un montant d'environ 3 M€. Je vous fais grâce du détail de chaque opération, mais vous le trouverez dans la délibération. Pour ces opérations, il vous est demandé d'autoriser le lancement de procédures adaptées.

Nous avons des travaux de restructuration et de réaménagement intérieur pour la Maison de l'apiculture, dans le quartier de Chantenay. Il y a eu, en 2019, une campagne de restauration des façades et des couvertures qui a été lancée pour préserver et réhabiliter ce très, très beau bâtiment, qui en avait bien besoin. Nous étions là sur l'extérieur.

Nous avons maintenant des travaux qui concernent l'intérieur, qui est occupé par l'Union des apiculteurs de Loire-Atlantique, avec, dans le bâtiment, une miellerie. Il est nécessaire de restructurer et de conforter l'intérieur de ce bâtiment pour le remettre en état et permettre la création d'un local associatif d'accueil du public au rez-de-chaussée, le tout pour un montant d'opération de 1 069 500 €. Les travaux débuteront en avril 2023 pour une durée de douze mois. Il vous est demandé d'autoriser le lancement de la procédure adaptée.

Nous avons un ajustement d'enveloppe concernant la nouvelle école Nantes Sud, école provisoire dans le quartier. Nous avons approuvé, en octobre 2021, une enveloppe financière de 7,5 M€. Avec la consultation en cours, il a été nécessaire de réévaluer l'enveloppe globale, notamment, comme d'habitude, au regard du contexte soutenu pour les entreprises du bâtiment, qui amène des prix plus élevés, et des spécificités du site, puisque le terrain est en effet particulièrement contraint, très fin, avec des aléas liés à la pollution et à la géotechnique, et un projet qui pour autant, vise à prendre en compte les enjeux relatifs aux cours de récréation et qui réussit à conserver la quasi-totalité des arbres existants sur le site. Pour ce faire, il est proposé de porter l'enveloppe de l'opération à 11,2 M€ TTC.

Nous avons ensuite des attributions et autorisations de signature. Pour la maternelle Joseph Blanchart, il y avait un lot, le lot n° 1, pour un montant de 269 868 €, sur la maçonnerie, qui a été passé en commission d'appel d'offres, et il vous est proposé d'autoriser la signature du marché avec la société Satem.

Nous avons ensuite l'exploitation du café-restaurant de l'Orangerie du Jardin des plantes. Elle était jusqu'à présent confiée à la cheffe Elsa Nuvoli. Cette concession prend fin le 31 décembre 2022. Une procédure a été lancée pour

recevoir de nouvelles offres et désigner un futur exploitant. La commission de concession de services et de délégation de service public s'est réunie pour examiner les trois candidatures et a retenu que l'offre de la candidate sortante, Elsa Nuvoli, mais avec une nouvelle offre, était la plus performante au regard des critères retenus. Je vous laisse prendre connaissance du détail de l'économie générale de la convention qui est signée.

Enfin, nous avons les groupements de commandes, avec un groupement de commandes entre les villes de Nantes, Bouaye et diverses autres villes sur la prestation de conseil en architecture, ce que l'on appelle les architectes-conseils. Il y avait un marché signé jusqu'à la fin 2022, qu'il est nécessaire de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 pour continuer de bénéficier des prestations et ensuite, prendre le temps de se poser pour avoir une nouvelle convention à partir de 2024.

Sur le groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS, l'école des Beaux-Arts et Nantes Métropole Habitat, nous avons un avenant à la convention concernant l'extension d'une famille d'achats pour prendre en compte du conseil et de l'accompagnement en communication de crise pour l'information et la relation aux citoyens avec, comme coordonnateur, la Ville de Nantes.

Et puis nous avons un groupement de commandes à constituer pour la réalisation d'audits des consommations d'eau. Nantes Métropole prendra en charge le montage de ce groupement de commandes pour permettre à l'ensemble des communes de réaliser ces audits sur leurs équipements publics et sites publics et de former leurs agents aux économies d'eau. Il est proposé d'autoriser la signature de cette convention constitutive du groupement de commandes.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Madame la Maire, nous souhaiterions avoir une dissociation de vote sur le marché concernant l'école de Nantes Sud, puisqu'il est indiqué que le marché que nous avons voté en 2021 passe de 7,5 M€ à 11 M€. Nous allons donc nous abstenir à ce sujet. Évidemment, ce n'est pas dû à l'inflation que nous pouvons connaître ici, ou alors à l'inflation d'un pays d'Amérique latine des années 1980. Là, ce n'est pas le cas. Il y a une hausse excessive, donc nous souhaitons avoir cette dissociation, si c'est possible.

Mme la MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Je réponds rapidement, mais à partir du moment où l'on constate qu'il y a un certain nombre de contraintes sur le site et que tout cela s'ajoute au contexte économique et que donc, cela amène à des réévaluations de coût, malgré, je le dis encore une fois, le travail d'accompagnement et de suivi de l'ensemble des services, tout cela étant tout de même passé dans le cadre conforme des appels d'offres, nous considérons donc que oui, il faut construire cette école.

Certes, elle est chère, mais que nous le faisons parce que le quartier Nantes Sud est un quartier dans lequel il y a assez peu de disponibilités, voire très peu, pour installer de nouveaux équipements. Le seul site étant celui-ci, les contraintes étant celles-là, le prix est celui-ci. Si l'on conteste le prix et le traitement par les services, cela veut dire que l'on porte aussi un jugement sur l'intérêt de cette nouvelle école. Ce n'est pas mon cas, puisque je crois que ce sera une très belle école modulaire, qui répond à l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux et éducatifs que nous posons pour les écoles.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai fait la même remarque qu'Erwan Huchet hier auprès de Ghislaine Rodriguez. J'avoue que l'explication ne m'a pas complètement convaincue parce qu'effectivement, même si l'on parlait de projet global, dès le départ, en 2021, on parlait bien de TTC, et nous voyons que le hors taxes est devenu le TTC, aujourd'hui.

Moi, c'est plus sur la méthode que je m'interroge. C'est-à-dire que depuis ce matin, vous demandez où nous, nous aurions fait des économies. Eh bien là, je vous le dis, nous aurions économisé au moins 11 M€. C'est ce manque d'anticipation qui fait que l'on va construire deux écoles : une provisoire et une définitive. Parce que l'école définitive est évidemment nécessaire.

Il y a de fortes tensions dans ce quartier et vous le savez, évidemment. Vous le savez puisque vous délivrez des permis de construire et qu'entre 2011 et 2019, ce sont presque 1 800 habitants qui sont arrivés. Forcément, il y a des enfants parmi eux. Et depuis 2019, les permis de construire continuent d'arriver.

C'est un manque d'anticipation. Encore une fois, des terrains, il y en avait. Des possibilités, vous en aviez : route de Vertou, route de Clisson, rue des Bourdonnières... Il y en avait. Mais effectivement, le foncier est contraint dans notre quartier. Et à force d'attendre, eh bien cela devient compliqué. C'est donc plus sur la méthode. Moi, je suis désolée, mais nous allons être obligés de nous abstenir juste pour la méthode, alors que ce projet sera un beau projet, et j'espère sincèrement qu'il perdurera, du coup, parce que cela pourra apporter un équipement dans le quartier.

Mais le timing n'est pas bon. J'en suis navrée. C'est votre méthode de construire une école provisoire avant de construire une école définitive. J'en suis navrée. Ce n'est pas ainsi que nous aurions fait les choses.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je vais faire un peu d'histoire, peut-être, sur ce secteur Nantes Sud, puisque l'une des premières opérations du schéma directeur, et même, les deux premières opérations du schéma directeur consistaient en la restructuration – extension de l'école Jacques Tati, qui est à Nantes Sud.

Nous avons bien, dans un premier temps, prévu un projet d'extension de l'école Jacques Tati et dans un deuxième temps, une nouvelle école, sur un terrain qui effectivement, restait à déterminer. Et je rejoins mon collègue Thomas Quéro : en effet, le foncier est très contraint dans ce secteur de la ville.

Que s'est-il passé en 2017 ? J'ai l'impression de vous répéter sans arrêt la même histoire. Je suis désolée : la pédagogie, c'est l'art de la répétition.

En 2017, le gouvernement a décidé de dédoubler les classes en éducation prioritaire, ce qui nous a mis en grande tension dans ce secteur. Nous avons donc pris la décision, en responsabilité, de créer cette école dite provisoire pour enlever un peu de tension dans les écoles existantes de Nantes Sud, sachant que nous sommes tout à fait conscients qu'avec le projet à Pirmil, les habitants continuent à arriver.

C'est pour cela que nous continuons à travailler dans la perspective d'une nouvelle école de 16 classes, qui est le format habituel, maintenant, du schéma directeur des écoles, à un horizon post mandat, puisque là, nous serons un peu en dehors du mandat. Mais cette école provisoire, nous en avons besoin maintenant, rapidement.

C'est pour cela que nous avons fait appel au marché global de performance, qui nous permet de construire une école en deux ans, ce qui est tout de même une performance à souligner. Et vous étiez présente au jury, hier. Mais avec cette procédure, cela doit encore être validé en CAO, donc nous n'avons pas de scoop à vous annoncer à ce stade. En tout cas, les projets qui nous ont été présentés étaient vraiment de grande qualité, sur cette parcelle contrainte.

Effectivement, nous aurions pu craindre d'avoir un résultat qui ne soit pas à la hauteur mais ce n'est pas du tout le cas. Nous allons avoir un projet de qualité sur ce terrain et une capacité des entreprises de reprendre leur équipement une fois que nous nous n'aurons plus besoin ou alors, la collectivité pourra décider de maintenir cet équipement et de le transformer, puisque nous avons également demandé que ces bâtiments soient complètement flexibles et réutilisables.

Pour ma part, en tout cas, je ne regrette pas le choix. Ce que je constate juste, c'est que du fait de l'inflation, du fait des études de sol, il y a un surcoût important qui est constaté et que nous ne pourrions pas, sur ce terrain-là, construire à moindre coût. Nous pouvons le regretter ensemble mais nous ne pouvons pas annuler ce projet, qui est indispensable pour ce quartier.

Mme la MAIRE – Merci. J'accède à la demande de dissociation de vote. Cela permettra aux habitants du quartier de Nantes Sud de savoir qui prend ses responsabilités sur ce sujet absolument majeur.

Je vous remercie au moins pour votre clarté, Madame Van Goethem. J'ai enfin une réponse à ma question de ce matin : que vous proposez-vous de faire en moins ? Des écoles, l'éducation, l'égalité, l'émancipation... Il a fallu attendre 18 h 52 pour avoir la réponse à cette question. J'avoue qu'elle n'est pour le moins pas mineure.

Je mets aux voix ce très beau projet d'école, que je suis très fière, avec Ghislaine Rodriguez, de vous présenter ce soir.

Vote sur la nouvelle enveloppe financière pour l'opération de construction de la nouvelle école de Nantes Sud :

Le Conseil approuve (10 abstentions).

Je mets aux voix les autres éléments de la délibération.

Vote sur le reste de la délibération :

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Règlement intérieur du Conseil municipal – Modifications – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, il s'agit du règlement intérieur du Conseil municipal, puisque le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé le 4 décembre 2020 et que des modifications réglementaires et issues de la loi nous obligeaient à prendre en compte un certain nombre d'ajustements.

Il est donc proposé de modifier ce règlement intérieur afin notamment de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires de l'ordonnance de 2021, du décret de 2021 et de la loi du 21 février 2022.

Conformément au chapitre 14, le projet de règlement intérieur a été soumis au groupe de travail qui s'est réuni le 14 novembre 2022.

En résumé, deux principales modifications : celles qui sont liées à la loi, aux ordonnances et règlements, et divers ajustements rédactionnels sur les délais de transmission des justificatifs d'absence et les usages du vote électronique.

Vous avez reçu le document, donc le nouveau règlement qui est proposé.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir sur des choses qui ont été dites au sein de la commission qui a travaillé sur ce règlement intérieur, des éléments que j'avais déjà demandés lors de la précédente rédaction du règlement intérieur, qui concernent le respect des droits de l'opposition de pouvoir communiquer dans l'intégralité des magazines et autres communications de la Ville.

Sur le fond, dans ce règlement, les droits de l'opposition à communiquer ne sont pas respectés. La Ville doit réserver des espaces aux oppositions municipales pour qu'elles puissent s'exprimer. C'est de droit. Nous réclamons que ce droit à la libre expression soit le fruit d'un accord travaillé en commun, sur la base de demandes légitimes.

Nous avons vu, dans cette délibération, que vous nous accordiez une communication complémentaire sur Twitter. Nous l'avons appris hier, la veille de ce conseil, sans d'ailleurs que la commission ait eu à se réunir pour en rediscuter. Je trouve que c'est vraiment nous prendre pour les perdreaux de l'année, et je ne crois pas en être un. Cela ne devrait même pas être un débat. Nous devrions pouvoir communiquer sur l'ensemble des supports sans que cela pose question, de manière libre, de manière régulière, et il faudrait que la loi s'applique tout simplement, et pas le contrôle politique.

C'est donc un droit à la libre expression que nous vous réclamons, que ce soit sur Twitter, sur Facebook et sur Instagram, sur les chaînes YouTube, parce que votre stratégie de communication touche aujourd'hui tous les publics. Le magazine n'est plus suffisant pour toucher tous les publics. Vous l'avez bien compris depuis des années. Vous avez donc ce que l'on appelle une communication multi-canal. Vous organisez l'éditorialisation des contenus sur ces différents réseaux digitaux. Il est donc normal que par exemple une fois par semaine, ce qui ne serait pas du tout aberrant, au vu du nombre de publications que vous faites, nous puissions nous exprimer.

C'est pour cela que nous vous demandons que ce règlement intérieur soit suspendu, qu'il y ait une nouvelle réunion qui puisse se faire sur les bases d'un travail en commun. Dans le cas contraire, eh bien nous ferons valoir nos droits, tout simplement.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je voulais compléter ce que disait mon collègue Erwan Huchet.

Je veux rappeler, pour ceux qui nous écoutent, puisque c'est important aussi, la règle exacte. La règle dit que les conseillers qui ne font pas partie de la majorité, donc la droite – chacun sait si l'on fait ou non partie de la majorité – doivent avoir un espace réservé pour exprimer leur position. Quand ? Dès que la majorité diffuse des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du Conseil municipal et ceci, quel que soit le support, que ce soit sur papier, que ce soit sur Internet, etc., quelle que soit la régularité, quelle que soit l'origine même du document.

Évidemment, tous les supports papier sont concernés, sans aucune limite. Nous avons parlé de *Nantes Passion*, mais on a exclu du règlement intérieur le supplément de *Nantes Passion*, sous prétexte qu'il s'appelait « supplément », sauf que cela tombe dans la même définition.

Pour le point d'étape de deux ans de mandat, que tous les citoyens peuvent consulter, s'ils le souhaitent, lors des rencontres publiques actuelles, c'est la même chose : il doit y avoir, normalement, une place pour l'expression de l'opposition. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Je n'ai pas voté.

Vous avez aussi la *Lettre de la Ville de Nantes* qui est envoyée régulièrement, toutes les semaines, à toutes les adresses mail dont dispose la Ville.

Le seul élément, à ce niveau-là, le fait de redire l'on va faire une limite, cela pose problème parce que cela ne s'adapte pas aux différents modes de diffusion.

Je pense donc que c'est une bonne idée de pouvoir nous poser un jour pour en parler vraiment, en ne parlant que de cela, et pour voir jusqu'où l'on peut aller pour pouvoir finalement suivre la logique. Je rappelle que la loi a été réécrite et que nous sommes au premier mandat de cette loi réécrite, parce que les collectivités avaient un peu de mal à comprendre, quel que soit le bord politique. Nous ne sommes pas là pour faire le minimum syndical. Nous sommes là pour appliquer tout simplement ce que demande le droit.

Donc de nouveau, nous redemandons cette application, et notre groupe votera contre cette modification du règlement intérieur, aujourd'hui, pour la même raison.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – De manière très simple, pour que ce soit compréhensible pour ceux qui nous écoutent : *Nantes Passion*, le site, les deux réseaux sociaux Twitter et Facebook.

Pour *Nantes Passion* et le site, vous avez la possibilité de publier la tribune mensuelle, puisque *Nantes Passion* est mensuel. Les réseaux sociaux, Twitter et Facebook, communiquent sur sa publication. C'est relativement simple. Les deux sont liés. C'est juste pour éviter que ce soit très compliqué au travers de nos échanges.

Pour ceux qui nous entendent : une tribune, *Nantes Passion*, le site, cette tribune, qui est aussi promue au travers du réseau social Twitter et du réseau social Facebook, et c'est une fois par mois. Je crois que dans d'autres collectivités, pas très loin d'ici, je pense en particulier à la Région, ce n'est pas une fois par mois. C'est une fois tous les trois mois, je crois.

En tout état de cause, la règle qui est dans ce règlement intérieur, celle que je viens d'énoncer, est relativement simple à comprendre. Après, chacun prendra ses responsabilités dans le vote.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (10 voix contre).

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Convention d'utilisation du gymnase du collège de Chantenay – Approbation.

Mme la MAIRE – Je dois demander à Pascal Bolo et à Ali Rebouh de sortir de la salle et je donne la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Cette délibération concerne la convention d'utilisation du gymnase du collège de Chantenay. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention de mise à disposition du gymnase du collège de Chantenay, d'une surface de 1 056 m², avec l'établissement scolaire et le Département de Loire-Atlantique. Cette convention prend effet le 1^{er} septembre 2022. Le tarif horaire indiqué est de 12 €.

Voilà pour cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Désignation – Cité des congrès – Approbation

Mme la MAIRE – Pour cette délibération, je demande à Olivier Chateau de sortir de la salle.

M. ASSEH, Adjoint – Il s'agit d'une désignation à la Cité des congrès, pour laquelle nous vous demandons votre approbation. Il est proposé au Conseil municipal de remplacer Monsieur Aymeric Seassau au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société publique locale La Cité Le Centre des congrès de Nantes. Il est proposé au conseil de désigner Monsieur Olivier Chateau en lieu et place de Monsieur Aymeric Seassau au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPL La Cité Le Centre des congrès.

Mme la MAIRE – Merci. Sauf demande expresse de la part de l'une ou de l'un d'entre vous qui voudrait que nous procédions par vote à bulletin secret, si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter par vote ordinaire.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 abstentions).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de trois canalisations souterraines et accessoires rue de la Bottière, rue Alfred Nobel et route de Sainte-Luce – Approbation

Mme la MAIRE – En attendant le retour de Pascal Bolo, je précise que cette délibération porte sur la constitution d'une servitude au profit d'Enedis pour le passage de trois canalisations souterraines et accessoires rue de la Bottière, rue Alfred Nobel et route de Sainte-Luce, et après avoir simplement énoncé le titre, je laisse Pascal Bolo dire le contenu de cette délibération.

M. BOLO, Adjoint – Le contenu est entièrement décrit dans son titre, donc voilà.

(Rires dans la salle.)

Mme la MAIRE – Parfait. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

Transactions foncières – Avenant n° 10 à la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner à nouveau la parole à Pascal Bolo, je dois demander à un Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Mahel Coppey et Thomas Quéro de sortir.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de notre traditionnelle délibération portant quelques transactions foncières, avec un avenant n° 10 à la concession d'aménagement du Vallon des Dervallières.

Nous allons acquérir une petite parcelle... – elle fait 10 146 m² tout de même – rue des Frères Louis, gratuitement.

Chemin de la Boisbonnière, c'est une incorporation dans le domaine privé communal de deux biens présumés vacants et sans maître.

Rue des Civelles, nous avons la vente d'une parcelle à Monsieur Michaud et à Madame Fernandez pour 7 350 €.

Place des Dervallières, nous avons un protocole tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement. Il s'agit là, je crois, du vallon des Dervallières et je pense qu'il s'agit du Aldi, le local commercial qui est concerné par cette convention tripartite.

Voilà ce que je peux en dire très rapidement. S'il y a des précisions à avoir, nous les donnerons, naturellement.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 abstentions).

Je vais donner la parole à Hélène Naulin, qui doit prendre la présidence de séance, puisque Bassem Asseh et moi-même faisons partie des élus qui doivent sortir de la salle.

Johanna Rolland quitte la présidence de séance.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Pour cette délibération 47, je demande à Johanna Rolland, comme elle vient de l'indiquer, de quitter la salle, ainsi qu'à Bassem Asseh, Mahaut Bertu, Marlène Collineau, Élisabeth Lefranc, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Catherine Piau et Thomas Quéro.

Tout le monde est parti ?

M. BOLO, Adjoint – Pas encore. Catherine Bassani a été surprise, visiblement. Elle ne s'y attendait pas du tout.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – La délibération 47 est présentée par vous-même, Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération 47 commence par les subventions et prix. Vous observerez qu'il n'y a pas de décision modificative lors de ce conseil municipal de décembre.

Nous avons :

- une subvention d'équipement à Nantes Métropole Habitat de 440 000 € pour financer le solde d'une opération de réhabilitation de la cité communale du Moulin des Carmes ;
- comme traditionnellement, le comité local d'aide aux projets, le CLAP, avec les projets validés par le jury CLAP ;
- une aide à la première mobilité internationale des jeunes en autonomie ;
- un remboursement de trop-perçu dans le cadre du PIA ;
- le versement d'une bourse dans le cadre du legs Deville, où Madame Marion Dolo, avec un « D », je le précise, touchera 381 € en récompense de ses travaux de jeune architecte ;
- des subventions aux associations Berekty et la Cimade dans le domaine de la migration – intégration ;
- pour l'ARDEPA, fondée en 1979, qui mérite d'être soutenue par une subvention de 10 000 € ;
- des subventions dans le cadre de la ville non sexiste, que je vous laisse découvrir par la lecture de la délibération ;
- une subvention à l'association C'West pour le projet Kesk'IA, à hauteur de 15 000 € ;
- une subvention à l'association Soli'Cités de 10 000 €.

Nous avons le versement d'avances sur subventions, comme traditionnellement, pour les structures ayant notamment des masses salariales à assurer, en attendant que nous puissions voter le budget pour 2023. Ce sont traditionnellement le CCAS, l'ORPAN et l'atelier des initiatives.

Nous avons également des dispositions tarifaires.

Il vous est proposé de fixer à 6 % – ce qui reste inférieur à l'inflation – l'augmentation des tarifs et taxes des prestations funéraires dans les cimetières nantais. Je précise que ce taux d'augmentation a été discuté avec l'ensemble des communes de la métropole, parce qu'il y a à la fois des cimetières municipaux et des cimetières métropolitains et qu'il s'est agi d'avoir une vision à peu près cohérente de ce que pouvait être l'augmentation. Je crois donc pouvoir dire que tout le monde, dans la métropole, va augmenter les tarifs de ses cimetières de 6 %.

Nous avons le tarif des repas adultes dans les multiaccueils de la petite enfance, les tarifs de location des matériels du service « fêtes, manifestations et logistique », avec les tarifs sans TVA – ils sont d'ailleurs exonérés de TVA –, le coût de la main-d'œuvre et du transport assurés par le « pôle maintenance et atelier ».

Nous avons la tarification des accueils périscolaires, nous en parlions, pour lesquels, les tranches du quotient familial étant réévaluées de 1,4 %, il est proposé de n'augmenter les tarifs qu'à partir de la tranche 4 et progressivement. C'est ainsi que l'évolution tarifaire sera de 0 à 3 % pour la tranche 4, de 3 à 4 % pour la tranche 5 et de 4 à 6 % pour la tranche 6. Cela fait 3 % en moyenne et cela correspond à ce que nous vous expliquions tout à l'heure. Pour rappel, vous avez le tarif pour 2022. Tout est parfaitement clair et transparent, avec une revalorisation des tarifs pour les accueils périscolaires spécifiques qui est également décrite.

Enfin, pour la tarification des emplacements au marché Talensac, là encore, c'est une augmentation de 6 %, qui est encore légèrement inférieure à l'inflation, mais c'était le sens de l'orientation.

Dans les autres dispositions financières, nous avons :

- un avenant à la convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique. C'est grâce à un nouveau système, qui s'appelle le « bonus territoire ». Je ne sais pas si tu connais cela, Hélène. Si, tu connais cela par cœur. Donc si vous avez des questions, Hélène ne manquera pas d'y répondre ;
- une convention avec Nantes Métropole pour l'installation d'un composteur collectif dans l'enceinte du cimetière Sainte-Anne ancien ;
- l'avenant n° 2 à la convention avec l'ORPAN, dans le cadre de la politique « ville amie des aînés » ;
- le dispositif de rémunération des artistes plasticiens accueillis dans les lieux d'exposition de la Ville ;
- dans le cadre du plan de relance, l'avenant à la convention avec l'État pour le financement du projet « paysages nourriciers » ;
- le remboursement des factures d'eau à la SPLA Nantes Métropole Aménagement ;
- l'avenant de prolongation du contrat du Manoir de Procé ;
- dans le cadre du plan « paysage et patrimoine », la convention de cofinancement entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Saint-Sébastien ;
- un don de mobilier en matière de petite enfance ;
- le versement d'un acompte au comité des œuvres sociales, dans la même logique que les avances dont je parlais tout à l'heure ;
- l'ouverture d'un lieu expérimental des pratiques sportives libres avec la SAMOA ;
- dans le cadre du projet de modernisation des équipements numériques des écoles nantaises, une demande de subvention au FEDER React-EU auprès du Conseil régional des Pays-de-la-Loire. J'espère que le Conseil régional va nous accueillir favorablement, autrement, il y en a qui nous entendront parler...

Nous avons les remises gracieuses et annulations de titres classiques, des remises gracieuses partielles et des admissions en non-valeur de taxe d'urbanisme ainsi que la protection fonctionnelle des élus en faveur de Madame Johanna Rolland.

Voilà la totalité de cette délibération.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je ne referai pas le débat sur les aspects budgétaires, les hausses tarifaires, qui font que nous voterons contre cette délibération.

Je remarque juste que l'on peut aussi bénéficier de la protection fonctionnelle et être présent à ce Conseil municipal. Je n'ai pas pu intervenir tout à l'heure parce que je m'y suis pris un peu tard, mais les explications de Madame Vitoux quant aux absences de l'élu de son groupe ne sont absolument pas convaincantes et nous demanderons, dans le cadre de la commission de déontologie, d'avoir, au moins pour les présidents de groupe, des justificatifs pour l'ensemble des absences. Voilà.

M. BOLO, Adjoint – Je précise que la protection fonctionnelle est de droit et que quand elle est accordée, c'est évidemment parce qu'il y a des motifs sérieux de le faire. Ce n'est pas quelque chose qui se manie comme cela, à la

légère ou par opportunité. C'est lorsqu'il y a des faits et des procédures importantes qui le justifient, et c'est le cas dans les deux situations que nous avons évoquées aujourd'hui.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Finalement, je vais prendre le parti de ne pas commenter les propos de Monsieur Chombart De Lauwe, qui, je pense, sont pour le peu déplacés lorsqu'il s'agit de protection fonctionnelle.

Je n'y reviens donc pas et je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ?

M. BOLO, Adjoint – Toute l'opposition.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Y a-t-il des abstentions ?

M. BOLO, Adjoint – Il n'y a pas d'abstentions.

Le Conseil approuve (9 voix contre).

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Pour la délibération suivante, il faut que Bassem Asseh rejoigne sa place.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

Attribution de subvention – Politique de soutien aux lieux culturels – SAMOA – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Doivent quitter la salle : Madame Rolland, Monsieur Thiriet, Monsieur Trichet, Madame Van Goethem, Madame Vialard, Madame Oppelt, Monsieur Quéro, Madame Collineau, Madame Coppey, Madame Garnier, Madame Benâtre, Madame Bonamy et Monsieur Chateau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je me serais réjoui de pouvoir répondre à Madame Garnier, qui avait courageusement attendu que je m'absente pour poser une question à laquelle personne ne pouvait répondre, probablement, mais désormais que je suis déchargé de cette responsabilité, je suis tout à fait disponible pour le faire, et je m'en réjouis. Mais le plus court serait peut-être de consulter ses collègues de l'opposition qui siègent dans les instances, pour qui toute la transparence a été faite et qui possèdent la réponse à la question posée. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La délibération 48, quant à elle, porte sur une subvention de 10 000 € pour aider la SAMOA, ce qui explique les sortants du moment, à mettre en activité, en fonction, le site de MIN de rien, qui est un site d'urbanisme transitoire qui pourra accueillir un certain nombre d'activités parmi lesquelles des activités culturelles, évidemment, dans les prochaines années, dans un cadre d'urbanisme transitoire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Oui. Je voudrais vous faire part de mon étonnement. Nous n'avons absolument aucun détail sur cette subvention de 10 000 € : pour quelles activités ? Il n'y a pas de convention annexée. Nous ne pouvons donc que nous prononcer contre. Cela ne peut pas être un chèque en blanc. Déjà, si vous pouviez nous en dire plus à l'oral : que recouvrent ces 10 000 €, surtout dans un contexte où l'ancien dirigeant de la SAMOA a été mis en cause. Je pense que la transparence, même sur ce genre de petite subvention...

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Monsieur Chombart De Lauwe, franchement...

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Son ancien dirigeant a été mis en cause, excusez-moi... La transparence, c'est à tous les niveaux, Monsieur. On ne soumet pas une décision de 10 000 € avec zéro détail sur ce à quoi servent ces 10 000 €. Comment voulez-vous que nous prenions une décision éclairée ? Dites-nous à quoi cela correspond et la prochaine fois, mettez-nous une convention qui décrit les activités. Il n'y a aucune activité décrite. 10 000 €, cela ne se trouve pas sous les pieds d'un cheval.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. SEASSAU, Adjoint – Il est tard et nous allons essayer de garder la sérénité des débats.

Moi, je trouve que les parallèles qui ont été faits et les propos qui viennent d'être tenus sont assez indignes, mais je veux bien répondre à la question qui est posée.

Le site de MIN de rien a été mis en exploitation à la fin de l'été. Il a pu accueillir une série d'événements, déjà, plusieurs concerts. Il s'agit d'aider la SAMOA à le mettre en exploitation, c'est-à-dire à organiser l'accueil du public autour du site. Il va monter en puissance. D'autres activités vont y être accueillies. Je pense notamment à l'accueil des ateliers MilleFeuilles, qui se trouvent dans un hangar aujourd'hui peu isolé, près de la grue jaune, et qui pourront atterrir là-bas. Nous allons donc y constituer, nous aurons l'occasion d'y revenir, un pôle culturel, dans les prochaines années.

Il s'agissait là de permettre de le mettre en exploitation et donc, d'avoir cette subvention d'aide à la mise en exploitation, puisque, comme je le dis, il a accueilli plusieurs événements, notamment le retour du festival Paco Tyson en ville, à la fin du mois d'août. Tout cela a été fait pour sortir le site et permettre à ces aménagements dans les meilleurs délais. Il s'agit donc d'accompagner la SAMOA dans cette étape.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (9 voix contre).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 49, intitulé :

Association Pirouette – Projet de relocalisation et d'extension de la crèche Pirouette située 7 rue des Perrines à Nantes – Emprunt auprès de la Banque postale – Garantie d'emprunt de la Ville – Convention – Approbation

M. BOLO, Adjoint – L'association Pirouette – là encore, si vous avez des renseignements à demander, Hélène se fera un plaisir de vous répondre – a un projet de relocalisation et d'agrandissement qui est significatif, qui suppose un emprunt de 600 000 € auprès de la Banque postale. Il s'agit, pour la Ville, d'accorder notre garantie à l'association Pirouette pour cet emprunt.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Bolo. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Johanna Rolland reprend la présidence de séance.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 50, intitulé :

Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire – Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Nantes au titre des années 2015 et suivantes – Rapport des actions entreprises suite aux observations de la chambre – Information

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de vérifier que nous respectons bien les observations de la chambre régionale des comptes et les injonctions qui nous sont faites à la suite des contrôles. C'est l'objet de la présente délibération, qui comporte la présentation des actions entreprises pour se conformer aux instructions et aux avis de la chambre régionale des comptes.

On y trouve notamment des éléments sur la tenue des inventaires physiques pour qu'ils soient conformes à l'inventaire comptable, des actions pour prendre en compte la menace cyber, des plans de continuité d'activité informatique, etc. Il y a tous ces éléments et je crois pouvoir vous dire qu'évidemment, nous déférons aux injonctions de la chambre régionale des comptes que nous nous mettons au garde-à-vous et que nous appliquons scrupuleusement l'ensemble de ses recommandations.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention particulières ?

Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Le Conseil prend acte.

Je vous annonce donc que notre conseil est terminé. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Les secrétaires de séance,

La Maire



Olivier CHATEAU

Johanna ROLLAND



Pierre-Emmanuel MARAIS